

DIOCÈSE DE QUIMPER & DE LÉON

BULLETIN

DE LA

COMMISSION DIOCÉSAINE

d'Architecture & d'Archéologie.

X^e ANNÉE

PRIX de l'Abonnement annuel :

5 Francs.



QUIMPER

TYP. DE KERANGAL, IMPR. DE L'ÉVÊCHÉ

1910

APPARITION

de sainte Marie-Madeleine, à Saint-Évarzec

en l'an V.

Ce n'est pas chose banale qu'un procès à propos d'apparitions et de miracles, se déroulant devant toutes les juridictions civiles et criminelles du Finistère, en pleine Révolution. Aussi avons-nous cru faire plaisir au lecteur, en publiant ces pages, extraites des Archives départementales, qui nous permettront de constater que les persécutions violentes de 1793 et 1794 n'avaient pas réussi à étouffer dans les cœurs les sentiments de foi et de piété de nos populations bretonnes, comme il demeure évident qu'avec les meilleures intentions, le zèle des fidèles, pour ne point s'égarer, a besoin de guides sûrs et de modérateurs sages et prudents. Or, en 1796-1797, les prêtres demeurés fidèles étaient exilés ou incarcérés, et ne pouvaient intervenir pour arrêter des élans d'une dévotion peu éclairée et qui n'était au fond qu'une pieuse illusion.

Le 23 Septembre 1796, sainte Marie-Madeleine était apparue à Yves Chiquet, cultivateur, à Poullogoden, en Saint-Evarzec. Cette nouvelle franchit bientôt les limites de la paroisse et se répandit très promptement dans le voisinage, à Quimper, à Pouldergat, et jusqu'à Brasparts.

Les autorités civiles s'en émurent, et une première enquête fut faite, le 30 Décembre 1796, par Baron, commissaire du Directoire près le canton d'Ergué-Armel.

— 6 —

« Yves Chiquet, cultivateur de la commune de Saint-Evarzec, prétendant avoir vu la Magdelaine, et mandé par l'agent de la commune, s'est rendu, ce jour 10 Nivose, an V (30 Octobre 1796), et m'a fait la déclaration suivante :

« 1^o Qu'à différentes fois, il a vu Marie-Magdelaine, belle comme le jour, les joues très colorées, voilée d'un capot blanc, qui lui a ordonné de bâtir une chapelle dans un endroit qu'elle lui a désigné, près de la fontaine située près du lieu vulgairement connu sous le nom de l'*Arbre des Chapons* ;

« 2^o Que, depuis, il se fait des offrandes à cette fontaine ; que tous les ouvriers d'alentour ont promis des journées gratuites pour l'édification de cette chapelle ;

« 3^o Qu'il y a chez lui une soixantaine de francs retirés du tronc, et que les offrandes ne manqueraient pas une fois qu'on commencerait l'ouvrage ;

« Que Bigot, de Quimper, avait fourni un boisseau de chaux pour réparer la fontaine et qu'il avait promis de la livrer à prix coûtant, pour l'édification de cette chapelle ; que M^{lle} Trémaria, religieuse, avait le portrait original de la Madeleine et qu'elle le donnerait pour l'embellissement de la chapelle à bâtir ; que des gens de qualité de Quimper s'intéressaient à la réussite de cette bonne œuvre ; que la marquise de Plœuc, douairière, et sa fille, en nombreuse compagnie, ont été visiter la fontaine miraculeuse ; qu'elles et leur compagnie avaient donné une pièce que Chiquet ne connaissait pas, mais qu'il m'a fait voir, et qui est une piastre ; qu'une autre avait donné 6 francs et beaucoup de monnaie ; que beaucoup de propriétaires des environs avaient promis de fournir les bois et les charrois gratis ; qu'enfin, on pouvait commencer la bâtisse, que l'argent ne manquerait pas.

« Ayant terminé sa déposition, je lui ai intimé l'ordre de revenir, toutes les semaines, me rendre compte des

— 7 —

moyens qu'il se procurerait, et des personnes qui s'offrieraient pour l'aider de leurs bourses.

« BARON,

« Commissaire du Directoire près le canton d'Ergué-Armel. »

On lit au bas de cette pièce :

« Ce citoyen est revenu depuis (jusqu'à l'instruction de la procédure commencée contre lui) me trouver tous les jours de marché ; mais ne m'ayant fait que des déclarations insignifiantes telles que de prétendus miracles, sans préciser ni le nom ni la demeure de ceux sur qui ils sont opérés, j'ai négligé d'en prendre note. »

Sur nouvelle dénonciation, Yves Chiquet est cité devant le Juge de paix du *canton rural de Quimper*, et comparait le 18 Janvier 1797.

« Devant François-Marie Duval, juge de paix du canton rural de Quimper, en vertu d'une dénonciation du 25 Nivose (14 Janvier), signée Roujoux, qui porte qu'il se commet sur la commune de Saint-Evarzec, près le lieu de Poullogoden, une *escroquerie fanatique*, dont Yves Chiquet, du dit lieu, est dénoncé comme l'auteur et l'instrument fanatique.

« Le 29 Nivose an V (18 Janvier 1797) s'est présenté le dit Yves Chiquet, 40 ans, 4 p. 8 p., cheveux noirs et frisés, figure ronde, barbe noire, nez court et plat, yeux roux, front ovale, cultivateur à Poullogoden, qui répond en breton, et déclare que, le 23 Septembre dernier, il lui apparut, sur les neuf heures du matin, *une individu* qui buvait l'eau à une fontaine, près sa maison ; qu'ayant tourné la tête pour demander à ceux de son village, qui travaillaient avec lui, s'ils connaissaient cette individu qui buvait de l'eau de la fontaine avec la main, comme il retournait la tête, ne vit plus rien, et ceux qui travaillaient avec lui ne la virent pas davantage.

« Le même jour, en sortant de son aire pour aller couper un morceau de bois, il vit dans une perrière, cette même individue, laquelle, lorsqu'il s'en approchait, avançait vers l'endroit où se trouve aujourd'hui le tronc; qu'aussitôt, cette individue, bien habillée, après avoir fait le tour du champ, donnant au Midi sur l'emplacement du tronc, l'appela par trois fois par son nom, et lui dit de bâtir une chapelle pour la loger, dans l'endroit où elle lui apparut pour la seconde fois, dans le même jour; puis elle disparut, après avoir dit à l'interrogé (qui lui observa qu'il n'avait pas lui-même les moyens de lui faire bâtir une chapelle, attendu qu'il n'avait pas lui-même les moyens de relever sa maison qui venait de s'écrouler), qu'elle était Marie-Magdelaine, qu'il n'avait qu'à commencer toujours à lever sa maison et qu'il aurait assez d'aide pour rebâtir la sienne.

« D. Quel est le signalement de cette prétendue sainte ?

« R. Cette individue était si éclatante, que je pouvais à peine la fixer; mais j'observais cependant qu'elle avait une figure maigre, les pommettes des joues rouges, et portait au col une croix jaune de la grandeur d'une croix d'évêque.

« D. De quel droit avez-vous posé un tronc ?

« R. L'agent national, l'adjoint, et même toute la commune ont été unanimement d'avis de poser ce tronc; plusieurs ont offert le bois, et c'est moi qui ai fourni le fer pour le garnir.

« D. Qui a fait les offrandes ?

« R. J'ai reçu, de quelques particuliers que je ne connais point, tantôt 6 livres, tantôt 4 livres 10 sous, mais je destine le tout à faire bâtir la chapelle, si j'en obtiens la permission des corps constitués, ou du pouvoir exécutif, près lequel, accompagné des citoyens Le Berre, président du canton, et Beaujaffray, membre du pouvoir exécutif,

j'ai demandé la même permission, qui me fut promise pour le mois de Mars; que le citoyen Beaujaffray me dit de ramasser toujours le plus d'argent possible et de tenir les clefs du tronc.

« D. Quels sont les miracles obtenus ?

« R. Il m'a été rapporté, à mon arrivée chez moi, dimanche, que j'avais passé au bourg de Saint-Évarzec, qu'un nommé Balboux, d'Ergué-Gabéric, est venu ce jour à la fontaine de Poullogoden, où il a laissé une béquille ou bâton dont il se servait, étant infirme depuis quelque temps.

« D. N'êtes-vous pas poussé par quelque fanatique à ramasser de l'argent pour exciter un soulèvement dans le canton ou ailleurs ?

« Répond négativement.

« Ne sait signer. »

Non content d'interroger Chiquet, le juge de paix poursuivit son enquête près de toutes les personnes qui avaient fait des aumônes ou proposé leur aide pour l'édification de la chapelle, ou enfin obtenu quelques faveurs ou miracles.

« Le 1^{er} Pluviose an V (20 Janvier 1797).

« Informations du citoyen Duval, sur le fait des miracles opérés à Poullogoden.

« S'est présentée la citoyenne Marie Thérèse Cariou, femme Le Grou, demeurant rue Kéréon, 38 ans, qui dépose, qu'il y a environ un mois, un vendredi, vinrent chez elles trois femmes, à elle inconnues, pour acheter des marchandises; comme il pleuvait beaucoup, ces femmes restèrent attendre voir passer la pluie; dans cet intervalle, elle les entendit dire que les personnes qui

étaient allées à la prétendue chapelle, près Poullogoden, et qu'elles avaient rencontrées en route, auraient été bien mouillées ; qu'alors, la déposante leur ayant demandé des explications sur ce propos, ces femmes lui dirent que Yves Chiquet avait parlé à sainte Madeleine, qui l'avait chargé de faire bâtir une chapelle près la fontaine ; que Yves Chiquet dit à la Sainte qu'il valait mieux lever sa maison à lui ; mais que la Sainte répliqua : « Levez tous les jours la mienne, parce qu'il ne fait pas beau passer l'hiver dehors, après quoi vous léverez la vôtre ».

« L'une des trois femmes dit encore que des miracles s'opéraient en foule, et qu'un fils de Kergoatalez, en Kerfeunteun, malade depuis longtemps, s'étant voué à cette future chapelle, s'est vu (après avoir fait aller des personnes deux fois pour lui en dévotion à cette chapelle), beaucoup soulagé, donnant chaque fois 15 livres et ayant déclaré [devoir] donner quelque chose de plus, lorsque l'église serait bâtie ; que celle-ci le serait incessamment ; et qu'un de Quimper aurait fourni les ardoises.

« *Louis-Marie Charuel*, demeurant rue Kéréon, dépose que, se promenant, vers le courant de Septembre, sur la route de Quimper à Kervao, il rencontra quatre paysannes tant vieilles que jeunes, et toutes très bien habillées, quoique ce fût un jour ouvrable. Il leur demanda où elles allaient ainsi avec leurs habits de fêtes. « Nous allons, » répondirent-elles, vers Yves Chiquet, de Poullogoden, « pour savoir positivement de lui si la Madeleine d'Italie » lui avait apparue plusieurs fois. » Qu'ayant souri à un tel propos, une des plus vieilles dit : « Vous avez beau rire, les gens de la campagne, plus chrétiens que ceux de la ville, croient à ce qui s'est passé, depuis peu, chez Yves Chiquet ». Etant entré quelque temps après dans l'auberge de Kervao, pour y allumer ma pipe, on y parla de l'apparition de la Madeleine à Yves Chiquet, et

ayant voulu contredire le fait, une fille, qui faisait les crêpes, dit que Chiquet était trop parfait honnête homme pour en imposer ainsi ;

« Le citoyen *Daniel Sergent*, menuisier, rue Neuve, dit qu'il lui a été rapporté, par la femme Le Moal, de la rue Neuve, qu'elle avait ouï dire que, dans un jour, on avait trouvé au tronc 100 écus, et 24 un autre jour.

« *Marie-Louis Chouet* (après avoir raconté l'apparition) dépose que, dans le même temps, elle questionna Yves Conan, du Grand-Kermadec, en Ergué-Armel, son fermier, sur les circonstances de cette apparition, lequel lui dit que cette vierge, dite la Madeleine, avait apparu, par trois jours différents, à Yves Chiquet, et qu'elle lui demandait toujours une chapelle et un tronc ; que les deux premières fois, Yves Chiquet avait fait part de ces apparitions aux ouvriers qui travaillaient avec lui ; qu'à la troisième fois, la Sainte lui en fit un reproche, et que, depuis, Chiquet n'a plus parlé de ce qui se passait *intérieurement* entre la Sainte et lui.

« De plus, elle a entendu dire à Yves Conan, son fermier, que Yves Chiquet avait reçu de la Madeleine deux lettres, dont l'une devait avoir été portée aux prêtres non assermentés détenus au Collège de Quimper, et l'autre destinée à une maison de campagne dont il ne connaît pas l'adresse ;

« Qu'ayant dit à Yves Conan qu'elle n'ajoutait pas foi aux prétendus miracles de Poullogoden, ce dernier lui dit qu'il s'y opérait réellement des miracles, et qu'une femme, qu'il ne peut désigner par son nom, accablée de douleurs et gardant le lit, se trouva parfaitement guérie.

« *Guillaume Le Bourhis*, couvreur, de Ty-Douar, en Ergué-Armel, dépose qu'il a entendu dire à plusieurs personnes, qui allaient et revenaient de la chapelle neuve, en Saint-Evarzec, qu'il y allait beaucoup de monde, et

qu'un homme de Brasparts s'en retournait avec un enfant aveugle depuis six ans et qui venait de recouvrer la vue.

« *Yves Conan*, du Grand-Kermadec, a entendu dire à Guénolé Le Quinquis, maçon, il y a environ trois mois, avant sa mort, qu'une femme de Saint-Evarzec, qui avait trois fois récuré la fontaine de Poullogoden, s'était trouvée beaucoup mieux des douleurs qu'elle ressentait depuis six semaines.

« *Pierre Balboux*, 39 ans, de Sulvintin, en Ergué-Gabéric, dépose que, goutteux depuis longtemps, ne pouvant marcher qu'avec des anilles, il fit vœu à la chapelle de Poullogoden, et s'y rendit un jour de dimanche, à cheval, fit ses stations à la fontaine prétendue miraculeuse, puis au tronc, où il fit ses prières ; qu'ensuite, il redescendit à la fontaine, où, s'étant trouvé beaucoup soulagé, il laissa contre la fontaine une de ses anilles.

« *Julien Mazé*, juge au tribunal civil de Quimper, âgé de 55 ans, se rendit à Poullogoden, où il remarqua un tronc environné d'une vingtaine de personnes, à genoux et en prières ; plusieurs allaient en procession autour du tronc, et quelquefois y glissaient une pièce de monnaie, et s'en retournaient tranquillement chez eux. Il a voulu savoir quel était le culte que suivait Chiquet. Les uns disaient que c'était un prêtre *insermenté* qui devait desservir la chapelle quand elle serait bâtie ; les autres, que ce serait un prêtre *assermenté* ; que, dans le fait, le dit Chiquet suivait ces derniers, allant assez régulièrement à la *Forêt*, à la messe. »

*Continuation de l'enquête, par le même Duval, le 25 Janvier 1797
(6 Pluviose, an V).*

« *Jeanne-Marie-Thérèse Tremaria*, ex-religieuse à Quimper, étant allée à Poullogoden pour se promener, une

paysanne, à elle inconnue, lui demanda un tableau ou une petite statue de la Madeleine, en terre, ce qu'elle lui promit, et, de fait, la remit à cette paysanne, qui doit l'avoir posée au-dessus de la fontaine.

« Interrogée si elle ajoute foi à ces visions, a répondu que, sans y ajouter foi, elle dit que rien n'est impossible à Dieu, mais qu'elle serait fâchée d'exciter le moindre trouble dans le public.

« *Germain Michelot*, fils, de Kergoatalez, demeurant à Tyrioual, en Kerfeunteun, 22 ans, dit qu'étant malade depuis le dernier dimanche d'Août dernier, ayant entendu dire qu'il s'opérait des miracles au lieu de Poullogoden, il s'y voua et fit aller pour lui un individu auquel il n'a pas donné d'offrande, se réservant, lors de sa guérison, d'y aller lui-même porter ses intentions, qu'il n'a jamais lui-même communiquées à personne ; que, depuis, il se sent beaucoup soulagé, puisqu'il se traîne aujourd'hui à l'aide de ses anilles, ce qu'il ne pouvait faire auparavant.

« *Etienne-René Bigot*, entrepreneur, demeurant à Quimper, 59 ans, a entendu dire par Ratier, qui travaille pour lui la chaux à La Forêt, que Chiquet lui ayant demandé un 1/2 boisseau de chaux pour chiquer la fontaine de Poullogoden, où s'opéraient des miracles, et que le dit Chiquet se proposait de payer, il a déclaré ne vouloir rien exiger.

« *Marie-Geslin Plœuc*, 30 ans, déclare avoir donné en offrande, au tronc de Poullogoden, un petit écu.

« D. Ajoutez-vous foi au visionnaire ?

« R. Oui, attendu que j'ajoute toujours foi aux honnêtes gens, et que j'ai entendu dire que Yves Chiquet était de ce nombre.

« *Jeanne-Guillemette Boisguehenneuc*, veuve de Plœuc, 60 ans, a donné en offrande un petit écu ; et qu'ayant de-

mandé à Chiquet si c'était lui qui avait parlé à la sainte Madeleine, il répondit lui avoir parlé trois fois. »

L'interrogatoire du 1^{er} Pluviose (20 Janvier) ayant été communiqué à l'administration centrale, présidée par Cambry, celle-ci, en séance du 29 Pluviose an V (17 Février), crut pouvoir couper le mal en sa racine, par l'arrêté suivant :

« Sur les constatations faites par le juge de paix de Quimper, relativement aux attroupements et aux courses de personnes simples ou fanatiques à une fontaine prétendue miraculeuse située au lieu de Poullogoden, en Saint-Evarzec, et à l'établissement d'un tronc pour recevoir les offrandes destinées à la construction d'une chapelle demandée par la soi-disante Madeleine, apparue au nommé Chiquet, cultivateur en cette commune.

« Considérant que la sévérité des peines qui découleraient d'une instruction criminelle ne serait peut-être propre qu'à donner de nouvelles forces au fanatisme ;

« Considérant qu'en consacrant à des danses civiques l'argent provenant des offrandes, on est assuré que les fanatiques ou malveillants cesseront de faire de pareilles offrandes.

« Considérant qu'il faut combattre le fanatisme par le ridicule ;

« Arrête : 1^o Que l'argent du tronc sera consacré à des fêtes publiques ;

« 2^o Invite le citoyen... (*sic*) à composer une chanson bretonne, qui sera répandue dans les campagnes pour éclairer l'ignorance des personnes simples et déconcerter les projets des malveillants. »

Il ne paraît pas que cet arrêté de l'administration centrale ait eu l'effet désiré ; peut-être ne trouva-t-on pas de

danseuses, ni de poète pour composer la chanson ; toujours est-il que les fonds trouvés chez Chiquet furent saisis, mais n'avaient pas encore été dépensés en fêtes civiques, lorsque l'on se décida, le mois de Juin suivant, à traduire Chiquet devant le tribunal criminel.

Interrogatoire de Yves Chiquet, arrêté le 24 Prairial an V (12 Juin 1797) et interrogé le lendemain, 25 Prairial, par Charles Gaillard, président du jury d'accusation, à Quimper.

« A comparu Yves Chiquet, âgé de 42 ans...

« D. Le 28 Nivose dernier (17 Janvier), on a saisi chez vous plus de 100 livres provenant du tronc que vous avez placé à Poullogoden ; votre intention n'était-elle pas d'abuser de la crédulité des ignorants, et de vous approprier cet argent ?

« R. Si telle avait été mon intention, je n'aurais pas conservé cet argent, mais je l'aurais dépensé.

« D. Pourquoi avez-vous placé un tronc en cet endroit ?

« R. Une femme belle m'est apparue, le 23 Septembre dernier, sur les 9 heures du matin, près la fontaine de mon village ; je la vis boire de l'eau dans le creux de la main, et comme je demandais à ceux qui m'accompagnaient s'ils la connaissaient, cette femme disparut, et mes compagnons ne la virent pas.

« D. Ne vites-vous pas, ce même jour, cette femme une seconde fois ?

« R. Oui, je la vis trois fois ce même jour : à 9 heures du matin, buvant de l'eau, une demi-heure après, dans le placitre, et la troisième fois, dans le premier endroit ; alors, cette femme me parla, me dit se nommer Marie-Madeleine, patronne des pêcheurs ; qu'il fallait que je lui bâtisse une chapelle, dans le placitre, à sa gloire. Je répondis que je le ferais, si j'en obtenais la permission ;

tout en observant, cependant, que je n'étais pas en état de bâtir ; elle répliqua : « Bâissez toujours, le peuple vous aidera », et, aussitôt, elle disparut.

« J'ajoute que cette Madeleine m'apparut trois jours de vendredi, successivement ; au même endroit, me répétant ses recommandations, et ajouta qu'elle désirait que le peuple permit que sa sœur Marthe et son frère Lazare fussent placés dans la même chapelle.

« D. Pourquoi, dans votre interrogatoire du 29 Nivose (18 Janvier), n'avez-vous pas rappelé que cette Madeleine s'était présentée à vous, trois vendredis de suite, et dit son désir de voir son frère et sa sœur placés dans la chapelle ?

« R. Je ne m'en suis pas rappelé.

« D. Qui vous a dit que les saints, qui sont des esprits, ont la complaisance de descendre du ciel sur terre pour boire de l'eau dans le creux de la main ?

« R. Les esprits peuvent prendre la forme humaine.

« D. Vous étant aperçu que la Sainte buvait, ne vous vint-il pas dans l'idée de lui offrir à manger ?

« R. Je n'invite pas à manger, tous ceux que je vois boire.

« D. Vous avez dit que, la seconde fois que vous vîtes la Madeleine, le premier jour, c'était dans une perrière ; vous dites, aujourd'hui, que c'était dans votre placitre ?

« R. C'est la même pièce de terre.

« D. Quels étaient les traits, l'encolure et l'habillement de cet être qui se rendait invisible à volonté ?

« R. Elle était habillée de brun, mais était si éblouissante, que, pour la fixer, j'étais obligé de mettre la main sur la figure ; j'ajoute qu'elle m'a toujours apparue dans le même éclat, et que je n'ai pas fait attention si elle était jeune ou vieille.

« D. Savez-vous lire ?

« R. Assez pour faire le catéchisme aux enfants.

« D. Cette Madeleine ne vous remit-elle pas deux lettres, l'une pour les prêtres insermentés détenus au Colège, l'autre pour une maison de campagne ?

« R. Non, elle ne parla ni de prêtres insermentés, ni de prêtres assermentés.

« D. Cette Madeleine vous a-t-elle apparue depuis les interrogations du juge de paix ?

« R. Non ; mais, depuis, j'ai vu de grands cierges allumés, la nuit, dans l'endroit où elle dit qu'elle voulait qu'on lui bâtît une chapelle ; que c'était le carême dernier ; qu'une nuit, ayant porté la main sur l'un de ces cierges, tous s'éteignirent et, qu'après avoir fait cent pas, je me retournai et m'aperçus qu'ils étaient allumés, et que le vent, quelque fort qu'il fût, ne les éteignait pas.

« D. Cette Madeleine, vous dit-elle d'où elle venait ?

« R. Elle dit venir d'Italie, et qu'on y avait renversé son temple.

« D. Vous dit-elle depuis quand elle avait quitté l'Italie, combien de jours elle avait mis dans sa marche, où elle comptait se rendre, si elle avait fait sa route par terre ou par mer, à pied, à cheval ou en voiture ?

« R. Répond négativement.

« D. Connaissez-vous cette statue en plâtre portant la main sur une tête de mort, et l'autre main sous la tête, dans une attitude de tristesse ?

« R. Oui, elle a été placée à la fontaine par une femme dont j'ignore le nom.

« D. Cette Madeleine a-t-elle fait des miracles ?

« R. J'ai ouï dire, par plus de 30 personnes, qu'un enfant aveugle a recouvré la vue, que Marie Perrier, de Saint-Evarzec, infirme depuis onze mois, s'est fait porter à la fontaine sur son grabat, qu'aussitôt arrivée, elle fit la procession à l'aide d'un bâton et s'en retourna à pied ;

qu'une fille de 7 à 8 ans, de Pouldrégat, infirme, ayant été portée à cheval, recouvrit le marché à la fontaine ; qu'une femme de Saint-Yvi, ayant une jambe dite de *loup*, dans l'état le plus affreux, vint à la fontaine, trois jours de vendredis successifs, que la première fois elle fut portée, les deux autres fois elle est venue à pied, et la dernière fois elle s'en retourna parfaitement guérie.

« D. A lui présentée une statue de bois peinte et charmée de rubans, il lui fut demandé s'il la connaissait ?

« R. Oui, elle a été portée chez moi, il y a 8 jours, par une personne de Quimper, mais je ne la vis pas.

« D. N'avez-vous pas porté cette statue en procession, autour de la chapelle ou du tronc ?

« R. Non, mon intention était de la garder, ne sachant à qui la rendre.

« D. N'avez-vous pas chanté et dit des prières autour de votre fontaine ?

« R. Oui ; je n'étais pas le chef pour cette cérémonie, j'ai prié avec le peuple.

« D. Reconnaissez-vous ces cierges ?

« R. Les pèlerins portaient ces bougies dans la maison, on les allumait, le jour, dans le placitre ; le soir, je les éteignais et les portais chez moi.

« D. N'avez-vous pas exercé le ministère d'un culte, récitant des prières et invocations à la Sainte, hors de votre maison, près la fontaine ?

« R. J'ai dit des prières près la fontaine avec le peuple. Je n'avais pas l'intention de mal faire.

« D. Depuis la Révolution, avez-vous été fonctionnaire public ?

« R. Oui, j'ai été membre du Conseil général de ma commune.

« D. N'existe-t-il pas, tous les jours, surtout le dimanche, grand concours de monde chez vous ?

« R. Oui, quelquefois ; mais je ferme actuellement ma porte.

« D. Avez-vous fait déclaration à la municipalité d'exercer un culte public ?

« R. Les membres de la municipalité vont comme les autres aux prières à la fontaine ; on n'a chanté publiquement et récité le rosaire en commun, à haute voix, que trois fois seulement.

« D. A quoi destiniez-vous les bougies trouvées chez vous ?

« R. J'ai pensé qu'il valait mieux les ramasser que de les laisser entre les pieds des bestiaux. »

Le tribunal se montra très sévère pour le pauvre Chiquet, et le condamna à *trois décades* de prison.

La fontaine de Poullogoden existe toujours et, non loin, est un parc que l'on appelle encore Parc de la Madeleine, quoiqu'il ne semble pas qu'il y ait eu jamais une chapelle. Du reste, la mémoire de Chiquet est encore conservée dans la paroisse de Saint-Evarzec, et dans le souvenir de ses arrière-petits-enfants.

CATHERINE DANIELOU

Une voyante à Quimper au XVII^e siècle.

(Suite.)

CHAPITRE XII

SAINT CORENTIN ET LE POISSON DE SA FONTAINE
M^{me} DE TRESSÉAUL, BIENFAITRICE DE CATHERINE

« La mission de l'Evêché de Dol étant achevée (1642), le Père Bernard, voyant l'assistance visible du glorieux saint Corentin dans ses emplois apostoliques, se résolut de nettoyer la fontaine de Saint-Corentin, qu'on avait profanée (profanation qui avait causé une peste terrible dans toute la ville de Quimper), puis il fit faire une image de saint Corentin pour la mettre où elle est à présent, et, à cette occasion, fit une belle prédication proche de la fontaine. Il plut à-Dieu de récompenser la dévotion du Père Bernard par des témoignages sensibles de sa bienveillance, envers ce restaurateur de l'honneur de son grand serviteur saint Corentin.

« Le Père avait recommandé aux visiteurs de cette fontaine de ne profaner plus ce lieu ; cependant, une femme du voisinage, appelée Jeanne Le Fur, y alla savonner ses hardes. Au même temps, un petit poisson s'élança de la fontaine sur sa main et y demeura l'espace d'un quart

d'heure, la rendant en ce temps paralytique de tous ses membres.

« Quelque temps après, au mois de Mai, le premier consolateur de Catherine (saint Corentin), lui dit que le Père Bernard, s'étant transporté à la fontaine, avait prié Dieu intérieurement de lui montrer ce petit poisson, et dès qu'il eût formé sa prière, le petit poisson apparut au milieu de la fontaine, comme si Dieu l'y eût créé en un instant, et qu'il y fit la procession au dedans de la fontaine, et qu'il se montra par trois fois consécutives faisant la même procession, et qu'ensuite il sortit d'une petite cellule qu'il avait dans la pierre, avançant sa tête et son col dehors en regardant fixement le Père, qui commença à chanter le cantique de la charité de saint Corentin à l'endroit d'un gentilhomme dont nous avons parlé, disant :

« *Chelaouit pesquic bihan discleria a fell d'in, etc.*

« *Ecoutez, petit poisson, je veux vous déclarer, » etc.*

et qu'en même temps le petit poisson avait ouvert ses ouïes comme s'il eût voulu ouïr le chant des louanges de saint Corentin et témoigner sa joie.

« Par après, le Père chanta une prière adressée à la Vierge en vers bretons : « *Guerc'hes Vari, mam douç... Vierge Marie, douce Mère...* » En même temps, ce petit poisson ouvrit son petit bec pendant le chant, comme s'il eût voulu être de la partie.

« Enfin, se faisant tard, le Père donna sa bénédiction à ce petit gardien de la fontaine qui, tout incontinent, se retira. Il était de couleur violette et avait un demi-pied de long. Celui qui a vu cela, ajoute le Père Maunoir, en a rendu son témoignage, et son témoignage est véritable.

« Le 29 Septembre de la même année, jour dédié à saint Michel, le glorieux saint Corentin voulut montrer sa bienveillance envers son premier serviteur, le Père Bernard,

qui faisait la mission en la paroisse de Plovan. Comme son compagnon (le Père Maunoir) était allé de bon matin à l'église paroissiale pour y catéchiser et prêcher, on pria le Père Bernard de dire la messe à M^{me} de Kerorentin et à plusieurs autres demoiselles, dans la chapelle de la maison de noblesse de Lesnavor. S'étant habillé des habits sacerdotaux et pensant qu'il y avait dans la chapelle un répondant, il commença la messe, à laquelle répondit clairement une voix fort distincte. M^{me} de Kerorentin, M^{lle} de Kermorvan, sa sœur et d'autres, témoignèrent l'avoir fort bien entendue ; mais Catherine Daniélou, seule, eut le bonheur de voir la personne à laquelle appartenait cette voix. Car elle aperçut, à la fenêtre de la chapelle, son premier consolateur (saint Corentin), avec ses habits pontificaux, qui répondait au Père, pendant qu'un enfant beau à merveille lui présentait les burettes. Toutes ces demoiselles ont porté témoignage de cette grâce, comme aussi Catherine, devant un de ses confesseurs.

« Ce pasteur anonyme lui recommanda la dévotion des cinq playes et de se ressouvenir de la douleur qu'eut la Sainte Vierge en les contemplant au pied de la croix.

« Son second consolateur (saint Joseph) lui raconta plusieurs croix qu'avait portées saint Corentin : qu'il avait été dans les souffrances jusqu'à la mort, qu'il avait commencé à souffrir dès sa jeunesse ; que, tâchant de convertir ceux de son pays, il fut persécuté, appelé sorcier, voleur, perçeur de maison, affronteur, que quand on l'injurait il riait de joie et disait : « Dieu soit loué » ! Qu'il fut poursuivi de flèches et de fourches de fer, qu'on le chercha à tuer, ce qui l'obligea de venir en Cornouaille pour y gagner des âmes. Qu'étant venu prêcher en ce pays, il fut garrotté, qu'on lui jetait de la fange au visage, que les paysans l'attendaient au bout des champs pour le battre ; qu'il fut obligé de se retirer dans les bois, où il

fut persécuté des démons ; qu'il retourna de rechef dans son pays, pour voir s'il pouvait gagner quelques-uns à Jésus-Christ ; que les méchants n'avaient pu le supporter ; qu'il fut contraint d'aller à Rome, à Jérusalem, en Egypte, où il vit saint Antoine ; qu'il retourna en Bretagne, où il fut père de plusieurs anachorètes ; que quand il voyait quelque jeune homme, il tâchait de le gagner en lui disant : « Hé bien, mon ami, voulez-vous suivre Jésus-Christ et le suivre à bon escient » ? et qu'en cette façon, il gagna plusieurs personnes au service de Dieu. Il ajouta qu'il était grandement dévot à la Sainte Vierge, et qu'il la voyait tous les jours, à midi.

« Catherine lui demanda comment il mourut. « Comme « saint Antoine, » répondit-il, et qu'ayant enduré jusqu'à la mort de toutes sortes de gens, même des gens de bien, il avait désiré d'être à l'agonie un vendredi et de mourir un samedi ; qu'il eut une forte agonie ; que Notre Seigneur lui apparut en ce dernier combat ; que les anges chantèrent à son trépas ; que la Vierge le fit reposer entre ses bras et l'encouragea en lui disant : « Courage, mon « fils Corentin, courage ; mon Fils vous donnera bientôt « contentement, et je m'y trouverai présente. » — « Douce « Vierge, repartit saint Corentin, je vous recommande « mes brebis ; servez-leur de mère, » et en même temps il rendit son esprit entre les mains de la Vierge. »

« M^{me} de Tresséaul (1), ayant expérimenté l'efficace des prières de Catherine, désira qu'elle assistât aux noces de sa fille, qui épousait M. de Kerandraon. Catherine trouva en ce lieu une belle occasion d'accompagner ses prières de croix. Comme on vit en cette rencontre l'état que faisait Madame et tous ses enfants de cette servante de Dieu ;

(1) Constance de Kerguézec, épouse du S^r de Tresséol, habitant le lieu noble de Tresséol, en Plonévez-Portzay.

quelques uns, — portés de jalousie, l'appelèrent bigote et sorcière.

« Comme elle était demeurée après la messe des noces pour prier Dieu, disant cinq *Patet* en l'honneur des cinq playes, et sept en l'honneur des sept épées de douleur de la Vierge, entra dans la chapelle un certain, qui portait la mine de celui qui l'avait injuriée en une autre circonstance (de fait c'était le démon), qui lui dit d'un accent impérieux : « Que fais-tu là » ? et en même temps lui déchargea cinq soufflets de suite, puis sept, puis trois pour chacun de ses amis pour lesquels elle priait tous les jours, sans omettre les nouveaux mariés ; puis, lui donnant un coup de pied, la jeta d'auprès l'autel jusqu'au bas de la chapelle. Il ne se contenta pas de cette cruauté, mais, la prenant par les lèvres, il la traîna par la chapelle, menaçant de la tuer si elle disait mot à personne. Durant ce temps, elle bénissait Dieu et disait : « Glorieux saint Joseph, comme vous avez assisté le petit Jésus et la Sainte Vierge, qu'il vous plaise de m'assister à cette heure ». La chapelle de Tresséaul était dédiée à saint Joseph, et ce méchant lui ayant déchargé un grand coup sur le chignon du col, survint à son aide son second consolateur (saint Joseph), qui, tenant en main une croix longue de deux pieds, la jeta à la tête de ce barbare, qui sortit de la chapelle aussi vite que le vent.

« Le Saint se tourna vers Catherine, lui disant que Dieu voulait tout cela pour couronner sa dévotion aux cinq plaies et aux sept épées de douleur, et lui demanda si elle n'était pas contente d'être souffletée tous les vendredis pour l'amour de Notre Seigneur. Elle s'y accorda et son désir a été exécuté.

« Le vendredi suivant, elle fut souffletée d'une main invisible et, de plus, en allant chez M. de Moelien et passant par dessus un pont, elle sentit une force invisible

qui l'enleva de dessus son cheval pour la précipiter dans l'eau ; mais au même temps, ses deux consolateurs (saint Corentin et saint Joseph) l'arrêtèrent et l'empêchèrent de tomber.

« Cependant, M^{me} de Tresséaul s'étant trouvée malade environ la fête de saint Corentin, comme Catherine passait sur le pont de N.-D. de Lorette (1) pour l'aller visiter, le cheval qui la portait tomba à l'eau, et Catherine demeura suspendue en l'air, son manteau étant accroché à des ronces et ses pieds sentant une chose solide, quoiqu'invisible, qui l'empêchait de tomber en l'eau. C'est qu'aussi, en tombant, elle avait invoqué l'assistance de saint Corentin.

« Etant arrivée à Tresséaul, elle rendit toute sorte d'assistance à sa bienfaitrice comme à sa propre mère.

« Comme elle veillait la malade avec la fille de chambre, elles entendirent toutes deux des voix dans la chapelle de Saint-Joseph, comme si quelques prêtres eussent chanté l'office des Morts.

« Le matin elle alla à la chapelle devant le jour et, étant à la porte, elle entendit quatre voix ; les deux premières étaient de ses deux premiers Pères consolateurs (saint Corentin et saint Joseph), les deux autres, de ses deux Pères confesseurs (les Pères Bernard et Maunoir). Ces deux derniers disaient : « Nous vous saluons, mes Pères, de la part de Jésus ». L'un des autres disait : « Bénis soient ceux qui sont en la grâce de Dieu ». L'autre ajoutait : « Ceux qui sont en la grâce de Dieu sont contents ».

« Etant entrée en la chapelle, Catherine ne vit personne.

« Au même temps que cette servante de Dieu entendit ces quatre voix, M^{me} de Tresséaul commença à crier : « Allons, il faut mourir ». Il faut noter que Catherine

(1) Non loin de la bifurcation de l'embranchement des lignes de Brest et de Douarnenez.

étant allée le jour de devant en cette chapelle de Saint-Joseph, elle vit un cierge allumé qui s'alla rendre au milieu de l'autel, où il mourut.

« Il plut à Dieu d'appeler M^{lle} de Tresséaul le 18 Décembre (1642), le sixième jour de l'octave de saint Corentin.

« Le lendemain, Catherine étant allée à la même chapelle, elle y trouva son second consolateur, ami de saint Joseph (c'est-à-dire saint Joseph lui-même). Il était seul, et lui dit d'un visage joyeux : « Vos Pères ont fait une « bonne journée (les Pères Bernard et Maunoir avaient « assisté la mourante), M^{me} de Tresséaul a rendu une « bonne âme à Dieu, elle ne voudrait pas être en ce « monde pour tous les biens de la terre; la Sainte Vierge, « saint Joseph et saint Corentin ont été à son trépas. » Catherine demanda : « Où est votre compagnon » (saint Corentin) ? — « Il est, lui fut-il répondu, occupé d'une « personne qui lui est bien chère. Dites la dévotion des « cinq playes en son intention; elle demeurera quelque « temps dans les peines du purgatoire; allez ensevelir « son corps, vous verrez un beau visage. » M^{me} de Tresséaul avait, en effet, la face plus belle après sa mort que pendant sa vie.

« La nuit d'après, elle se présenta à Catherine en vision intérieure, lui disant : « Que je vous suis obligée, Catherine ! Vous m'avez revêtue de ma dernière robe, qui a « été bénite de vos Pères; vous faites mon deuil; ma fille « de Kerandraon est marrie de ma mort, mais vous l'êtes « davantage; consolez-vous, j'ai deux bons conducteurs, « saint Joseph et saint Corentin, qui ont reçu mon âme « au sortir de son corps; ils me conduiront à la part où « je vais. J'avais demandé à Dieu une grâce, d'être assis- « tée à la mort par le compagnon du Père Bernard (le « Père Maunoir); dites à vos Pères qu'ils ne m'oublient « pas quoique je sois retirée de leurs yeux. Je demande

« à vos Pères qu'ils avertissent mes filles, qu'elles fuient « la vanité et qu'elles fassent aimer saint Corentin. Ne « pleurez pas, Catherine, je ne voudrais pas être au « monde. »

« Le 22 du même mois, ses deux consolateurs (saint Corentin et saint Joseph) firent visite à Catherine, en la chapelle du Pénity (1) de Quimper, et lui dirent que l'âme de M^{me} de Tresséaul était en assurance, et que devant que de mourir elle avait fait un petit souri en voyant la Sainte Vierge, saint Joseph et saint Corentin, et que ces trois assistent à la mort de ceux qui leur sont dévots.

« Cette dame s'appelait Constance de Kerguézec et était la perle de la province; elle nourrissait toujours un pauvre dans sa maison, succédant à la charité de saint Yves, dont elle était parente. Elle a été la première dame de ce siècle qui a porté dévotion à saint Corentin.

« Elle était humble et dévote et a toujours respecté et honoré son mari, encore qu'il eût des infirmités considérables. »

CHAPITRE XIII

ÉPREUVES ET CONSOLATION DE CATHERINE

A LA FIN DE L'ANNÉE 1642

« Un jour, ses visiteurs lui dirent qu'ils n'approuvaient pas l'esprit du monde, en ce temps où on cherchait des personnes de qualité pour être parrains et marraines, et que Dieu trouvait agréable qu'on prit des pauvres, qui fussent gens de bien, pour tenir les enfants aux sacrés fonts de baptême.

(1) Chapelle dédiée à la Vierge, au milieu des allées de Locmaria, détruite vers 1810.

« Une autre fois, son premier consolateur (saint Corentin), la visitant dans la chapelle de N.-D. du Pénity, lui recommanda de prier le Père Bernard de dire une messe pour le Roi Louis XIII et pour le Dauphin. Catherine demanda naïvement si c'était le Dauphin de la terre au Duc (1). Saint Corentin répondit que le Père Bernard l'entendait bien. Puis il ajouta qu'il désirait que le compagnon du Père Bernard (le Père Maunoir) allât trouver Mgr de Cornouaille (René du Louet), qui n'était pas encore venu en son Evêché, et qu'il lui dit qu'il y a, à Saint-Corentin, un ecclésiastique qui désire le voir ; mais qu'il se hâte de venir le plus tôt possible, car son église est mal servie par certains mauvais prêtres ; ce que disant, il se mit à pleurer ; puis, frappant la terre du pied, il s'écria : « J'ai grand peur, dit-il, que quelque malheur ne tombe sur cette ville ; que M. de Cornouaille se joigne avec les chanoines pour chasser ces mauvais prêtres de son église ». Il termina en disant : « Je veux, ma fille, vous faire un beau présent, c'est dom Michel Nobletz, qui est un prêtre de Léon selon le cœur de Dieu. »

« Environ le 8 Décembre 1642, le Père Caussin, de la Compagnie de Jésus, voyant l'efficace de la dévotion de saint Corentin, fit un vœu à ce saint tutélaire de Quimper, d'imprimer quelque chose à sa gloire, si les supérieurs le tiraient de Quimper, où M. le cardinal de Richelieu l'avait relégué. Catherine s'intéressait à ce Père, qui avait été son confesseur en l'absence des Pères Bernard et Maunoir ; aussi recommanda-t-elle le Père Caussin à son premier consolateur (saint Corentin) et à son compagnon (saint Joseph), et ceux-ci lui dirent qu'assurément ce Père serait délivré. Ce qui arriva bientôt, car la Reine mère envoya bientôt un exprès au Père pour le ramener à Paris.

(1) Il y avait, en effet, à Saint-Mathieu, une auberge à l'enseigne du Dauphin.

« Saint Corentin recommanda aussi à sa fille de prier Dieu pour le cardinal de Richelieu, l'assurant qu'il aimait les Pères Jésuites et que, par les prières des gens de bien, Dieu lui ferait miséricorde.

« En Janvier 1643, son second consolateur (saint Joseph) lui dit que saint Corentin avait obtenu pour M. le cardinal de Richelieu une heureuse mort, et que, la nuit de devant qu'il mourut, il avait vu le Père Caussin en songe, qui lui avait montré l'image de saint Corentin, tutélaire de Quimper, où il l'avait fait reléguer ; que devant que de mourir, le premier Evêque de Quimper était apparu au Cardinal et lui avait dit : « Je suis avec toi, ne crains pas ». Saint Joseph ajouta que, depuis que saint Corentin commença d'intercéder pour le Cardinal, il s'était changé et était mort comme un saint, dans le dessein de miner l'hérésie. Et de vrai (dit le Père Maunoir), devant qu'il tombât malade, il avait préparé des pensions pour cent ministres qui voudraient se rendre catholiques et, à cet effet, il avait chargé un Père de la Compagnie de Jésus, de la province d'Aquitaine, bien versé aux controverses, pour faire des conférences avec les principaux de la religion prétendue réformée. »

« Le dimanche de la Trinité 1642, le Compagnon du Père Bernard étant allé prêcher en la chapelle de la Trinité, paroisse de Plozévet, l'église n'étant pas capable de tenir la multitude du peuple, qui montait à près de trois mille, il fut obligé de faire la prédication près d'une croix, dans une grande place, près la chapelle. Au milieu de sa prédication, un certain lui tira à la face un coup de pistolet chargé d'un grand nombre de dragées. Le lendemain, le bruit alla d'un côté et d'autre que le Père avait été tué.

« Catherine, qui était à une lieue et demie proche de ce lieu, fut une des premières à apprendre cette nouvelle,

qui frappa son cœur d'une tristesse extraordinaire ; elle en devint malade, demeura sans pouvoir boire ni manger, et sa face s'enfla démesurément.

« Au milieu de ses peines intérieures, elle est ravie hors d'elle-même et portée en esprit en un beau bois où elle fait rencontre d'une dame vénérable, qui lui dit : « Qu'avez-vous, ma fille ? » — « Je n'ai rien, » répondit-elle. La dame répliqua : « Assurément, vous avez quelque chose, ma fille, je le vois à votre visage mouillé de vos larmes. » — « Hélas ! mon pauvre Père Maunoir a été tué ! » — « Nenny, nenny, il se porte bien, grâce à Dieu ; l'aimez-vous bien ? » — « Ouy. » — « Comme quoi ? » — « Comme mon cœur. » — « Vous avez donné votre cœur au bon Jésus, regardez en haut. »

« Elle avisa un beau château. La dame lui dit : « Voilà un beau château préparé, avez-vous le petit habit de N.-D. des Carmes ? » — « Oui. » — « Eh bien, gardez-le jusqu'à la mort. Mais regardez encore en haut. » Catherine aperçut un plus beau château. La dame lui dit : « Voilà un château préparé pour le Père Bernard, pour son compagnon et pour toi. » — « Je ne saurais monter si haut, » dit Catherine. « Je te tirerai par ton habit. » — « Il romperait. » — « Qui aimez-vous mieux des deux pères ? » — « Autant l'un comme l'autre. »

« La dame lui commanda, pour la troisième fois, de regarder en haut ; elle aperçut un beau petit enfant dans ce château. « Oh ! que voilà un enfant qui est beau, » dit Catherine. « C'est mon fils. » — « Mais vous êtes trop jeune pour avoir un enfant ; au reste, il m'est impossible de monter si haut. » Etant sortie du bois avec la demoiselle, elles rencontrèrent un bel ange. La demoiselle demanda à Catherine : « Connais-tu bien celui-ci ? » — « Oui dà, c'est un ange, il me portera bien dans ce beau château. » Sur quoi Catherine revint à soi.

« Les bruits, qui poursuivaient toujours, que le Père avait été tué, augmentèrent sa tristesse, l'enflure de sa tête et de sa gorge. Dans cette affliction, regardant par la fenêtre qui donne sur le verger, elle aperçoit ses deux consolateurs (saint Corentin et saint Joseph), qui entrent dans sa chambre. L'ayant trouvée en si pitoyable état, son premier consolateur lui demanda la cause de sa douleur. « Hélas ! mon pauvre Père Maunoir a été tué ! » — « Non, repartit le Père, il est en vie, je t'en assure, ma fille, Dieu a conservé son serviteur et le conservera pour assister et convertir les pauvres pécheurs. »

« Catherine avait bien de la peine à croire que le Père ne fût pas mort ; son consolateur reprit : « Catherine, tu me peux croire ; t'ai-je jamais rien dit qui ne fût vrai ? Ce qu'ayant dit, il lui donna à boire, dans un petit pot d'argent, une liqueur céleste qui la guérit sur-le-champ de tous ses maux. »

« Comme la fête de saint Antoine s'approchait (saint Antoine, ermite, 17 Janvier), les consolateurs conseillèrent à Catherine de demander à ce grand Saint, son ancien ami (alors qu'il lui apparaissait comme un petit pauvre sous le nom d'Antonic), de demander, dis-je, à ce grand Saint son bâton pour aller au paradis. Nous verrons qu'on lui prépare un bâton qui lui servira beaucoup dans le chemin de l'éternité bienheureuse.

« Le 13 Janvier, comme elle saluait les cinq playes devant le crucifix de l'église cathédrale de Quimper, une femme l'aborda, la priant d'avoir pitié des cinq petits enfants qu'elle lui montrait. Elle en tenait deux entre ses bras, deux autres tenaient les deux côtés de sa robe, elle portait le cinquième sur les épaules ; celui-ci et les deux premiers étaient de même grandeur et blancs comme neige. Cette mère était bien affligée de l'indigence où elle

était réduite et disait que ces pauvres innocents n'avaient goûté morceau cette journée, parce qu'elle n'avait trouvé aucune miette de farine pour leur faire de la bouillie. Catherine lui dit qu'elle n'avait point de farine ni aucun denier, mais qu'on lui devait quelque argent dans la place du marché, que cette femme attendit un peu et qu'elle retournerait tout incontinent pour lui faire la charité selon son petit pouvoir. Catherine se transporte aussitôt près de la personne qui lui devait quelque peu d'argent, et lui réclama son dû, lorsque survint une autre femme qui, l'ayant injuriée et appelée coureuse, lui déchargea un grand coup de bâton sur la tête et, l'ayant abattue contre terre, la roua de coups, la laissant sans mouvement sur le sol. On la porta en cet état en son lit, comme un criminel roué vif.

(A suivre.)

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

LA FORÊT-FOUESNANT

Cette église ne fut érigée en succursale que par décret du Président de la République, du 18 Novembre 1850. Depuis le Concordat, elle faisait partie de la paroisse de Fouesnant; mais avant la Révolution, elle était trève et était desservie par un curé ou vicaire. Cette trève ne comprenait pas autrefois, comme elle le fait aujourd'hui, le prieuré de Logamand, qui avait un service paroissial spécial, comme nous le dirons lorsque nous parlerons de ce prieuré.

EGLISE PAROISSIALE

La partie la plus intéressante dans l'église, c'est le portail Ouest, surmonté du clocher. Un petit porche, orné de contreforts et de clochetons gothiques, donne accès à la porte principale; plus haut, est percée une fenêtre à deux baies, largement évasée; à côté de la cage d'escalier, est une autre porte maintenant murée, surmontée d'une accolade feuillagée; à la naissance du pignon monte une jolie tourelle cylindrique terminée par un toit en poivrière, puis la chambre des cloches, portée en encorbellement

sur une frise sculptée, le tout surmonté par une flèche ornée à sa naissance de fins pinacles et de gâbles ajourés.

Tout à côté de ce portail occidental, se dresse un calvaire qui est en même temps une chaire extérieure, car la base de la croix est entourée d'une petite enceinte carrée à laquelle le prédicateur accède par quelques marches. Aux quatre coins de cette enceinte, sont plantés quatre clochetons gothiques dont deux sont couronnés de statues de la Sainte Vierge et de saint Jean. Au milieu, s'élève un fût dont le sommet s'épanouit en consoles pour porter la croix de Notre Seigneur et celle des deux larrons. Ce calvaire est un des plus anciens de notre pays et doit dater du commencement du xvi^e siècle.

A l'intérieur de l'église, on trouve des colonnes sans chapiteaux portant des arcades à nervures prismatiques et, au fond de l'abside droite, une belle fenêtre flamboyante. Les fonts baptismaux sont couverts d'un baldaquin en bois porté sur six colonnes corinthiennes ayant le bas des fûts ornementé de sculptures.

Ces colonnes soutiennent une frise feuillagée, au-dessus de laquelle sont des urnes, des pots de feu, des frontons découpés, ayant pour couronnement le groupe du baptême de Notre Seigneur par saint Jean-Baptiste. Ce travail est daté de 1628.

Il reste encore à l'église un certain nombre d'images vénérables de l'ancien temps : dans le chœur, deux statues de Notre-Dame : Notre-Dame de la Basse-Mer, *Izel-Vor*, la patronne, et Notre-Dame de Kergornec, provenant d'une chapelle disparue, peut-être de Loc-Amand ; — une belle Notre-Dame de Pitié ; — saint Jean-Baptiste ; — saint Nicolas ; — saint Alain, évêque de Quimper ; — un vieux saint franciscain qui pourrait bien être saint Antoine de Padoue ou saint Pascal-Baylon ; de la main droite, il tient un livre ouvert, et la gauche, maintenant

vide, devait autrefois porter un calice ou un ciboire ; — un saint Dominicain, baptisé du nom de saint Diboan, mais qui doit être saint Thomas d'Aquin, car il semble argumenter des deux mains ; — enfin, un petit saint Jean-Disalcéat.

Le maître-autel est du xvii^e siècle et a conservé ses gradins ornés de guirlandes de feuillages et d'arabesques, son tabernacle et son petit retable entourés de colonnettes torsées, rehaussés de niches, de statuets et de deux petits médaillons retraçant les mystères de l'Annonciation et de l'Assomption.

Au transept Nord est un grand tableau du Rosaire, entouré d'un cadre en chêne sculpté mesurant 3 mètres de largeur sur 3 m. 60 de hauteur. Au haut de la toile, on a représenté la Sainte Vierge et l'Enfant-Jésus donnant le rosaire à saint Dominique et à sainte Catherine de Sienne ; au bas, l'on voit le roi Louis XIII, la reine et plusieurs personnages de la Cour ; et au milieu, dans le lointain, la bataille de Lépante ou, plus probablement, la prise de La Rochelle en 1628. Tout autour sont les mystères du Rosaire, peints dans quinze médaillons.

Le trésor de cette église renferme un calice de grande valeur, classé dans le mobilier historique ; il mesure 0 m. 35 de hauteur, et la coupe 0 m. 13 de diamètre. Par son style, il semble appartenir à la Renaissance, par conséquent à la première moitié du xvi^e siècle. Le pied, entouré de six lobes et de six pointes, est orné d'une gloire à rayons flamboyants. La tige porte un grand nœud formé de deux étages, de six niches renfermant les statuets des douze Apôtres ; et le bas de la coupe est soutenu par une gloire analogue à celle du pied. Les colonnettes, les frises et les consoles découpées qui entourent les niches du nœud, sont un travail très délicat d'orfèvrerie.

EXTRAIT DES COMPTES

La fabrique de La Forêt conserve, presque sans interruption, les comptes de la trêve depuis 1608 à 1790. Nous y relevons quelques dépenses, et particulièrement les acquisitions d'objets mobiliers, dont plusieurs se trouvent encore dans l'église.

L'inventaire de 1609 mentionne une croix et trois calices d'argent, deux bannières, cinq chasubles, cinq tuniques — ce qui montre qu'on disait fréquemment la messe avec diacre et sous-diacre —, un graduel, un antiphonaire et un missel à l'usage de Paris; un missel également à l'usage de Rome.

Une des grandes dépenses de cette année 1609 est affectée à la construction d'une roue entourée de clochettes en forme de carillon comme on en voit encore une à Confort, en Meylars.

« Avoir payé à Jean Cavel en despans pour faire marché avecque Christophe Pépin, faiseur de cloches, du nombre de 18 cloches pour les mettre à une roue dans l'église : 66 sols.

« Item, avoir payé à Kempertⁱⁿ pour faire ung acte obligatoire entre les treffiens et le dit Pépin, tant pour les notaires que pour despans de ceux qui furent députés pour y aller et retirer une copie du dit acte dessus le déal : 27 sols.

« Item au dit Pépin, pour commencer le paiement du marché fait entre lui et les dits treffiens, par leur consentement : 22 livres 10 sols. »

Je ne sais si le Sr Pépin put faire honneur à ses engagements, toujours est-il que la fabrique porte sur son compte de 1610 :

« Avoir payé, le jour de la Conception Notre-Dame, à

M^e Henry Rivallon, fondeur de cloche, pour faire *marché* avec luy d'avoir une roue de petites cloches pour sonner *durant l'élévation* du corps de N. S. et pour accoustrer une lampe qui est devant le crucifix en la dite église : 20 sols.

« Avoir payé au dit fondeur, pour le principal du marché fait entre il et les treffiens : 63 livres.

« Avoir payé au dit fondeur pour ses despans durant qu'il fut attacher les cloches à la roue, et pour son pot de vin quand il acheva sa besoigne en présence de plusieurs de la treffe : 37 sols.

« Avoir payé à François Thépault, pour faire les pandilions de la dite roue : 18 sols.

« Avoir payé aux forgers Jacob Nédélec et René Le Tocquer, pour faire les ferrements de la dite roue : 18 sols. »

En 1614, deux grosses cloches sont fondues sur place, et le comptable note à sa décharge :

« Avoir baillé à Pierre Le Male, pour netoier place pour fondre nos deux cloches : 6 sols.

« Pour les deux cloches, leurs estoffes, le travail des maîtres fondeurs, Gveznou Cadudal et Pierre Migarel, et le cherpantier Guillaume Saulx, plus pour le forger, pour avoir fourni toutes les ferrailles, plus pour leurs despens en général, le tout : 486 livres 5 sols.

« Item, pour faire les allumaiges tant pour vivres que pour leurs paines, à ceulx qui ont travaillé : 15 livres 17 sols. »

Lors de la livraison du travail, il y eut des difficultés de règlement de compte entre la fabrique et l'un des fondeurs; car au compte de 1615, le compte des décharges porte : « Pour les procès pendant entre Gveznou Cadoudal, se disant maître fondeur de cloches en la ville de Concq, avoir payé 12 livres 7 sols. »

Les cloches furent remontées en 1616.

Travaux de menuiserie et de peinture.

En 1614. — « Avoir baillé à Louis Lescoët et Jehan Hervez, maîtres menuisiers, pour faire un circuit à l'autour du maître-autel, avec un tabernacle dessus, à valoir : 93 livres. »

1619. — « Collation à Yvon Le Roux, quand il fit marché pour teindre les imaiges de M^r S^t Michel et M^r S^t André : 11 sols, et pour son marché : 23 sols.

« A Yves Le Roux, pour avoir fait un tabernacle au-dessus du grand autel et avoir teint les imaiges de S^t Sébastien, S^t Eutrope, S^t Erbault : 38 livres 8 sols.

« A Yves Le Roux, pour avoir mis une teinture sur les imaiges de M^r S^t Nicolas, S^t Fiacre et S^{te} Peronnelle : 12 livres.

1621. — « Pour une serrure sur le coffre de Monsieur S^t Philibert : 4 sols ; et pour un cadran sur la tour : 4 livres. »

1628. — « A Jérôme Le Bulliec et consorts, à valoir à leur marché de refaire la tour : 50 livres 5 sols.

« A Alain Quelfen, pour le marché fait pour boiser la chapelle de M. S^t Eutrope : 33 livres.

« A Yvon Auffret, pour le marché fait de couvrir la chapelle de M. S^t André et S^t Eutrope : 36 livres. »

1630. — « A Denys Bertrand, à valoir pour avoir fait et accomodé les vitres de l'église : 60 livres.

« Au même pour achèvement de son marché pour les vitres : 132 livres. »

1634. — « A maître Baptiste Verger, pour peindre les images et réparer leurs custodes : 400 livres. »

1639. — « A maître Jean Ruffle, sculpteur, à valoir sur le marché qu'il a fait de fournir un tabernacle à la dite église. »

1663. — « 27 livres à Martin Le Garz, de Concarneau, pour un confessionnal et un pupitre. »

Au mois de Juin 1683, fut érigée la confrérie du Rosaire, par un religieux dominicain de Quimperlé. Un tableau fut commandé à des peintres que l'on ne nomme pas ; il coûta 200 livres. »

Vases sacrés, ornements.

1618. — « Payé à Pezron Le Vot, pour avoir fait un estuy ou custode pour la croix d'argent doré : 24 livres.

1622. — « Pour une chasuble, deux tuniques, une estole et fanon, le tout de velours incarnat et broderie d'or : six vingt 17 livres (137 livres). »

« Pour une aube et ung amict de la toile dongée et de la dentelle à l'entour d'icelle et la façon : 13 livres 14 sols 6 deniers. »

1624. — « Payé à Maître François Mayon, orfèvre, pour avoir accomodé la croix d'argent doré : 9 livres. »

1642. — « Payé 128 livres pour une chape blanche, deux tuniques, une étole, deux fanons et une étole de satin de Burge blanc.

« Payé 39 livres à Maître Jan Hours, brodeur à Quimper, pour une chasuble blanche et un manipule. »

1645. — « Payé à Julien Julle, brodeur, pour une chasuble noire, deux tuniques, étole, fanons, bourse et voile : 60 livres 7 sols. »

Dans toute la première moitié du xvi^e siècle, l'usage était de donner un peu de vin à chaque paroissien qui communiait à Pâques et à certaines fêtes plus solennelles. Les comptes mentionnent :

En 1612. — « Avoir payé une barrique de vin à communier les treffiens et la faire rendre à l'église : 12 livres 9 sols. »

En 1622. — « Pour une barrique de vin de Nantes tant pour communier le peuple à my-carême qu'à Pâques : 19 livres 3 sols. »

En 1613. — « Avoir payé une chopine de vin à communier *certain*s personnages, le dimanche de la Pentecoste : 1 livre 6 deniers. »

Un prédicateur spécial était appelé, pour le carême, dans la trêve de la forêt. En 1610, c'était frère Guillaume Joliff, carme de Pont-l'Abbé, qui recevait 21 livres d'honoraires.

En 1622, frère Christophe Corbin, augustin, qui reçoit 25 livres.

En 1627, Pierre Le Hir, carme : 24 livres.

En 1636, Hervé Le Gall, curé (vicaire) d'Elliant, est choisi comme prédicateur, mais seulement pour la semaine sainte et Pâques ; ses honoraires sont de 4 livres 17 sols.

En 1637, M. Le Deuff, prédicateur de carême, reçoit 21 livres.

*
*
*

Le 12 Novembre 1535, Guillaume Le Rousseau, Sr de Penfoulic, et Azelice de la Forêt, sa femme, fondèrent, dans l'église tréviale de La Forest-Foenant, une chapellenie desservie par trois chapelains ; elle consistait en trois messes dites chaque jour, l'une au maître-autel, les deux autres sur l'autel de la Trinité (*déal*).

TRÈVES OU FRÉRIES DE LA FORÊT

Keranbarber, Grand-Poirier, Pen-Cap-Treff, Ponteix, Dannagouliou.

CURÉS OU VICAIRES

1614. Alain Gouzien.
 1618-1627. Pierre Gorreder.
 1628-1632. Alain Fermain.
 1633-1646. Yves Marrec.
 1647-1649. Pierre Bistien.
 1650-1653. Henri Derrien.
 1654-1672. François Cariou.
 1678. Bertrand Guichel.
 1682. René Moro.
 1686. Jean Duault.
 1739-1746. Gueriven.
 1767-1777. Mathieu Le Gall.

RECTEURS

- 1851-1863. Jean-Louis Le Berre, d'Ergué-Armel.
 1863-1866. Gustave Le Tournois, de Brest.
 1866-1868. Jean-Marie Guillerm, de Guiclan.
 1868-1873. Jacques Coroller, de Cast.
 1873-1888. Grégoire Jaouen, de Coray.
 1888. François-Marie Le Dilasser, de Berrien

VICAIRES

1866. Jean-François Hérou.
 1867. Yves-Marie Guédès.
 1869. Joseph-Marie Nicolas.
 1872. Jean-Baptiste Darrieux.
 1875. Guillaume Guédès.
 1881. Théophile Cocaign.
 1883. Paul-Marie Le Fur.
 1888. Jacques-François Le Moal.

1894.	Joseph-Marie Prigent.
1895.	François Colin.
1897.	Jean Com.
1907.	Yves Le Lec.

LOGAMAND

Le lieu de Saint-Amand, c'est ainsi qu'il est désigné dans la charte de donation du comte Hoël, à Sainte-Croix de Quimperlé, en 1069. Ce qui nous indique que ce lieu était déjà un centre religieux placé sous le patronage d'un saint Amand qui, probablement, était l'évêque de Rennes, prédécesseur de saint Melaine; peut-être aussi était-il le saint Amand, originaire de Nantes, contemporain de Dagobert, qui parcourut toute la Gaule en qualité de missionnaire et occupa le siège épiscopal de Maëstricht.

Quoi qu'il en soit, ce fut le 4 des ides d'Avril 1069 (10 Avril) que Hoël, fils d'Alain Cagnard, fondateur de Sainte-Croix, continuateur des largesses de son père, donna Loc-Amand à ce monastère, par la charte solennelle dont voici la traduction :

« Au nom de la Sainte et indivisible Trinité, moi, Hoël, comte de Bretagne, je donne à notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ et à sa croix, de mes biens propres, le lieu dit de Saint-Amand, avec toutes ses appartenances à savoir : tref Karantuc et tref Ridiern, avec ses terres cultivées et incultes, ses forêts, ses prairies, ses étangs poissonneux, libre de toute rente, exempte de toute redevance à quelqu'homme que ce soit, sinon à Notre Seigneur et à sa sainte croix, et cela pour toujours; dès maintenant et à jamais, cette terre devra être abandonnée par mes officiers, prévôts et veneurs.

« Je parlais et confirme ce don en le déposant sur l'autel de la croix, dans le monastère de la Sainte Croix, en

présence de mes nobles vassaux tant de la ville de Nantes et des environs de Vannes, que ceux de Cornouaille et de Léon; en présence de mon frère Benoit, abbé de ladite abbaye. Que ceux qui liront cette charte sachent que je l'ai donnée pour le salut de mon âme, celui de Hazevis, ma compagne, et de mes enfants, ainsi que pour la rédemption de mes parents défunts qui ont fondé ce monastère pour durer tant que le monde restera chrétien.

« Et pour que ce don de tref Karantuc et tref Ridiern demeure irrévocablement attribué à la Sainte Croix par mes successeurs, j'ai reçu (en compensation) de mon frère Benoit, abbé, la somme de trente livres monnaie, provenant des biens de l'abbaye, pour la solde de mes chevaliers qui, de tous les coins de la Bretagne, se sont groupés autour de moi, comme les abeilles accourent à leur ruche. Si quelqu'un osait jamais détruire ou diminuer ce don, que Dieu le confonde et que sa malédiction tombe sur lui, qu'il partage le sort de Judas le traître et d'Achitopheth le parjure, de Dathan et Abiron, que la terre a engloutis vivants.

« Moi, Hoël, par la grâce de Dieu, comte de Bretagne, je suis témoin de cet acte par l'apposition du signe de la croix du Roi éternel. +

« Signe de Benoit, abbé +. Signe de Budic, frère des précédents. +

« Signes de Derien, fils de Tanki, de Haimon de Pokaer, de Karaduc, de Rolland de Leun, de Lancelin, de Pritgnal, de Roenguallun, d'Even, de Glemarhuc, de Killac, de Idguin, de Gleu le Veneur.

« Cet acte a été passé au monastère de Quimperlé, dédié à la Sainte Croix, situé entre les deux rivières *elegium* et *idol*, le vendredi, trois des kalendes de Mars, l'an de l'Incarnation MLXVIII, indiction VII, épacte XXV, concurrents III, cicle de la lune III, terme de Pâques, IV idus Aprilis. »

Voici quel était le revenu de ces terres de Trefridiern et tref Carantuc.

A Trefridiern, l'église de Saint-Amand possède tout ce qui relève des droits du Comte, et des droits rectoriaux touchant les vivants et les morts, ainsi que toute la dime.

De plus, les biens de ceux qui meurent dans ce tref sans enfants, où qui, étant étrangers, y meurent. C'est le droit dit de *Gualois* ou d'*Aubaine*.

L'amende du vol, lorsqu'il a été dénoncé et prouvé par un vassal de Saint-Amand. Si c'est par un chevalier propriétaire du terrain, le voleur sera remis à Saint-Amand, mais le chevalier percevra l'amende.

Quant à la rente appelée *mennat* (de la mesure de blé en pierre), c'est au Prévot à la percevoir et à la rendre au Saint, en conservant pour lui un septième de la rente.

A tref Karantuc, tout ce qui a trait aux droits du Comte et de l'Evêque, appartient à Saint-Amand. Même droit de déshérence comme à Trefridiern, droit d'amende pour le vol dans la terre du fils de Duenerth.

A Trécarantec, aucune prévoté, si ce n'est celle du prieur et de son mandataire.

Enfin, le comte Hoël donne à Saint-Amand toute l'avoine qui était réservée pour la nourriture des chiens du Comte, avec les deux tiers des dimes, *totius foresti*, c'est-à-dire de la trêve de la Forêt. Enfin, Hoël donnait à Saint-Amand le champ dit le Parc d'Or, *Aureum agrum*, dont toute la dime serait pour le Saint.

Une vingtaine d'années après, Alain, fils d'Hoël, donnait au monastère de Sainte-Croix une autre terre dite Ros-Amand, située sur les confins de *Elgent* et *Fuenant*.

Voici comment s'interprétait cette donation au XVII^e siècle (1654), dans un *factum* des Pères Jésuites, possesseurs du prieuré de Logamand (D. 22).

« Il faut prouver :

« 1^o Que Trefridiern, rapporté au transumpt de la fondation de Logamand, n'est autre que la trêve Lomaria-an-Ent, que *treu Karantuc* ou Karanteuc est aussi la trêve de St Ivy, l'une et l'autre dépendantes jadis de la paroisse de Logamand et maintenant de celle d'Elient.

« 2^o Qu'en l'une et l'autre trêve, le S^{er} Hoël, fondateur du dit prieuré, a donné toute la haute, basse et moyenne justice qui lui appartenait, sans restriction, avec tous ses droits, revenus, etc.

« 3^o Qu'en la trêve de Lomaria-an-Ent, appelée Treu Ridiern entre autres droits, il a donné au dit prieuré toute la dime féodale qui lui appartenait, ce qu'il n'a pas fait en la trêve de Karantuc du dit St Ivy généralement, mais dans une grande étendue de terre appelée *aureus ager* et en un autre acte, *excepto campo magno, cujus agri decima tota Sti-Amandi est*, comme elle appartient aussi au dit prieuré dans toute la paroisse de Locamant, et les deux parts de la dite dime de la trêve de La Forêt et *duæ partes decimarum totius foresti*.

« Qu'en la trêve de St Yvi néanmoins la dime a été donnée sur aucuns arrière-fiefs par aucun (quelques) seigneurs et dames qui vivaient du temps du dit seigneur Comte ou quelques années après, comme le fief de *Corbudon*.

4^o Qu'entre ces dimes toutes seigneuriales et féodales, il y a une terre seigneuriale appelée par ce titre de donation Killiaduc et aujourd'hui le fief de Mur au Crann (1) ou bien Quilligadec (avec dépendances) sur lesquelles le S^{er} Comte Alain Fergean avait droit de dime seigneuriale et qu'il a donné au dit prieuré : *et pars decimæ quæ erat comitis*, cette terre est en Elient et dépend de la trêve de Locmaria an Hent et même en partie de St Yvi.

(1) Quilligadec a été appelé *Mur au Crann*, du nom d'un paysan qui le possédait depuis 100 ans (note de l'auteur du mémoire).

« Que treu Ridiern et treu Karantuc soient les trèves de Locmaria et de St Ivy se prouve du transumpt de la fondation par ces mots : *Ego Hoel... do S^{ti} Amandi locum cum suo toto tenore...* il n'y a pas d'autres trèves qui lui soient attenantes outre les terres de la paroisse de St Amant. La trève de Locmaria an Ent s'appelait dès lors Trevri-diern, peut-être à cause du manoir de Treffidiern, aujourd'hui appartenant au marquis de Mollac, qui n'en est pas éloigné et séparé seulement d'un ruisseau qui ne sépare pas le treff du dit prieuré, parce qu'il s'étend en la dite trève comme sur les terres qui sont du côté du dit manoir. En la dite trève il y a justice patibulaire à 4 piliers posés près le manoir de Gorreker en Locmaria, mais les gens du Roi y font grande usurpation.

« Que treu Karantuc soit la trève de St Ivy se prouve par le susdit titre de fondation *cum suo toto tenore*, mais encore par les mots qui suivent : *cum silvis et pratis, cum terra culta et inculta...* Cette forêt contient plus de 1200 journaux en bois taillis et on voit aux souches qu'elles étaient autrefois toutes de haute tutaie, et les prés y attendant sont de 25 à 30 journaux ; l'un et l'autre s'appellent encore aujourd'hui *Coat Pleuven* et *Prat an Duc*, les bois et près du Duc situés en St Ivy. Cela se prouve encore de ces mots : *expulsis inde meis omnibus officialibus etiam venatoribus...* parce que aux deux extrémités du dit bois se voient encore certaines ruines de maisons, là où est dit qu'étaient les meutes des chiens du Duc : et se prouve par ces mots : *cum tota avena quæ danda erat canibus comitis*, parce que les sujets de la dite trève, au moins une grande partie, paient encore certaines tourtes de pain d'avoine, qu'on apprécie en argent, comme ceux de Cordubon, Kerjones, Kerguezennec, Kerenpelleter, etc., le S^{gr} de Carné a joui du dit droit à cause de la vicomté de Rosporden...

« Posé donc que ces deux trèves font partie de la fondation du prieuré et de la paroisse de Locaman, dans lesquelles il apporterait au prieur toute la seigneurie spirituelle *jus-episcopale* qui a été cédée au défunt Evêque(1) puis 1625, on peut dire par contrainte, à cause de la résistance qu'il faisait à Quimper pour l'établissement du collège au lieu où il est situé ; avant cette cession, les prieurs en jouissaient pleinement, nommaient aux chapelles qui en dépendaient, donnaient dimissoires et y faisaient la visite... Cela peut servir encore pour le soutien de cette vérité. »

Le cartulaire parle encore d'une rente qui fut faite par Daniel, fils d'Harnou Benoit, vers 1100, abbé de Sainte-Croix, de deux dimes sur les terres de Caerhuel et Caers-trat.

M. Le Men, annotant cet acte, marque que ces deux villages étaient situés en Rédéné et en Quimperlé. Mais une pièce, que nous venons de trouver aux Archives départementales, nous porte à croire que ces villages se trouvaient dans le canton de Fouesnant ; il n'est pas, du moins, douteux qu'ils n'appartinssent au prieuré de Logamand. Cette pièce est une note du milieu du xvii siècle, écrite au soutien des droits qu'avaient alors les Jésuites du Collège de Quimper sur ce prieuré.

« Par le premier acte, dit cette note, intitulé Kerhuel et Kerstrat, Daniel, fils de Harnou, vend à l'abbé de S^{to} Croix et à ses religieux présents et avenir les dimes et la moitié des rentes de Kerhuel et de Kerstrat, pour 15 livres, des quelles dimes et rentes le collège jouit encore à présent comme les moines ont joui devant nous. Il dit la moitié des rentes, parce que nous n'avons que la moitié du village,

(1) Mgr Le Prestre de Lézonnet n'avait voulu consentir à l'union de Logamand au collège qu'à la condition que la nomination du vicaire desservant la paroisse lui serait réservée.

il dit dimes en entier, aussi en jouissons-nous. Il faut s'en quêter où est Kerhuel, des anciens de Locamand. »

Nous trouvons, en effet, Kerstrat, village encore existant sur les limites Nord-Est de la paroisse de La Forêt, non loin de Locmaria-an-Hent, et nous voyons ce village figurer dans tous les rentiers du Prieuré.

Le prieuré et l'église de Logamand ont disparu, il n'en reste que quelques pierres tombales et écussons que le dernier propriétaire, M. Guisquet, a recueillis avec soin ; mais nous pouvons avoir quelque idée de l'ancienne église, par la description qui nous en a été conservée dans un procès-verbal de prééminence de 1666 (1), qui nous montre le sieur de Chef du Bois comme principal prééminencier, après le prieur.

PRÉÉMINENCES A LOGAMAND, EN 1666

« Bernard Croueze, écuyer S^r de Guily, conseiller du Roi et son sénéchal au présidial de Quimper, savoir faisons que, ce jour mardi 20 Juillet 1666, M^o Nicolas Le Couyer, procureur de Messire Jean-Claude Le Jacobin, S^{er} de Keramprat Chef Dubois, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement et garde scel de la province de Bretagne, mari et procureur de droit de dame Julienne de Bragelonne, sa compagne, nous a remontré qu'à cause de la seigneurie de Chef du Bois, il a quantité de prééminences en l'église parochiale de Logamand, lesquelles dépérissent journellement tant par laps de temps, caducité de vitres que par l'impétuosité des vents, coups de tonnerre qu'autrement, et notamment depuis l'an, pendant l'absence dudit S^{er} de Queramprat, les écussons étant aux vitres de la nef ont été rompus.... Sur quoi il a réclamé qu'il soit

(1) Archives départementales.

procédé en notre présence à la réintégration des prééminences qui se trouveraient avoir été attérées, et qu'à cet effet, tous prétendants droits honorifiques en la dite église seraient appelés prônalement à y comparaître, ce qui a été fait.

« (Le procès-verbal s'ouvre à une heure de l'après-midy, les prétendants font défaut.)

« Attendu la présence des PP. Recteur et Procureur du Collège, le dit Couyer les a sommés de reconnaître ou contester que, dans la vitre remplie à présent de verres blancs, il y avait un écusson portant les armes de la feu mère de la dite dame de Keremprat, qui sont *d'azur à une croix pattée d'argent*, armes surmontées de celles du prieur.

« Item, que sous la voûte qui est proche l'autel S^t Michel, où il y a une tombe enlevée de 10 p. de long sur 2 p. 1/2 de haut, sur laquelle il y a en bosse trois têtes de léopard posées 2.1. et de l'autre côté, un arbre pour abrancher un oiseau, ces deux écussons séparés par une croix.

« La maîtresse vitre au pignon septentrional est composée de fort ancienne graveure à quatre jours séparés de 3 jambages surmontés de 3 soufflets et huit petites niches recherchées, au susain des quels soufflets, il y a un écusson parti de France et de Bretagne. Au second, côté de l'Evangile, se voit le nom de Jésus, que les Pères Jésuites ont mis en place des armes du prieuré de Logamand, qui sont *d'argent à un arbre d'azur chargé d'une merlette d'or*. Au 3^e côté de l'Épître, est un écusson *d'azur aux trois têtes de léopard d'or surmonté d'un ancien haumetaire de front accompagné de lambrequin sans nombre*. Au 4^e soufflet, côté de l'Evangile, est un écusson parti *au 1^{er} d'azur aux trois têtes de léopard*, au 2^e *d'or à une fleur de lys d'azur*, l'écu soutenu d'un léopard d'or. Au 5^e, un *écartelé au 1 et 4 des trois têtes de léopard, aux 2 et 3, d'or à la fleur de lys*.

« Dans les deux recherches immédiatement au-dessous des trois premiers susains soufflets. Dans l'une sont les armes de Chef Dubois : *d'azur à trois têtes de léopard*, dans l'autre, un parti au 1^{er} de Chef du Bois, au 2^e *de gueules aux trois macles d'argent*. — Dans la 3^e, côté de l'Évangile, parti au 1^{er} de Chef du Bois, au 2^e *d'azur à 3 fers d'épieux d'argent posés en antelles*. — Dans la 4^e, côté de l'Épître, parti au 1^{er} de Chef du Bois, au 2^e *de gueules au lion rampant d'argent*. — Dans la 5^e recherche, côté de l'Évangile : parti au 1^{er} de Chef du Bois, au 2^e *d'or à la croix pattée d'azur chargée de 5 rosettes d'argent*. — Dans la 6^e, parti au 1^{er} Chef du Bois, au 2^e *de trois croissants de gueules, 2 en chef 1 en pointe*. — Dans la 6^e, parti au 1^{er} Chef du Bois ; au 2^e *coupé d'or et d'azur, au 1^{er} chargé d'une quintefeuille d'argent, au 2^e de 3 croissants de gueules 2.1*. — Dans la 7^e, parti au 1^{er} Chef du Bois, au 2^e *d'argent au croissant de gueules supportant une hache d'arme de même, accompagné de 3 coquilles d'or 2.1*.

« En la 8^e recherche, côté de l'Épître : *d'azur à la fasce de gueules, chargée d'une coquille d'or surmonté d'un cœur de gueules accompagné de 3 molettes d'éperon, 2, 1*.

« Dans l'un des quatre jours de la maîtresse vitre, il y a un Jésus crucifié avec la représentation de deux anges à côté, à sa droite est Notre-Dame, à sa gauche St Jean. Au quatrième jour est l'image de St Amand, évêque. Au bas du premier desdits jours est un priant en cotte d'arme à genoux sur un carreau de gueules, appuyé sur un accoudoir sur lequel paraissent des heures ouvertes, la cotte d'arme chargée *d'azur aux trois têtes de léopard*, le dit priant présenté par son saint patron tenant en sa main senestre une poignée de flèche et portant sur son estomac une aigle esployée à deux têtes de sable.

« Au bas du 4^e jour, côté de l'Épître, à vis du dit priant, il y a une priante habillée à l'antique avec une chaîne d'or,

et au bas de sa robe un parti *au 1^{er} d'azur à 3 têtes de léopard et au 2^e de gueules à 3 macles d'argent 2.1*, la dite priante présentée par St^e Barbe.

« Au bas des deux autres jours, au milieu de la dite vitre, sont représentés St Pierre et St Paul.

« Joignant le maître autel, au milieu du marchepied, est une tombe avec 2 écussons, le 1^{er} Chef du Bois, le 2^e *de gueules à 3 macles d'argent*.

« Joignant le dit autel, côté de l'Évangile, est une tombe de 9 pieds 1/2 de long sur 3 pieds de hauteur, sur laquelle paraît un chevalier armé de toute pièce, ayant la tête soutenue de deux anges et les pieds terrassant un lion, la dite tombe chargée d'un écriteau en lettres gothiques que nous n'avons pu lire tant l'écriture en est ancienne; au-dessus de la tête du chevalier, est un ornement de pierre portant un écartelé en relief aux 1 et 4 Chef du Bois, aux 2 et 3 une fleur de lys, au flanc de la tombe, vers le maître-autel, écusson parti au 1^{er} Chef du Bois, au 2^e croix pattée, supporté par deux léopards, aux deux bouts duquel flanc de la tombe paraissent deux anges portant deux écussons, le 1^{er} parti au 1^{er} Chef du Bois au 2^e croissant et hache, etc..., le second écusson, parti au 1^{er} Chef du Bois, au 2^e 3 macles.

« A l'arcade étant au-dessus de la dite tombe, il y a deux écussons, l'un côté du chœur écartelé aux 1 et 4 Chef du Bois aux 2 et 3, trois macles; l'autre côté de la chapelle de la St^e Trinité, Chef du Bois en plein.

« Dans la chapelle de la Trinité, vitre au-dessus de l'autel, à deux jours et trois soufflets, le tout d'ancienne gravure, au susain, armes des Chefs du Bois portées en bannière surmonté d'un casque grillé d'or, en profil, accompagné de quatre lembrequins, le dit casque ayant pour cimier un léopard d'or. Les deux autres soufflets chargés le premier parti au 1^{er} Chef du Bois, et 2^e croissant, hache

et coquilles ; le second parti, 1^{er} Chef du Bois, 2^e croix pattée. Au milieu de l'autel, écusson parti, 1^{er} Chef du Bois, 2^e 3 macles.

« Dans le pignon occidental de l'église, il y a deux voûtes sous lesquelles sont deux tombes enlevées s'entrejoignant, portant deux écussons, le premier parti : 1^{er} Chef du Bois, au 2^e 3 macles surmonté d'un heaume en profil ayant pour cimier une tête de grison supporté de deux griffons ; le second, Chef du Bois plein.

« Au-dessus est une vitre d'ancienne facture à deux jours et 3 soufflets, aux mêmes armes et alliances ; au bas de la croisée, est une priante habillée à l'antique, portant sur la robe un parti : Chef du Bois et 3 macles.

« A l'autel S^t Jean, étant hors le chœur, écusson parti Chef du Bois et 3 macles ; sur le soubassement de la statue de S^t Jean, écusson parti Chef du Bois et croissant, hache et coquilles. »

(A suivre.)

LE PETIT SÉMINAIRE DE PONT-CROIX

(Suite.)

V

M. Pouliquen (1840-1868).

(Suite.)

Une circulaire imprimée à Brest, sans date, — mais probablement avant 1850, puisqu'on y parle de l'application des Ordonnances, — énumère les conditions d'admission au Petit Séminaire de Pont-Croix.

Tous les élèves apportent, en entrant, un certificat de vaccine, et, s'ils sortent d'un autre établissement, un certificat d'études et de bonne conduite.

Il y a deux pensions : l'une de 372 fr. et l'autre de 272 fr. Le prix en est payable d'avance et par quartiers de deux mois et demi, soit 93 francs pour la première pension et 68 francs pour la seconde. Ce prix comprend, outre la pension alimentaire, le blanchissage, l'abonnement pour les honoraires du médecin et la bibliothèque commune, les droits d'enseignement.

L'Enseignement comprend : l'instruction religieuse, l'étude des langues française, latine et grecque, l'Histoire, les sciences physiques et mathématiques, l'écriture, le dessin, la musique vocale et le plain-chant.

Les élèves peuvent, en outre, recevoir des leçons particulières de mathématiques, de dessin et de musique instrumentale dont le prix et la durée sont fixés par M. le Supérieur.

Un bulletin rend compte, tous les trois mois, de la conduite, des progrès et de l'état de santé de chacun.

Deux fois par an, une Commission spéciale, déléguée par Monseigneur l'Evêque venait contrôler le travail des élèves. Elle consignait ses observations dans un rapport très laconique, si l'on en juge par celui que nous avons sous les yeux et qui est du 31 Mars 1860 :

« Rien de saillant dans les études, la moyenne est bonne ; l'étude du grec paraît être en progrès, ainsi que celle des mathématiques. La classe de Seconde, étant moins nombreuse, a pu être mieux préparée.

« EVRARD, DU MARHALLA, LE GALL. »

A la fin de chaque année scolaire, dans la semaine qui précédait la distribution des prix, il y avait des exercices publics, dont le programme était publié d'avance avec les noms de ceux qui devaient y répondre.

M. Lamarque — qui occupa brillamment la chaire de Rhétorique jusqu'en 1849 (1) — en profitait pour donner un exposé méthodique de l'objet de son enseignement dont on appréciera la grandeur et l'élévation par les extraits suivants :

« RELIGION

« Quatrième partie du Cours : Culte. — S'il y a des rationalistes qui biffent, d'un trait de plume, toute doctrine révélée, toute institution divine, pour mettre à la place leurs propres inventions, ou pour n'y rien mettre du tout, l'on voit aussi des hommes qui, sans rejeter les principales vérités, voudraient réduire toutes les pratiques reli-

(1) M. Lamarque (Auguste), né à Saint-Louis de Brest, le 13 Mai 1813, ordonné à Paris le 20 Mai 1837. Professeur de Rhétorique à Pont-Croix ; aumônier du Sacré Cœur de Quimper, le 8 Août 1849 ; curé de Pleyben, le 21 Janvier 1856 ; curé-archiprêtre de la cathédrale, le 26 Décembre 1862.

gieuses à l'observation des lois morales. Le culte est pour eux chose surrogatoire et tout au plus affaire de goût. Pour combattre de pareilles tendances, nous avons montré que le culte est aussi essentiel à une religion que la croyance à ses dogmes et la fidélité à ses préceptes moraux. Prouvant ensuite la divinité du culte catholique, nous avons voulu, en outre, faire sentir quelques-unes de ses beautés, faire comprendre quelques-uns de ses précieux avantages, en particulier sa puissance moralisatrice. Il a été nécessaire encore d'aborder quelques questions qui ne manquent pas d'actualité, et d'insister, d'une manière spéciale, sur le repos et la sanctification du dimanche. Puis, comme il y a des poètes, aimant à rêver, dans les nues, loin des prosaïques régions habitées par les simples mortels, qui se scandalisent bien fort qu'on ose enfermer Dieu entre quatre murs, et qui voudraient qu'on se réunît, pour l'adorer, sous la seule voûte du ciel, comme il y a des philanthropes qui nous demandent un compte sévère de cet or, de cet argent consacrés à la décoration des églises et dont on ferait, disent-ils, un meilleur emploi, en les distribuant à l'indigent ; comme il y a des amateurs exclusifs de langue française qui, condamnant l'usage du latin dans nos offices, voudraient ne voir, dans le rituel, que le pur français de l'Académie, consentant seulement à y admettre, par nécessité, les divers patois Picard, Gascon, etc., en faveur de ceux qui n'entendent pas la langue des Quarante, nous avons tâché de répondre aux utopies des uns comme aux prétentions peu réfléchies des autres. Nous sommes rentré alors dans l'exposé des différentes parties du culte public, l'office, le saint sacrifice de la messe, les prières, les cérémonies établies par l'Eglise, les bénédictions, l'institution des fêtes, etc., donnant, sur chaque point, les explications et les développements qui nous ont paru nécessaires.

« Le temple matériel se rattache au culte par des liens trop étroits pour ne pas mériter une étude particulière. Cette étude, nous l'avons faite dans un cours d'*Archéologie religieuse*, aussi complet qu'il nous a été possible. Nous avons suivi l'art chrétien, dans les diverses transformations qu'il a subies au Moyen-Age, adoptant, pour l'ordre de nos leçons, les classifications chronologiques de M. de Caumont, parce qu'elles sont plus généralement admises, quoique nous préférions celles que propose le *Comité historique des Arts et Monuments*. Sans professer, pour l'architecture du Moyen-Age, cette sorte d'engouement fanatique qui méconnaît, partout ailleurs, des beautés très réelles, nous nous sommes cependant attaché à faire ressortir ce qu'il y a en elle d'inspiration vraiment élevée et catholique. C'est la foi qui a fait sortir de terre nos belles églises gothiques, la foi y parle, y rayonne sur chaque pierre, et ce n'est pas notre faute si les formes grecques, plus compassées, ont par là même un langage plus froid, si elles parlent infiniment moins au sentiment religieux. Puissions-nous, par nos leçons, contribuer, pour notre faible part, à faire aimer les œuvres de nos pères si croyants, à leur faire conserver, par d'intelligentes réparations, le cachet qui les distingue et qu'il faut partout rendre impérissable !

« RHÉTORIQUE

« La rhétorique embrasse l'étude des règles et celle des modèles. Nous n'avons pas séparé deux choses aussi intimement unies.

« Pour ce qui est des règles, nous leur avons accordé une très large part dans notre enseignement, et nous n'avons eu garde de partager, sur ce point, des idées qui

ont eu et qui ont peut-être encore une vogue assez grande. On a dit : « Mettez une belle page entre les mains d'un « jeune homme, dites-lui : lisez, admirez, échauffez-vous « et soyez orateur, cela vaudra mieux que toutes vos « règles, qu'elles viennent d'Aristote, de Cicéron, de « Longin, ou de tout autre rhéteur. » Ce peut être là une belle théorie ; mais c'est aussi, nous le croyons, un moyen presque assuré de manquer le but, dans la plupart des cas. Les règles sont utiles au génie lui-même, presque indispensables aux talents ordinaires, et, sans elles, la médiocrité et surtout la faiblesse seraient condamnées à une perpétuelle stérilité. Cependant, en faisant connaître les préceptes tracés par les maîtres, en les expliquant, en les développant, nous n'avons pas prétendu en faire des lois tellement inviolables qu'il ne fût jamais permis d'y déroger. Que l'éloquence arrive à sa fin, qui est de porter la conviction dans les esprits, de remuer les cœurs, d'entraîner les volontés, et personne alors n'aura le droit de s'enquérir si elle a suivi pas à pas la marche tracée. En pareille matière, qu'importe la route, lorsqu'on est au but ? On ne demande compte des règles qu'à ceux qui le manquent, pour ne les avoir point observées.

A côté de cette étude, nous avons fait marcher celle des modèles. Démosthènes, Cicéron, saint Basile, saint Chrysostôme, Bossuet, Massillon, nos grands orateurs de la tribune et du barreau, nous ont fait entendre leur éloquente parole. Nous avons analysé, les élèves l'ont fait de leur côté, et de vive voix et par écrit ; nous avons cherché ensemble à découvrir le secret de la vraie et belle éloquence, nous avons voulu apprendre surtout à la distinguer de ce qui n'est que déclamation ou phraséologie.

« HISTOIRE LITTÉRAIRE

« Si, comme le pensaient les anciens, des études nombreuses et variées sont nécessaires à l'orateur ; s'il doit, suivant l'expression de Tacite, se présenter devant la foule, prêt à faire usage de toutes les parties des connaissances humaines, comme un guerrier se présente, sur un champ de bataille, armé de toutes pièces, il ne saurait, parmi ces études, négliger l'histoire de l'esprit humain ; or, c'est là l'objet de l'histoire littéraire, et c'est pour cela que nous l'avons suivie avec un vif intérêt. Nous n'avons pas eu à nous occuper des littératures grecque et latine qui se voient dans un autre cours.

« LITTÉRATURE SACRÉE

« *Littérature biblique.* — Ici, sans doute, ce n'est pas l'œuvre de l'homme que l'on a sous les yeux. Mais la parole de Dieu s'étant pluë à revêtir, dans les Saintes Ecritures, la forme la plus éloquente et la plus poétique qui fût jamais, il était utile de faire pressentir aux élèves, au moins par de rapides aperçus, que l'étude plus approfondie qu'ils en feront plus tard, en servant à leur propre édification, en leur fournissant des preuves pour les vérités qu'ils auront à établir, leur inspirera les vrais mouvements de l'éloquence et les invitera souvent à de nobles emprunts qui remueront profondément les âmes. L'Écriture, nous dit Fénelon (*Dial. 3^e sur l'Eloq.*), « surpasse
« infiniment tous les anciens en naïveté, en vivacité, en
« grandeur... Jamais Homère n'a approché de la subli-
« mité de Moïse, dans ses cantiques... Jamais nulle ode
« grecque ou latine n'a pu atteindre la hauteur des Psau-

« mes... Et si l'Ancien Testament a tant de magnificence,
« l'admirable simplicité qui règne plus habituellement
« dans le Nouveau, n'est pas moins éloquente ».

« *Littérature des Pères.* — Les Pères sont les vrais modèles que l'orateur chrétien doit prendre pour guides. Toute sa vie, il devra les étudier, et pour se préparer à cette étude, il ne saurait trop tôt commencer à les connaître. C'est dans les Pères qu'il reconnaîtra le véritable caractère de la prédication chrétienne ; il y puisera, de plus, des armes pour combattre les passions et les fausses doctrines. Luttant, corps à corps, et avec une rare énergie, contre les sophistes occupés à rassembler les débris épars du paganisme qui s'écroule, ou bien foudroyant les hérésies naissantes, ils enseignent à battre en brèche les erreurs de notre temps. Ils ont résolu d'avance toutes les difficultés ; car l'erreur est vieille, elle a existé toujours, et même il est à remarquer qu'elle ne change guère avec les siècles, qu'elle a le génie peu inventif, et qu'aujourd'hui elle ne fait, le plus souvent, que rhabiller à neuf ses objections, mille fois pulvérisées, ses symboles, quand elle en a, mille fois sapés sur leur base. C'est chez les Pères que l'on trouvera encore la clarté dans l'exposition du dogme, la solidité dans le raisonnement, l'onction et l'entraînement, quand il faut parler au cœur, pour exciter à la vertu ou détourner du vice. Enfin, si l'on veut enseigner aux peuples à ne pas s'égarer, lorsqu'ils ont conquis une liberté, acquis un droit nouveau, c'est à eux toujours qu'il faut s'adresser, à eux qui, élevant au milieu de l'Empire asservi une tribune libre et indépendante, proclamèrent l'affranchissement du monde par l'Évangile, mais en proclamant aussi bien haut, ce qu'il faut répéter tous les jours, que la première condition de la véritable liberté, c'est que l'on commence par obéir à Dieu.

« LITTÉRATURE DU MOYEN-ÂGE

« Les siècles appelés barbares sont loin d'avoir été aussi stériles qu'on le croit généralement ; s'ils ne nous offrent pas de grandes richesses littéraires, s'ils n'ont pas à nous présenter des modèles d'un bien grand talent, ni d'un goût bien sûr, il y a cependant encore quelque vie, quelques efforts tentés pour ranimer un flambeau qui, tout naturellement, devait s'éteindre au milieu des bouleversements que causa cette transformation violente des sociétés.

« Dans cet aperçu sur l'état littéraire des premiers siècles, nous n'avons parlé que de notre pays ; nous avons vu les Gaules, recueillant comme une exilée cette littérature bannie de Rome, lui donner droit de bourgeoisie et la conserver, quoique défigurée, jusqu'au siècle où la littérature nationale commença à prendre une forme un peu régulière. De grands travaux de conservation, des écoles florissantes, des productions qui ne sont pas sans mérite, des noms qui ont passé à la postérité ; d'autres qui ne devaient pas s'attendre à l'oubli, ont été, pour le Moyen-Âge, des titres de gloire trop rarement appréciés.

« LITTÉRATURE FRANÇAISE

« Nous avons assisté à sa naissance, au x^e siècle, nous l'avons entendue, peu après, balbutier avec les trouvères et les premiers chroniqueurs, faire entendre des accents déjà réguliers dans la poésie légère avec Marot, dans la prose sérieuse avec Montaigne, parler un langage correct, brillant, harmonieux, dans la poésie noble et éloquente avec Malherbe, dans la prose avec saint François de Sales

et Balzac, pour arriver, dans la dernière moitié du dix-septième siècle, à cette entière perfection dont elle a semblé depuis perdre tous les jours quelque chose. Nous avons caractérisé ces différentes époques de première enfance, de jeunesse déjà vigoureuse, de maturité complète, et nous avouons n'avoir pas osé rechercher avec trop de soin s'il n'y avait pas aujourd'hui quelques signes de vieillesse : cette découverte eût été par trop affligeante ; car les littératures sont comme les hommes, une fois qu'elles ont vieilli, elles ne rajeunissent point. Nous avons mieux aimé croire que l'avenir peut encore appartenir à la nôtre.

« LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE

« Nous avons fait connaître les principales époques et les principaux représentants des littératures italienne, espagnole, portugaise, anglaise et allemande. »

En 1845-46, le Cours de Rhétorique s'enrichit d'un nouveau chapitre dont le professeur justifiait ainsi l'intérêt :

POÉSIE BRETONNE

« Donner une place à la poésie bretonne, dans l'enseignement littéraire, c'est, sans doute, une innovation. Mais n'est-elle pas suffisamment justifiée, et par la valeur réelle de notre héritage poétique, et par le mouvement qui se produit de nos jours en faveur d'une langue qui mérite de ne point périr ? Pourquoi l'enseignement ne s'emparerait-il pas de tout ce qui contient une pensée utile et féconde ? Nous ne voulons cependant pas qu'on se trompe sur la nature de cet enseignement lui-même. Il ne nous appartenait pas d'aborder les questions philologiques ;

nous n'avons point les connaissances qui eussent été nécessaires et nous avons dû nous borner à rendre hommage aux hommes de dévouement et de talent qui rendent à la langue bretonne tous les services à la fois. Notre rôle, à nous, était de nous occuper uniquement de la question littéraire. Faire l'histoire de la poésie celtique, en la prenant d'aussi loin qu'il nous a été possible d'en découvrir quelque trace ; dire ce qu'elle était lorsqu'elle s'accompagnait de la *rotte* des Bardes, ce qu'elle devint lorsque, tombé des mains de ceux-ci, le sceptre poétique fut ramassé par le peuple ; faire connaître les divers genres, les caractères différents de cette poésie populaire ; faire ressortir le mérite de ces chants si nombreux, si variés, que répètent les échos de la Bretagne ; justifier nos observations, en citant, en appréciant un grand nombre de pièces, tels sont les principaux objets que nous avons embrassés dans ce cours. Empruntant la plupart de nos citations au *Barzaz-Breiz*, nous nous sommes donné le plaisir de citer, en outre, les vers de quelques poètes contemporains. Quant à nos observations critiques et historiques, nous en devons un très grand nombre à la savante introduction que M. de la Villemarqué a mise à la tête de son précieux Recueil, ainsi qu'aux notes et éclaircissements qui accompagnent chaque pièce. »

L'année suivante, le professeur, toujours en éveil, ajouta quelques mots sur les Dramas et Mystères Bretons, en particulier sur saint Guillaume, sainte Triffine et sainte Nonn, pièce récemment exhumée. Il regrettait que des circonstances particulières, en lui enlevant une partie de son temps, l'aient empêché de réaliser un projet depuis longtemps conçu : c'était d'exercer, de temps en temps, les élèves à la composition de la langue bretonne. « Plusieurs d'entre eux n'auront peut-être jamais l'occasion de parler

une autre langue en public et quoique les principes s'appliquent au discours, en quelque langue qu'il soit prononcé, il ne serait pas inutile de s'essayer quelquefois à la forme particulière que l'on devra employer plus tard. Nous espérons qu'il sera donné suite à cette idée par nous ou par d'autres. » Elle attend encore sa réalisation !

Après M. Lamarque, la chaire de Rhétorique fut successivement occupée par MM. Daniel (1849-1853), Serré Alphonse (1853-1861), Bernard, licencié puis docteur ès-lettres (1861-1866), Morvan (1866-1868), Fléiter (1868-1873). Mais à partir de 1848, le programme de la classe de Rhétorique ne fut qu'un simple sommaire, comme celui des autres classes.

Cependant, le professeur d'Histoire, M. Goarnisson, continue d'exposer l'objet du cours en quelques considérations — bientôt les mêmes — à la manière du *Discours sur l'Histoire Universelle*. Il occupait la chaire de Seconde lorsqu'il remplaça, en 1847, M. Rivoal, nommé aumônier du Sacré-Cœur, puis recteur de Locquirec. A cette époque, il y avait deux cours de Géographie ; le premier, suivi par les élèves de Sixième, comprenait l'étude de l'Europe et de la France ; le deuxième, suivi par les élèves de Cinquième, avait pour objet ; l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, l'Océanie et un petit abrégé de Géographie ancienne. Quant au cours d'Histoire, suivi par les élèves des quatre classes supérieures, il se divisait naturellement en quatre parties : Histoire des peuples anciens étrangers à la Grèce et de la Grèce elle-même, jusqu'au démembrement de l'empire d'Alexandre ; Histoire Romaine, jusqu'à la mort de Théodose ; Histoire du Moyen-Age, jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs-Ottomans ; Histoire moderne, jusqu'à la Révolution française. Il n'y avait que quatre classes par semaine, elles se faisaient au réfectoire, et même les relations de Numa Pompilius avec la nymphe

Egérie ne captivaient pas assez l'attention des élèves pour les empêcher de suivre le vol des mouches autour des lourdes carafes ou des bouteilles de vinaigre. Quelques-uns pourtant, et particulièrement les *Capistes*, habitués aux larges horizons de la Pointe du Raz, manifestaient un goût spécial pour la Géographie, bien qu'elle ne fût qu'une aride et sèche nomenclature, très incomplète et souvent inexacte.

Un cours de physique, de chimie et d'astronomie était fait aux élèves de Rhétorique, de Seconde et de Troisième. Au budget de 1841, on trouve une dépense de 300 francs pour achat d'instruments de physique. L'ingéniosité du professeur suppléait à la pauvreté des instruments. En physique, il s'appliquait à démontrer que l'aimant produisant tous les effets de la pile, les phénomènes magnétiques ne sont que des phénomènes électriques et, pour ne laisser aucun doute, il « électrisait par un aimant et aimantait par l'électricité ». En chimie, il avait soin de mettre sous les yeux des élèves « les simples et les composés, tant naturels qu'artificiels, en sa possession, et de leur donner une idée d'analyse et de synthèse en décomposant et recomposant devant eux une foule de substances et en faisant réagir les simples et les composés les uns sur les autres ». En astronomie, « une ingénieuse machine » facilitait singulièrement aux élèves l'intelligence du système planétaire et l'on profitait des nuits d'été pour les familiariser avec le ciel, ses étoiles, ses planètes, ses constellations principales. « Désireux d'apprendre aux élèves à lire dans le grand livre de la Nature, à y trouver surtout le nom de Dieu, à admirer, à bénir et aimer l'auteur de tant de merveilles et de bienfaits, nous avons jugé convenable de traiter un peu à fond la mécanique céleste et de montrer ainsi comment la sagesse et la toute puissance divines, au service l'une de l'autre, ont su tout

mesurer, tout compter et tout peser, sans l'ombre d'une erreur ». D'ailleurs, il reproduisait dans la chambre obscure, « avec la dernière exactitude », les phases de la lune, des éclipses lunaires et solaires, la longueur croissante ou décroissante des jours et des nuits, suivant les parallèles, etc.

Le professeur, M. Guizouarn (Rolland) jouissait d'un incomparable prestige que ses habitudes de vie solitaire et de méditation profonde contribuèrent à développer. Il lui arriva, paraît-il, de s'enfermer des journées entières dans sa chambre et lorsqu'on vint, en brisant les vitres s'enquérir de son état, on le trouva agenouillé sur son prie-Dieu et on n'obtint de lui d'autre réponse que ces mots : « Laissez-moi en paix ! » Il aimait à parcourir les falaises abruptes de Beuzec, à s'avancer jusqu'à l'extrême pointe des rochers dans la mer sauvage. Certain jour d'été 1846, il partit pour sa promenade favorite... on ne le revit plus. Il n'avait que 41 ans.

Sa succession était une lourde charge, et M. le Supérieur ne trouvant personne à qui la confier, le cours fut suspendu pendant deux ans, au bout desquels il fut repris par M. Lannuzel (1848-1879).

Un cours de Mathématiques, comprenant l'Arithmétique, l'Algèbre et la Géométrie, était fait aux élèves de Cinquième, de Quatrième, de Troisième et de Seconde. En 1852, M. Silliau fut remplacé par M. Saleun, qui donnait comme *pensum* la Géométrie tout entière avec les figures ! Puis, le cours fut confié à M. Durand (1867-1905). On lui adjoignit, l'année suivante, M. David, en attendant qu'il y eût deux cours distincts, l'un d'Arithmétique, l'autre d'Algèbre et de Géométrie.

Jusqu'en 1850, la classe de Huitième était tenue par un Frère de l'Instruction chrétienne, qui s'occupait, en outre, d'apprendre, à tous ceux qui le désiraient, les différents

genres d'écriture : l'anglaise, la ronde, la gothique, la bâtarde, la coulée, etc...

Un laïque, M. Dupé, était depuis longtemps professeur de dessin : « Tête et Paysage », dit le programme. Le Cours était naturellement facultatif ; il était pourtant divisé en deux classes.

Il nous reste du professeur quelques dessins et tableaux, tels que le portrait de M. Le Coz, l'église de Pont-Croix vue de la place, les élèves en pèlerinage à la chapelle de Confors. Ces œuvres ont, il faut l'avouer, un intérêt plus documentaire qu'artistique. En 1862, M. Dupé fut remplacé par un prêtre.

Un autre laïque, M. Crécy, était professeur de musique. Il fut remplacé, en 1850, par M. Clément Manières, qui eut le plaisir d'inaugurer des orgues construites par M. Heyer, en remplacement de la vielle organisée que M. Le Coz songeait à remplacer dès 1842, proposant 1.200 francs pour acheter les orgues de Saint-Houardon de Landerneau.

La situation financière de la maison étant relativement prospère, on put, en 1843, acheter un ornement vert et violet, avec tunique et dalmatique, d'une valeur de 500 francs ; consacrer de 2 à 3.000 francs à la bibliothèque ; en 1861, recevoir deux élèves envoyés par Mgr Brown, évêque du pays de Galles.

Le 27 Mai 1843, un violent orage détruisit une récolte de seigle pouvant donner au moins 100 hectolitres, brisa plus de deux cents vitres sur la chapelle et sur la maison, les verrines et châssis du jardin, causant 2.000 francs de dégâts, bien que la grêle n'ait pas duré au delà de cinq minutes.

Dans la nuit du 1^{er} au 2 Avril 1845, il y eut en ville un incendie assez grave, et bien que le foyer fût à une certaine distance de l'enclos, le vent, qui soufflait avec force,

envoyait des étincelles jusque dans le verger, et la flamme menaçait d'envahir le côté Ouest de la place. A cette occasion, le besoin de pompes à incendie se fit sentir. M. le Supérieur souscrivit pour 300 francs, ne croyant pas que ce fût payer trop cher quelques heures de sommeil tranquille. Il avait demandé qu'il y eût deux pompes dont l'une pourrait se transporter facilement, et que les domestiques du Collège fissent partie de la compagnie. Celle-ci n'eut pas à intervenir au Petit Séminaire. En plus d'un demi siècle, il n'y eut pas de sinistre, mais simplement quelques feux de cheminée rapidement éteints à coups de fusil, quelques explosions de lampes facilement étouffées et, certain soir de l'année 189..., une fausse alerte provoquée par le tintement prolongé du couvre-feu.

Vers la fin de Décembre 1842, la buanderie s'achève, et l'on n'est plus obligé de sortir de l'établissement pour la buée. La maison en chaume qui donnait sur la petite cour est remplacée par une longue bâtisse, où l'on établit l'infirmerie et la lingerie, au-dessus d'un préau transformé en classes.

Deux dortoirs sont pourvus de lits en fer à 43 fr. 50. Le mobilier des réfectoires est également renouvelé. Quelques années plus tard, en 1858, afin de rendre la surveillance plus facile et la lecture plus profitable, le grand réfectoire fut divisé, en deux parties, par un couloir qui servait d'entrée principale à l'intérieur de la maison. C'est à cette époque, en effet, que furent bâtis les parloirs et la conciergerie, séparés par une porte monumentale dont M. le Supérieur disait : « L'effet général ne sera pas trop désagréable, et l'entrée de la maison y aura beaucoup gagné. » Le peu d'espace qui séparait le grand bâtiment de la route ne permettait pas, en effet, d'avoir une véritable cour d'honneur ; mais il semble qu'on aurait pu trouver quelque chose de moins lourd et de moins sombre et

qui prêtât moins à la mélancolie des soirs de promenade ou de rentrée.

Le travail le plus considérable fut la reconstruction de l'aile Ouest. Il n'y avait là qu'un bâtiment très simple, sans cloître ; il fut remplacé par une grande maison à trois étages où l'on aménagea deux salles d'étude, trois dortoirs et des chambres de professeurs.

La construction fut achevée en 1865 : elle avait coûté 60.000 francs, et le Petit Séminaire donna lui-même plus du tiers de cette somme, grâce aux économies réalisées sous la sage administration de MM. Barbier, Fromentin et Le Guen, qui occupèrent successivement la charge d'économe.

Après vingt-huit ans d'une charge particulièrement active et fructueuse, M. Pouliquen fut nommé chanoine titulaire de la Cathédrale, le 2 Août 1868.

Il mourut le 17 Novembre 1883, ayant voulu reposer dans l'humble cimetière du Grand-Séminaire, où les anciens élèves de Pont-Croix n'ont cessé jusqu'à l'expulsion, de lui apporter l'hommage de leur reconnaissance et de leur vénération.

(A suivre.)

CATHERINE DANIELLOU

Une voyante à Quimper au XVII^e siècle.

(Suite.)

« Le lendemain, qui était le vendredi, elle fut visitée de ses consolateurs, qui, l'ayant bénie avec une image de saint Corentin, lui appliquèrent un onguent blanc qui fit désenfler les bras, puis lui chantèrent divers cantiques bretons pour la consoler ; mais elle avait toujours de grands maux de tête et de cœur. Ses consolateurs (saint Corentin et saint Joseph) lui remontrèrent qu'elle s'était plainte amoureusement à Dieu de ce qu'elle était trop à son aise, et que sa bonté l'avait exaucée, en permettant qu'elle eût à endurer ; ensuite, ils mirent leurs croix sur son dos, lui disant : « Portons joyeusement la croix de Notre Seigneur! » — « Hélas ! répartit-elle, que je vous suis obligée ! Quand « bien il me faudrait être rouée pour l'amour de vous, « j'irai à la mort en chantant. »

« Dans cette visite, ses consolateurs regardèrent son beurrier et, n'y trouvant rien, ils lui dirent : « Catherine, « tu donnes tout ce que tu as aux pauvres ; dernièrement, « tu donnas la meilleure de tes chemises à un pauvre ». — « Las, dit-elle, je ne saurais rien refuser quand on me « demande pour l'amour de Jésus. »

« Le jour d'après, la fête de saint Antoine (le 18 Jan-

vier), on croyait que la pauvre malade était près de sa fin. Ses consolateurs vinrent la visiter en compagnie d'un bon Père ermite qui avait une grande barbe comme un capucin, et un chapelet avec un crucifix à sa ceinture. Ses deux Pères lui dirent : « Voici, Catherine, un ermite qui était « en voyage à Saint-Corentin ; nous l'avons amené avec « nous pour vous voir ». Ce bon anachorète l'exhorta à la patience, lui disant : « Prenez courage, ma fille, et portez « la croix de bon cœur. Quand vous serez en paradis, vous « serez heureuse d'avoir enduré tous les jours un mar-
« tyre. »

« Son second consolateur (saint Joseph) lui demanda si elle était contente d'endurer pour saint Antoine. Elle répondit : « Je suis à Dieu, il fera de moi ce qu'il lui « plaira ». Elle demanda au saint ermite s'il connaissait le compagnon du Père Bernard (le P. Maunoir). « Oui, je le « connais, ainsi que tous ses frères, car les ermites vont « de côté et d'autre. » Elle répliqua : « Où demeurez-vous, « mon Père ? » — « Bien loin d'icy. » — « Demeurez-vous « près de quelque manoir de noblesse ? » — « Oui. » — « N'y a-t-il pas moyen que j'aie voir votre ermitage ? » — « Il y a trop loin ; votre cellule est un vrai ermitage. » — « Serez-vous aujourd'hui de retour ? » — « Oui. » Elle recommanda à ses prières les Pères Bernard et Maunoir, lui disant que, sans eux, elle fût morte de faim. Le saint ermite lui assura qu'il se souviendrait d'eux et que saint Ignace et saint Antoine étaient bons amis, puis il l'exhorta encore à prendre courage, que son mal ne durerait pas toujours et qu'elle aurait relâche. Enfin, il lui demanda excuse s'il ne pouvait venir si souvent la voir, parce qu'il faut que les ermites demeurent dans leurs ermitages. »

CHAPITRE XIV

NOUVEAUX AMIS DE CATHERINE, NOUVELLES SOUFFRANCES, 1643

« Le 22 Février 1^{er} dimanche du Carême 1643, Missire René du Louët fit son entrée dans sa ville épiscopale. Catherine étant malade fut visitée de son premier consolateur (saint Corentin), qui lui dit : « Bénissons Dieu de « la bonne journée d'aujourd'hui, puisqu'il vous donne « un bon prélat. » — C'est dommage, repartit Catherine, « que ni vous ni votre compagnon (saint Joseph) n'ayez « été élus comme évêque de Quimper. » Son consolateur se contenta de répondre que c'était une charge pesante, et la chargea de visiter les sept chapelles de Notre-Dame de la ville de Quimper (1) pour obtenir à Monseigneur de Cornouaille les grâces nécessaires pour s'acquitter de sa charge.

« Les Pères Bernard et Maunoir ayant parlé à Monseigneur de Catherine et des voies étranges par lesquelles elle était conduite, Monseigneur donna charge aux Pères de continuer leur direction à cette fille de saint Corentin.

« Le Père Bernard fut d'avis de lui ménager une entrevue avec le Prélat, afin qu'il l'assistât aussi de ses conseils, et il fut convenu que Monseigneur viendrait parler à Catherine, dans la chapelle de N.-D. du Péniti, en présence de son confesseur. Le jour et l'heure de l'entrevue furent fixés ; mais comme le Père Bernard prévoyait que le malin esprit ferait son possible pour s'y opposer, il recommanda à Catherine qui devait se rendre la première

(1) Ces chapelles étaient : la Cathédrale, dédiée à N.-D. de la Chandeleur ; N.-D. du Guéodet ou de la Cité ; Locmaria ; N.-D. du Péniti ; N.-D. du Paradis, près l'église Saint-Mathieu ; le collège N.-D. de Bon-Secours ; et N.-D. du Calvaire, où est aujourd'hui le Séminaire.

à la chapelle de n'en point sortir quoique ce fût. La recommandation n'était point inutile; à peine Catherine était-elle rendue en ce lieu, que celui qu'elle avait pris pour un méchant écolier à Lesnarvor (1), vint la trouver au Penity, et lui dire que son confesseur l'attendait à N.-D. de Locmaria; comme elle fit refus d'y aller, celui-ci la frappa à coups de pieds et lui donna des soufflets, lui disant : « Voilà pour Mgr de Cornouaille », la menaçant de la rouer de coups si elle parlait à l'Évêque. Enfin elle attendit au Penity l'arrivée de son Prélat, auquel elle raconta brièvement sa vie, et comment elle avait dû quitter son mari, à cause de ses brutalités; Mgr du Louët lui conseilla de ne pas retourner près de lui et de demeurer à Quimper, en bonne compagnie, sous la direction des Pères Bernard et Maunoir.

« Au lendemain de cette entrevue, Catherine étant malade, fut visitée de ses Pères consolateurs. Celui qui portait à son chapelet l'image de saint Joseph lui exprima le désir que Mgr de Cornouaille prît la Sainte-Vierge pour mère au commencement de son épiscopat, et prît sous son patronage la chapelle de N.-D. du Penity, chapelle fort belle, mais un peu négligée. Il dit que la Vierge avait déjà empêché la ville de Quimper d'être submergée, et nous avons vu de nos jours (ajoute le Père Maunoir) ce danger se représenter, par une inondation extraordinaire de la mer qui pensa abîmer cette ville.

« Devant que Monseigneur commença ses visites pastorales, le premier consolateur de Catherine (saint Corentin) désira que les Pères Bernard et Maunoir, qui devaient accompagner l'Évêque pour disposer les peuples à son arrivée, disent une messe en l'honneur de la Sainte-Vierge pour leur heureux succès. Ces prières et celles de

(1) Chez M^{me} Kerorentin, en Plovan.

Catherine ne furent pas inutiles, car ce bon Prélat fut délivré, par une grâce particulière, de plusieurs dangers de mort; c'est ainsi que, dans le cours de sa visite, comme on lui avait préparé du poison, il fut averti par une providence particulière, du lieu où on lui préparait ce breuvage.

« Ce zélé Prélat visita son évêché tous les ans, l'espace de vingt-cinq ans, presque toujours à pied. Il fit faire des missions, presque toujours, jusqu'à son décès; il érigea une congrégation d'ecclésiastiques, de laquelle est sorti un grand nombre de bons recteurs, de catéchistes et de prédicateurs, qui ont mené une vie exemplaire.

« Le démon, qui avait voulu empêcher l'entrevue de Catherine avec Mgr de Cornouaille, s'efforça aussi de l'arracher à la direction de ses Pères.

« Un jour, comme elle allait faire une neuvaine à Locmaria, pour son confesseur et son compagnon, qui se mettaient en route pour accompagner Monseigneur en sa visite, le malin esprit, déguisé en façon de brave cavalier, lui dit : « Si vous me croyez, quittez la direction des Pères « Jésuites; on parle mal d'eux à cause de vous, et mal de « vous à cause d'eux; venez chez moi, je vous donnerai « de beaux habits; vous perdez votre jeunesse ». Elle lui repartit : « Monsieur, vous me prenez pour une autre, je « ne quitterai jamais mon confesseur; pour vous, je vois « que vous avez bientôt tourné le dos à Dieu après Pâques. « Voilà le profit que vous avez fait des prédications du « Carême. Ne comptez pas sur moi, je suis engagée à un « autre qui m'a promis de beaux habits. » — « Qui est-il ? » « dit le cavalier. — « C'est un plus honnête homme que « vous, sans vous faire tort. » — « Ne dis pas son nom, » « repartit le cavalier. — « C'est Jésus de Nazareth, dit « Catherine, va-t-en, teigneux. » Ce démon, travesti, s'enfuit promptement.

« Retournant de Locmaria, elle s'arrêta au Penity, où

elle trouva ses deux consolateurs, qui lui firent connaître le fruit que faisaient ses directeurs par les confessions et les catéchismes, où l'on instruisait tous les jours près de 5.000 personnes. Dieu lui manifesta aussi que, dans la visite quelques personnes minuteraient la mort de Monseigneur et de ses missionnaires; mais qu'elle les délivrerait tous de ces dangers par ses bonnes prières. »

*
*
*

« M^{me} la comtesse de Carné, ayant désiré que Catherine lui fit visite pour avoir la consolation de ses bons discours et prières; celle-ci se rendit à son désir et, s'étant retirée en un cabinet au plus haut de la maison, au milieu de sa prière, sortit de dessous un banc un certain malotru, comme un valet de noblesse, tout éguenillé, qui lui dit : « Tu es « donc partout ! Il y a longtemps que je faisais ma demeure en cette maison; maintenant, il faut que j'en sorte à cause de toi. » Et, ce disant, il lui donna un soufflet, dont elle saigna en abondance. Mais ses deux visiteurs survinrent avec le Père Ermite, et chacun d'eux donna trois coups de pied à ce méchant.

« Ce bon anachorète dit à Catherine qu'il désirait que M^{me} de Carné offrît sa croix à Notre-Seigneur, qu'elle serait un jour à son aise, et que son fils Jean-Urbain serait maître de cette maison, dont il est devenu l'aîné après la mort de M. le comte de Carné.

« Vers ce temps, un des confesseurs de Catherine (le Père Maunoir ?) raconta à M. de Kermeno, gentilhomme d'une grande vertu et science, les croix dont Dieu éprouvait Catherine. A ce récit, deux des filles de ce seigneur furent tellement éprises de l'amour de Jésus, que l'une se rendit bientôt religieuse de la Charité, à Sainte-Cathe-

rine (1) où elle a été par trois fois supérieure; l'autre demeure à présent dans le monde, en continence, avec une particulière élévation d'esprit et mépris du siècle. La première pria le Père (Maunoir) de lui faire connaître Catherine; mais celui-ci, n'ayant pas voulu se rendre à sa prière, Dieu eut égard à son grand désir, et, un jour qu'elle entendait le sermon à Saint-Corentin, pendant le Carême, elle vit, dans les galeries qui étaient vis-à-vis d'elle, une dame vénérable, tenant un petit enfant beau à merveille, accompagnée d'un personnage entre deux âges, avec une fleur de lys en main, et d'un autre personnage revêtu d'habits pontificaux, qui, tous quatre, donnaient la bénédiction à une certaine personne qui était au sermon; et, ayant considéré cette personne, elle sut que c'était Catherine Daniélou, et remercia Dieu d'avoir exaucé son désir.

« M. de Kermeno ayant prié Catherine de venir à Kerguinou (2), à deux lieues de Quimper, au mois d'Août 1643, le démon voulut faire tomber le tonnerre sur cette maison pendant la nuit, mais il ne fit que déraciner un grand arbre. Le lendemain, cet esprit malin étant venu molester Catherine, celle-ci lui commanda, au nom de Jésus, de sortir, et il sortit par la cheminée, avec un grand bruit, laissant les vestiges de ses pieds. Une petite fille de M. de Kermeno le vit monter par la cheminée, et remarqua qu'il avait des pieds de cheval. Cette enfant n'avait alors que 7 ans; elle est maintenant religieuse de la Charité à Lannion.

« Béalzébut envoya à Catherine quantité de mouches pour la tourmenter; mais elle se moqua de ce vilain teigneux qui était boiteux d'une jambe, avec des oreilles

(1) Les Hospitalières de Sainte-Catherine étaient dans les bâtiments occupés aujourd'hui par la Préfecture.

(2) Manoïr en Elliant ou Saint-Yvi, autrefois trêve d'Elliant.

d'âne, la gueule torte et le groin de pourceau. Elle l'appelait « vilain, pelu, Béalzebut qui sent mauvais » ; mais à chaque insulte qu'elle faisait au démon, elle ressentait des redoublements de douleur dans les entrailles. Ayant ressenti un mal de cœur extraordinaire, le teigneux se moquait d'elle et disait : « Mon cœur ! mon cœur » ! Elle lui repartit : « De cœur tu n'en as point, ou c'est un cœur de chien ». Puis elle prit son scapulaire et le lui jeta à la tête avec un tel effort, qu'elle le terrassa. C'était une chose ravissante de voir l'excès de joie qu'elle fit paraître en le voyant à bas. Le démon lui dit : « Moi aussi j'ai un chapelet ». Elle lui commanda de le montrer, à quoi il obéit. « Mais où est la croix de ton chapelet, pelu, *pen leué* (tête « de veau) ? Retourne à ta chapelle, à ton palais, c'est-à-dire à la cheminée, ramoneur de cheminées. » Ayant dit ces injures, elle lui jeta son chapelet à la tête ; mais ce chapelet fut relancé d'un contre-coup sur un buffet voisin, d'une façon merveilleuse, car le chapelet étant replié en forme de croix sur le buffet, la croix, longue d'un demi-pied et plus pesante six fois que le chapelet, était pendante en dehors du buffet, et demeura en cet état depuis 3 heures environ jusqu'à 7 heures du soir, auquel temps Catherine adora la croix, les bras étendus.

« La nuit suivante, elle entendit son petit maître, sa maîtresse, ses deux consolateurs, les saintes filles Madeleine, Catherine, Brigitte, les deux Jésuites et le bon Ermite, chantant dans la chapelle de Kerguinou ; la chapelle paraissait toute pleine d'une lumière que virent les filles de M. de Kermenno. Le lendemain, comme on entra en la chapelle, on trouva les livres d'heures, le missel et le livre des cantiques ouvert aux endroits où était ce qu'avaient chanté ces esprits bienheureux : les litanies des Saints, le *Veni Creator*, le *Pange lingua*, le *Vexilla regis* et les cantiques des processions de la mission.

« Le 16 Août, Catherine, allant visiter une croix proche du manoir de Kerguinou, rencontra l'écolier qui l'avait maltraitée à Lesnarvor et qui, sous prétexte de lui demander pardon, s'approcha d'elle et la jeta dans l'étang voisin, Catherine disparut sous l'eau et y demeura près de deux heures sans se noyer. Au bout de ce temps, ses deux consolateurs (saint Corentin et saint Joseph) apparurent ; le premier ôta sa ceinture, l'attacha au bout d'une perche, et y noua une pierre ; puis, entrant dans l'étang avec ses chausses et ses souliers, en retira sa pauvre brebis, disant à son compagnon : « Voici un bon poisson que j'ai pêché ». Puis ils dirent à Catherine qu'elle avait enduré ces peines pour M^{me} de Kergoz, qui devait mourir ce jour même, à 7 heures du soir, en donnant le jour à un fils qui a été héritier de M. le marquis de Kergroadès.

Catherine, voyant les persécutions que lui faisaient plusieurs personnes de Quimper qui l'appelaient « bigote, sorcière », fut tentée, pour empêcher les péchés que l'on faisait à son occasion, d'avouer qu'elle était sorcière, afin qu'on la fît mourir. Ses consolateurs (saint Corentin et saint Joseph) lui firent entendre qu'il n'était pas permis de mentir pour quoi que ce soit, qu'en le faisant elle serait homicide d'elle-même. Elle se résolut alors de se retirer dans un lieu désert, mais cacha ce dessein à son confesseur, le Père Bernard, et à ses consolateurs, et fut tentée d'une grande aversion contre eux. Le 8 Mai 1643, ayant fait son paquet, elle désira faire le pèlerinage des sept chapelles dédiées à la Sainte Vierge à Quimper avant que d'exécuter son projet de retraite ; comme elle quittait Locmaria pour se rendre au Calvaire en passant sur le pont (1), le méchant écolier qui l'avait déjà maltraitée à Tresséaul, la jeta dans la rivière : Un marinier la sauva

(1) Ce pont exista jusqu'en 1745, et la route qui conduit au bateau de passage s'appelle la rue du *Bout du Pont*.

de ce danger et la conduisit au Calvaire. Là, elle se sentit sans force et retourna à sa demeure sans souliers, car ils étaient restés dans la rivière. Ses consolateurs vinrent la voir, lui dirent que Monseigneur de Quimper allait envoyer le Père Bernard et son compagnon à Léon, consoler Amice Picard, qui était une grande sainte, et ils ajoutèrent qu'ils donneraient avis à ses directeurs que Catherine ne leur disait pas tous ses projets, que si elle eût exécuté son projet de se retirer au désert et d'y bâtir une petite cabane, ils l'eussent abattue et brûlée.

A quelque temps de là, Catherine fut priée d'aller à Lesnavor, chez M. de Kerorentin, à Plovan, où elle séjourna quelque temps. S'étant retirée dans un petit bois taillis pour prier Dieu pour les Pères missionnaires qui donnaient la mission à Cléden et Plogoff, elle fut visitée du petit maître (Notre-Seigneur), de sa maîtresse (Notre-Dame) du bon Père Ermite (saint Antoine) et d'une bonne fille nommée Brigitte, qui avait un petit panier plein de croix ; on la lui présenta comme étant servante de son petit maître et de sa maîtresse. A leur arrivée, on sonna l'heure du dîner. Cette sainte compagnie dit à Catherine : « Laissons tout le monde dîner, et faisons ici une procession, comme fait le Père Bernard et son compagnon ». Le Père Ermite prit une grande croix rouge ornée des symboles de la Passion, et marcha devant, suivi de toute la compagnie et de Catherine, chantant, pendant l'espace de trois heures, les cantiques de la mission : *Adoromp an Drindet breman ; Guerc'hez Vari mam douç ato ; Un Doue hepquen adori*, etc..., puis sa bonne maîtresse pria son petit maître de prêcher, ce qu'il fit, disant tout le bonheur que possèdent ceux qui se plaisent dans la pauvreté et la souffrance. Cette belle compagnie avait apporté un pain à Catherine pour manger, puisqu'elle n'avait pu assister au dîner de Lesnavor.

Pendant la mission de ses Pères, elle souffrit de grandes peines, principalement pendant l'octave de saint Jean ; les malins esprits lui jetaient de la poussière aux yeux, afin qu'elle ne vît pas ses consolateurs ; ils lui en jetaient dans la bouche, afin qu'elle ne chantât pas les louanges de Dieu (1), lui donnaient des soufflets qui lui rompirent les dents ; heureusement que son premier consolateur (saint Corentin) les lui remit en place. Son petit maître lui présenta une couronne d'épines, qu'elle accepta pour le salut des pécheurs et le succès des missionnaires.

Le jour de sainte Madeleine 1643, elle participa aux peines qu'endura le Sauveur en sa Passion ; elle éprouva des convulsions terribles qui menaçaient de l'étouffer. Elle ressentait un si grand feu intérieur, que sa langue en était toute brûlée et boursoufflée. Son petit maître lui ayant appliqué un peu d'onguent, sa langue ressentit un rafraîchissement extraordinaire. Le feu qui la dévorait était si grand, qu'il fallait à tout moment lui jeter de l'eau à la face, et elle s'évaporait immédiatement, comme si on l'eût jetée sur un fer chaud.

Quand le petit maître lui commanda de prendre la couronne d'épines, elle le fit, encore qu'elle eût une grande répugnance, montrant cependant une grande douceur et une grande patience. Elle ressentit, pendant plus de sept heures, la pointe des clous lui blessant la tête, et il lui fallut changer de coiffe, car la sienne était couverte de sang en forme de couronne. Elle fut souffletée du Malin, et, pendant les 25 dernières années de sa vie, elle a eu presque tous les jours part aux soufflets de Notre Seigneur. Il y a plus de vingt personnes en vie, dit le Père Maunoir, qui les ont entendus.

Comme elle était dans ses souffrances, elle avisa une

(1) On lui trouva même dans la bouche une épingle, qu'ils avaient jetée pour l'étrangler.

filles comme on dépeint sainte Marie Madeleine, les cheveux sur les épaules, et à peine vêtue ; elle lui dit : « Pauvre fille, votre dénuement est extrême, vous avez grand froid ; j'ai deux robes, je vous en donnerai une ». L'autre lui repartit : « Je suis contente de ma pauvreté, que j'endure pour la conversion des pécheurs, et ne me soucie plus du monde ; elle recommanda à Catherine de dire aux Pères missionnaires de travailler diligemment à la conversion des pécheurs, que saint Corentin recommandait son évêché à sainte Madeleine, que cette Sainte devait sa conversion à la dévotion qu'elle avait pour saint Joachim. Elle témoigna que les Pères directeurs de Catherine eussent fait une chose agréable à Dieu, de vouloir bien engager M. de Kerorentin et M. de Kergroadez à faire bâtir un autel à saint Joachim, dans la cathédrale, en représentant Notre-Dame entre saint Joachim et sainte Anne, et à côté de saint Joachim, un ange, car ce Saint voyait tous les jours un de ces esprits bienheureux. Cet autel fut, en effet, établi à Saint-Corentin (1).

L'an 1643, revenant de l'église paroissiale d'Elliant, consacrée à saint Gilles, en la compagnie de M^{me} de Kermeno, cette dame, ayant devancé quelque peu Catherine, celle-ci aperçut un loup de taille extraordinaire sur une haie, et une biche qui lui saute au col avec ses deux pattes. Elle eut envie d'appeler M^{me} de Kermeno, mais elle ne put le faire, et la biche lui dit : « Vous avez envie d'appeler M^{me} de Kermeno pour vous défendre de moi ; si j'avais voulu vous étrangler ce serait déjà fait. Saint Gilles a impétré de Dieu que je vinsse vous délivrer de ce loup, à cause que vous êtes dévote à saint Gilles. Recommandez aux bergers de prier saint Gilles de préserver leur bétail de la morsure du loup, et à ceux qui

(1) Il était où se voit actuellement l'autel de Saint-Roch.

« vont par pays, afin qu'ils ne reçoivent aucun danger des bêtes sauvages. »

Le 24 Septembre, comme Catherine se tenait près de la fontaine du jardin, au manoir de Lesnarvor, M. Guillaume Le Prestre, defunt évêque de Cornouaille, se présenta à elle et lui dit : « N'ayez pas peur, je suis le dernier évêque de Cornouaille, il y a longtemps que je désire vous parler. Tous mes parents m'ont oublié (1), il n'y a que M. de Kerorentin qui se souvienne de moi... Que je suis obligé à saint Corentin ! Sans lui, je serais perdu sans ressource. Comme on m'eût proposé de donner sa sainte relique, et que j'y eus consenti pour qu'elle fût placée et honorée en la cathédrale aussitôt, mon cœur, qui était tout plongé dans la terre, se sentit tout changé ; mais le diable me jeta de rechef dans l'affection des choses de ce monde. Comme je fus prêt de mourir, je vis l'enfer ouvert, mon bon ange était triste, auquel temps saint Corentin pria pour moi la Vierge de miséricorde, qui lui dit : « Je vous donne votre successeur pour la dévotion que vous avez eue à ma maternité. »

« Je suis maintenant, continua l'Evêque, dans une prison de Dieu, c'est une prison d'espérance ; les prisonniers de ce monde ne savent s'ils seront pendus ou roués ; nous sommes assurés de notre délivrance. » Catherine, voyant qu'il n'endurait pas beaucoup, lui dit : « Vous ne souffrez pas beaucoup ? » Il repartit : « Ma peine est grande, mais, oh ! Père Eternel, considérant la gloire que vous m'avez préparée, je ne me soucie pas quelle peine endurer. Hélas ! j'ai mérité d'être éternellement damné ; je ne songeais qu'à l'argent ; au lieu de travailler dans mon évêché, j'empêchais les gens de bien qui vou-

(1) Il y avait trois ans qu'il était mort, le 8 Novembre 1640.

« laient travailler ; je m'attribuais l'honneur au lieu de le
 « faire retourner à Dieu ; j'ai laissé bien de la besogne à
 « mon successeur ; je prie vos Pères de lui dire qu'il fasse
 « retourner à Dieu la gloire qu'on lui donne. Recomman-
 « dez-moi au Père Bernard, qui est cause de mon bonheur,
 « et aussi à son compagnon, qui a passé une fois devant
 « moi (« Il me donna les ordres mineurs en 1631, » note
 « le P. Maunoir.) ; recommandez-moi au Père Launay,
 « recteur du collège, ils savent, par les Ecritures, quelle
 « peine j'endure ; priez le Père Bernard de dire une messe
 « pour moi, à l'autel de saint Corentin, et au Père LaVigne
 « d'en dire une autre à l'autel de N.-D. de Victoire ;
 « que M. Kerorentin, mon neveu, donne l'argent de ces
 « messes aux pauvres à mon intention ; quand on prie
 « pour nous, nous entendons une trompette qui nous
 « donne une grande joie. Dites au Père Bernard et à son
 « compagnon que, pour la gloire de Dieu, ils se mettent
 « au milieu des flammes et des piques (notez que, durant
 « sa vie, il n'avait pas voulu permettre les missions), qu'ils
 « disent hardiment les vérités aux pécheurs. Si j'eusse
 « eu un bon confesseur ! Mais hélas ! on me flattait en mon
 « mal. Si j'avais le moyen de retourner sur terre, je vou-
 « drai me jeter dans toutes sortes d'austérités. »

« Le 28 Octobre 1643, étant allée à Locmaria, elle y
 trouva son petit maître, sa maîtresse, la pénitente éche-
 velée et ses deux consolateurs. Ils montèrent tous au
 jubé, et y chantèrent une musique extrêmement douce.
 Puis ses consolateurs lui exprimèrent le désir qu'on mit
 des clefs dans les mains de Notre-Dame qui est sur une
 des portes de la ville de Quimper (la porte de la Tour-
 Bihan), afin qu'elle fermât la porte aux malins esprits,
 qui avaient fait tels dégâts dans cette ville, qu'elle aurait
 été perdue, n'eussent été les prières de saint Corentin.

Le jour de la Sainte-Barbe (3 Décembre), Catherine fut

visitée de Mgr René du Louet. Elle souffrait d'une attaque
 du démon, qui lui causait des convulsions étranges ; elle
 prit la frange du rochet de l'Evêque, qu'Amice Picart
 avait fait à Monseigneur quand il était grand chantre de
 Léon, et la posa sur ses genoux, disant : « Puisque je n'ai
 « pas l'honneur de voir cette servante de Dieu, je baise
 « au moins son ouvrage. »

Quelque temps auparavant, son premier consolateur
 (saint Corentin) lui dit qu'il désirait que le Père Bernard
 écrivit à M^{me} la marquise de Molac, femme du gouver-
 neur de Quimper, afin qu'elle détachât son cœur des vani-
 tés du monde. Ce Père s'acquitta de cette commission et,
 dès que M^{me} de Molac reçut cette lettre du Père Bernard,
 elle entendit une voix qui lui dit qu'elle avait été écrite
 de la part de saint Corentin et, aussitôt, elle sentit son
 cœur se tourner vers Dieu. Tout incontinent, elle tomba
 malade de la petite vérole, et se prépara à la mort, recom-
 mandant à ses filles de fuir les vanités de ce siècle, et
 spécialement de ne pas trop se décolleter. Peu après, elle
 rendit l'esprit, et s'apparut à Catherine, entourée de flam-
 mes, et se recommanda à ses prières, lui disant qu'elle
 endurait des peines bien sensibles, pour la vanité qu'elle
 avait eue en sa beauté, et en se décolletant par trop. Le
 premier consolateur de Catherine lui manifesta aussi le
 désir de voir les prédicateurs prêcher contre la vanité et
 les cous décolletés.

Comme la marquise de Mollac était mourante à Paris,
 le premier consolateur de Catherine (saint Corentin) lui
 dit qu'il allait partir pour Paris, afin d'assister cette dame,
 « qui était une des premières dames de France qui avait
 « pris à cœur la dévotion à saint Corentin ». Catherine
 lui recommanda de ne voyager qu'à petites journées, pour
 ne pas trop se fatiguer. Etant de retour, bientôt après, il
 dit à Catherine qu'il avait assisté à la mort de la Marquise,

et qu'elle était décédée avec une grande humilité et un détachement parfait des choses qu'elle avait autrefois chéries. Il ajouta qu'il s'était retiré en un petit coin de la maison, pour prier Dieu qu'elle eût une bonne mort.

Cette dame, femme du gouverneur de Quimper, s'apparut à Catherine et, après s'être recommandée à ses prières, lui dit que si elle n'avait été dévote à saint Corentin, elle eût été damnée.

A la fin de cette année 1643, elle fut priée d'aller servir de marraine au fils aîné de M. Plivern, frère de M. de Kerméno, qui habitait le Léon. Elle s'y rendit, en compagnie de M. et M^{me} de Kerméno et de ses deux filles, M^{lle} de Kerméno et la Mère supérieure de la Charité de Lannion. Comme ils étaient logés au manoir de Keramel (près de Lesneven?), un orage effrayant éclata pendant la nuit, accompagné de tonnerre et d'éclairs, ainsi que d'un vent si extraordinaire, que tous s'attendaient à voir la maison s'écrouler. Il plut à Dieu de donner connaissance à Catherine de la cause de cette tempête. C'était un serviteur de la maison qui commettait un crime que le feu du ciel voulait venger, puisque celui de la terre n'y mettait pas ordre.

Le lendemain, Catherine va trouver ce malheureux, et lui reproche son forfait. Celui-ci voulut nier, mais Catherine lui ayant précisé si exactement les circonstances de son péché, qui était une mauvaise habitude ayant duré l'espace de six mois, qu'il avoua son crime et, le même jour, Catherine l'amena à se confesser au grand pénitencier de N.-D. du Folgoët.

(A suivre.)

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

LA FORÊT-FOUESNANT

(Fin.)

PRIEURS DE LOGAMAND

1450. Frère Raoul Allain, prieur.
 1460-1481. Frère Guillaume Allain, prieur.
 1507-1519. Frère Pierre Bourgeois.
 1524. Frère Yves Le Bourgeois.
 1527. Frère Richard Gouin.
 1549-1557. Frère Guymarch de Keratry.
 1566-1569. Pierre du Bot, S^r de Mesmeur, religieux de Sainte-Croix, prieur, décédé.
 1569. 14 Mai. Marc Rinquier, religieux de Saint-Junien de Noviliaco (Novaille) O. S. B., diocèse de Poitiers, est nommé prieur de Logamand.
 1571-1609. 5 Juillet. Sur résignation de Marc Rinquier, chambrier de Sainte-Croix, est nommé prieur, Philippe Rinquier, clerc.
 1609-1610. 11 Juin. Philippe Rinquier cède le prieuré à Isaac du Plessix, clerc, sieur de Kergario, qui prête serment de fidélité, à la Chambre des Comptes de Nantes, le 15 Avril 1613.

1618. Le 31 mai fut nommé prieur, Denys Simon de Marguemont, archevêque comte de Lyon, primat de France, qui reçut de Rome l'autorisation de faire desservir au temporel et au spirituel le prieuré de Logamant par substitut.

Le 31 Mai 1622, il y nomma comme substitut le R. Père Jacques Guernisac, supérieur des Jésuites, qui venaient de s'établir à Quimper. C'était le prélude de l'union du prieuré au collège, qui fut confirmée par une bulle du pape Grégoire XV, du VI des kalendes d'Avril (27 Mars) 1623.

Les Pères Bénédictins voulurent protester contre une pareille attribution ; mais on leur fit remarquer qu'ils auraient dû s'opposer plutôt, lorsque le prieuré fut livré pendant près de quarante ans, à des séculiers, Philippe Rinquier et Isaac du Plessix, tandis que, désormais, grâce à cette union, la ville de Quimper allait être dotée d'un établissement fort utile à tout le diocèse.

D'un autre côté, l'évêque, Guillaume Le Prestre de Lézonnet, d'abord favorable à cet établissement, y fit quelque opposition et n'y donna son consentement qu'à condition qu'il aurait la nomination du vicaire ou recteur, de Logamand qui, régulièrement, aurait dû appartenir au prieur, c'est-à-dire au Père Recteur des Jésuites, qui était prieur de droit. Mais, quoi qu'il en fût de cette concession faite à l'Evêque, les vicaires ou recteurs de Logamand devaient, pour reconnaître la prééminence du prieur, le laisser officier solennellement à certaines fêtes de l'année. Les prieurs n'usaient pas souvent de leur droit. Mais quand, pour éviter la prescription, ils voulaient faire acte de recteur primitif, ils trouvaient, dans le mauvais vouloir du vicaire de Logamand, un empêchement à l'exercice de ce droit. On en pourra juger par le procès-verbal suivant, dressé le 1^{er} Novembre 1747,

lorsque le Père Joublet, recteur du Collège, voulut chanter la messe, le jour de la Toussaint :

1^{er} Novembre 1747.

« Le 1^{er} Novembre 1747, nous, Joseph Le Gorgeu et Clet-François Férec, notaires, arrivés à Logamand à 8 heures 1/2 et descendus à la maison prieurale du dit Logamand, le R. P. Étienne Joublet, recteur du Collège de Quimper, nous a déclaré qu'il s'était rendu depuis hier au dit prieuré pour célébrer la grand'messe, en qualité de recteur primitif, ayant prévenu le S^r Jacques-Gabriel Le Roy, recteur et vicaire perpétuel, depuis lundi avant midi 30 Octobre, et lui ayant, le matin de ce jour, fait dénoter l'arrêt de la Cour du 15 Juillet 1664.

« En conséquence, nous nous sommes rendus, environ les 9 heures, à la porte principale de l'église paroissiale, laquelle ayant trouvée fermée à clef, nous nous sommes rendus à la porte du Midy, qui s'est trouvée également fermée, quoiqu'un moment avant elles étaient ouvertes, et qu'on eût fait le second son pour la grand'messe.

« Sur quoi, nous nous sommes transportés jusqu'au presbytère, où avons fait rencontre du S^r Hamon, et lui ayant demandé où était le S^r Recteur, il nous a déclaré qu'il était parti pour dire la messe au bourg de La Forêt ; et sur ce que d'autres particuliers nous ont dit qu'il était allé dire la messe à la chapelle du Penity (ou Saint-Maudetz), nous nous y sommes rendus ; et ayant trouvé les portes fermées, nous avons retourné à l'église paroissiale, dont les portes étaient encore fermées ; et ayant remarqué le S^r Hamon sur le placître, vis-à-vis du cimetière, nous l'avons interpellé de nous déclarer qui pouvait être saisi des clefs de la dite église, attendu que Alain Herrou, sonneur de cloches, nous avait déclaré

qu'il n'en était pas saisi. Le S^r Hamon a répondu qu'il ignorait où elles étaient. Sur quoi nous nous sommes de rechef transportés en compagnie des R. P. Recteur procureur et S^t-Estphan et des S^{rs} Ansquer, Omnès, avocats, jusqu'au portique de la dite église, et nous ayant été dit que le dit S^r Recteur était dans l'église avec le sonneur de cloches et son fils, nous avons, en présence du peuple assemblé pour l'office, frappé par différentes reprises et appelé pour faire ouvrir les portes, et personne n'ayant répondu, nous avons été à la vitre du Midi, à laquelle il se trouve un carreau rompu et, par ce moyen, nous avons remarqué le S^r Le Roy, recteur, au pied de l'autel, en habits sacerdotaux, qui avait dans cet instant fait faire le troisième son et tinté par son sonneur de cloches, quoique les portes fussent encore fermées et qu'il n'était pas plus de 9 heures 1/2, lesquelles portes n'ont été ouvertes qu'à la voix du S^r Hamon, prêtre. Et ayant entré en même temps que lui, nous l'avons remarqué prendre un surplis qui était sur un confessionnal, au bas de l'église, et de cet endroit, et même avant de l'avoir pris, il entonna l'*Introït*, et le S^r Recteur ayant commencé la messe, nous avons remis à l'issue d'icelle à lui répéter le contenu en la présente, et étant à cette fin dans la sacristie et parlant au S^r Recteur de Logamant, il nous a répondu qu'il se réserve à ce délibérer en temps et lieu, et a signé... »

A la fête de Noël de cette même année, les prêtres de Logamant n'ayant pas montré de meilleures dispositions, plainte fut portée au Parlement.

« Mars 1748.

à A Nos Seigneurs de Parlement.

« Supplient humblement les RR. PP. Jésuites du Collège de Quimper, suite et diligence du P. Jacques-François Martinière, procureur.

« Disant qu'en qualité de prieurs de Locamand ils ont été maintenus en celle de recteurs primitifs de la dite paroisse, par arrêt contradictoirement rendu le 15 Juillet 1664, entre les supplians appelant de sentence du Présidial de Quimper, et François-Daniel Le Masson, alors vicaire perpétuel de Locamand. Par le même arrêt furent maintenus aussi dans le droit de pouvoir, aux quatre fêtes solennelles de Pâques, la Pentecoste, Toussaint et Noël et feste du Patron, célébrer la messe dans l'église paroissiale de Locamand, et les supplians n'ont été troublés dans leur droit quand ils ont voulu en user, que le 1^{er} Novembre 1747, auquel jour le Recteur du Collège s'étant présenté pour célébrer la grande messe, les diffuges du S^r Le Roy, actuellement recteur et vicaire perpétuel, et du S^r Hamon, son curé, éludèrent l'exécution de l'arrêt de 1664.

« Les supplians, obligés de conserver à leurs successeurs les droits qu'ils ont reçus de ceux qui les ont précédés, se pourvurent en la Cour et obtinrent, le 14 Décembre, arrêt par lequel la Cour ordonne que la déclaration du Roi du 13 Janvier 1731 sera exécutée en la paroisse de Locamand, et maintient en conséquence les Jésuites comme curés primitifs, avec droit d'y célébrer la messe paroissiale aux jours des dites fêtes,... ordonne que le tout sera lu et publié à l'issue de la grande messe de la dite paroisse.

« Cet arrêt fut signifié, le 23 Décembre dernier, au S^r Le Roy, recteur, vicaire perpétuel de Locamand, lui déclarant que le Père Recteur du Collège de Quimper entendait célébrer la grande messe du dit Locamand le lundi 25 Décembre et, qu'à cet effet, il se présenterait à l'heure des statuts dans l'église et sacristie de Locamand, interpellant le dit S^r Le Roy d'indiquer, le dimanche prochain, une assemblée de paroisse au dimanche suivant,

pour être le dit arrêt enregistré sur le livre des délibérations...

« Mais l'esprit de révolte et de désobéissance aux volontés du Roy et aux arrêts de la Cour prévalut encore dans l'esprit du sieur Le Roy, du S^r Hamon, son curé, et de leurs paroissiens.

« Les suppliants les connaissaient trop bien pour ne pas prendre leurs précautions.

« Deux notaires se rendirent, le 24 Décembre, au prieuré de Locamand, avec le Père Recteur du Collège. Ils se rendirent à la maison presbytérale, dont ayant trouvé les portes fermées, ils y frappèrent différentes fois, sans que personne leur répondit. Ils se retirèrent et retournèrent, environ trois quarts d'heure après, et trouvèrent, devant la porte cochère, une fille qui leur dit être la servante du S^r Le Roy ; qu'il était allé se promener, et qu'il n'y avait personne au presbytère.

« Ceci se passait vers les 5 heures du soir, la veille de Noël, et le temps ne paraissait fort commode. Aussi, les deux notaires, ne trouvant aucune vraisemblance dans la réponse de cette fille, s'approchèrent du presbytère et, y ayant entendu quelques personnes, demandèrent qu'on leur ouvrît, et, pour cet effet, frappèrent plusieurs fois aux portes ; et personne ne leur ayant répondu, ils furent encore obligés de se retirer au prieuré.

« Voilà déjà une manœuvre de la part du Curé Vicaire, qui caractérise bien sa manière de penser ; mais la suite va présenter des objets beaucoup plus intéressants.

« En effet, ces deux notaires étant au prieuré d'où, ayant entendu sonner les cloches environ 9 heures du soir, et, d'ailleurs, ayant été informés que le dit S^r Le Roy avait annoncé, à l'issue de son prône du dimanche 24 Décembre, qu'il commencerait l'office à 10 heures, se transportèrent à l'église et, y ayant trouvé le nommé

Herrou, sonneur de cloches, qui disposait les ornements et préparait les autels pour l'office et la messe et, l'ayant vu sonner les cloches une seconde fois environ les 9 heures et demie, se retirèrent dans la sacristie et, après avoir resté jusqu'à 11 heures sans que le dit S^r Le Roy ni son Curé s'y fussent présentés, interpellèrent le dit Herrou d'aller les prévenir, étant plus que temps de commencer l'office, ce qu'il refusa, disant qu'ils ne le trouveraient pas bon.

« Le sonneur de cloches avait ses ordres, aussi bien que la servante du S^r Le Roy ; mais, du moins, celui-là fut-il plus sincère que celle-cy. Enfin, une demi-heure après, le S^r Hamon, curé, s'étant présenté dans la sacristie, les deux notaires lui demandèrent si le S^r Le Roy ne dirait pas l'office ; à quoi le S^r Hamon ne répondit rien. Et s'étant, en secouant la tête, agenouillé sur un prie-Dieu, il y prit un tableau intitulé *Préparation pour la messe* et, s'étant ensuite levé, il se munit d'un amict et d'une aube. Sur quoi, les deux notaires lui ayant demandé s'il entendait opposer le Père Recteur de dire la grande messe, et n'ayant rien répondu, ils lui donnèrent lecture de l'arrêt, en français et en breton, ainsi qu'au peuple qui s'était assemblé à la porte de la sacristie. Après quoi, le Père Recteur étant intervenu, réitéra au dit S^r Hamon qu'il se disposait, en qualité de curé primitif, à célébrer la grande messe. Sur quoi le S^r Hamon ayant demandé si on entendait opposer qu'il chantât l'office, il lui fut dit, au contraire, qu'on l'en interpellait.

« La question faite par le S^r Hamon, lorsqu'il daigna parler pour la première fois, est digne de la conduite qu'il a tenue dans toute cette affaire, immédiatement après qu'il a demandé si on entend opposer qu'il chante l'office, et qu'on lui a dit qu'on l'en interpellait, il change tout d'un coup de système : il présente l'étole au Père Recteur, et le

prie de vouloir bien commencer l'office, afin que s'il eût donné dans ce piège, le S^r Le Roy et le S^r Hamon en eussent pris prétexte de l'accuser d'avoir voulu donner de l'extension aux droits des curés primitifs. Mais le Père Recteur, ayant répondu qu'il ne s'écarterait pas des termes de l'arrêt, ajouta qu'il se bornerait à chanter la messe, en priant le dit S^r Hamon de vouloir bien la lui répondre au lutrin, ce qu'il promit, ajoutant qu'il l'assisterait même volontiers à l'autel.

« Après quelques autres prières du S^r Hamon, tant au Père Recteur qu'au Père Procureur du Collège de commencer l'office, qui furent aussi inutiles que la première, il prit enfin un surplis, une étole et une chape, et alla au lutrin chanter l'office, à l'issue duquel, étant revenu à la sacristie, environ une heure après minuit, il présenta l'étole au Père Recteur. Mais le S^r Hamon s'étant mis en état de dire la messe, le Père Recteur lui demanda s'il n'entendait pas aller chanter au lutrin pour la grande messe. A quoi le dit S^r Hamon n'ayant rien répondu et continuant de s'habiller, les deux notaires l'interpellèrent d'aller chanter au lutrin, et n'ayant rien répondu, le Père Recteur alla au maître-autel, où il exposa au peuple les dispositions de l'arrêt, et témoigna sa sensibilité d'être obligé, dans un jour si solennel, de dire la messe à basse voix, par le refus du S^r Hamon et le défaut du S^r Le Roy de s'être présentés pour la répondre.

« Alors, le S^r Hamon intervint et, interrompant le Père Recteur, dit hautement qu'il fallait aller trouver son maître ; et l'un des notaires lui ayant représenté qu'outre qu'il avait chanté l'office, il représentait le S^r Le Roy, qui affectait de se cacher, le S^r Hamon se retira d'auprès de la balustrade du chœur dans la sacristie et, incontinent, le peuple, et surtout les personnes placées près la sacristie, se mirent à crier à haute voix : « Allons-nous-en »,

en ces termes : « *Deom quit* » ; et, en effet, à l'exception de trois ou quatre femmes, le peuple sortit en grand nombre de l'église, en criant et hurlant ; et un moment après, le dit S^r Hamon s'étant présenté à l'autel, à côté de l'Evangile du dit maître-autel, le peuple rentra dans l'église et se plaça à vis de cet autel, en murmurant et riant, quoique le Père Recteur et le Père Procureur eussent commencé leur messe. Telle fut la scène scandaleuse que le S^r Hamon et les paroissiens de Locamand donnèrent dans l'église, la nuit de Noël. Voici celle qui la suivit le matin.

« Environ les 9 heures et demie, le Père Recteur s'étant rendu à l'église, demanda, en présence des deux notaires, au sonneur de cloches s'il avait sonné pour la grande messe. Il répondit qu'il avait sonné deux fois et, ayant sonné une troisième, on l'interpella d'aller avertir les S^{rs} Le Roy et Hamon de se rendre à l'église, attendu qu'il était plus que temps de dire la grande messe ; mais en ayant fait refus, ainsi que de déclarer si le S^r Le Roy avait dit la messe, disant seulement qu'il ne s'en embarrassait pas, il fut encore interpellé d'avertir le fabrique de se rendre à la sacristie avec le registre des délibérations, afin que les notaires y pussent insérer l'arrêt après la publication qu'ils en entendaient faire à l'issue de la grande messe.

« Le Père Recteur, voyant que toutes ses démarches pour faire exécuter l'arrêt du 14 Décembre dernier étaient inutiles, alla célébrer la messe à Basse-Croix. Mais pendant qu'il récitait le dernier Evangile, le S^r Hamon se présenta furtivement au chœur, vêtu d'un surplis, et commença d'entonner les vêpres, d'où quelques-uns de ceux qui assistaient à l'office prirent occasion de rire et de dire au S^r Hamon courage et d'aller vite. En sorte que les notaires ne purent faire la publication de l'arrêt, d'autant

qu'avant que le Père Recteur eût fini le dernier Evangile, le Sr Hamon était au premier psaume des vêpres, lesquelles étant finies, l'un des dits notaires publia le dit arrêt en français et en breton, et avertit les délibérants de s'assembler le dimanche suivant, à l'effet d'enregistrer le dit arrêt. Sur quoi le peuple se mit à crier : « Sortons vite » ! en ces termes : « *Deom leas quit* », et, en effet, il sortit en foule de l'église, les uns en y riant à gorge déployée, et les autres en murmurant...

« Le dimanche 7 Janvier, le Sr Le Roy annonça l'assemblée pour le dimanche suivant, pour faire enregistrer l'arrêt ; mais ce jour, 14 Janvier, Hamon, sommé par trois sergents de répéter l'indication de l'assemblée, s'y refusa...

« En sorte que les suppliants sont forcés de se pourvoir une seconde fois...

« Ils se croient en droit de demander à la Cour qu'elle ait la bonté de les mettre sous la protection du Roi et de la justice.

« Des paysans bas-bretons qui manquent de respect à la célébration des saints mystères... estant assez disposés à ces émotions populaires qu'il est plus aisé de prévoir que de réprimer... »

Au bas de cette pièce, sous la date du 8 Mars 1748, et la signature de Caradeuc et de la Chalotais, était mentionné un arrêt du Parlement, ordonnant « aux vicaires, curés et prêtres de Logamant de chanter au lutrin quand les Recteurs primitifs se représenteraient, sous peine de 50 livres d'amende ».

NOMS DES PRIEURS
DEPUIS L'UNION DE LOGAMAND AU COLLÈGE DE QUIMPER (1)
JUSQU'A LA RÉVOLUTION

Les RR. PP.

- 1622-1628. Julien Hayneufve.
1629-1632. Jean Brossault.
1633-1636. André de Bar.
1637. Jean Prieur.
1638-1641. Frédéric Flouet.
1641-1646. Alain de Launay.
1649-1652. Vincent Huby.
1653-1655. Pierre de Salneufve.
1657. Pierre Martin.
1660-1662. Alain Delaunay.
1663-1665. Pierre Bobinet.
1665-1671. Jean Jégou.
1673-1675. Pierre Le Fort.
1675-1678. René de Kerneydic.
1678-1681. Antoine Bobinet.
1682-1683. Antoine-François Paris.
1686. Rolland.
1687. René de Kermeydic.
1688-1690. Louis Pihan.
1691-1693. Joseph-Antoine Poncet.
1696-1697. Michel Baron.
1699-1701. Antoine-Thomas Catrou.
1702-1704. Jean Chauveau.
1704-1706. Jean-Baptiste Rollier.
1710-1712. Paul Clouet.

(1) Voir Fierville, *Histoire du Collège de Quimper*, p. 37.

1713. Jean Le Bel.
 1717-1718. François Morin.
 1719-1720. Joseph Cavillon.
 1723-1724. François-Xavier de Coetlogon.
 1726-1727. Raphard,
 1728-1730. Guillaume Le Roux.
 1739. Firmin Le Roux.
 1744. Pierre-Louis Dupais.
 1745-1749. Etienne Joublet.
 1756. J.-R. de Kerilly.
 1761-1762. Firmin Le Roux.

DEPUIS LA SUPPRESSION DE LA COMPAGNIE

- 1762-1778. Denis Bérardier, principal.
 1778-1791. Claude Le Coz.

VICAIRES PERPÉTUELS OU RECTEURS

1519. Guillaume Guillermou.
 1580. Nicolas Le Batch.
 1611. Alain Gouzien.
 1623-1651. Mathieu Philippe.
 1651-1662. Guillaume Le Gall.
 1662-1667. François-Daniel Le Masson, décédé.
 1667. Jean Cornec.
 1691. Yves Esven.
 1699. Yves Luen.
 1721. Louis Buisson.
 1724-1729. Yves Le Micheu.
 1747-1764. Jacques-Gabriel Le Roy.
 1776-1791. Claude Vidal. Prêta serment ; grand admirateur de Le Coz.

Le 9 Décembre 1791, il écrivait pour refuser la paroisse d'Ergué-Armel (L. 250), et déclarait qu'il irait à Besançon si on le chassait de Logamand. Dans cette même lettre, il cite le quatrain, dont il semble bien fier, qu'il avait écrit au bas du portrait de l'Archevêque de Besançon :

Ce prélat, la mitre élevée sans souplesse
 D'un grand mérite est revêtu,
 Si vous me vantez sa sagesse
 C'est bien là sa moindre vertu.

*
 * *

Au commencement de 1796, l'Administration départementale eut un moment d'émotion, en apprenant qu'on venait de découvrir, dans une cave, à Logamand, vingt barriques remplies d'argent. Voici en effet, la lettre qu'elle reçut, le 24 Février 1796, du sieur Kerdisien :

« Quimper, le 5 Ventôse an IV (24 Février 1796).

« *Kerdisien, aux Administrateurs du département.*

« Citoyens. Je vous annonce qu'il y a chez moi une fille domestique qui déclare et offre de prouver, conjointement avec une autre fille, qu'ayant été chargée, par le citoyen Mazé (1) (de Logamand), chez qui elle servait, il y a quelques mois, de creuser dans la cave de sa maison pour l'écoulement des eaux, elle a découvert en terre une porte. Etonnée, elle a appelé le citoyen Mazé et sa camarade présente. Ouverture s'est faite ; il s'est découvert un caveau qui contenait 20 barriques. Mazé en enfonça une, qui s'est trouvée pleine d'argent. Les filles observèrent que

(1) C'était l'acquéreur des bâtiments du prieuré.

toutes les autres l'étaient. Mazé dit que ce n'était rien et que, le lendemain, on ramasserait l'argent, en leur promettant leur part. Il se trouva, en outre, dans un des murs, une grande armoire où étaient des papiers et quantité de vaisselle d'argent.

« Je prie l'Administration de prendre dans sa sagesse les mesures les plus urgentes pour faire raison à la France de cette découverte.

« Salut et Fraternité.

« KERDISIEN. »

L'Administration centrale prit, séance tenante, l'arrêté suivant :

« Du 5 Ventôse an IV (24 Février 1796). Séance tenue par le citoyen Berthome, président ; Miorcec, Le Gal Lalande, Abgral, Fénigan, administrateurs ; présent le citoyen Le Goazre, commissaire du Directoire exécutif.

« L'Administration, ouï le rapport qui lui a été fait que, dans une cave souterraine existant dans la maison du prieuré de Locamant, bien dépendant du Collège de Quimper, dont est devenu acquéreur le citoyen Mazé, homme de loi, ce dernier a dû trouver de l'argent renfermé dans des barriques existant dans ce caveau, au nombre de vingt, et beaucoup d'argenterie, dans une armoire de ce souterrain.

« Le Commissaire du Directoire exécutif entendu ;

« Considérant que tout semble annoncer des résultats d'autant plus intéressants de la découverte faite par le citoyen Mazé, en la maison de Locamant, que l'antiquité de cet édifice et les circonstances qui ont accompagné la fuite des Jésuites, peuvent fonder de très fortes présomptions de la réalité de son existence ;

« Considérant, d'ailleurs, qu'il est du devoir de l'Ad-

ministration de ne rien négliger pour la découverte et la conservation de toute propriété nationale... ;

« Arrête que les citoyens Fénigan et Le Goazre se transporteront à Logamant, pour constater la réalité de la découverte.

« Le 6 Ventôse an IV (25 Février 1796).

« En exécution d'arrêté de l'Administration du département du Finistère, en date du 5 Ventôse, nous, Thomas-Marie Fénigan, l'un de ses membres, et François-Marie-Hyacinthe Le Goazre, commissaire du pouvoir exécutif, nous nous sommes transportés, avec les citoyens Mazé et Kerdizien, en la maison du dit Mazé, au bourg de Locamant, et nous y avons fait venir Marie Frameur, servante chez le dit Kerdisien.

« Nous sommes entrés dans une cave située au Nord de la dite maison, et avons demandé à la dite Frameur dans quelle partie de cette cave était située la porte qui ouvrait sur le caveau où elle prétendait avoir vu vingt barriques, dont une, enfoncée en sa présence, était pleine d'argent.

« La dite Frameur ayant répondu que ce n'était pas dans l'intérieur de cette cave que se trouvait la porte en question, mais bien à l'entrée extérieure de la dite cave et qu'il suffisait de percer un demi-pied de terre pour découvrir la dite porte. Nous avons fait fouiller dans cet endroit par trois hommes, en présence de la dite Frameur et du dit Kerdisien, à la profondeur de 2 pieds 1/4, et jusqu'à ce que l'on eût rencontré le roc.

« Convaincus, d'après nous-mêmes et d'après le rapport des manœuvres, qu'il n'existait pas de porte dans la partie indiquée par la dite Frameur, ni de caveau sous la cave, nous interpellâmes cette fille de nous déclarer si elle persistait à soutenir le contraire, à quoi elle a répondu qu'il

était désormais inutile de fouiller ; qu'il est bien vrai qu'il existait un caveau dans cette partie, et que puisqu'il n'existait plus, il fallait qu'il eût été comblé, et qu'elle ne répondait ni de ce changement ni des frais de la descente et visite qu'elle n'avait pas sollicitée.

« Cette réponse a fini par nous persuader que toute fouille ultérieure aurait été absolument infructueuse ; nous avons, en conséquence, fait recombler la fosse.

« De tout quoi nous avons rédigé le présent procès-verbal, en présence de la dite Frameur, qui ne sait signer, et des citoyens Mazé et Kerdisien, qui signent avec nous.

« Ce jour 6 Ventôse l'an IV, 3 heures du matin.

« FÉNIGAN, LE GOAZRE, KERDISIEN.

« MAZÉ » (qui ajoute à sa signature : « Sauf recours contre le dénonciateur »).

A NOS LECTEURS

Depuis dix ans qu'il paraît, le *Bulletin de la Commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie* s'est efforcé de réaliser le but que se proposaient ses fondateurs, et qui était de sauvegarder de l'oubli les monuments écrits, les pièces d'archives ayant trait à l'histoire de nos églises, chapelles, monastères et pèlerinages. C'est ainsi qu'il a publié une étude des Monuments religieux du Diocèse, le *Cartulaire de l'Eglise de Quimper*, des documents pour servir à l'histoire du Petit Séminaire de Pont-Croix, la *Vie de Catherine Daniélou*, et qu'il continue de recueillir, pour chaque paroisse, un certain nombre de documents qui sont comme les premiers éléments de véritables Monographies.

Sans doute, l'abondance des matières et la modicité des ressources ne permettent pas de mener cette œuvre aussi rapidement qu'on pourrait le désirer ; mais le moment n'est-il pas venu de faire appel à toutes les bonnes volontés !

Depuis deux ans, un travail considérable a été fait pour établir le « Registre paroissial » demandé par Monseigneur l'Evêque. On a exhumé, des greniers poussiéreux et des sous-sols humides, les vieux papiers échappés, par miracle, à la destruction ; on a interrogé les anciens de la Paroisse ; on a consulté les Archives de la Commune et peut-être du Département. Nul doute que ces recherches n'aient abouti à la découverte de quelques documents qui, soit par l'intérêt du sujet, soit par la valeur de la mise en œuvre, mériteraient d'être publiés.

Il ne s'agit pas de supprimer l'ordre alphabétique adopté pour les Notices sur les Paroisses, mais d'éditer certains fragments déjà achevés ou même certaines pièces qui, tout en ne rentrant pas dans le cadre d'une Monographie, n'offrent pas moins un intérêt spécial. Nos Archives, en effet, sont comme une terre encore inexploree et fertile en découvertes.

Le *Bulletin diocésain* (1) s'offre à les enregistrer, pour la glorification de notre petite patrie bretonne, pour le culte de nos vieux Saints.

LA RÉDACTION.

Monseigneur l'Evêque, à qui nous avons communiqué notre projet, a bien voulu l'encourager en ces termes :

« En bénissant les Rédacteurs du *Bulletin diocésain d'Architecture et d'Archéologie*, je tiens à les remercier des services qu'ils ont déjà rendus au Diocèse.

« Je serai heureux de voir le Clergé confier à cette publication le résultat de ses recherches particulières.

« J'autorise Messieurs les Curés et Recteurs à abonner leurs paroisses au *Bulletin* mensuel.

« En collectionnant les numéros, comme ils doivent le faire déjà pour la *Semaine religieuse*, ils auront sous la main une foule de documents intéressants pour l'histoire de la Cornouaille et du Léon.

« † ADOLPHE,
« Evêque de Quimper et de Léon.

« Quimper, 23 Mai 1910. »

(1) Il paraîtra désormais tous les mois, sans que le prix de l'abonnement soit changé, 5 francs par an. S'adresser : pour la rédaction, à M. le chanoine Peyron ; pour l'administration, à M. l'abbé Pilven.

CATHERINE DANIELLOU

Une voyante à Quimper au XVII^e siècle.

(Suite.)

CHAPITRE XV

ÉPREUVES ET CONSOLATIONS DE L'AN 1644

Au commencement de cette année, après vêpres, elle fut visitée de tous ses protecteurs ; son petit maître (l'Enfant-Jésus) avait un petit bâton, au bout duquel était l'image d'un petit ange. Catherine le lui demanda pour en faire présent à M^{me} de Kermeno ; mais son petit maître lui dit qu'il en avait affaire. Catherine repartit que, d'ordinaire, son petit maître était porté sur les bras de celui qu'elle aimait à cause de saint Joseph. « Mais je vais aussi quelquefois tout seul, » répliqua le petit maître.

Comme il y avait dans la chambre une image de la Véronique, le petit maître lui fit une exhortation sur la sainte Face de Notre Seigneur, qu'il termina en disant : « Le malin esprit n'aura, à la mort, aucun pouvoir sur celui qui aura eu de la dévotion, pendant sa vie, aux souffrances du Sauveur ».

Comme elle était chez M. de Kermeno, les domestiques, jaloux de l'estime que lui portaient les maîtres, mirent sa patience à une dure épreuve.

Un d'eux, voyant M. et M^{me} de Kermeno hors de la maison, la traîna par les cheveux.

Une servante, qu'elle avait prié M^{me} de Kermeno de prendre à son service, au lieu d'être reconnaissante, persécuta Catherine en plusieurs façons. Ayant eu ordre de donner trois pièces de pain aux pauvres, elle fit semblant d'exécuter cet ordre, et les mit près de Catherine, qui était au lit, malade, pour faire croire qu'elle avait fait un miracle, et pour la rendre ridicule. Catherine lui ayant fait quelques observations, elle ne voulut lui donner une seule goutte d'eau durant toute sa maladie, disant : « Si tu es une sainte, fais des miracles, va manger des herbes ; on voit bien, à tes yeux, que tu as le diable au corps. »

Le 19 Janvier 1644, ses consolateurs lui demandèrent quelle dévotion elle avait à la plaie du côté de Notre Seigneur. Elle leur dit qu'elle la saluait de cette façon : « Je vous salue amoureusement, ô playe de mon Rédempteur, je me mets ici près de votre cœur, j'y mets Mgr de Cornouaille, le Père Bernard, mon confesseur, et tous nos amis ». On lui dit qu'il fallait aussi saluer le cœur de Notre Seigneur, qui fut percé d'une lance, et dire en son honneur trois *Pater*, et un quatrième en l'honneur de la dernière goutte de sang qui en sortit, priant Notre Seigneur d'effacer, avec cette goutte, tous nos péchés, à l'heure de notre mort. Ils lui recommandèrent de dire à ses pères de publier cette dévotion, que ceux qui la pratiqueraient estimeraient, à l'heure de la mort, cette goutte de sang comme une belle pierre précieuse.

Les serviteurs de M. de Kermeno la décrièrent par toute la ville, ce qui faisait qu'elle était méprisée et moquée par la plupart de ceux qui ne connaissaient pas sa vertu. Voyant que Dieu était offensé à cause d'elle, et que les confesseurs qui la conduisaient étaient calomniés du soin

qu'ils prenaient de consoler une personne affligée, elle songea à quitter M^{me} de Kermeno.

Le 7 Mars 1644, étant allée à Saint-Mathieu, sa maîtresse (la Sainte Vierge) lui donna une croix à porter au Père Bernard, à l'église des Pères Jésuites. Comme elle y parlait au Père, elle tomba sans connaissance et comme en extase, souffrant des douleurs indicibles au cœur. Auquel temps, un de ses consolateurs invisibles lui mit, comme ils le faisaient ordinairement dans ses transes, deux ou trois dragées dans la bouche, pour la réconforter.

Plusieurs personnes l'entouraient, et on la voyait mâcher une de ces dragées, et une autre lui sortant de la bouche. Cet accident fut une croix assez pénible pour Catherine et pour son confesseur, le Père Bernard. Ceux qui ne connaissaient pas la vertu de cette servante de Dieu la déchirèrent en plusieurs façons ; les uns disaient qu'elle était ivre ; les autres, qu'elle était possédée du diable ; les autres, qu'elle avait tant mangé de dragées, qu'elle les rejetait ; quelques-uns disaient même qu'elle était sorcière. Le prédicateur du carême à Saint-Corentin prêcha contre elle. Le Père Bernard et le Père Maunoir passèrent pour des personnes trompées, et M. et M^{me} de Kermeno, pour des gens simples et trop crédules.

Ayant été portée chez M. de Kermeno, elle fut visitée de ses deux protecteurs, qu'elle affectionnait à cause de saint Ignace et de saint François Xavier, qui lui dirent : « Nous sommes venus vous voir, car vous tombâtes, hier, « malade en notre église. Prenez courage. Saint Ignace a « été aussi calomnié et décrié du monde. »

Catherine fut bien étonnée d'apprendre l'accident qui lui était arrivé, à son insu, en l'église des Pères Jésuites. Et, depuis ce temps-là jusqu'à sa mort, elle fut méprisée de la plupart des habitants de Quimper.

« Le Mercredi Saint, ses pères (Bernard et Maunoir)

lui dirent qu'ils iraient à l'enterrement d'un petit saint. C'était un petit enfant, nommé Bernard, qui mourut ce jour, et fut enterré, le lendemain, à la cathédrale, devant l'image de saint Corentin. « Dès l'âge de sept ans, il était brûlé d'un vif désir de connaître Dieu et d'apprendre la façon de le prier. Son bon ange seconda ses bons desirs, ainsi que la Sainte Vierge et saint Corentin. Il fut averti de sa mort d'une voix extraordinaire. On pourra voir le reste, dans la *vie* du Père Bernard, » que le Père Maunoir a écrite, mais qui n'a pu être encore retrouvée, malgré les diligentes recherches du Père Séjourné. En effet, les Pères Bernard et Maunoir assistèrent à l'enterrement de ce petit ange, ce qui fut une occasion pour plusieurs de railler leur simplicité.

« Sur la fin d'Octobre 1644, son premier consolateur (saint Corentin) conseilla à Catherine d'aller à Sainte-Anne d'Auray, à l'intention de Mgr de Rieux, dépossédé de son évêché de Léon, pour qu'il plût à Dieu, par l'intercession de sainte Anne, de faire réintégrer ce prélat dans son ancien diocèse. Catherine se rendit à Sainte-Anne et, s'étant confessée et ayant communié, elle fut visitée, dans cette église, de sa maîtresse (la Sainte Vierge), accompagnée d'une ancienne demoiselle et d'un ancien honnête homme habillé comme on représente saint Joachim. Après l'avoir saluée de la part de Jésus, sa maîtresse lui dit : « Vous avez eu peine, Catherine, de savoir d'où je suis ; « voici mon père et ma mère ». Sur ce, l'ancienne demoiselle (sainte Anne) exhorta Catherine à aimer Dieu et à pâtir pour son amour. »

Catherine avait donné à l'église de Sainte-Anne tout le reste de l'argent qu'on lui avait donné pour faire son voyage. La mère de sa maîtresse lui ayant demandé si elle avait beaucoup d'argent pour son retour, et apprenant qu'il ne lui restait plus rien, lui ouvrit sa bourse et lui

remit autant d'argent qu'elle en avait pour entreprendre son pèlerinage, la priant de « faire ses recommandations » à MM. de Kergroadès, de Kerorentin et de Kermenno, qui auraient fait bâtir, l'année passée, un bel autel dans la cathédrale de Quimper, en l'honneur de Notre-Dame, de saint Joachim et de sainte Anne.

Etant de retour à Quimper, ses deux premiers consolateurs (saint Corentin et saint Joseph) lui dirent qu'ils avaient bonne espérance de l'affaire de Mgr de Rieux. Sur ses instances, le pape Innocent X avait donné commission à quatre archevêques de revoir son procès de déposition, et de donner en son nom une sentence définitive et sans appel. Sur la fin de l'année 1649, ces prélats jugèrent que Mgr de Rieux avait été dépossédé de son Evêché sans y avoir donné de justes occasions, et qu'il y avait lieu de le rétablir sur son siège épiscopal de Léon.

« Vers la Toussaint, elle entendit plusieurs voix des défunts, implorant ses prières ; elle vit même M^{me} la marquise de Molac, qui versait une grande quantité de larmes et se lamentait de la manière de vie de son mari (gouverneur de Quimper), lui disant qu'il était menacé d'un grand malheur s'il ne se corrigeait. » Catherine vit aussi « un grand brandon de feu descendre sur le sein de M^{me} de Molac, siège de sa vanité passée ».

Peu après, Catherine, ayant reçu deux écus en aumône, pour payer ses dettes, se dirigeait vers la chapelle de Notre-Dame de Guéaudet, pour y faire ses prières, lorsqu'elle « rencontra une demoiselle, qui la pria de lui faire quelque charité, pour l'amour de la Sainte Vierge, lui disant qu'elle avait un grand monde à nourrir, et qu'étant de bonne maison, elle n'osait demander l'aumône de porte en porte. La servante de Dieu, entendant le nom de la Vierge, demanda à cette personne combien il lui fallait. L'autre lui répondit que deux écus l'eussent bien accom-

modée. « Je n'en ai que deux, les voilà, » dit Catherine. Cette demoiselle les reçut en souriant, et, levant les yeux au ciel, dit : « Que la Sainte Vierge vous les rende ». Catherine, croyant qu'on se moquait de son aumône, eut regret d'avoir fait cette charité. Revenue au logis, elle fut visitée de sa maîtresse (la Sainte Vierge), qui lui demanda où étaient ses deux écus. Catherine avoua qu'elle les avait donnés à une demoiselle fort nécessiteuse. « Vous serez « grondée par le compagnon du Père Bernard, dit la « dame, il ne faut plus être si libérale ; je suis pourtant « bien aise que tu n'aies pas le cœur attaché à la terre. » Ce qu'ayant dit, elle lui donna deux écus.

Quatre ou cinq jours après, M^{me} de Kerandraon, lui ayant donné de l'étoffe pour se faire un manteau, comme elle se rendait à Notre-Dame de Locmaria, elle rencontra un petit écolier, qui semblait avoir douze ans, qui lui dit : « Ayez pitié de moi ; je suis un pauvre écolier, toutefois, « d'honnêtes gens ; Dieu a permis que je sois réduit en « l'état où vous me voyez ; faites-moi quelque chose, pour « l'amour de votre bon ange. » — « Hélas ! je n'ai point « d'argent, » dit Catherine. — « C'est du drap qu'il me « faudrait, répartit l'écolier, pour me faire un haut de « chausse ; le mien est tout percé et on voit mes genoux ; « une aune de drap suffirait bien pour me faire un haut « de chausse. » — « Attendez, dit Catherine, on m'a donné « de l'étoffe pour me faire un manteau, je m'en vais le « quérir. » Aussitôt, elle se rend à la maison, et retourne à Locmaria porter le drap au pauvre écolier. Trois ou quatre heures après, ses deux consolateurs (saint Corentin et saint Joseph) vinrent la visiter avec ce petit écolier, bien vêtu ; ils rapportaient en même temps le drap donné par Catherine, en disant : « Nous avons eu pitié « de ce pauvre écolier, nous l'avons vêtu ; voici votre « étoffe, faites-en un manteau pour vous ; ce petit est « enfant de chœur en notre pays ».

Ce petit choriste la remercia, et promit de lui faire visite, deux fois la semaine. Puis, survinrent la demoiselle à laquelle elle avait donné deux écus, et un second choriste et, tous ensemble avec les pères consolateurs chantèrent un beau cantique breton en l'honneur de Notre-Dame ; les deux choristes mariaient harmonieusement leurs voix, avec accompagnement d'instruments de musique, et faisaient chanter avec eux la servante de Dieu.

Quelques jours après, le choriste vint avertir Catherine que son petit père (saint Corentin) l'attendait à la chapelle du Penity. S'y étant rendue, ce bon Prélat lui dit qu'il était grandement fâché contre ceux de Quimper. « Quimper ! dit-il, Dieu t'a tourné le dos, saint Corentin « est lassé de toi, il n'en peut plus ! »

Peu après, elle vit, dans une extase, le glorieux saint Corentin, qui lui demanda si elle voulait venir avec lui dans un beau lieu. Se défiant, Catherine lui dit : « Peut- « être êtes-vous le *teigneux* (le diable). Baisez ma croix, « et puis j'irai où il plaira à Dieu. » Elle fut transportée dans un beau lieu, où l'on mit deux trônes ; dans le premier, était assis un vieillard vénérable, c'était le Père Eternel ; sur le second, au côté droit, était le Sauveur, montrant ses cinq plaies. En même temps, se tournant vers saint Corentin, lui dit : « Corentin, ton Evêché se « perd, feu ! feu ! » Ce bon prélat, se prosternant devant les deux trônes, demanda miséricorde pour son Evêché. La Sainte Vierge présenta la même requête, promettant d'assister saint Corentin dans la réforme de son Evêché. Le Père Eternel dit à saint Corentin : « Qui est cette fille « que vous avez amenée ici ? » — « C'est ma fille, qui s'est « jetée entre mes bras ; elle m'aidera à convertir mon « Evêché. » Et saint Corentin remercia le Père Eternel et son divin Fils. »

Etant revenue à elle, ses deux consolateurs (saint Corentin et saint Joseph) lui manifestèrent le désir que Monseigneur de Cornouaille ou quelques Pères Jésuites avertissent M. le marquis de Molac, gouverneur de Quimper, de changer de vie, car il vivait mal avec une dame mariée, au grand scandale de la ville et de l'Evêché. Ils dirent à Catherine d'aller à la messe devant l'autel de Saint-Corentin, qu'elle aurait peut-être occasion de l'y rencontrer, et de lui faire des remontrances sur sa conduite.

Catherine, s'étant rendue au lieu désigné, y trouva M. de Molac, qui lui demanda si c'était elle qui s'appelait Catherine Daniélou et, sur sa réponse affirmative, il l'exhorta à prier pour la paix et le bien de la Chrétienté contre les Turcs. Catherine, possédée de l'esprit d'en haut, profita de cette occasion pour lui faire cette remontrance : « Monsieur, dit-elle, ce n'est pas assez de prier, il faut se mettre en bon état ; il y a longtemps que j'avais envie de vous décharger mon cœur. J'entends, de tous côtés, le monde parler de vous. Il ne faut pas donner sujet au monde de parler. Vous avez tourné le dos à Dieu et Dieu vous a quitté ; vous ne pensez pas que vous mourrez un jour, et ce sera peut-être plus tôt que vous ne le pensez. Quand vous serez en enfer ou en purgatoire, vous vous souviendrez de ce qu'une pauvre femme vous a dit. Et ce que je vous dis, c'est de la part de Dieu et de votre bon ange, que j'ai prié. J'ai pitié de votre pauvre âme, que j'aime ; vous n'en avez qu'une ; si vous la perdez, vous perdez tout ; tous vos péchés à vous autres, grands de ce monde, sont plus graves ; ce qui semble petit péché pour nous autres, gens du peuple, est plus grave pour vous. Dans l'autre monde, vous ne serez pas appelé Monsieur le marquis de Molac, mais Sébastien de Rosmadec. Si vous continuez à vivre dans cet état, vous prodiguerez le bien de vos enfants, qui n'auront aucune

« souvenance de vous. Vous dorlotez maintenant votre corps ; à la mort, votre âme lui dira : « Corps infect, tu m'as été un poison ; c'est toi qui m'a sollicitée à me donner la mort. »

M. de Molac répondit qu'il n'était pas si mauvais que cela ; que, ce jour même, il avait entendu la messe. « Vous n'avez pas entendu la messe, répliqua Catherine ; vous avez regardé de côté et d'autre, et causé avec les dames vos voisines. Il n'y a qu'une dame, qui est la Sainte Vierge, dont nous honorons les reliques à la messe, puisque nous y trouvons son divin Fils. Madame votre compagne est décédée, et vous n'avez pas eu soin de soulager son âme ; au contraire, vous augmentez vos douleurs par vos débordements. Monsieur, vous êtes notre gouverneur, et s'il y a dans votre ville de méchantes femmes et de méchantes filles, votre devoir est de les en chasser. Ce que je vous dis, je le répète, c'est de la part de Dieu. Du reste, je ne crains rien ; mettez-moi en prison, je suis contente de mourir pour Dieu. »

M. de Molac lui demanda si elle avait étudié. « Je ne sais, dit-elle, que mon *Pater, Ave* et *Credo*. » Il lui présenta un quadruple. Elle répondit : « Monsieur, je n'ai pas mérité d'avoir cet or ; j'aime la pauvreté, c'est mon trésor ; si je ne l'avais, je le chercherais ; ma confiance est en Dieu, il me donnera à manger quand j'aurai faim. »

M. de Molac, ému de ce bon discours, lui demanda conseil. « Monsieur, dit-elle, je suis une pauvre ignorante ; cherchez un confesseur, suivez son conseil, fréquentez les sacrements. » M. de Molac lui dit qu'il se retirerait petit à petit de la mauvaise voie, mais non pas si tôt, à cause du monde. Elle lui dit que peut-être il ne verrait pas le temps qu'il se promettait ; il y a de grands rois qui ont fait pénitence ; que pour entrer en paradis, il fallait

être saint ; elle lui conseilla, enfin, de se remarier et de quitter les mauvaises compagnies. M. de Molac se recommanda à ses prières et, rencontrant un gentilhomme, qui l'attendait, il lui dit, en montrant Catherine : « Voilà une femme qui m'a fait une belle leçon. »

Etant retournée au logis, elle fut visitée de ses deux consolateurs, qui la félicitèrent des bons discours qu'elle avait tenus, et lui dirent que son bon ange l'en ferait ressouvenir. Ils furent d'avis que le Père Bernard ferait visite à M. de Molac, et l'engagerait à se confesser. Bientôt après, il épousa la comtesse douairière de Poillé, une des sages dames de son temps. Tout ce que dessus arriva l'avant-veille de Saint-André, 28 Novembre 1644.

La nuit du premier dimanche de l'Avent, entendant un grand bruit dans une maison voisine, elle ouvrit sa fenêtre, et aperçut deux démons, qui dansaient sur le haut de cette maison, dans laquelle il y avait un bal. L'un de ces diables, qui jetait des flammes par la gueule, lui dit : « Tu perds ta jeunesse, Catherine ; pourquoi ne danses-tu pas comme ceux-ci ? Ils ne laisseront pas d'aller en paradis pour avoir dansé. »

Ayant raconté, le lendemain, à ses pères consolateurs, ce qu'elle avait vu, la nuit, ceux-ci furent d'avis que le Père compagnon du Père Maunoir prêchât contre les danses de nuit, ce qu'il fit, en disant qu'on avait vu deux diables danser sur une maison où se donnait un bal.

La veille de S^t Corentin, après vêpres, elle vit ses consolateurs qui faisaient la procession à l'entour de l'église Saint-Corentin par les *gueritas* (sans doute par la galerie intérieure). Le père Ermite (saint Antoine), portait une croix de capucin et marchait devant, son petit maître et sa maîtresse (l'Enfant Jésus et la Sainte Vierge) allaient côte à côte, les bonnes gens qu'elle vit à Sainte-Anne (sainte Anne, saint Joachim), son grand ami (saint Joseph) et celui

qui avait un petit agneau entre les bras (saint Jean-Baptiste), les deux demoiselles qu'elle aimait à cause de sainte Catherine et de Marie-Madeleine, ensuite quantité de beaux petits choristes (les anges) deux à deux, enfin son petit père (saint Corentin) portant ses habits pontificaux et dont la chape était soutenue par les deux Pères Jésuites (saint Ignace et saint François-Xavier).

* * *

Environ ce temps, M. de Kermeno était gravement malade et, de plus, affligé de plusieurs adversités. Le petit maître (l'Enfant-Jésus) dit à sa servante : « Allez consoler M. de Kermeno. J'avais cherché une maison à Quimper pour y planter ma croix ; j'ai choisi celle de M. de Kermeno, c'est la maison de Job ; j'ai fouillé jusqu'à la dernière pièce de son sac ; il pense que Dieu l'a oublié, allez le consoler de ma part ». Ce qu'elle fit, et cette visite rehaussa le cœur de ce frère de Job.

« Le 11 Décembre, la maladie de M. de Kermeno paraissant périlleuse, le père Bernard et son compagnon lui firent recevoir tous ses sacrements. Comme on lui donnait l'extrême-onction, Catherine vit, près de la porte, ses deux premiers consolateurs (saint Corentin et saint Joseph) et les deux Pères Jésuites (saint Ignace et saint François-Xavier) ; elle leur demanda leur sentiment sur l'état du malade ; ils répondirent qu'il se porterait bien, qu'il cheminerait, qu'il volerait. »

« Le 17^e de Décembre, il plut à Dieu de rappeler ce bon gentilhomme ; et comme Catherine pleurait la mort de celui qui lui avait servi de père, elle fut visitée de ses pères consolateurs, qui faisaient paraître une joie toute particulière. Elle leur dit : « Vous êtes cruels ; vous riez et moi je pleure ; vous m'avez dit qu'il se porterait

« mieux, qu'il cheminerait » ! Ses consolateurs s'expliquèrent alors, et s'écrièrent : « O René de Kermeno, « miroir de patience, tes douleurs de goutte, de gravelle, « de fièvre, t'ont quitté; au monde, tu as été résigné à « tous tes maux, comme un autre Job, tu en a cédé plusieurs, et tu les as supportés avec une grande patience ! « Quimper ! que tu as possédé un grand trésor ! » — Ils dirent à Catherine : « Demandez au compagnon du Père « Bernard s'il n'a pas été bien consolé, disant la messe « pour cet ami défunt. » « Il est vrai, ajoute le Père Mau- noir, que je reçus en cette messe une des grandes conso- lations que j'ai eues en ma vie; et quant tout ce qu'il y a de charmant dans ce monde se fût présenté à mon cœur, il n'eût pu égaler le moindre degré de la joie que je res- sentis. »

« Trois ans avant sa mort, les consolateurs de Catherine (saint Corentin, saint Joseph) furent d'avis que le père Bernard et son compagnon portaient cet honnête gentil- homme à la dévotion à saint Corentin, et cette dévotion le consola dans les maladies continuelles qui le tinrent au lit pendant presque tout ce temps. Cette affection au glo- rieux saint Corentin lui fit faire de grands progrès dans le chemin du ciel et, insensiblement, il se trouva changé, transformé en Dieu, et tout entier à suivre son bon plaisir.

« Ce bon gentilhomme fut doué de grands dons de la nature et de la grâce, qui l'ont rendu si recommandable; doué d'un bon et solide jugement, il possédait, à l'âge de 60 ans, les humanités et la philosophie, comme s'il les avait enseignées toute sa vie. Il avait coutume, quand il habitait Quimper, d'assister aux déclamations, aux énig- mes et disputes de la philosophie (du collège); il expli- quait les énigmes, et argumentait aux disputes de philo- sophie, à l'admiration de tout le monde; mais sa vertu, sa piété, sa charité pour les pauvres l'emportaient sur tout.»

*
**

La veille de Noël 1644, le petit choriste vint avertir Catherine de venir trouver ses pères (saint Corentin et saint Joseph), au Pénity. Elle trouva en ce lieu son petit père (saint Corentin), revêtu de ses habits pontificaux, portant une mitre couverte de pierres précieuses; il commença la messe, et les autres (personnages célestes) assistèrent à ce saint sacrifice avec un profond respect. Cette sainte compagnie entonna une musique si ravi- sante que, depuis le *Sanctus*, Catherine perdit l'usage de ses sens, et fut ravie en extase jusqu'à la fin. Dans cette élévation d'esprit, elle vit descendre, entre les mains du saint Prélat, un petit enfant d'une beauté extraordinaire, accompagné d'un nombre innombrable d'anges. La messe étant finie, elle revint à elle-même et dit à cette compa- gnie : « Je viens de faire une faute qui ne m'était jamais « arrivée; j'ai dormi depuis le *Sanctus* jusqu'à présent; il « faut que je m'en confesse au plus tôt ». Les auditeurs se mirent à sourire.

Le jour de Noël, au commencement de la nuit, Cathe- rine vit une petite fille portant sur la tête une belle cou- ronne de fleurs, et deux autres à la main. Sa robe était blanche et semée de pierres précieuses. A ses côtés, se trou- vaient deux personnages; celui qui était au côté droit avait une couronne étincelante et portait une robe blan- che couverte d'escarboucles et luisants; celui qui était à gauche était couvert d'un suaire, mais le visage et le buste découverts; il paraissait gros, le teint fort blanc, la barbe et les cheveux blonds.

Catherine fut épouvantée à cette vue; mais la petite fille lui dit : « N'ayez pas peur, donnez-moi votre croix à « baiser; il y a dans cette croix des reliques de la vraie

« Croix, de la chasuble de saint Ignace, d'une côte de saint
 « Corentin, et des entrailles de saint Vincent Ferrer. Je
 « suis votre petite filleule, Catherine Corentine (de Kero-
 « rentin), je vous remercie de m'avoir donné un beau
 « nom ; j'étais autrefois pauvre, je suis maintenant riche,
 « je suis sage, je sais lire, je sais écrire, je suis belle. »
 En même temps, tirant une petite cornière de sa coëffe, il
 en sortit un tel éclat de gloire, que Catherine en tomba
 évanouie. Etant revenue à elle, la petite lui dit : « M. de
 « Kermeno a assisté mon pauvre père et ma mère en
 « leur grande nécessité. Dieu l'a bien récompensé, je l'ai
 « mené avec moi dans la gloire. Si vous voyiez ma beauté,
 « vous en mourriez de joie. Il n'y a homme vivant sur la
 « terre qui puisse la supporter. Je remercie le P. Bernard
 « et son compagnon de vous avoir permis d'être ma mar-
 « raine, je ne vous oublierai jamais devant Dieu. »

« Ayant achevé ces paroles, celui qui était à droite de
 la petite, dit : « Je suis René de Kermeno ; je vous remer-
 « cie, Catherine, de m'avoir consolé dans mes afflictions
 « et de m'avoir retiré de mes péchés et imperfections ;
 « j'ai expérimenté la vérité de ce que vous m'avez prédit.
 « Je n'ai qu'un regret, c'est de n'avoir pas enduré mille
 « fois plus que je ne l'ai fait. Si le monde savait ! si le
 « monde savait quel bonheur c'est d'endurer pour J.-C.
 « crucifié. »

Ayant achevé son discours, l'autre personnage qui était
 à la gauche de la petite, prit la parole : « Je suis Kerom,
 « frère de Mgr de Cornouaille (du Louët), dites à vos Pè-
 « res que je les prie de dire la messe pour moi à l'autel
 « de Saint-Corentin, j'en attends ma délivrance ». Il avait
 le visage allègre, et dit : « Je suis content de ce que Dieu
 « veut » ; puis, versant des larmes : « O ! que ma peine est
 « grande ! elle est aussi grande que celle des damnés ; il
 « n'y a que cette différence, c'est que nous aimons Dieu,

« nous nous conformons à sa sainte volonté, et nous espé-
 « rons d'être un jour délivrés. Adieu ! » Ce qu'ayant dit,
 tout disparut.

Le 8 Janvier 1645, Mgr du Louët dit la messe pour son
 frère décédé, et Catherine communia à son intention. La
 nuit suivante, M. de Kerom lui apparut et lui annonça
 qu'il avait été délivré des grandes peines dont il souffrait.

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

LA FORÊT-LANDERNEAU (1)

Prieuré cure dépendant de l'abbaye de Saint-Mathieu, cette paroisse fut fondée, selon la légende que nous rapporte Albert Le Grand, par saint Ténénan, qui en est demeuré le patron. Avec sa trêve de Saint-Divy, la paroisse comptait, en 1789, 1.100 communians. Les ducs de Rohan en étaient seigneurs, et l'Evêque de Léon, présentateur.

M. Cariou rapporte que c'est sous le rectorat de M. Lapous (1754-1773), que l'ancienne église de La Forêt fut reconstruite. Elle possédait un jubé, et pouvait remonter au xiv^e siècle ; mais il avoue que la nouvelle construction était d'un travail déplorable quant au fond et quant à la forme. On y voyait encore, en 1860, les fonts baptismaux de 1603, et une chaire de 1714. L'église de La Forêt a été de nouveau reconstruite ; mais, cette fois, d'une manière fort satisfaisante, il y a une quinzaine d'années.

La paroisse comptait six confréries : les confréries des Trépassés, de Jésus, de la Vierge, de Sainte-Anne, de Saint-Paul, fondée par le recteur Kermorgant (1658-1705), du Saint-Sacrement, fondée par le recteur Cannivet (1709).

(1) Voir notice sur La Forêt, par M. de Grantpont, 1893, et la notice manuscrite de M. J. Cariou.

On comptait dans la paroisse (La Forêt et Saint-Divy) plusieurs chapellenies.

Chapellenie de Françoise de Coetlosquet, dame de Mesgral, ou de Sainte-Geneviève et de Kerhuel ; revenu, 75 livres pour une messe, chaque dimanche, dans la chapelle de Saint-Jean de la Haye.

Gouvernement de Jean de Encuff de Feunteunaman de Mesgral, dit aussi de Saint-Jean de la Haye, fondé en 1594. Le S^{gr} de Mesgral en était présentateur. Il obtint, le 27 Mai 1727, la réunion de ce gouvernement à une des chapellenies dites de Mesgral ; 284 livres de revenu, pour une messe, chaque jour, en la chapelle de Saint-Jean de la Haye.

Chapellenie de Missire François Gourio, recteur de Taulé, dite du manoir de Mesgral, réunie au gouvernement de Saint-Jean de la Haye en 1727, mais fondée en 1571, pour une messe quotidienne, dans la chapelle du château de Mesgral, en La Forêt.

La famille Mercier de Beaurepos, de Guipavas, avait une tombe dans l'église de La Forêt.

Dans cette paroisse, il n'existe actuellement qu'une chapelle, sous le vocable de Sainte-Anne, construite en 1851.

Enquête de 1775, sur la mendicité à La Forêt.

« Il y a dans la paroisse 8 familles qui mendient et 24 qui sont aisées. Dans une de ces premières, le père, infirme, mendie lui-même. Dans une autre, c'est la mère qui est à demi imbécile. A cela près, ce ne sont que les enfants qui mendient et prennent un ton de langueur et d'inertie dont ils ne peuvent presque jamais se défaire.

« Il y a 40 ans, il n'y avait pas un seul mendiant dans ma paroisse. Voici ce qui y a introduit la mendicité :

deux jeunes personnes qui servaient, et qui pendant ce temps avaient précisément leur nécessaire honnête, se sont mariées. Pendant qu'elles pouvaient travailler l'une et l'autre, elles ont vécu joliment ; mais dès que la famille s'est accrue, la mère a été obligée de garder la maison, le gain du père n'a plus été suffisant pour entretenir sa famille.

« La mendicité ne vient pas de la cherté du bled. S'il était moins cher, au contraire, nos fermiers seraient ruinés. »

RECTEURS DE LA FORÊT-LANDERNEAU

- 1600-1610. Jean Evenou, faisant partie de la confrérie des maîtres ès arts (1).
 1610-1651. Yves Riou.
 1651-1653. Olivier Riou.
 1653-1705. Jean Kermorgant, se démet en faveur du suivant.
 1705-1709. César de Moucheron, décédé en Décembre 1709.
 1710-1743. Nicolas Canivet, décédé en Août 1743.
 1743-1754. François Jacq, décédé en Novembre 1754.
 1754-1773. Jean-Louis Lapous, décédé en Octobre 1773.
 1773-1802. Claude Pilyen.

CURÉS, VICAIRES, PRÊTRES

- 1599-1616. Quentel.
 1609-1610. Kerret.
 1613-1626. Le Gall.
 1630-1633. Le Bris.
 1633-1670. Le Dérédec.
 1705-1709. Abgrall.

(1) Vide Bul. archéol. 1877, p. 53.

- 1707-1772. Jean Héliès.
 1752-1754. Yves Gouriou.
 1754-1755. Le Bras.
 1773. G. Le Guen, de Saint-Divy.
 1776. de Puyferré.
 1776-1777. Thomas.
 1778-1779. Kerboul, curé de Saint-Divy.
 1779-1789. Guillaume Fily.
 1789-1793. Prigent Madec.

RECTEURS DEPUIS LE CONCORDAT

- 1802-1804. Causeur, curé-d'office.
 1804-1805. Caradec, recteur.
 1805-1808. Louis Graveran, de Crozon.
 1808-1839. Péron.
 1839-1851. Toux.
 1851-1859. Charles-Isidore Pennors, de Recouvrance.
 1859-1877. Auguste-Hervé Le Sueur, de Saint-Louis, Brest.
 1877-1880. François-Marie Bayec, de Morlaix.
 1880-1889. Félix-Laurent Poullaouec, de Ploumoguier.
 1889-1890. Jean-Marie Guillerm, de Sizun.
 1890-1893. Charles Miorcec, de Trégarantec.
 1893-1902. Yves-Ernest André, de Guipavas.
 1902-1906. Yves Fagot.
 1906-1915. Nicolas Simon.

FAMILLES NOBLES

Les seigneurs de Léon et de Rohan Mesgral, Sr du dit lieu : écartelé aux 1 et 4 d'azur fretté d'argent qui est Ker-
 guern, aux 2 et 3 d'argent à trois hures de sanglier.

Mesgouez, Sr de la Joyeuse-Garde : d'or au chevron

d'azur accompagné de 3 trèfles de gueules; alias : écartelé aux 1 et 4 d'azur au dextrochère ganté d'argent soutenant un épervier de même longé et grilleté d'or, qui est La Roche; aux 2 et 3 d'azur à deux épées d'argent, garnies d'or et posées en sautoir, la pointe en bas, qui est Coatarmoal, sur le tout du Mescouez; devise : Rien de trop.

Penfentenyo, S^r de Mesgral : *burelé de dix pièces de gueules et d'argent; devise : Plura quam opto.*

FOUESNANT

Cette paroisse est mentionnée, au Cartulaire de Quimperlé, à propos de la donation du vicomte Diles, lors de la donation de Logamand, par Alain, fils d'Hoel, vers la fin du XI^e siècle, et au Cartulaire de Daoulas, lors de la fondation de l'église de Saint-Thomas de Bénodet, par Eudon de Fouesnant, au profit de l'abbaye de Daoulas.

Elle formait, avec ses trèves, un des principaux bénéfices de la Cornouaille.

Au rôle des décimes, en 1780, le Recteur était personnellement taxé à 117 livres.

La fabrice	7 ^l		
N. D. de Kerbader	1	15 ^s	
La trève de la Forêt	14	17	6 ^d
S ^t Révérend	1	15	
S ^t Jean	1	15	
Lanros	1	15	
S ^{te} Anne	14	12	6
S ^t Sébastien	2	15	
Soit un total de	163 ^l	5 ^s	

Les îles Glénans ne figurent pas à ce rôle et, cependant, elles dépendaient au spirituel du Recteur de Fouesnant, et elles font actuellement partie de cette commune.

Au temporel, elles appartenait à l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuis, qui en conserva le haut domaine jusqu'à la Révolution (1).

En 1757 (2), cinquante hommes furent envoyés de Concarneau aux Glénans, pour y tenir garnison, quoique le fort Cigogne ne fût pas encore construit. La garnison devait être relevée tous les quinze jours.

Le 11 Mars 1757, Mgr de Farcy de Cuillé écrivait à M. Perrot, recteur de Fouesnant :

« Quimper, le 11^e Mars 1757.

« J'apprends, Monsieur, que, malgré vos protestations réitérées de zèle et de charité pour tous vos paroissiens, vous avez cependant laissé depuis longtemps, et vous laissez encore aujourd'hui, les habitans des îles de Glénan sans prestre, sans messe et sans aucuns secours spirituels. Vous avez, sans doute, de fortes raisons qui se sont opposées à votre zèle; mais comme elles ne se présentent point à l'esprit, je vous prie de m'en informer et de procurer, s'il est possible, un prompt secours à ces insulaires. Ils ont d'autant plus lieu d'en attendre de vous, que vous vous êtes déclaré partout pour leur pasteur. Le titre ne vous a pas été contesté. Il est donc bien juste, et c'est une obligation pour vous, de les regarder comme vos ouailles. Priez Dieu pour moy. C'est en luy que je suis parfaitement, Monsieur, votre très affectionné serviteur.

« † A., Ev. de Q^{er}. »

(1) Voir l'intéressante étude sur les Glénans, par M. de Villiers du Terrage; Association bretonne, Concarneau, 1906.

(2) Archives de Nantes, G. 1054, 1055.

À la suite de cette lettre, le major du régiment de Quercy, à Concarneau, s'occupa de pourvoir à l'entretien d'un aumônier aux Glénans, pendant le Carême. Mais cette mesure transitoire ne pouvait suffire, et M. Guillo, secrétaire de l'Evêché, écrivait de Lannyron, le 16 Mai 1757, à M. le Recteur de Foënant, en son manoir de Rospiec :

« Monsieur, il paraît, par une lettre du 22 Avril dernier, de M. Le Bret à M. de Kerlivio, que M. de Paumy accorde à l'aumônier des Glénans les mêmes appointements qui ont été accordés par le Roy à l'aumônier des sept isles, c'est-à-dire 400 livres par an, bien sous-entendu qu'on est logé et, en conséquence, je suis chargé de vous prier d'y envoyer, le plus tôt que vous pourrez, un de MM. vos prêtres.

« Monseigneur pense que, la Pâques finie, vous pouvez, au moins par provision, faire remplir ce poste, sauf à faire tel autre arrangement qu'il sera vu bon être dans peu. Si ce séjour ne convenait pas à personne de votre clergé, on se tournera pour trouver un aumônier fixe. Intérim, vos Messieurs pourraient s'arranger et se relever tous les mois plus ou moins.

« Vous voudrez bien, Monsieur, marquer à Monseigneur le parti que vous aurez pris et ce que vous croirez convenable pour la desserte de cette isle, afin qu'on soit en état de répondre à M. l'Intendant. Monseigneur est incommodé depuis notre retour de la visite; il n'a plus de fièvre, heureusement, le régime et la tranquillité feront le reste. Je vous enverrai incessamment copie de la lettre de M. Le Bret. MM. les Officiers désirent beaucoup qu'il y ait messe à l'isle, ces festes-cy.

« J'ai l'honneur...

« GUILLO, prestre »

Monseigneur, voyant ces bonnes dispositions, proposa au Roi la nomination de l'abbé François Guillo, qui fut agréé du Roi comme aumônier des îles, tant qu'on y tiendrait garnison, aux appointements de 800 livres, avec indemnité de 72 livres pour la chaloupe qui établit la communication entre l'île Saint-Nicolas et l'île Cigogne.

Il ne tarda pas à rendre les derniers devoirs, le 24 Novembre 1758, à deux marins noyés, « que l'on croit provenir du naufrage de la barque la *Sainte-Anne*, d'Arzon, » et, le 16 Mars 1760, au soldat Charles Duchemin, inhumé dans l'île Saint-Nicolas.

De nos jours, M. l'abbé du Marhallac'h essaya d'établir, d'une manière durable, le service religieux aux Glénans. Une succursale y fut érigée, par décret du 27 Septembre 1871, et M. du Marhallac'h donna sa démission de député à l'Assemblée nationale, pour devenir recteur des Glénans. Nommé vicaire général en 1873, il eut trois successeurs, de 1873 à 1883, et la paroisse fut supprimée, pour en faire transférer le titre au Guilvinec, qui en a bénéficié jusqu'à l'époque de la Séparation.

ÉGLISE PAROISSIALE

L'église de Fouesnant, sous le patronage de saint Pierre, est un des beaux exemplaires d'édifices romans dans notre diocèse. Sans avoir l'importance de l'église de Locudy, elle a un grand air de parenté et beaucoup de points de rapport avec ce monument, lequel, ainsi que Landévenec, semble dériver de Saint-Gildas de Rhuys, qui, à son tour, appartient à l'école de Saint-Benoît-sur-Loire.

M. de la Monneraye (*Bulletin de l'Association Bretonne*, 2^e et 3^e livraisons), croit devoir attribuer tous ces édifices au XII^e siècle. Ses raisons ne sont pas rigoureusement

probantes, et on semble aussi bien autorisé à les reporter au XI^e siècle ; mais pour bien établir cette assertion, il y aurait à développer une véritable thèse.

Quoi qu'il en soit, l'église de Fouesnant, qui a conservé un caractère bien tranché dans sa construction intérieure, a été fort dénaturée à l'extérieur : réfection de la façade Ouest, avec clocher, au XVIII^e siècle, percement de larges fenêtres dans les bas-côtés, adjonction d'un petit porche très banal au Midi, remaniement maladroit des baies du transept.

A l'intérieur, c'est surtout dans la nef et le transept qu'on retrouve les éléments romans dans toute leur valeur. Les cinq travées de la nef sont séparées par de hautes piles rondes cantonnées de quatre colonnettes. L'un des piliers est sur plan carré, et sur ses angles chanfreinés offre une décoration de pointes de diamant. Les arcades sont à double archivolté et portent sur des chapiteaux excessivement variés : petits bossages serrés, rappelant pour ainsi dire les rugosités de la pomme de pin ; feuillages étagés en cinq ou six rangs, crossettes enroulées, spirales, damiers, tracés géométriques, étoiles à huit pointes, rouelles, entrelacs, personnages grotesques, accroupis ou formant cariatides sous les tailloirs.

Au-dessus des arcades s'ouvrent de petites baies évasées, dont la largeur ne dépasse pas quinze centimètres à l'extérieur. Dans les deux branches du transept, dans le chœur et même le côté Sud de l'abside, se répètent les mêmes arcatures avec leurs claveaux de petite dimension et leurs chapiteaux historiés.

En 1776 (B. 444), un procès-verbal de prééminences constate : « Au bas du vitrail du centre, au-dessus du milieu de l'autel, un écusson quarré *d'azur à deux lions rampants d'argent ornés et lampassés de gueules* ; dans le premier vitrail, à droite, un écusson *d'argent à la croix*

pattée d'azur ; dans le deuxième vitrail, à droite, même écusson ; en la chapelle de Notre-Dame, au haut du vitrail, écusson *écartelé au 1^{er} d'or à une espèce de lion rampant de sinople, au second, d'argent à 3 croissants montant de gueules 2. 1, au quatrième d'or à 3 burettes de gueules 2. 1 »*

Jean-Pierre-François de Guernisac, chevalier S^{er} du Stang, réclame, à cause du château du Stang, en Fouesnant, des prééminences de temps immémorial, en la maîtresse vitre, côté de l'Épître, écusson aux anciennes armes de sa maison : *d'azur à une aigle esployée d'argent au chef endanché de même*. Ces intersignes ne paraissent pas aujourd'hui, mais elles sont constantes par aveux du Roy de 1653 et 1683, rendus par Olivier et René de Guernizac, ses auteurs.

Messire François-Henri de Franquelot, duc de Coigny, maréchal des camps et armées du Roy, colonel général des dragons de France, gouverneur de la ville de Caen et des châteaux et maison du Choisy, réclame, pour lui et ses frères, propriétaires des terres du Mur Henvez, haut justicier et premier prééminencier de l'église paroissiale, l'écu de la principale vitre : *d'azur à deux lions rampants armés et lampassés de gueules*.

Joseph du Guermeur, S^{er} de Kerguilly, réclame, dans le vitrail de la chapelle Notre-Dame, ses armes : *écartelé au 1^{er} d'or au lion rampant de sinople, au second d'argent à 3 croissants montant de gueules, au 3 d'azur à la coquille d'argent, au 4 d'or à 3 burettes de gueules*.

Louis-Jean-Marie de Kerret, juveigneur des anciens princes de Léon, chevalier seigneur de Quillien, fondé en procure de dame Sylvie Aleno de Kersalic, son épouse, à cause de sa seigneurie de Keraradec et Brehoullou, a droit reconnu, par aveu de 1684, à deux tombes dans le sanctuaire, aile droite, dont une se prolonge sous le marche-pied de l'autel ; armoiries : *d'une croix pattée* ; l'autre,

derrière le maître-autel, maintenant dessous, par suite de changements faits par les derniers recteurs.

Jean-François de Keratry a droit de tombe dans la chapelle Sainte-Marguerite, au côté gauche de l'église, portant : *d'azur au grelier d'argent*, à raison de sa terre de Coetclévarec.

CHAPELLES

Chapelle de Sainte-Anne.

Elle s'est fixée, comme dans un nid, au milieu des grands arbres, à deux petits kilomètres du bourg, au bord de la route de Saint-Evarzec. A quelque distance, on voit la pointe aiguë de son clocher surgir d'un massif de verdure ; mais peu de temps après, vous la perdez vue, et ce n'est qu'arrivé à cinquante mètres seulement, que vous apercevez la chapelle vénérée, encadrée dans un fouillis de troncs noueux et de branches tortueuses, au fond de son radieux vallon.

La construction est d'une époque tardive, puisqu'elle ne remonte qu'à 1685 et, malgré cela, la façade revêt un caractère monumental et d'excellent style. La porte principale est accompagnée de pilastres doriques qui soutiennent un encadrement et un fronton courbe. Plus haut, une niche de même style enferme la statue de la sainte Patronne ; deux élégantes tourelles rondes s'élèvent dans les côtés et forment, par leurs dômes élancés, un excellent accompagnement à la flèche gothique, car la flèche est gothique encore, en ce déclin du xvii^e siècle.

Les murs extérieurs sont bâtis en belles pierres de taille et, malgré la sobriété de l'architecture, ont quelque chose de noble et de majestueux.

A l'intérieur, une inscription, peinte sur les parois du chœur, nous donne la date du monument :

CE SAINT LIEU
BÂTI DES LIBÉRALITÉS
DES FIDÈLES
CETTE EGLISE A ÉTÉ BÂTIE EN 1685
DU TEMPS DE MESSIRE PIERRE MOREAU
RECTEUR DE FOUESNANT
ET CONSACRÉE LA MÊME ANNÉE
EN L'HONNEUR DE
SAINTE ANNE
PAR L'ILLUS^{me} ET REV^{me} S. DE COËTLOGON
EVÊQUE DE QUIMPER
ET COMTE DE CORNOUAILLES

Sur le retable du maître-autel, on lit :

MESSIRE . DON . IAN . ROSPARZ . CHAPELEIN

Cette chapelle de Sainte-Anne est le but d'un pèlerinage très fréquenté ; on y vient de tout le pays environnant, le jour du grand pardon, le dernier dimanche de Juillet. Un tableau, qui a séjourné quelques années au Musée de Quimper, et qui, depuis 1900 environ, a les honneurs du Luxembourg, en retrace un des épisodes les plus pittoresques et les plus gracieux : c'est la procession de Concarneau se rendant à Sainte-Anne de Fouesnant. Cette peinture magistrale de notre compatriote Alfred Guillou, nous montre toute une flottille de bateaux voguant sur notre admirable baie de La Forêt et transportant les pèlerins et surtout les pèlerines de la petite ville sardinière. Elles sont là en grande toilette de fêtes religieuses, robes blanches, châles blancs en tulle et dentelle, rubans bleus d'Enfants-de-Marie, cornettes empesées, por-

tant leurs bannières et leurs oriflammes, et même, sur un brancard, la statue dorée de la bonne Mère sainte Anne. Pendant que l'un des bateaux atterrit, maintenu par deux robustes marins, les autres suivent à la file et glissent doucement sur les eaux rosées où se reflètent merveilleusement tous les détails de cette étrange procession.

En 1698, deux cloches, *Renée* et *Louise*, furent bénites par M. de Boishayeux, recteur de Melgven. Les parrain et marraine furent Messire de Videlou de Bienassis, et Madame de Saint-George.

En dehors de la chapelle de Sainte-Anne, nous trouvons mentionnées, en Fouesnant, les chapelles de *Notre-Dame des Neiges*, à Kerbader, *Saint-Révérend* (décimes), aussi appelée *San-Trevelen*, *Saint-Sébastien* et *Saint-Mathieu*, près le bourg.

Dans le cimetière de Fouesnant, se trouvait un ancien reliquaire, séparé de l'église paroissiale.

*
* *

Nous avons consacré à la révolte de Fouesnant en 1792, une notice assez considérable, à laquelle nous renvoyons pour connaître le rôle d'Alain Nédélec dans cet épisode, l'un des plus curieux de notre histoire locale pendant la Révolution.

RECTEURS DE FOUESNANT

1323. Olivier de Cornouaille, chanoine.
1390. Jean de la Tuile (*de tegula*).
1400. Silvestre de la Tuile (*de tegula*).
1533. Pierre Kerouant,

1548. Décès de François du Vicux-Chatel, qui était en même temps chanoine, recteur de Querrien, de Plo-névèzel, de Plévin, de Tregunc, et vicaire de Landé-vennec et de Carhaix.
1567. Décès de Pierre Gongar.
1580. Noël Le Dréau.
1595. Mathieu Porsel se démet.
1595. Alain Collet. Etait recteur de Cléden-Cap-Sizun.
1611. Frochot, chanoine théologal.
1614. Décès de Jacques Le Borgne. Il était religieux cordelier de Quimper, et frère du lieutenant au siège présidial de Quimper, qui était mort ; mais sa veuve s'empara de ses meubles, que réclamèrent, de leur côté, les religieux cordeliers, disant « que Jacques Le Borgne était leur frère et enfant du monastère, que : *quidquid acquisivit monachus, acquisivit monasterio*, qu'il n'était pas absolument émancipé, ains dispensé *a tanto non a toto*, et qu'il a toujours été sujet de l'ordre et de la règle ». Sa belle-sœur répondait qu'elle ne se portait pas comme héritière, mais comme créancière, et finalement, eut gain de cause (pièce extraite des arrêts de Volant, communiquée par M. l'abbé Favé).
1622. Décès de Yves Guilloroux.
1630. Etienne Pollart, chanoine.
1630. Philippe Le Roux.
1643-1670. François Amice, diacre en chef.
1670-1690. Pierre Moro, chanoine de Rostrenen, secrétaire, aumônier de Monseigneur de Quimper.
1690-1719. Guillaume Cariou, official de Cornouaille.
1720-1722. Jadé.
1722-1768. Noël-Antoine Perrot, nommé recteur à 26 ans.
1768-1774. Esprit-Félicien-Casimir de Ravenel du Bois-tilheul, docteur en théologie, grand vicaire. En 1774, on lui offrit un canonicat, à Rennes.

- 1778-1792. Jacques-Marie Hyroë, de Pont-Aven. Avait été recteur de Peumeurît, premier promoteur de Cornouaille. Il prêta serment et mourut au commencement de l'année 1792; et fut remplacé par un assermenté.
- 1792-1802. Jean Saouzanet, de Beuzec-Cap-Sizun, né en 1748, professeur au Collège, élu le 5 Mai 1792. Au Concordat, il demeura comme simple prêtre à Fouesnant, où il mourut misérablement, en 1805.
- 1802-1805. Guillaume-Marie-Pierre Le Siner, né à Saint-Mathieu, Quimper, le 16 Février 1748, prêtre en 1772; se démet en 1805.
- 1806-1818. Olivier Sizun, né à Brasparts en 1751, prêtre en 1781. Avait été exilé en Espagne.
- 1818-1838. Henri Castrec, de Poullan.
- 1838-1877. Raimond Le Guillou, de Concarneau.
- 1877-1885. Nicolas Boutier, de Rosporden.
- 1885-1892. Jean-Marie Cozic, de Commana.
- 1892-1898. Jean-Marie Maout, de Névez.
1898. André Le Gall, de Plougastel-Daoulas.

VICAIRES DE FOUESNANT

1804. Olivier Sizun.
1804. François Trouboul.
1813. Eliès.
1816. Yves-Marie Le Du.
1819. Jean-Marie Quéméner.
1820. Yves Carn.
1824. François-Marie Lanuzel.
Henri Riou.
1827. Jean Normant.
1828. Jean-Marie Péron.
1836. Pierre Moreau.

1838. Louis Le Grand.
1847. Louis-Claude Marzin.
1849. Auguste Le Sueur.
1850. Jean-Louis Caradec.
1850. Jean-Corentin Tanniou.
1863. Maximilien Ladan.
1870. Jean Maguet.
1871. Yves Le Grand.
1875. Jean-Marie Argouarc'h.
1887. Pierre-Jean Guillou.
1899. Yves-François Le Beux.
1906. Pierre Kerouanton.
1906. Joseph Falhon.

MONUMENTS ANCIENS

- A Bec-Meil, menhir, de 6 m. 50.
- Tumulus, près de Vergez-Huella, à trois kilomètres du bourg.
- Autre tumulus à Coatalio.
- Camp avec retranchements, non loin de la côte de Saint-Laurent.
- Motte avec enceinte, à Kerhuel.

FAMILLES NOBLES

(Courcy.)

- Corfineau, S^r du Stang : *d'argent à la croix pattée et alésée de sable, accompagnée en chef d'un croissant de gueules chargé d'une étoile de sable.*
- Esclabissac : S^r de Kergaradec : *d'or à deux lions affrontés de gueules, accompagnés en chef de deux étoiles de sinople et en pointe d'un croissant d'azur.*

Fouesnant : S^r du dit lieu : *de sable à l'aigle esployée d'argent becquée et membrée de gueules.*

Guernisac, S^r du Stang : *d'or à la fasce de gueules chargée de 3 molettes d'argent ; devise : Ped bepred.*

Jacobin (Le), S^r de Chef du Bois (Logamand) : *d'argent à l'écu d'azur en abyme, accompagné de 6 annelets de gueules mis en orle.*

Kernuz (de), S^r de Bréhoulou et de Kergaradec : *d'or à deux chevrons de gueules surmontés d'une jumelle de même.*

Languourez, S^r de Kergaradec : *fascé d'or et d'azur au chef de gueules ; devise : Vim patitur qui vincere discit.*

Michel, S^r de Trovenec : *écartelé aux 1 et 4 de sable à 9 macles d'argent, aux 2 et 3 d'or à la coquille de gueules.*

Mur (du), S^r de Penanster : *de gueules au château crénelé et donjonné de 3 pièces d'argent.*

Noblet, S^r de Keryvon : *d'or à la fasce engrêlée de sable ; devise : Nobilitat virtus.*

Prévost, S^r de Chef du Bois (Logamand) : *d'azur à trois têtes de léopard d'or.*

Riou, S^r de Bréhoulou et de Kergaradec : *d'argent à la fasce de gueules surmontée d'une merlette de même (fondu dans d'Esclabissac.)*

Rospiec, S^r dudit lieu et de Kerasbourg : *d'azur à la croix cantonnée de 4 molettes de même ; devise : Fidei et amoris.*

Trémarec, S^r de Kerdavid (Locamand) : *d'azur à 3 coqs d'argent becqués et membrés de gueules.*

Tréouret, S^r de Penfoulic : *d'argent au sanglier de sable en furie ayant la lumière et les défenses d'argent ; devise : Savit et furit.*

LA FEUILLÉE

Nous empruntons les renseignements qui vont suivre au travail de M. l'abbé Guillotin de Courson, lu au Congrès de l'Association Bretonne, à Quimper, en 1896, *la Commanderie de la Feuillée et ses annexes.*

La Feuillée, fondée dans la première partie du XII^e siècle, en faveur des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, par les ducs de Bretagne, dût être, à l'origine, un hospice construit au bord de l'ancienne voie gallo-romaine de Carhaix à Plouguerneau. La charte du duc Conan, datée de 1160, mentionne cet établissement, sous le nom de *an Follet*, parmi les possessions de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en Bretagne.

Cet hospice devint le chef-lieu d'une importante commanderie s'étendant, au XVII^e siècle, en quatre-vingt-deux paroisses situées dans les six diocèses de Cornouaille, Tréguier, Léon, Vannes, Saint-Brieuc et Dol, dont le revenu pour le commandeur était, au XVII^e siècle, de 14.000 livres, et de 16.000 livres, au XVIII^e siècle.

Huit commanderies se rattachaient à la commanderie de la Feuillée : 1^o La Feuillée ; 2^o Quimper ; 3^o Le Croisty, en Vannes ; 4^o Le Loch, en Maël-Pestivien autrefois, maintenant en Peumeurit-Quintin ; 5^o Plouaret ; 6^o Plélo, dans les paroisses de ce nom au diocèse de Saint-Brieuc ; 7^o Le Paraclet, en la paroisse de Saint-Laurent, près Bégard ; 8^o Pontmelvez, en la paroisse de ce nom, près Bourbriac, diocèse de Saint-Brieuc.

Le Commandeur, dans son aveu de 1697, se déclarait « seul seigneur spirituel et temporel de La Feuillée, avec juridiction haute, moyenne et basse, exercée sur tous les

habitants au dit bourg, par sénéchal, bailly, lieutenant et greffier, avec justice patibulaire à quatre piliers élevés proche le dit bourg ».

Comme patron, le Commandeur présentait à l'Evêque un prêtre pour desservir la paroisse, avec le titre de vicaire, le Commandeur étant considéré comme recteur primitif et, en cette qualité, il avait droit au tiers des offrandes, les deux autres tiers appartenant au vicaire et à la fabrique.

La Feuillée se composait de quatorze villages, y compris le bourg : Kermabilou, Penanroz, la Ville-Blanche, Kerelcan, Ruguellou, Tredudon, Kerangueroff, Kervran, Kerbargain, Kerberou, le Lettier, Kerbruc et Botbihan.

La commanderie primitive s'étendait encore en Scrignac, où elle possédait Lannouedic, Plonévez-du-Faou, Lopérec, Hanvec, Commana, Plonéour-Ménez, Plouënan, Taulé, Plouigneau, Lannéanou et Plouguin, où se trouvait Saint-Jean-Bamazlan.

Le Commandeur jouissait du droit d'avoir, au bourg de La Feuillée, un marché tous les mardis, et deux foires, aux fêtes de l'Invention et de l'Exaltation de la Sainte-Croix.

L'ÉGLISE PAROISSIALE

Sous le vocable de Saint-Jean, elle a été reconstruite de nos jours ; mais elle remplaçait un édifice remontant en partie au XIII^e siècle. Le Commandeur en était le seigneur supérieur, fondateur et prééminencier, avec enfeu, banc, écussons. — « Il était seul en possession d'avoir les prières nominales » (aveu de 1697). A côté du banc, était un grand tombeau élevé pour la sépulture des commandeurs.

En 1617, on voyait, « à côté du grand autel, un tabernacle où repose le Saint-Sacrement et, dans des caps de

bois fermant, les statues de N.-D. et de Monsieur Saint-Jean ; près de la grande porte d'entrée, se trouvait une chambre, avec porte en bois et porte en fer, où étaient les vases sacrés, ornements et reliques ».

La maison de Botmeur avait ses armoiries à la maîtresse vitre : *d'argent au lion de gueules*. En la chapelle de Monsieur St Vincent, côté de l'Évangile, étaient trois écussons : l'un de Botmeur et du Pont (*d'or au lion de gueules*) ; le second, de Botmeur et du Fou (*d'azur au léopard d'or*) ; le troisième, de Botmeur plein. Dans la vitre susaine, côté de l'Évangile, écusson de Botmeur et Kersauzon (*de gueules à la boucle d'argent, et losangé d'argent et de sable à la barre de gueules*). Armes de Kerlic. Grand banc dans la chapelle Saint-Nicolas (note de M. de la Porte).

En 1617, l'on constate qu'il existait, au bourg, une autre église plus ancienne que l'église de Saint-Jean ; c'était l'ancienne église paroissiale, dédiée à Saint-Houardon. Elle était entourée d'un cimetière et possédait deux autels. Le principal portait les statues de Notre-Dame et de saint Houardon ; le second était consacré à saint Maudet. En 1617, on y faisait encore l'office paroissial, à toutes les fêtes de Notre-Dame ; mais la cloche en avait été enlevée au temps de la Ligue.

Au bourg, était encore une autre chapelle dédiée à Sainte-Catherine ; c'était l'oratoire privé des Commandeurs, au *Logis de l'Hôpital*, qui se trouvait proche l'église. Mais au XV^e siècle, les Commandeurs avaient cessé d'y faire leur demeure, pour habiter le manoir de Kerberou, qui servit également à loger les chapelains, lorsque les Commandeurs allèrent habiter le Paraclet.

COMMANDEURS DE LA FEUILLÉE

1438. Pierre de Keramborgne : *de gueules à un heaume de profil d'or accompagné de 3 coquilles d'argent.*
1460. Alain de Boiséon : *d'azur au chevron d'argent accompagné de 3 têtes de léopard d'or.*
- 1486-1500. Pierre Chasteignier : *d'or au léopard de sinople ; devise : Atavis et armis.*
1513. Jean de Moussy : *d'azur à la croix ancrée d'or, au croissant de même en pointe.*
1526. Pierre de Noves, chevalier de Rhodes.
1539. Pierre de la Forest : *d'argent à la bande d'azur chargée de trois étoiles d'argent ; devise : Favite stellæ.*
- 1571-1575. Aimé ou Edme du Chesne : *d'argent au chêne de sinople.*
- 1579-1583. Jean Ysore de Saint-Aubin : *d'argent à deux fasces d'azur.*
- 1590-1598. Simon d'Aubigné du Boismoze : *de gueules au lion d'hermines, armé, lampassé et couronné d'or.*
- 1603-1613. Maurice de Lesméleuc de la Salle : *de gueules à l'épervier d'or, accompagné de 3 coquilles d'argent.*
- 1613-1621. René de Saint-Offlange : *d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois molettes de même.*
- 1641-1652. Jacques de Jalesne. Il prit possession le 30 Mai 1642.

« En ouvrant la chapelle, prenant l'eau bénite, aspergeant les assistants, allumant un cierge et posant iceluy sur le principal autel, se mettant à genoux devant le crucifix, rendant grâces à Dieu et baisant le dit autel, sonnait la cloche, entrant dans la cour et dans la principale maison, faisant feu et fumée dans la salle, rompant bois et beschant terre en le jardin, et faisant tout acte de bonne et valable possession. »

- 1662-1669. Jean-Denis-Gabriel de Polastron de la Hillière : *d'argent au lion de sable lampassé de gueules.*
1672. Louis de Torchart de la Panne.
1682. Guy d'Aloigny de Boismoraud : *de gueules à cinq fleurs de lys d'argent ; devise : Lilia semper florent.*
- 1691-1702. Léonor de Beaulieu de Belthomas : *d'azur au lion d'argent accompagné de neuf besants d'or 4. 2. 3.*
- 1708-1719. Jean-Baptiste de Sesmaisons : *de gueules à trois tours de maison d'or ; devise : Ne tanta domus pereat.*
- 1719-1738. Ouris-Victor Tambonneau.
1739. Jean-Baptiste-Herménégilde Wignacourt.
1744. De Marbeuf : *d'azur à deux épées d'argent garnies d'or et passées en sautoir, les pointes en bas.*
- 1750-1761. Jean-François du Bouilly de Turcant de Resnon : *d'azur à la bande d'argent accompagnée de deux croissants de même.*
1769. Louis-François du Rozel de Fleury, chevalier profès, grand'croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Bordeaux, ambassadeur.
- 1772-1775. Jean-Baptiste-Manuel de Rohan du Poulduc. Devint grand'maître de l'ordre de Malte, en 1775. *De gueules à neuf macles d'or.*
- 1775-1780. Louis-Georges-Henri Le Jumeau des Perrières : *de gueules au léopard d'or.*
- 1781-1790. Alexandre-Louis-Hugues de Freslon de la Freslonnière : *d'argent à la fasce de gueules accompagnée de six ancolies d'azur tigées de gueules 3. 3.*

RECTEURS DE LA FEUILLÉE

1461. Charles de Bouteville.
1462. Yves de Bouteville.
1596. Hervé Jézéquel.

1790. Guillaume Le Bis. Né à Beuzec-Cap-Sizun en 1737 ; prêtre en 1761 ; a été vicaire au Huelgoat, puis recteur de La Feuillée en 1779. « Homme de mérite en tout genre. » Ayant refusé le serment, il se retira dans le Cap, où il se constitua lui-même prisonnier, le 5 Mai 1793. Détenu aux Capucins de Morlaix, il fut déporté à l'île d'Aix, et mourut le 4 Janvier 1795.
- 1804-1816. Hervé Guyomarch. Né à La Feuillée, le 8 Avril 1764 ; prêtre en 1788.
- 1816-1818. Jean-Marie Quéméner, de Henvic.
La paroisse resta sans prêtre, pendant deux ans.
- 1821-1827. Guillaume Crassin, de Plougouven.
- 1827-1834. Yves-Marie Le Guen.
- 1834-1855. Jean-Marie Le Louarn, de Plogoff.
- 1855-1873. Jean-Henri Le Gac, de Berrien.
- 1873-1877. Jacques-Yves Tanguy, de Saint-Mathieu de Morlaix.
- 1877-1881. Yves-François Rolland, de Locmaria-Plouzané.
- 1881-1886. René Perrot, de Guiclan.
- 1886-1887. Joseph-Marie Emily, de Lanhouarneau.
- 1887-1889. Aimé-Marie Madec, de Lanmeur.
- 1889-1907. Louis-Henri Roué, de Saint-Pol de Léon.
1907. Yves Le Séach, de Pleyben.

VICAIRES

1829. Yves Le Meur.
1830. Charles Perrot.
1839. Jacques Castel.
1840. François-Marie Cloarec.
1841. Christophe Bourlès.
1842. Jean-Marie Cabioc'h.
1850. Philippe Rogé.
1865. Julien Le Foll.

1867. Paul Le Roux.
1869. Pierre Cabioc'h.
1869. Hervé Grall.
1872. Germain Dantec.
1875. Yves Le Doll.
1876. Olivier Canévet.
1881. Pierre Mazéas.
1882. Guillaume Théoden.
1883. Yves-Marie Pouliquen.
1891. Yves-Marie Pennec.
1907. Gabriel Guïllerm.

MONUMENTS ANCIENS

En 1896, les tumulus de Ruguellou et de Goarem-ar-Velin ont été fouillés par M. du Chatellier ; il y a constaté que la chambre funéraire était complètement enveloppée d'argile ferrugineuse, que les constructeurs avaient vitrifiée par un feu ardent, pour la protéger contre les infiltrations extérieures.

LA CHOUANNERIE

DOCUMENTS

pour servir à son histoire dans le Finistère.⁽¹⁾

La Chouannerie n'a pas eu, dans le Finistère, les mêmes proportions que dans le Morbihan, ni surtout la même spontanéité. L'organisation première et la direction sont venues du Morbihan, et son champ d'action ne s'est guère étendu que dans la partie centrale du département d'Arzano, à Briec et Saint-Ségal.

Les pièces qui vont suivre sont, pour la plupart, inédites et empruntées aux Archives départementales du Finistère. Nous les donnerons en suivant plutôt l'ordre chronologique que celui des matières.

N° 1.

« Brest, 1^{er} Juillet 1793. — Comité de sûreté (2).

« Citoyens collègues, aussitôt l'arrivée de votre courrier, j'ai fait convoquer la conférence des autorités constituées ; je lui ai fait part des nouvelles que vous m'avez fait parvenir, qui annoncent la déplorable situation où se trouve la ville de Nantes.

« Il a été décidé qu'on expédierait de suite des commissaires intelligents pour instruire du véritable état des lieux, et conférer avec les généraux du Morbihan, et même avec Canclaux, s'ils peuvent entrer dans Nantes ;

(1) Tous ces documents sont extraits des Archives départementales du Finistère, série L.

(2) L. 19.

qu'en attendant leur retour, le général de Gras organiserait une force armée prise du camp de Saint-Renan et ferait toutes les dispositions nécessaires pour qu'elle soit prête à partir au premier moment. Il a été, de plus, décidé que ces commissaires instruiraient, par la voie de L'Orient, le général de l'armée navale du résultat de leur information et l'engagerait, au nom du commandant d'armes, d'y porter tous les secours possibles.

« Votre collègue et ami,

« BERGEVIN, fils. »

N° 2.

« 6 Juillet 1793 (1).

« Délibération des autorités civiles et militaires de Brest, réunies en conférence le 6 Juillet 1793.

« Donnant leur adhésion à la cession de la pièce de 4 proposée par la ville de Landerneau, elles ont arrêté qu'il en serait jointe une autre semblable, avec le nombre de canoniers nécessaires, pour, sous le commandement d'un officier de la légion de Brest, à laquelle appartiennent ces deux pièces, se rendre, sous le plus court délai, en la ville de Rennes, et se réunir à la force armée qu'il est indispensable de mettre sur pied dans le département de l'Ille-et-Vilaine, pour arrêter l'invasion des brigands qui, en fuyant les rives de la Loire, pourraient se porter sur le territoire de ce département. »

N° 3.

« 14 Juillet 1793. District de Landerneau (2).

« Séance du Conseil permanent tenue par le citoyen Courtois, président, assisté des citoyens Leissègue, Magnet, Jacolot, Denniel, Pourcelet, Le Bihan, Lacaze, Quéré, administrateurs, Le Gal, procureur-syndic.

(1) L. 168.

(2) L. 19.)

« Il a été donné avis à l'Administration qu'un attroupe-
ment d'hommes fanatisés s'est formé, au bois du Nivot,
et que des prêtres réfractaires soufflent parmi eux le feu
de la guerre civile ; qu'ils se réjouissent du succès des
rebelles de la Vendée ; qu'ils se flattent d'en recevoir des
secours ; qu'ils annoncent hautement de l'intention de
s'emparer de la manufacture de poudre au Pont-de-Buis,
et d'entrer ensuite dans les villes de Châteaulin et du Faou
pour se rendre à Quimper.

« Considérant que les communes de Lopérec et Bras-
parts, qui avoisinent le bois de Nivot, sont soupçonnées
de donner retraite à des prêtres réfractaires ;

« Considérant que le bois de Nivot n'est malheureuse-
ment que trop propre à les réfugier ;

« Considérant qu'il est essentiel de réprimer une insur-
rection dans son principe et que la conservation de la
manufacture de poudre importe au salut de la République ;

« Le Conseil arrête d'envoyer dans le jour, au Pont-de-
Buis, sous les ordres du citoyen Nouvel, capitaine, un
détachement de 80 hommes, dont 40 seront pris dans la
compagnie du Faou et 40 hommes d'élite des quatre autres
compagnies de Landerneau et de Landivisiau, à raison de
dix par compagnie.

« Arrête d'envoyer un commissaire civil pour diriger ce
détachement et se concerter avec l'Administration du Dis-
trict de Châteaulin, pour étouffer ce germe de contre-
révolution.

« Est nommé pour commissaire, le Sr Courtois, prési-
dent, qui, aussitôt son arrivée à Pont-de-Buis, s'entendra
avec les commissaires des poudres, pour les transférer
promptement au magasin de l'île d'Arun, en Rosnoen.

« Guillaume LEISSÈGUE, *vice-président* ;

DENNIEL, *secrétaire* ».

N° 4.

« Brest, 15 Juillet 1793 (1).

« *Administrateurs du District de Brest aux citoyens Adminis-
trateurs, à Landerneau.*

« Citoyens,

« Il circule en ce moment, dans notre ville, un bruit
que nous croyons faux, mais qui, par son importance,
mérite d'être éclairci.

« On débite que douze ou quinze cents hommes se sont
rassemblés, du côté de la forêt du Cranou, et que le Dis-
trict de Landerneau y a déjà envoyé quelques forces, avec
une pièce de canon.

« Sans doute, s'il y avait eu quelque mouvement, nous
en eussions été instruits ; mais aussi, il peut y avoir eu
quelque disposition de la part des habitans de ce canton,
et vous sentez, comme nous, qu'il faut arrêter le mal dans
sa source.

« BERTHOMME, LE BRETON. »

N° 5.

« Pont-de-Buis, 15 Juillet 1793 (2).

« *Le citoyen Nouvel aux Administrateurs du District.*

« Citoyens Administrateurs, j'ai laissé ma troupe au
Faou, sous le commandement du citoyen Prirain, lieute-
nant, et l'ai devancée ici pour reconnaître l'état naturel et
politique du poste que vous m'aviez confié.

« Tous les bruits publics tendent au même but, à celui
d'accréditer la réunion de quelques brigands, prêtres émi-
grés ou forçats, qui ont été vus dans les taillis du Nivot,
ayant des sacs de toile. Ils y ont allumé divers feux pen-
dant la nuit, et ont dû faire à quelques habitans des

(1) L. 68.

(2) L. 168.

questions qui prouvent que ces malfaiteurs ne sont point de ce pays. Leur nombre n'est point fixé, et les rapports les plus exagérés ne les font monter qu'à cent cinquante. Nulle hostilité n'a été dirigée vers le Pont-de-Buis ; en un mot, je pense que c'est encore ici une manœuvre employée pour sonder l'esprit public. Quoi qu'il en soit, la plus stricte surveillance est nécessaire, et il paraît que, du côté de Saint-Pol, les paysans s'approvisionnent de poudre, et on prétend que les maréchaux forgent des lingots de calibre. Il serait prudent de faire visiter ces ouvriers résidans dans les paroisses qui ont eu quelque part aux premières émeutes contre-révolutionnaires. Beaucoup de nobles sont rentrés dans ces parages.

« J'ai exactement visité l'enceinte du Pont-de-Buis, et le citoyen Campourci, commissaire des poudres, m'a accompagné. Nous nous sommes concertés sur les moyens d'établir une garde de sûreté particulière et publique. Aucun local n'est assez dégagé de poudres pour nous assurer une parfaite sécurité ; d'ailleurs, un corps de garde d'ouvriers en défend la porte la moins exposée, celle du grand chemin. Nous avons donc cru que, pour le salut des poudres, nous devons nous borner à un service extérieur ; mais je n'ai aucun corps de garde. Je m'empare provisoirement des hauteurs, et 25 hommes s'empareront des deux villages sur la hauteur, et commanderont une taille dont la position est très dangereuse ; là, les brigands peuvent se cacher, observer impunément l'intérieur de la fabrique et la foudroyer ; je crois indispensable de raser cette taille.

« Trente hommes gardent la porte de Lopérec et de Braspartz, et seront provisoirement logés dans les villages voisins ; le reste restera avec moi au centre. Ce genre de service ne remplit pas mes vues, et je crois qu'il serait bon de dérober aux malintentionnés la connaissance de

nos postes, ce qui ne peut s'opérer qu'en nous mettant sous la toile.

« Le citoyen Courtois est à Châteaulin, il vous donnera son avis sur mes observations. Nous fouillerons incessamment les bois et les landes de Nivot, et nos arrangements seront si bien pris, que nos recherches ne seront pas sans succès.

« Félix NOUVEL, capitaine. »

N° 6.

« Le Faou, 16 Juillet 1793 (1).

« *Le citoyen Courtois aux Administrateurs de Landerneau.*

« Citoyens mes collègues, le détachement n'a pu partir le 14, de Landerneau, qu'à 11 heures du soir, faute de *carrette* pour le transport des troupes, et les chevaux commandés pour les officiers ; il a fallu envoyer deux fusilliers à chaque fournisseur.

« La troupe est arrivée le lendemain, à 4 heures et demie, au Faou ; on leur a donné des billets de logement.

« Conformément à votre arrêté, je me suis rendu hier à Châteaulin, pour concerter, avec l'administration du District, aux moyens de dissiper les attroupements qui sont formés ou qui pourraient se former dans le bois du Nivot, et la conservation de la manufacture des poudres du Pont-de-Buis.

« Le District a envoyé deux fois, au Nivot, de la garde nationale, les gendarmes, avec deux commissaires, sans avoir vu personne. Il leur a été dit, ce qui est constaté par procès-verbal, que trois individus cherchant, le soir, dans les bois du Nivot, des bestiaux, ont rapporté avoir vu, la semaine dernière, à différentes époques, sept hommes en veste blanche, avec des bonnets ordinaires, rouges, s'entretenir ensemble de comptes, tenant dans les mains des

(1) L. 168.

assignats, et parlant breton ; que, mercredi dernier, une femme a dit avoir vu, dans une charbonnière, dix-sept à dix-huit hommes, dans le même costume, dont quelques-uns en habits bleus, et portaient sur le dos un sac de peau ; et enfin, pareil rapport fait par une autre femme, d'avoir vu, dans le bois du Nivot, vendredy dernier, ce même nombre d'hommes. Le District a encore nommé le citoyen Cozic, un des membres du conseil, pour prendre tous les renseignemens possibles sur les rassemblemens.

« Les citoyens commissaires du Pont-de-Buis et Coniquet n'ont d'autres connaissances que le bruit public ; on leur a cependant assuré que, toutes les nuits, on voyait, depuis quelque temps, des feux dans le bois, ce qui prouverait qu'il y loge des gens qui n'ont pas de demeure ; on assure, de plus, qu'il y a, dans le même bois du Nivot, un souterrain, nommé *Toul-an-Diaoul*, dont on ne connaît pas l'étendue.

« On a volé, à Hanvec, Quimerc'h, Lopérec et Braspart, plusieurs maisons de riches cultivateurs, ce qui prouve qu'il y a, dans le voisinage, des voleurs et des brigands, dont plusieurs sont costumés en bourgeois et portent des montres.

« J'observe que la troupe de 80 hommes, rendue au Pont-de-Buis, n'a pu être logée dans les bâtimens de la manufacture, parce qu'ils sont tous dans l'intérieur de la cour close, et que les ouvriers habitués aux poudres n'y entrent qu'avec des précautions dont nos nouvelles troupes ne sont pas capables. Il a fallu les disperser chez les cultivateurs des environs. Cette disposition ne peut pas tenir, parce qu'elle rend la garde inutile. Il faudrait un barraquement.

« Courtois aîné. »

(A suivre.)

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

GARLAN (1)

L'église paroissiale est dédiée à Notre-Dame des Sept-Douleurs et à saint Eloi ; l'église moderne, 1879, a remplacé un édifice du xvi^e. Anciennes statues : Vierge mère foulant un dragon, qui porte une pomme à la bouche ; saint Eloi, en évêque ; saint Marc et saint Nicolas, avec les trois enfants au saloir ; saint Yves. Les seigneurs de Boiséon étaient fondateurs de l'église.

Procès-verbal des prééminences de la paroisse de Garlan (2).

« Nous, François Bouin, commissaire député par Sa Majesté pour la réformation des domaines de Morlaix et Lanmeur ; savoir faisons que, ce jour, 9^e Novembre 1677, nous nous sommes transportés à Garlan..., où a comparu M. Henry Primaigné, recteur, qui nous a dit qu'il faisait les prières nominales pour le S^r comte de Boiséon, en qualité de fondateur, et pour plusieurs autres gentils-hommes bienfaiteurs. Il n'y a pas de lisière, mais il croit que le S^r comte de Boiséon peut seul y prétendre.

(1) Nous empruntons les éléments de cette notice à l'*Excursion archéologique dans la commune de Garlan*, par M. Le Guennec, publiée dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*.

(2) Voir *Archives départementales*.

« Avons remarqué, dans la grande vitre, un écusson écartelé au 1^{er} et 4 de Boiséon en alliance avec ceux de la Roche Jagu comme possesseur de la terre de Kerochant, maintenant au S^r de Brequigny, président au Parlement de Bretagne.

« Au-dessous, neuf autres écussons de la Roche Jagu et alliances. Au côté de l'Épître, sous la première arcade, tombe *enlevée* aux armes de Kerochant.

« Au-dessus de l'autel Saint-Jean, vitre à deux panneaux et une rose dans laquelle écusson portant : *de gueules à sept besans d'or 3.3.1.*, surmonté d'un lambel d'azur avec le casque et une devise en lettres gothiques. Sur l'autel, écusson en bosse chargé de sept annelets. Vis-à-vis du dit autel dépendant de la terre de Kerchoant.

« Au-dessus de l'autel dédié à saint Yves, vitre à deux panneaux, où sont trois écussons : le premier, *écartelé aux 1^{er} et 4^e d'argent à la croix trefflée de sable gironnée de cinq étoiles d'or, aux 2 et 3 coupé d'argent et d'azur*, armes des Kermerchou et des Harel ; le second, mêmes armes ; le troisième, Kermerchou en plein.

« A l'opposite dudit autel, dans une vitre, un seul écusson aux Kermerchou, le tout attribué au S^r de la Pinelay Botherel, grand provost de cette province, à cause de la terre de Kermerchou, appartenant à sa femme.

« Dans la même chapelle, vers le Midi et au pignon, arcade aux armes de Kermerchou, et au-dessus vitre à deux panneaux portant deux écussons aux armes de Kermerchou, et dans la rose au-dessus, un écartelé *aux 1 et 4 burelé d'argent et de gueules de dix pièces*, qui sont les armes de Lolivier Locrist, *aux 2 et 3 d'argent au lion de sable*, armes de Quintin, appartenant au S^r du Rascoet Costen.

« Du côté de l'Évangile, est la chapelle Saint-Laurent, en forme d'appentis, au bout de laquelle, à l'Orient, est.

une vitre portant *d'argent à la fasce chiquettée de sable*, armes des Blonsart du Bois de la Roche.

« Dans la nef, côté de l'Épître, enfeu et vitre chargée d'un écusson à plusieurs alliances, portant sur le tout, en abyme : *de gueules à la croix raccourcie d'or cantonnée d'une macle de même*, armes du S^r de Leinquelvez. »

La paroisse était divisée en huit fréries : Le Roscoet, Kertanguy, Kergustou, Kervezec, Rosgustou, le Bois de la Roche, la Boissière et le Mesguen.

Lors de la restauration de l'église, en 1658, M. Primaigné, recteur, obtint de Mgr l'Évêque de Tréguier l'autorisation de faire une *renderie* de fil, c'est-à-dire un appel à la charité des paroissiens de Garlan et des paroisses voisines, les invitant à venir porter, à tel jour déterminé, soit du fil, soit toute autre offrande en nature, « les assurant qu'outre le mérite qu'ils acquerront devant Dieu, ils seront aussi remerciés et satisfaits de leurs peines tant par les fabriques » que par le Recteur. Ces *renderies* donnaient souvent lieu à quelques abus ; aussi, l'Évêque, en donnant l'autorisation demandée, avait soin d'y mettre cette condition, c'est qu'il n'y aurait pas de *sonneurs*, c'est-à-dire, point de danses.

La confrérie du Rosaire fut fondée le 2 Février 1725.

La grande cloche de Garlan fut bénite et nommée *Saint-François*, le 22 Juillet 1640.

CHAPELLES

1^o Notre-Dame de Kervézec.

Dédiée à Notre-Dame de Laurette, chapelle du manoir, et pour laquelle une cloche fut bénite, le 14 Mai 1665. Le 19 Mai 1667, bénédiction de la croix en pierre de Kervezec. Statues de la Sainte Vierge et de saint Pol de Léon,

dans la chapelle. Dans le vitrail, restes d'anciens vitraux, représentant la Passion et la Résurrection.

2° *Kermerchou.*

Cette chapelle a disparu.

3° *Leinquelvez.*

Chapelle du manoir, dédiée à sainte Anne. Cloche bénite le 4 Octobre 1676, pour cette chapelle, aux Thepault de Tréfalégan.

4° *Kervolongar.*

Chapelle bénite le 30 Mai 1686, sous le vocable de Saint-François d'Assise :

5° *Saint-Hubert.*

Chapelle en ruine, dont étaient fondateurs les Dubois de la Roche. Elle datait de l'an 1475. Une fontaine de Saint-Hubert subsiste, à laquelle on vient puiser de l'eau, pour la guérison des animaux malades.

RECTEURS DE GARLAN

1471. Décès de Nicolas Ruzic, recteur, qui fait fondation aux Dominicains de Morlaix (H. 12).

1582-1599. Thomas Parrot, docteur en droit canon, prévôt de Notre-Dame du Mur, 1590.

1599. Henry Rungoët.

1627-1637. Jean Le Chesnay.

1637. Jean du Gratz, qui mourut recteur de Taulé.

+ 24-4-1652 1640-1652. Pierre de Kergrist, Sr de Kergadiou, recteur. n.c. 1652

1640-1655. Fiacre Nouel.

1657-1691. Henri Primaigné, notaire apostolique, aumônier et secrétaire de l'évêque de Tréguier.

1691. Hervé de Kerguiziau.

1692-1701. Guillaume Jan.

1701-1719. Hiérosme Gobert.

1719-1763. François-Etienne Lesné, Sr abbé de Penfantan.

1763-1778. Jacques Guillou.

1778-1790. Christophe Derrien, né à Plésidy, près Guingamp, en 1735.

M. Derrien refusa le serment et, au mois de Décembre 1791, fut interné au château de Brest, puis déporté en Espagne. Il fut remplacé, en Mars 1792, par M. Laviec, ex-récollet de Cuburien qui, au mois d'Avril suivant, rétracta son serment avec éclat. Il fut remplacé par François-Marie Martin, né à Kermazé, en Plounéour-Ménez, le 24 Août 1766, ordonné en 1792, par Expilly. Il fut maintenu à Garlan, lors du Concordat, puis nommé recteur de Saint-Nic, le 20 Septembre 1806.

1806-1808. Gabriel Le Balc'h.

1809-1846. Charles-Félix Le Gac de Lansalut, de Château-lin, ordonné prêtre en 1799.

1846-1854. Jean Le Gall, de Trémaouézan.

1854-1857. Yves-Pierre Conan, de Tréogan (Saint-Brieuc).

1857-1862. Yves Le Saout, de Saint-Pol.

1862-1874. Paul Bernard, de Bodilis.

1874-1878. Jean-Louis Le Duc, de Plougoulm.

1878-1888. Guillaume Calvez, de Guipavas.

1888-1889. Jean-Marie-Uguen, de Kerlouan.

1889-1897. Jean-Marie Thépaut, de Plougouven.

1897-1902. Jean-Marie Le Duc.

1902-1905. Yves-Marie Fagot.

1905. Jacques Le Sann.

VICAIRES

1804-1837. Laviec (Père Zacharie).

1837. Le Bail.

1839.	Yves-Marie THOMAS.
1841.	François Tanguy.
1845.	François-Marie Paul.
1846.	Jean-François Pellen.
1849.	Yves Moniou.
1860.	Jean-François Saillour.
1868.	Louis-Nicolas Montfort.
1873.	Guillaume Bodilis.
1874.	Olivier Le Roux.
1875.	Jean-Marie Le Ru.
1879.	Vincent Guizien.
1886.	Guillaume Larvor.
1889.	Raymond de Roquefeuil.
1890.	Yves Le Séac'h.
1895.	Jean-Marie Guéguen.
1904.	Hervé Mao.
1908.	Sezni Le Gall.

FAMILLES BOUTES

(Covey.)

Arel, S^r de Kermerchou : *écartelé d'argent et d'azur ; devise : L'honneur y gist.*

Le Bigot, S^r de Kermerchou : *d'argent à un écureuil de pourpre couronné d'or.*

Blossart, S^r de Kervezec : *d'argent à la fasce échiquetée d'argent et de sable de trois tires chargée en cœur d'un besant d'argent.*

Le Gualoz, S^r de Kervezec : *de gueules au croissant d'argent accompagné de la coquille de même ; devise : Furentibus astris.*

Guilloton, S^r de Kervezec : *d'azur à deux goélands d'or nageant sur une rivière de même, montante de la pointe, alias : accompagnés en chef de deux étoiles d'or ; devise : Franc que trop.*

Honoré, S^r de Kertanguy : *losangé d'argent et de sable, qui est Leslem, à la cotice de gueule brochante, au franc canton de pourpre chargé d'un dextrochère d'argent soutenant un épervier de même.*

Kergariou, S^r de Kervolongar : *d'argent fretté d'azur, au canton de pourpre chargé d'une tour d'argent maçonnée de sable ; devise : Là ou ailleurs, Kergariou.*

Kergroas, S^r de Kervézec : *d'azur à la croix trefflée d'argent.*

Kerlozrec : *palé de six pièces d'or et d'azur.*

Kermerchou : *d'argent à la croix trefflée de sable chargée de 5 étoiles d'or.*

Plessis, S^r de Kertanguy : *de sable au cygne d'argent, becqué et membré de gueules.*

Quintin, S^r du Beuzit : *d'argent au lion morné de sable accompagné de 3 molettes de même ; devise : Calcaribus recalcitans.*

Quisidic : *de sable à une (alias deux) fasce d'or accompagnée en chef de deux (alias cinq) coquilles de même.*

Thépault, S^r de Leinquelvez : *de gueules à la croix alésée d'or adextrée d'une macle de même.*

Thorel, S^r de Roscoustou : *d'azur au lévrier rampant d'argent colleté de gueules, cloué d'or.*

LE PETIT SÉMINAIRE DE PONT-CROIX

(Suite.)

VI

La Vie de Collège.

Neveu de Mgr Graveran, dont il rappelait la physionomie fine et souriante, M. Le Moign (Jacques-Alain-Pierre-Marie) était, depuis trois ans, directeur du pensionnat Keroulas, à Saint-Pol de Léon, lorsqu'il fut appelé à recueillir la lourde succession de M. Pouliquen, comme Supérieur du Petit Séminaire de Pont-Croix.

L'établissement était, à cette époque, en plein épanouissement, et c'est peut-être le moment de décrire cette vie de Collège, un peu partout la même, il est vrai, mais suffisamment variée pour que chaque Maison garde son individualité propre et devienne uniquement chère à ceux qui l'ont fréquentée.

La rentrée avait lieu les premiers jours d'Octobre. Au temps jadis, chacun venait, comme il pouvait, à ses risques et périls. Le « julot » traversait parfois la montagne, à cheval, accompagné d'un domestique qui ramenait le quadrupède. Lorsque la ligne Brest-Lorient fut achevée, Quimper devint le centre de ralliement, et le spectacle ne manquait pas de pittoresque, de ces jeunes gens aux costumes divers, se rassemblant, vers quatre heures du soir, sur la place Saint-Corentin, pour s'entasser dans de lourdes voitures qui, lentement, à la file, parcouraient les trente-deux kilomètres de route à peu près déserte qui mènent à Pont-Croix.

Le « tortillard » permet d'y arriver plus rapidement, et les korrigans des landes ne voyaient pas, sans effroi, ce dragon rouge, plus long que d'habitude, serpenter sur la crête des falaises, à l'heure où s'allument les phares qui entourent la presqu'île. On aperçoit, en effet, à gauche, l'éclat majestueux d'Eckmühl, à droite, les projections plus rapides d'Ouessant, et le feu rouge des Pierres-Noires. Trop souvent, les nuages empêchaient de contempler cette féerie, car on a remarqué que les jours de rentrée apportent généralement de la pluie, symbole des larmes que répandent les tout petits.

A la gare de Pont-Croix, les rangs se forment rapidement, silencieusement, et l'on a l'impression d'un cortège funèbre entrant dans une ville morte.

Elle va reprendre vie, pour quelque temps. A peine la lourde porte franchie, les saluts se répondent, les interpellations se croisent, éveillant les échos endormis, depuis deux mois, et comme renforcés par ce long silence.

Cependant, la mélancolie du retour se fond dans la fatigue du voyage, et c'est seulement le lendemain matin, en s'éveillant devant les murs tout blancs, fraîchement badigeonnés, qu'on s'aperçoit du changement de décor.

La cloche ne laisse pas le temps de la réflexion : elle presse l'exécution de l'ordre du jour donné, la veille, à voix brève, par M. le Supérieur. Un seul adoucissement est apporté au règlement : pendant huit jours, le lever est retardé d'une heure, pour ménager la transition entre le doux farniente des vacances et les matinées studieuses des jours de classe.

Dès la fondation du Collège, pour bien marquer son caractère de maison d'éducation cléricale, Mgr l'Evêque avait établi que l'année scolaire s'ouvrirait par une messe chantée, dite messe du Saint-Esprit. C'était le moment officiel de la rentrée.

Contrairement à l'usage de beaucoup d'établissements, la retraite annuelle n'avait pas lieu immédiatement. Le 8 Avril 1830, M. Keraudy écrivait à Mgr l'Evêque : « C'est avec une bien vive reconnaissance que nous acquérons la certitude du bonheur d'avoir une retraite donnée par les RR. PP. Jésuites. L'époque et le jour qui pourraient leur convenir nous conviendront certainement ; nous nous estimerons encore trop heureux de les posséder. Comme les RR. Pères, nous avons toujours pensé que le moment propre d'une Retraite est le commencement de l'année, après cependant que les élèves ont eu quelques semaines pour se remettre de la dissipation des vacances. Puisque vous voulez bien me permettre de fixer une époque, je déterminerai l'anniversaire de notre dernier jubilé et de notre dernière retraite. Celle que ces messieurs voudront bien nous donner, commencerait le dimanche 21 Novembre et pourrait être terminée le 26, vendredi, jour de la Présentation, cette année. »

L'usage s'établit de donner la retraite les derniers jours d'Octobre ; elle durait trois jours pleins et se clôturait par les solennités de la Toussaint et de la Fête des Morts. Elle était généralement prêchée par des Religieux... L'une des dernières — qui fut peut-être la dernière du célèbre prédicateur — fut donnée par le R. P. Le Tallec, de la Société de Jésus.

En même temps qu'il donnait l'ordre du jour pour le lendemain de la rentrée, M. le Supérieur proclamait les dignitaires de la Maison : présidents, édiles, sacristains, réglementaires, boutiquiers. L'appellation de ces derniers suffit à désigner leurs fonctions qui n'éveillaient d'ailleurs aucune idée mercantile. Les édiles — en souvenir de l'antiquité romaine — étaient chargés de l'inspection des édifices et du mobilier ; ils marquaient, au compte du délinquant, les vitres brisées par une toupie étourdie ou

par une balle égarée. Ils inspectaient les bancs, les tables et les pupitres tailladés à coups de canif, striés de traits de plume ou de crayon, et leur rôle était particulièrement délicat lorsqu'il s'agissait de distinguer les dégâts commis par l'occupant des méfaits de ses prédécesseurs ou de ses condisciples. Pour établir entre ceux-ci une certaine justice distributive, M. l'Econome majorait tous les bulletins d'un petit supplément qui valut à quelques innocents de sévères réprimandes. Le mobilier des classes était très fruste et très massif. Les pupitres étaient formés de deux planches reliées par des barreaux, et la chaire, simples cubes de bois superposés, ne pouvait rappeler la tribune aux rostrés que par l'éloquence du professeur.

Les présidents — au nombre de quatre — étaient chargés de la surveillance générale. Ils étaient aidés par des présidents d'étude, de dortoir, de sorte que le dixième des élèves maintenait l'ordre dans les neuf autres, institution qui peut paraître aujourd'hui bien archaïque, mais qui, basée sur la tradition, n'en a pas moins produit de bons résultats. Leur autorité était ordinairement respectée ; elle fut rarement tracassière. Tous les dimanches, ils adressaient leur rapport oral à M. le Supérieur, qui se chargeait de l'agrémenter d'observations et de pensums ; vers latins pour les quatre classes supérieures, vers français pour les autres. On avertissait obligeamment les débutants qu'il ne suffisait pas, pour accomplir sa punition, de prendre la fable de « la Cigale et la Fourmi », par exemple, et de répéter quatre-vingt-dix-neuf fois le second vers, comme aussi il ne fallait pas céder à la tentation de faire son pensum de mémoire avec le début de la première églogue, ou d'écrire ironiquement jusqu'à satiété :

O Melibæe, deus nobis hæc otia fecit !

pendant que les autres se reposaient en récréation.

Jusqu'à la Retraite, la répression était moins rigoureuse : on laissait aux anciens le temps de se rappeler les habitudes de la Maison, aux nouveaux, celui de les apprendre. Puis, le règlement vous saisissait, impitoyable, jusqu'à Pâques, et la monotonie des jours de travail n'était interrompue que par quelques heures de promenade, le dimanche et le mercredi.

Admirablement situé entre les deux baies également grandioses et pittoresques d'Audierne et de Douarnenez, Pont-Croix était un centre d'excursions charmantes et variées. Distantes à peine de cinq kilomètres, les trois grèves d'Audierne, de Plouhinec et de Beuzec offrent un spectacle incomparable, lorsque les vagues échevelées courent à l'assaut des falaises de granit ou que les voiles brunes s'éparpillent sur les flots bleus frangés d'argent. D'autre part, les rives du Goyen, en amont comme en aval, abondent en sites ravissants, et les landes de Beuzec — que l'auteur *des Merveilles de la France* compare aux savanes de l'Amérique — offrent un charme vraiment étrange, semées de bruyères ou d'ajoncs, plantées de pins dont la verdure un peu crue s'estompe dans la pâle clarté du soir tombant. Trop souvent, pendant l'hiver, un épais brouillard assombrissait l'horizon et tombait sur les épaules en fines gouttelettes paresseusement détachées des branches dénudées.

Mais la gent écolière est insensible aux beautés de la nature ; elle ne cherche qu'à reprendre, sur la grand' route ou dans une garenne, le jeu commencé en cour.

Parfois, pendant le Carême, le repas étant avancé d'une demi-heure, le temps de la promenade se trouvait prolongé d'autant, et la bande des grands en profitait pour faire une grande promenade de trois ou quatre lieues. Et quelle jouissance on éprouvait alors à se reposer, le soir, dans la tiède atmosphère de l'étude en suivant, à la piste,

le Dernier des Mohicans ou *les Faucheurs de la Mort*.

Il y avait trois salles d'étude : la première n'était autre que le chœur des Religieuses Ursulines, avec ses hautes fenêtres et son plafond lambrissé. Les élèves y étaient groupés, moins par rang d'âge ou de classe que d'après leurs qualités et leurs défauts. Cependant, les grands avaient le privilège de s'adosser au mur et d'enjamber les pupitres pour sortir de leur place, les petits étaient placés sous la surveillance immédiate d'un élève de Rhétorique ou de Seconde qui remettait, chaque semaine, sa note à M. le Maître d'étude. Et quand celui-ci, de sa voix la plus grave priait les présidents de lui apporter leurs notes, plus d'un essayait de lire, sur son visage impassible, ce que contenait le petit carré de papier qu'on lui remettait silencieusement.

Les Maîtres d'étude étaient au nombre de quatre et, comme il n'y avait que trois salles, chacun d'eux jouissait, tous les mois, d'une semaine entière de liberté complète et scrupuleusement respectée. Ils partageaient avec les professeurs la surveillance des récréations et des promenades.

Il n'y avait pas de vacances au premier de l'an, mais une simple pause entre les deux trimestres, occupée tout d'abord par les solennités de Noël. En trois mois, les anciens avaient retrouvé leur voix, les nouveaux avaient appris, tout au moins, à retenir la leur, et l'alternance des chœurs donnait aux offices liturgiques une harmonie qu'on ne rencontre guère ailleurs. La Messe de Minuit, précédée du premier Nocturne aux leçons si suaves, était suivie d'un réveillon modeste mais si joyeux !

Puis, c'était l'avalanche des lettres du premier de l'an. A cet âge, on s'imagine encore que les souhaits font toujours plaisir à celui qui les reçoit. Illusion féconde si l'on en juge d'après le nombre des missives expédiées dans la

dernière quinzaine de Décembre. Elles doivent se ressembler singulièrement. Après avoir exprimé le regret de n'être pas au milieu des siens pour traduire, de vive voix, ses sentiments, chacun fait part de ses succès ou de ses espérances et termine par l'annonce d'événements qui vont rompre la monotonie des jours et clôturer joyeusement l'année : la loterie et la représentation.

Une loterie était faite au profit de l'œuvre de la Sainte-Enfance. Le coût du billet n'était que de cinq centimes et la valeur du gros lot n'atteignait pas vingt francs.

Cependant, jusqu'à la disparition du dernier bibelot, la salle entière haletait d'une émotion accrue par ce fait que chaque numéro sortait, chiffre par chiffre, comme au Crédit Foncier.

Sur la pièce, on ne pouvait donner que des renseignements vagues et incertains, car le secret en était jalousement gardé par les acteurs, et rares étaient les privilégiés qui connaissaient les initiales du titre.

(A suivre.)

CATHERINE DANIELLOU

Une voyante à Quimper au XVII^e siècle.

(Suite.)

CHAPITRE XVI

SIMPLICITÉ DE CATHERINE

Le 9 Janvier 1645, elle fut visitée de sa maîtresse et de sa sainte compagnie. Catherine la gronda avec sa simplicité ordinaire, leur disant qu'ils n'avaient que faire de venir la visiter par un temps si froid. « Dites-moi où vous demeurez, quel chemin il faut prendre, et j'irai vous voir, et vous épargnerai la peine de vous déranger. »

Une autre fois, sa « bonne maîtresse » visita Catherine, et saint Joseph portait entre les bras le « petit maître ». Il était minuit, c'était en hiver, et le froid fort vif. Catherine leur dit : « Je m'étonne de vous autres ; comment ne faites-vous pas dormir mon petit maître ? Vous n'avez pas pitié de ce pauvre enfant, que vous le faites sortir par un temps pareil. » Elle lui offrait son lit pour le coucher, et s'excusait de n'avoir point de bois, de vivres, sinon du pain sec, car elle voulait lui offrir une collation. L'enfant répondait qu'il n'avait pas froid, qu'il n'avait besoin de rien.

Une autre fois, voyant toujours son petit maître sous les traits d'un petit enfant d'environ cinq ans, elle dit à

sa maîtresse : « Voici tantôt quinze ans que vous m'ame-
nez mon petit maître, et je ne sais ce qu'il a, car depuis
que je le connais, il ne grandit pas ; il a certainement
trop d'esprit pour son âge, et je crois qu'il ne vivra pas
longtemps ».

Saint Corentin, étant venu la voir, avec ses habits pon-
tificaux, lui dit qu'il avait pris, pour la circonstance, les
ornements de Monseigneur de Cornouaille. Catherine
s'écria : « Mon petit père, qu'avez-vous fait ? Si on vous
trouve avec ces habits, vous serez mis en prison, et moi
aussi, peut-être, comme recéleuse. » — « Ne serions-
nous pas heureux, reprit saint Corentin, d'être mis en
prison pour l'amour de Dieu ! »

Quand saint Corentin avait été une semaine sans venir
la voir, elle pleurait, croyant qu'il fût malade et faisait
dire des messes pour obtenir sa guérison. A la visite sui-
vante, saint Corentin la consolait, en lui disant : « Je me
porte bien, je vivrai longtemps ».

Elle ne comprenait pas surtout que ses pères consola-
teurs ne voulussent pas se montrer, et, un jour, elle leur
dit : « Que faites-vous donc ? Pourquoi ne pas vous mon-
trer au monde ? Auriez-vous des dettes ? Avez-vous
peur des sergents ? Que ne venez-vous voir le Père
Bernard et le Père Maunoir ? » Ils répondaient : « Ras-
surez-vous, nous avons payé nos dettes ; mais si nous
allions voir vos pères, ils mourraient de joie. »

Un jour, voyant que ses pères directeurs avaient été
compromis à cause d'elle, et que ses amis l'abandonnaient,
elle dit à sa bonne maîtresse et aux autres consolateurs :
« Allez-vous-en aussi, vous et mon petit maître, aban-
donnez-moi comme les autres, car je n'ai d'attache qu'à
Jésus-Christ, Notre-Dame, saint Joseph, saint Corentin
et aux saints du Paradis ». Sa maîtresse la félicita de
se trouver dans ces bonnes dispositions

Dans une de ces conférences de Catherine avec ses con-
solateurs célestes, celui qu'elle aimait à cause de saint
Ignace, entendant une de ces réponses naïves, s'écria :
« Bénie soit la sainte simplicité ! Mais cette réflexion
vexa un peu la servante de Dieu, qui répliqua : « Oh ! je
ne suis pas si diote que vous pensez ».

C'est une chose presque incroyable que, jusqu'à sa mort,
elle n'a pas reconnu la Sainte Vierge, saint Corentin et
les autres, dans les saints personnages qui l'encourageaient,
les prenant pour des pèlerins et des personnes de ce
monde adonnées aux bonnes œuvres.

CHAPITRE XVII

ANNÉES 1645-1654

La mort de M. de Kermeno privait Amice de son pro-
tecteur et la laissait sans asile. d'autant plus que les
domestiques de ce seigneur ayant semé dans elle les
calomnies les plus graves, même les personnes qui lui
portaient auparavant intérêt l'abandonnèrent. Mais elle
fut assistée de ses protecteurs ordinaires : sa bonne maî-
tresse ; son petit père et son compagnon (saint Corentin
et saint Joseph) ; un pauvre revêtu d'une peau de bête,
ayant une croix en main et accompagné d'un petit mou-
ton blanc ; les demoiselles qu'elle aimait au nom de sainte
Catherine et sainte Marie Madeleine.

Le Père Bernard et son compagnon ne la délaissèrent
pas non plus ; ils cherchèrent pour elle une maison écar-
tée, au faubourg de Locmaria ; mais elle avait été telle-
ment décriée que, dès que M^{me} la prieure de Locmaria
eut vent de ce projet, elle empêcha qu'on ne lui donnât
asile en aucune maison, comme si elle eût été la créature
la plus perdue de la province.

On lui trouva enfin une chambre, chez un honnête menuisier, nommé Poupon, en la rue des Jésuites (aujourd'hui rue du Lycée). Elle y était à peine installée, que l'écolier qui avait commencé à la tourmenter à Lesnarvor (le diable) vint la visiter et lui dit qu'ayant appris qu'elle était dans son nouveau ménage, abandonnée de ses amis et en grande pauvreté, il était venu lui faire un présent. Il tira, en effet, de dessous sa casaque, un panier rempli d'argent, et lui dit : « Voilà ce que je vous donne ». Mais Catherine, ayant fait le signe de la croix, immédiatement toutes les pièces d'argent se changèrent en crapauds, qui sortirent bien vite, avec celui qui les avait apportés.

« En ce temps, M^{lle} la lieutenant de Corlay, lors veuve, et à présent mariée à M. Pitois d'Hennebond, » lui fit présent d'un lit, et sa bonne maîtresse (la Sainte Vierge) avertit Catherine que cette aumône avait délivré des flammes du purgatoire le défunt mari de cette dame. La Providence permit qu'elle fût assistée de quelques gens de bien et, se trouvant pourvue de quelques meubles, elle commença à recevoir des écoliers en pension, comme l'avait fait autrefois sa mère ; et, pendant huit ans, elle édifia si bien ces jeunes gens, par sa vertu et sa patience, que plusieurs sont devenus de saints prêtres et de bons religieux. M. Guillaume Galern, recteur de Mur et promoteur de Cornouaille, fut de ce nombre, et il a déclaré qu'il avait plus profité en cette école du ciel, pendant six mois, qu'il n'eût fait en dix ans dans un ordre religieux très austère. Il déposa que, plusieurs fois, elle lui avait découvert les secrets de son cœur. Un jour, que M. Galern se trouvait dans une chambre au-dessous de celle de Catherine, il entendit grand nombre de personnes marcher et, se doutant que ce devait être la troupe de la hiérarchie céleste qui visitait d'ordinaire Catherine, il se mit à genoux, il dit : « Si vous êtes de cette compagnie, Sainte

« Mère de Dieu, donnez votre bénédiction à un pauvre « misérable ». La conférence étant finie, Catherine vint le trouver, et lui dit que sa bonne maîtresse, se tournant vers le lieu où était prosterné M. Galern, lui dit en breton : « *Bennoz Doue d'eoc'h, paour quez* ».

L'année 1648, en été, Catherine tomba dangereusement malade. M. Pitois, son médecin, dit qu'il fallait lui donner l'extrême-onction tout de suite ; on chercha au Collège quelque Père, ou un prêtre, à l'hôpital Saint-Antoine. Comme on ne put en trouver, survint un vieux prêtre, les yeux tout rouges, sans aucun sourcil, revêtu d'un surplis de grosse toile, et portant une soutane qui ne passait pas de quatre doigts sous la moitié de la jambe. En entrant, il dit : « Dieu soit céans ; j'ai ouï dire, ma fille, « qu'on cherche quelqu'un pour vous confesser ; je suis « venu vous offrir mes services, si vous l'avez pour agréa- « ble. » Catherine lui demanda : « Qui êtes-vous » ? Il répondit : « Je suis maître Michel Le Nobletz ». — « On m'a « dit, reprit-elle, que vous êtes fort vieux et que vous « avez de la peine à marcher ; comment avez-vous pu « venir de si loin ? » Le bon Père répondit : « Par la pro- « vidence de Dieu ». Puis il l'interrogea avec une grande charité et diligence, et lui donna l'absolution, après quoi il ajouta : « Vos deux Pères sont en mission, mais ils « viendront me voir au Conquet avant que de retourner à « Quimper. » « En effet, dit le Père Maunoir, nous n'avions pas l'intention de faire alors ce voyage ; mais comme la mission de Mur se terminait, nous y allâmes de fait, avec M. Galern, recteur de Mur. »

M. Le Nobletz étant sur le point de prendre congé de Catherine, lui demanda si elle voulait être guérie. « Ce qui « plaira à Dieu, » dit-elle. Alors, cet homme de Dieu lui donna sa bénédiction, qui fut suivie sur-le-champ d'une parfaite guérison.

« Environ l'an 1650, il plut à Dieu de toucher le cœur d'une personne qui, ayant été conduite, sous un faux prétexte, à la synagogue des impies (au sabbat), y avait renié son Dieu, sa foi, l'Eglise, pour se rendre esclave de Lucifer. Comme elle en avait parlé, hors de sa confession, Mgr l'Evêque, averti, fit son possible pour la détourner de cette voie. Interrogée de ce qu'elle avait fait et vu faire en cette assemblée d'iniquité, elle répondit qu'elle avait assisté à un conciliabule où l'on avait traité de s'opposer à ceux qui les traversent le plus dans leurs desseins ; qu'il fallait faire son possible pour exterminer les missions et les missionnaires ; qu'il y avait, à Quimper, une certaine Catherine Daniélou qui était leur grande ennemie et que, quand elle se mettait à pleurer et qu'elle demandait quelque chose à la *Dame d'en haut*, sa prière était exaucée. Un certain de l'assemblée ayant présenté le portrait de Catherine, le grand bouc, maître de l'assemblée, qui était sur sa chaire dorée, ordonna qu'on le jetât au feu, et que l'on cherchât le moyen d'empêcher les missions et de faire disparaître le Père Bernard, son compagnon et cette méchante sorcière de Catherine Daniélou.

« Un des assistants, vêtu comme un grand capitaine, dit qu'il fallait accuser le P. Bernard et son compagnon devant leur provincial ou général, et faire en sorte qu'ils quittassent la Bretagne ; ainsi, il n'y aurait plus de mission.

« Le grand bouc dit que cela était bon, mais qu'il fallait trouver un expédient pour les rendre odieux à leurs supérieurs. En même temps, un autre de l'assemblée dit : « Nous n'avons rien à produire contre leurs mœurs, mais « il faut les accuser à cause de Catherine Daniélou, et dire « qu'ils sont ensorcelés par cette sorcière, qu'ils disent « que c'est une sainte, et sont tous les jours à l'entour « d'elle ; il faut, enfin, la faire passer pour une affronteuse

« et une larronnesse ». Ces conclusions furent adoptées.

« Cinq semaines avant que le Provincial fit sa visite à Quimper, *les monopoleurs* ne manquèrent pas d'aller au Collège pour rendre odieuse, près la plupart des religieux de cette maison, Catherine, cette pauvre brebis de saint Corentin, qu'ils ne connaissaient pas.

« Quand vint le Père Provincial, un essaim d'accusateurs accourut au Collège, ainsi qu'il avait été comploté dans l'assemblée d'iniquité.

« J'avais écrit tous ces articles (dit le P. Maunoir) six mois ou environ avant que ne se produisît l'accusation. Dieu permit que la vérité fût cachée pour un temps ; il fut conclu qu'on ne procurerait aucune assistance à cette pauvre femme, qui n'avait ni parents ni amis assurés pour la nourrir, ni force pour gagner sa vie. M. de Kermeno était mort ; ses autres amis l'abandonnèrent, M. le Recteur de Mur était absent. On ordonna qu'on ne lui parlerait pas sans permission et qu'on n'irait la confesser chez elle qu'à toute extrémité.

« Les ennemis de la Croix pensaient avoir tout gagné ; ce fut en ce temps que sa maîtresse et son petit maître redoublèrent leurs visites et leurs consolations, lui disant qu'il fallait obéir et n'avoir d'attache qu'à Dieu.

« Il y eut quelqu'un, qui n'était pas informé de l'intégrité de sa vie, qui fut d'avis qu'on ne devait plus la confesser.

« Ce fut alors que, tentée de désespoir, elle alla à la rivière, près Saint-Yves, pour se noyer. Comme elle fut entrée dans l'eau, sa bonne maîtresse la prit entre ses bras, calma ses esprits et lui dit : « Ma fille, vous avez « demandé d'acheter le sang du Fils de Dieu et de porter « un petit bout de sa croix, voici l'occasion qui se présente, courage » !

« En même temps, tous ses amis *du pays haut* vinrent

la consoler ; ils furent d'avis qu'elle allât à Mur voir son unique soutien, le Recteur ; que saint Elouan la consolera. Elle y visita aussi la chapelle de Sainte-Susanne, la priant de la préserver de la malice de ses calomniateurs.

« A ce moment, sortant de la chapelle, un jeune homme de 13 ans rencontra une demoiselle qui lui recommanda de dire au Père Maunoir qu'un *tel* sortira de Bretagne, le jour de la Saint-Michel. Le Père Maunoir, averti, reconnut que c'était celui qui fit condamner Catherine, et qui avait désir de faire sortir de Bretagne le Père Bernard et le Père Maunoir. En même temps, la bonne maîtresse dit à Catherine, qui le rapporta à M. le Recteur de Mur, que celui qui avait administré des témoins contre elle, et avait conduit toute l'affaire pour la faire condamner, sortirait de ce canton le jour de la Saint-Michel prochaine. Ce qui s'est réalisé.

« Dieu a voulu être témoin de l'innocence de sa chère servante, et ses ennemis se sont enfin rendus. Un des principaux, qui, de bonne foi, avait coopéré à sa condamnation, au reste homme de bien et porté d'un bon zèle, a reconnu la vertu et les grâces de cette fille de saint Corentin, l'a assistée et s'est recommandé à ses prières.

« Ces persécutions ont attiré des grâces presque incroyables pour le bien des missions. »

CHAPITRE XVIII

CATHERINE CONTRIBUE A LA BATISSE DE LA CHAPELLE DE SAINT-ELOUAN

Cette chapelle de la paroisse de Mur était tombée en ruines depuis longtemps. Les ronces les avaient envahies et en rendaient l'abord fort difficile. On avait presque perdu le souvenir du Saint dont elle gardait le tombeau.

Le recteur de Mur et ses voisins firent une enquête, en 1646, sur les faveurs qu'on disait obtenir par l'intercession de ce Saint, qui avait été disciple de saint Tugdual et apôtre de cette partie de la Cornouaille. Un nommé Jean Le Mur, âgé de 80 ans et proche voisin de la chapelle, déclara qu'au commencement du siècle, vers 1600, une femme dévote de son village, ayant franchi les ronces et orties qui encombraient les abords de la chapelle, y entra et y trouva, jetée à terre, l'image d'un saint anachorète, toute couverte de toiles d'araignées et de poussière ; l'ayant nettoyée, elle la posa sur l'autel et, s'agenouillant devant cette image, elle lui dit, avec une grande simplicité : « Saint à la grande barbe, je vous ai fait plus beau « que vous n'étiez ; faites-nous maintenant quelque miracle ». Retournant le lendemain, elle remarqua que le sarcophage en pierre du Saint, enclavé dans la muraille, était plein d'eau. Depuis ce temps, on a constaté, au rapport des témoins interrogés, que ce tombeau était d'ordinaire rempli d'eau, que cette eau ne gelait pas, ne s'écoulait pas, était toujours au même niveau pendant les plus grandes sécheresses et ne se corrompait pas. Lors d'une enquête faite devant le Père Maunoir, l'on creusa sous le tombeau, pour voir s'il n'y avait pas quelque source cachée ; on n'en découvrit aucune ; et alors, l'eau du sépulcre fut épuisée et déposée dans un bassin. Le lendemain, malgré les précautions prises pour éviter toute fraude, on trouva le tombeau rempli d'eau toute fraîche et l'eau du bassin toute corrompue.

Mais on n'avait pas attendu cette épreuve pour avoir recours à l'eau de ce tombeau pour obtenir des guérisons et, depuis déjà longtemps, on accourait, des diocèses de Tréguier, Saint-Brieuc et Vannes, pour obtenir les faveurs de saint Elouan. M. le Recteur de Mur déclara lui-même avoir été guéri d'une maladie mortelle, par l'intercession

du Saint et, par reconnaissance, entreprit la reconstruction de la chapelle. Mais il ne l'exécuta qu'après avoir reçu la prêtrise à Quimper, aux quatre-temps du Carême 1650. Il pria les Pères Bernard et Maunoir de venir à Mur disposer son peuple à la cérémonie de la bénédiction de la première pierre, et invita Catherine à venir également à Mur l'assister de ses prières dans cette entreprise. Catherine se rendit à ce désir, et sa bonne maîtresse, la visitant, lui demanda si elle se souvenait du petit *Antonic* qui, lorsqu'elle était petite, l'avait instruite et assistée lorsqu'elle demeurait à Quimper. « Je croyais qu'il était mort, » répartit Catherine. — « Non, non, dit la bonne maîtresse, il s'est fait ermite de très bonne heure, » et elle le lui présenta sous les traits d'un anachorète commençant à grisonner ; il avait avec lui un autre ermite, qui portait une belle barbe blanche. La bonne maîtresse le lui présenta comme ayant demeuré longtemps dans les forêts du voisinage, et comme un saint ermite qu'elle aimait à cause de saint Elouan. Tous ces saints personnages dirent à Catherine qu'il fallait encourager M. de Mur et les Pères Bernard et Maunoir à faire bâtir une nouvelle église, au lieu où est le tombeau du glorieux saint Elouan, apôtre de cette partie de la Cornouaille.

La première pierre en fut posée, le jour de Sainte-Anne 1651, en présence de près de 30.000 personnes, accourues des quatre évêchés voisins, Saint-Brieuc, Tréguier, Cornouaille et Vannes, des grâces prodigieuses furent obtenues et, en cinq ans, fut érigée « une des plus belles chapelles de la province ». Le bienheureux saint Elouan avait prédit toutes ces merveilles, dans un cantique breton qu'il chanta à Catherine, dans une de ses apparitions,

« Il faut noter, dit le Père Maunoir, que Catherine ne savait ni lire ni écrire, qu'elle avait peu de mémoire et oubliait quelquefois la formule des prières, et ne se souve-

nait même plus de son nom ; cependant, elle récita tout au long ce cantique à ses pères et, ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'elle l'oublia complètement, dès qu'il fut transcrit. Dans un des couplets, il était dit :

« Dour santel a so en be, miraclou a ray,
Dre graç Jesus hon Roue hag a Verchez Vary
A re Bouzar a glevo, a re cam a Guerzo
Hag a re affliget soulaige ho devezo. »

DOCUMENTS ⁽¹⁾

Construction (1632) & Translation (1738) du Calvaire de Pleyben.

Le calvaire, qui se trouve maintenant à 30 ou 40 mètres de l'église, joignait autrefois le grand porche. Il fut construit de 1632 à 1640, sous la direction de Guillaume Kerlérroux et d'Yvon Oliva, maîtres piqueurs de pierres, de Pleyben.

Les pierres qui servirent à cette construction venaient d'une carrière, située près de la chapelle de Guelvein, dans la paroisse d'Edern. Elle appartenait à Noël Héméry et consorts.

(1) Sous ce titre, nous réserverons une partie du *Bulletin* à la publication des documents qui nous seraient communiqués. Nous inaugurons cette série par les pièces suivantes, empruntées à une étude fort importante de M. Le Coz, curé de Pleyben, sur cette paroisse.

Les charrois furent faits par les paroissiens. Quelques habitants de Gouézec et de Lothey vinrent aussi à leur aide. Dans le compte du fabricant, on trouve cette note : « Plus dit avoir payé pour traiter les *charretiers de Gouézec*, qui rendirent icy *sept charretées* de pierres avant le festin du charroy, la somme de *dix livres douze sols.* »

Voici maintenant les dépenses occasionnées par les charrois de 1635 :

« Plus dit avoir payé l'achat de cinq boisseaux de froment à faire le festin du charroy, à raison de six livres tournois le boisseau . . .	30 ¹
« Plus dit avoir payé deux costes de lard et jambon pour faire le dit charroy, cy	12 ¹
« Plus dit avoir payé pour deux vaches à faire le festin, la somme.	27 ¹
« Plus dit avoir payé pour achat de quatre barriques de vin à faire le festin du charroy. . . .	115 ¹ 15 ^s
« Pour le charroy du dit vin du moulin de Launay	38 ^s
« Pour une charretée et demie de chauffaige.	20 ^s
« Pour achat de sel à saller la viande du festin.	40 ^s
« A un boucher pour tuer les vaches et les salpoudrer	13 ^s
« Un cuisinier pour faire le festin	36 ^s
« Au fournier et au boulanger pour faire le pain	23 ^s
« Pour achat de beurre à faire le festin.	36 ^s
« Pour deux douzaines de vaires à servir au festin	22 ^s
« Aux hommes qui aydèrent amasser de la vaisselle et escabeaux, dresser les tables et autres commodités	50 ^s
« Plus dit avoir payé pour achat de la viande à traiter ceux de Lothey et du Cloâtre, qui ren-	

dirent onze charretées de pierres avant le festin du charroy, sans comprendre le vin. 104^s

« Puis dit avoir pour vin 4¹ 4^s »

Ce document nous fait aussi connaître le prix de la main-d'œuvre à cette époque :

« Dit le fabrique, pour la première assiette de l'œuvre, c'est-à-dire du calvaire, avoir payé à maître Guillaume Kerlérroux, maistre piqueur de pierres, pour avoir occupé cinq journées de labeur à travailler et assoir les pierres sur l'œuvre, à raison de 17 sols par jour. 4¹ 5^s

« A Jean Jacq, à raison de 13 sols par jour.

« A Yvon Oliva, à raison de 12 sols par jour.

« A Guillaume Kernours, à raison de 11 sols par jour. »

Les débardeurs étaient payés à raison de 8 sols par jour.

Le sieur Yvon Olyva fit marché à forfait, pour la somme de 90 livres, de parachever l'œuvre et de tout mettre en ordre.

En 1637-1638. Le fabrique Michel L'Haridon dit avoir payé à Jean Brelivet et Yvon Herrou, pierriers (carriers) en Logonna, pour deux batellées de pierres à six écus la batellée, la somme de 36 livres.

Plus dit avoir payé aux batelliers, pour rendre deux batellées de pierres de la pierrière de Logonna au moulin du Launay, par accord fait, la somme de 30 livres.

Avoir payé aux paroissiens pour le charroy de trente-neuf charretées de pierres du port du moulin de Launay, à raison de 25 sols par charrette, la somme de 58 livres 15 sols.

Pour tailler le kersanton, Yvon Olyna perçoit 14 sols par jour ; Yvon Le Grannec reçoit 12 sols par jour ; Bertrand et Denys Le Grannec n'ont que 11 sols par jour. Y travaillèrent aussi : Hervé Grannec, Pierre Le Bloaz, François Rannou, Guillaume Riou, Jean Mocquaer, Yvon Riou, Jacques Riou.

En 1640. Il fallut encore beaucoup de pierres. On eut recours aux carriers de Guelvein, de Penvaert, en Pleyben, de Pennamenez-Hars.

A la fin des charrois, il y eut encore un grand festin et l'on acheta : cinq boisseaux de froment pour faire le pain, une vache et douze veaux, deux coffres de lard et jambon, trois barriques de vin à 33 livres la barrique.

Pendant ce temps, on travaillait aux personnages et scènes de la Passion.

Ozanne, sculpteur à Brest, a signé quelques travaux (1650).

* * *

Par délibération du 27 Avril 1738,

Le général de la paroisse, composé de MM. Le Bescond, Jacques Michel, Michel Piriou, Yves Le Moulin, Guillaume Cam, Gilles Postec, Charles Paige, Germain Mällé-gol, Henri Bizien, Noël Frabolot, Yves Le Cann, Nicolas Paige, Yves Diraison, Hervé Tersiguel, Guillaume Mingam, Jacques Colin, Hervé Kerbaol et Julien Bornic, vicaire perpétuel, ont décidé le transfert du calvaire d'auprès de la tour.

« Ce dimanche 7 Septembre 1738, après la messe dite et célébrée par vénérable et discret Messire Julien Le Bornic, vicaire perpétuel de Pleyben, les délibérateurs de la paroisse se sont assemblés à la sacristie, scavoir : M^e Mathieu Le Bronnec, sieur de Messonneuf, avocat à la Cour, Yves Le Guillou, Ollivier Le Paige, M^e Jean Le Baut, Jean-Baptiste Le Moulin, Yves Le Roux, Vincent Le Quéré, Guillaume Postec, Jean Keruzoré, Jacques Le Paige, Michel Le Guen, Jean Le Baut de Rosalguen. Ils ont été d'avis que Jean Le Borgne, principal marguillier de la paroisse, passe devant notaire acte du marché avec les ouvriers que Monsieur de Pleiben subrogera dans l'adju-

dication qui luy a esté faite conformément au devis, et allocation et condition et obligations y incérées demeurez attachées au présent cayer de délibérations signées du dit recteur *ne mutentur*, pour y avoir recours lorsque recours sera et ce en faveur de la somme de dix huit cents livres payables aux dits entrepreneurs ouvriers, le tiers au commencement de louvrage, lautre tiers au milieu, et le dernier tiers à la fin du dit ouvrage renablé (c'est-à-dire accepté après expertise), à la charge de le rendre parfait dans ce jour en dix huit mois, par ce que la fabrique fournira les charrois à ce nécessaire, de causionner dument pour plus grande assurance de l'enthière exécution et obligations du marché et des conditions susmentionnées et ce de la part des ouvriers : telle est la délibération.

« Le 26 Octobre 1738, le général a nommé Messire Yves Louboutin, prêtre, et Jean Le Baut de Kerguillé pour faire estat des procès verbaux du nombre des images et statues de la Croix qui vat estre déplacée et ce jointement avec les ouvriers et entrepreneurs du déplacement et réédification ailleurs de la dite Croix demandant une somme de six cents livres faisant le tiers de leur marché et qui devaient leur être payées d'avance et au commencement de l'ouvrage, suivant les précédentes délibérations, il est d'avis donc que le dit principal fabrique qui a pris ce jour des archives en nos présences une somme de cinq cent vingt quatre livres quatre sols sept deniers et qu'il est le seul argent qui s'est trouvé dans le coffre-fort, payer y celle somme 524 l. 4 s. 7 d. et valable quittance.

« Le 15 Novembre 1739. Les entrepreneurs, Yves Qui-niou et François Motreff, se plaignent que les charrois des matériaux ne se fassent pas régulièrement. Le général prie Monsieur le Recteur d'inviter les paroissiens à y aider et de donner trente sols par charrette et que si pour

la fin de Mars le transport des matériaux n'est pas fini, de vouloir bien procéder à l'adjudication pour le reste des charrois. Vu les circonstances, le général accorde six mois de plus, c'est-à-dire deux ans pour l'exécution du travail.

Le 14 Février 1740. Les charrois ne marchent pas. Les trois entrepreneurs signifient par ministère d'huissier au principal fabrique d'avoir à leur fournir la pierre.

Le général parle de malfaçon et nomme comme expert, dans l'examen du travail, Yves Le Dantec, du bourg de Brasparts, et donne ordre au dit fabrique de se laisser conduire, en cette affaire, par les conseils de M^e Le Bronnec, avocat à la Cour de Châteaulin. — Le 6 Mars 1740. On délibère sur la suite à donner au procès engagé au sujet du travail de la croix, devant la Cour de Châteaulin. Les délibérateurs « oyants et considérants les grandes dépenses, malices et inimitiés qui pouvaient naître en continuant ledit instance », n'osent conclure. — Le 18 Septembre 1740. On décide de nommer un architecte, de part et d'autre, pour examiner « s'il a été commis faute dans le dit commencement par les dits ouvriers ou non et de ce qu'il conviendra de faire en conséquence à ce sujet, et en cas que les dits deux maîtres architectes se trouvent différents de leurs rapports, il leur soit loisible de nommer le tiers dont ils conviendront pour les concilier ». — Le 30 Octobre 1740. Le général prend la décision de poursuivre le procès pendant, devant la Cour de Châteaulin, pour malfaçon dans le travail de la croix. Mais alors, Guillaume Le Goff vient, au nom de ses camarades, dire qu'il s'en remet au dire des experts de la localité. Le général désigne Yves Cozien, de Landrévoan, et Jean Le Borgne, de Kerguillé. Les ouvriers choisissent, pour défendre leurs intérêts : Yves-Joseph Kerbrat et M. Charles Favennec, du Chevers. — Le 18 Décembre 1740. Le géné-

ral et les entrepreneurs tombent d'accord pour s'en rapporter à la décision des experts qui ont fait leur rapport. En conséquence, Jean-Baptiste Le Moulin du Menec est autorisé à payer aux dits ouvriers la somme de 45 livres, dont il sera tenu compte au règlement définitif.

Le 26 Février 1741. Le Moulin compte encore aux entrepreneurs la somme de 650 livres. — Le 27 Août 1741. Il faut encore prendre des pierres, pour la croix, à la carrière de Guelevain, en Ederne. Le général vote de donner en vin et en bonne chère jusqu'à la somme de 35 sols par charrette de bonne volonté ou les dits 35 sols en argent. Mais si les charrois ne sont pas faits aujourd'hui en trois semaines, il faudra *enquenter le marché*.

Le 10 Juin 1742. Adjudication pour les charrois de pierres de Guelevain, en Ederne. 5 livres par charrette à six bêtes. Marché est conclu avec Jean Cornec, de Kervern, pour le charroi du sable. — Le 8 Juillet 1742. Le général décide de payer 600 livres, montant du second terme. Mais François Motreff étant mort, les deux autres entrepreneurs s'arrangent avec la veuve pour le règlement de compte.

De plus, le général vote 600 livres au marguillier pour payer les pierres, les charrois et autres matériaux nécessaires pour l'achèvement de la croix.

Le 28 Octobre 1742. Il vote deux autres livres pour parachever de payer le fournissement des matériaux supplémentaires employés à la Croix.

Le 2 Juin 1743. Règlement de comptes pour la Croix entre Guillaume Le Goff, Yves Quiniou, la veuve Motreff et le général. Celui-ci consent à payer le dernier terme convenu, c'est-à-dire 600 livres, à condition que les entrepreneurs consentent à réparer le mur du cimetière avec les pierres qui restent et celles que M. de Coatcaric consent à leur fournir de sa carrière de Sterangolven. Les charrois étant à la charge des paroissiens.

Les experts ayant reconnu l'ouvrage fait conformément au devis, et tenant compte de la bonne volonté des ouvriers, le général décharge les dits ouvriers du renable.

Le massif de ce monument se compose de quatre grandes piles ou éperons soutenant une voûte intérieure, sous laquelle on pénètre par quatre arcades latérales. Tout autour, ainsi que sur la plate-forme, se déroule un magnifique poème de pierre, retraçant, en près de trente tableaux, les scènes de la Sainte Enfance et de la Passion du Sauveur. La description en a été faite bien des fois.

Au dire des hommes compétents, c'est le plus artistique de nos calvaires bretons. Les dates inscrites sur les piles indiquent l'époque de sa translation. Une inscription sur les bras de la Croix rappelle une restauration de 1855, et une plaque de marbre rappelle celle de 1906-1907, très heureusement faite par maître Bromer, sculpteur à Paris, désigné pour ce travail par l'Inspection des Beaux-Arts.

Yves LE COZ.

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

GLOMEL

Ancienne paroisse de la Cornouaille, aujourd'hui dans le diocèse de Saint-Brieuc. En 1295, l'évêque Alain Morel accorda les dîmes de cette paroisse au Chapitre de Quimper, pour la distribution dite « du pain du Chapitre » (Cart. de Quimper). Depuis cette époque, la nomination du bénéficiaire de Glomel appartenait au Chapitre.

La paroisse, sous le patronage de saint Germain d'Auxerre, comprenait deux trèves, Saint-Michel et Trégonnan, cette dernière dédiée à saint Corentin. On y voyait également les chapelles de Saint-Conogan, Saint-Quay et Sainte-Christine.

DERNIERS RECTEURS AVANT LA RÉVOLUTION

M. Joseph Le Picot, né à Saint-Mahieux en 1730, prêtre en 1755. Excellent sujet, missionnaire, travaillant aux retraites des deux séminaires. Recteur de Glomel, de 1761 à 1782. A sa mort, les chanoines ayant donné cette cure à M. Le Ny, Mgr de Saint-Luc, « pour des raisons à lui connues, » ne voulut pas donner son visa à cette nomination; un procès s'en suivit, puis, en 1786, M. Le Ny ayant donné sa démission, la paroisse fut donnée à M. Fran-

çois Donniou, né à Kergrist-Moelou en 1723, prêtre en 1748, à Glomel depuis 1756; prêtre édifiant et très capable, qui avait été nommé curé d'office, depuis la mort de M. Le Picot.

Curé de Saint-Michel, M. Guillaume Le Bris, nommé en 1787.

Curé de Trégornan, M. Claude Tubulin, depuis 1785.

RÔLE DES DÉCIMES EN 1783

M. Picot, recteur	50 ^l
La Fabrice	7 ^l 12 ^s 6 ^d
Le Rosaire	4 ^l 5 ^s
Trève de Trégornan	7 ^l
Trève de St Michel	6 ^l 7 ^s 6 ^d
St ^e Christine	4 ^l 15 ^s
Chapelle neuve	4 ^l 15 ^s
St Conogan	4 ^l 19 ^s
Total	80 ^l 14 ^s

GOAREC

Trève de Plouguernevel, autrefois en Cornouaille, aujourd'hui en Saint-Brieuc. Patron, saint Gilles.

Derniers recteurs : Maurice Donniou, curé de Goarec en 1776, décédé le 19 Mai 1782. Remplacé par M. François Saint-Jalmes, qui fut transféré à Gouesnac'h, en 1786. M. Jean Poczvara lui succéda.

GOUESNAC'H

Cette paroisse, du canton de Fouesnant, est appelée : Goumenec'h, en 1368 (Cartulaire de Quimper); Gouvenec'h, en 1458 (G. 92); et en 1516, Gouenec'h. En 1580, une paroisse du même nom, Goumenec'h, se trouve au diocèse de Saint-Brieuc.

RÔLE DES DÉCIMES EN 1780

Le Recteur	27 ^l 10 ^s
La Fabrice	6 ^l 7 ^s 6 ^d
St Maudetz	4 ^l 5 ^s
St ^e Barbe	4 ^l 15 ^s
St Cado	18 ^l 2 ^s 6 ^d
Total	58 ^l 10 ^s

Saint-Cado était la chapelle qui recevait le plus d'offrandes, après Notre-Dame du Menezhom, taxée 26 livres, Notre-Dame de Kergoat, taxée 21 livres, et Saint-Ugen de Primelin, taxé 20 livres.

EGLISE PAROISSIALE

Cette église, qui doit dater du xvii^e siècle, offre peu de détails d'architecture, sauf dans le clocher, dont la base et les galeries ne manquent pas de style. Sur le porche, on lit cette inscription : M. CAPITAINE. R. 1630

Tout près de ce porche, dans le cimetière, est une pierre formant bénitier, ayant la figure d'une stèle de 1 m. 16 de

hauteur, moulurée à sa base et à son couronnement. C'est un ancien autel païen, gallo-romain, et le petit foyer creux (Foculus), dans lequel brûlait le feu du sacrifice, sert maintenant de cuve pour l'eau bénite. Il est analogue comme forme, hauteur et moulures, à celui qui est conservé dans l'église de Penhars ; mais ce dernier a, sur l'une de ses faces, une sculpture méplate représentant une amphore à une anse.

M. l'abbé Monfort, ancien vicaire de Gouesnac'h, a bien voulu nous communiquer les pièces suivantes, qui nous donnent les dates des travaux exécutés pour la restauration de l'église, à la fin du XVIII^e siècle.

1740. — La tour de Gouesnac'h commencée.

« Ce jour, 10 Avril, on a jetté la première pierre pour fonder le clocher de cette paroisse.

« Monsieur Maistre Michel René Bobet, lieutenant civil et criminel du présidial de Quimper, l'a jetté.

« La seconde, Messire Jean Seradin, recteur de Clohars-Fouesnant.

« La seconde, Maistre Louis Perrault, de Fouesnant, notaire royal et procureur de Conquerneau.

« Et moy, recteur de Gouesnac'h, la troisième.

« Vincent PIERRE, *recteur de Gouesnac'h.* »

1741. — Bénédiction de la cloche.

« Ce jour, onzième Juin 1741, a esté, par moy sousigné, recteur de Clohars-Fouesnant, bénite la grande cloche de la paroisse de Gouesnac'h et nommée *Yves René et Marie Gabrielle*, par haut et puissant seigneur Yves René de Trémic, seigneur de Keranédan et seigneur du dit lieu, et dame Marie Gabrielle de Juliot, dame de Monsieur Bobet, lieutenant de Quimper et seigneur de Lanhuron, la dite cérémonie faite par le sieur recteur de Clohars, par per-

mission de Mgr l'Evêque de Quimper et en présence des sousignants.

« L'HONORÉ DE TRÉMIC ; Marie-Anne DE KÉRATRY ; Olive LE MAVIC DE KERVÉRÉGUIN ; Hélène Elisabeth GULLIOT ; Michel René BOBET, lieutenant du présidial ; Marie Corentine DE LA GARDE ; Benjamine DE JANVRY ; Alexandre DE KERVÉRÉGUIN ; Mathurin BOCHER, prêtre ; Jean SERADIN, recteur de Clohars ; Vincent PIERRE, *recteur de Gouesnac'h.* »

1775. — Fondation et bénédiction de l'église de Gouesnac'h. A la fin du registre de 1775, on lit ce qui suit :

« La première pierre de l'église paroissiale de Gouesnac'h a été posée, le 19 Mars 1775, par Monsieur l'abbé de Ravenel de Bois-Tieull, recteur de Fouesnant. La bénédiction de la dite église a été faite, le 29 Novembre de la même année, par Monsieur l'abbé Dulaurans de la Barre, prêtre, docteur en théologie de la Maison et Société royale de Navarre, chanoine archidiacre de l'église cathédrale de Quimper, vicaire général et official de Cornouaille. Le procès-verbal des deux cérémonies est rapporté sur le cahier des délibérations à Gouesnac'h, le 1^{er} Janvier 1776.

« Signé : G. J. M. LAMARRE, *recteur de Gouesnac'h.* »

1830. — On lit au registre des délibérations :

« Le 9 Juin 1830, nous, Michel Larhant, curé desservant ; Alain Le Quinquis, du Cosquer, maire ; François Le Cloarec du Keridré, adjoint ; Alain Le Guillou du Cosforn et Yves Bodivit de Kervern, fabriques, avons fait remettre au clocher de l'église paroissiale de Gouesnac'h, une ancienne cloche de cette église, enlevée pendant la

Révolution et que le roi Charles X nous a rendue dans le courant du mois de Mai dernier.

« LARHANT, desservant, QUINQUIS. »

Cette cloche portait l'inscription suivante :

SANCTE. PETRE. ORA. PRO. NOBIS
MESSIRE. ALAIN. COROLLER. RECT^r. DE. GOVESNACH
ET. CHARLES. FICHANT. F. DE. S^t. CADOV. ET. PIERRE
ET. BEGVION. ET. FAVNIEL. GOVESNACH.
FAITE. LAN 1621.

Les Archives départementales (B. 484) nous donnent l'état suivant des prééminences dans l'ancienne église de Gouesnac'h, que l'on songeait à restaurer.

1773. — Le S^r de Coisny, agissant pour son épouse comme propriétaire de la seigneurie du Mur, Lenves, Queriven, déclare être haut justicier et fondateur de l'église paroissiale de Guengat, et, en cette qualité, sous la clef de la maîtresse vitre se voient les armes de Queriven, qui sont : *d'azur au lion d'argent armé et lampassé de gueules*. Et au-dessous, du côté de l'Évangile, est un écu parti au premier desdites armes, et au second : *d'or à l'écureuil de sable*. Ces mêmes armes sont au pignon au-dessus de l'autel de la chapelle de Saint-Alain.

Sur le portique du cimetière est un écusson portant 3 croissants, ainsi qu'au bas d'un tableau, au-dessus des fonts baptismaux, qui sont les armes de la maison de Coigny.

Les seigneurs de Penfentenyo ou Cheffontaines, propriétaires de la terre de Kersaluden, exhibent un aveu de 1633, rendu par la propriétaire d'alors, Marie-Anne, dame comtesse d'Assigné, constatant qu'elle avait droit de fondation et patronage en l'église paroissiale, avec chapelle prohibitive, côté de l'Évangile, dédiée à Notre-Dame, ce qui n'implique pas contradiction avec les droits

du premier prééminencier appartenant à la terre de Queriven, aujourd'hui aux de Coigny.

Michel-Joseph-Anne Bobet, S^r de Lanhuron, conseiller du Roy, son lieutenant civil et criminel au présidial de Quimper, a droit de tombe dans la chapelle du Rosaire, côté de l'Évangile, avec les mêmes armes que celles qui se trouvent dans la tombe et vitre de la chapelle de Saint-Gildas ou Saint-Maudetz, dépendante de sa terre de Lanhuron et qui sont : *parti d'or à une rose de gueules et au second d'argent à 3 chevrons de sable surmontés d'une fleur de lys de gueules* ; et sur le banc, est un autre écusson, portant : *d'argent au chêne de sinople, chargé de 3 glands d'or, enraciné de sable, accompagné au pied de deux étoiles de gueules*.

M. Bobet dit avoir droit à cette tombe, non en vertu d'un titre de fief de seigneurie, qui n'a pas appartenu au manoir de Lanhuron, mais en vertu d'une concession faite en 1503, par le général de la paroisse, à un certain François Favennec, propriétaire de Lanhuron, qui aurait payé 10 livres pour aider aux réparations de l'église et fondé une rente de 2 sols sur le lieu de Lesgouesnac'h. Mais on fait remarquer que Bobet n'est pas successeur du dit Favennec et ne paie plus les 2 sols.

A droite du maître-autel, est une pierre tombale portant deux écussons, le premier parti d'un coupé de 4 quartiers, les 1^{er} et 3^e chargés d'une moitié d'animal semblant au lion rampant ; au second, chargé de 3 étoiles à 5 pointes 2, 1, avec une portion de figure ressemblant à un dard ou fer de lance, pointe en bas en abyme ; le quatrième paraît chargé d'une espèce de branche avec une espèce de gland.

Le second écusson est parti : au centre du premier est une rose, dans le second sont 3 demi-chevrons surmontés d'une fleur de lys.

Au bas de la porte d'une espèce de décharge, derrière le retable du maître-autel, au côté gauche, est en pied une figure d'évêque peinte sur cette porte avec un écusson d'azur à 3 croissants montants d'argent 2. 1.

Au bas du tableau des fonts, sont les mêmes armes, et près de l'écusson, on lit : « Noble et discret missire R. Blanchard, recteur et promoteur, 1698 ».

Au-dessus du palatre de la sacristie, et sur la porte du porche Midi, sont les armes de Mgr l'évêque de Coëtlogon.

L'église possède une belle croix de procession en vermeil, de 1 mètre de hauteur, ornée de deux branches, portant les statuettes de la Sainte Vierge et de saint Jean. Derrière la croix, est la statuette de saint Pierre, le patron, surmontée d'un joli dais. Le haut de la croix et les croisillons sont terminés par des boules ornées de gloïres à rayons pointus et rayonnants, alternés. A la jonction du pied avec la hampe, on lit : M . G . KVZORE . P . E . R . (Prêtre et Recteur). Sur la naissance des deux branches : NOBLE . E . DISCRET . RENE . BLANCHARD . R^r . DE . GOVENNEH . E . PROMOTEVR . DE . CORNOVALE . 1691

Le nœud, formant lanterne, contient les bustes de six apôtres : saint Pierre, saint Paul, saint André, saint Jacques, saint Jean, saint Philippe.

D'après les notes recueillies par M. l'abbé Monfort, ancien vicaire de Gouesnac'h, messire Guillaume Keruzoré était recteur de cette paroisse dès le 1^{er} Novembre 1652 et y est demeuré jusqu'en Mai 1662. La croix serait donc plus ancienne que ne l'indique la date de la seconde inscription, laquelle aurait été ajoutée après coup, par un successeur.

CHAPELLES

1^o Saint-Cadou.

A la pointe Nord de la paroisse, entre le village de Keranoter et le château de Kerzinaou, au milieu d'un beau bouquet d'arbres, s'élève la chapelle de SAINT-CADOU, patron des guerriers et des lutteurs.

M. Morvan, lorsqu'il était recteur de Melgven, nous a rapporté une tradition conservée dans cette paroisse, et qui explique le succès des lutteurs de Gouesnac'h.

Il y avait autrefois, à Melgven, une chapelle de Saint-Cadou, à Coat-an-Podou et, au jour de la fête, avaient lieu des luttes entre les gens de Gouesnac'h et ceux de Melgven et de Scaër ; ceux de Melgven triomphaient toujours, grâce à leur saint Patron. C'est alors que les gars de Gouesnac'h vinrent, une nuit, enlever la statue du Saint, pour lequel ils bâtirent une magnifique chapelle, qui subsiste encore. Les années qui suivirent ce larcin, les gens de Melgven et de Scaër eurent toujours le dessous ; et c'est depuis que la chapelle de Saint-Cadou de Melgven n'existe plus, tandis que celle de Gouesnac'h est toujours honorée par des luttes, au jour de sa fête.

Voici comment M. l'abbé Monfort rapporte l'origine légendaire du culte de saint Cadou, dans le pays.

« Cette antique chapelle, dédiée au saint patron des lutteurs et des guerriers, s'élève dans un endroit frais et ombragé, non loin du bras de rivière qui s'étend jusqu'au moulin du Pont, sur la grand'route de Quimper à Fouesnant. Une légende locale rapporte que le saint Evêque, s'étant un jour égaré en ce lieu, vint demander l'hospitalité à la ferme de Kerzinaou, voisine de la chapelle actuelle. La fermière, peu avenante, refusa d'écouter les prières de l'étranger ; celui-ci réitéra sa demande, ajoutant, de plus,

qu'il désirait bâtir un ermitage en ce lieu et y demeurer ; sur quoi, il la pria de lui céder à cet effet une parcelle de son terrain. On était au cœur de l'hiver. La fermière, avisant un poirier tout près de là, dit au Saint : « Soit, « j'accède à votre demande, si mes arbres fruitiers me « rapportent bon cette année. » — « Qu'à cela ne tienne, » dit le Saint ; et le voilà de se mettre aussitôt en prières. A peine eut-il achevé, que le poirier se couvrit instantanément de fleurs qui promettaient une récolte abondante. La fermière, à cette vue, reconnaissant la sainteté de l'étranger, lui octroya ce qu'il désirait. Le Saint y construisit un petit ermitage, mais dut bientôt l'abandonner devant la multitude de fidèles qui venaient l'y voir et écouter ses salutaires conseils.

« Telle est la légende, qui ajoute aussi ce détail : le cheval que montait saint Cadou, à son arrivée à Kerzinaou, s'impatientait fort durant que son maître parlementait avec la fermière ; il frappait du pied un rocher qui se trouvait près de lui, et frappa tant et si bien que la trace de son sabot y demeura profondément. On peut encore aujourd'hui voir cette pierre, qui se trouve à l'intérieur de la chapelle.

« Telle serait, d'après la légende locale, l'origine de la dévotion à saint Cadou dans ce lieu du canton de Fouesnant.

« Quoi qu'il en soit, il n'en reste pas moins vrai que cette chapelle, au dire des anciens, était un lieu de pèlerinage fréquenté de toute la Bretagne. A l'ermitage primitif, avait succédé une modeste chapelle, qui bientôt se trouva trop étroite pour renfermer les milliers de pèlerins qui y accouraient chaque année de toutes parts, le jour du pardon. On dut donc l'agrandir et la remanier, eu égard à l'affluence de pèlerins, qui allait toujours croissante. Les murs de la chapelle actuelle portent des traces de ces

transformations successives : on y relève, en effet, les dates de 1578, 1620, 1632, 1656. Bientôt même, on dut se résoudre à célébrer en plein air, et l'on construisit le petit oratoire qui se trouve actuellement près de cette chapelle.

« La renommée de ce pardon de Saint-Cadou s'étendait dans tout le pays breton, car le saint Evêque obtenait du Ciel de nombreuses faveurs pour ses dévots pèlerins. Il est vrai d'ajouter que les luttes célèbres qui accompagnaient les cérémonies religieuses y contribuèrent pour beaucoup. Dès le samedi, veille du pardon, on voyait accourir, de Scaër, Briec, Quimper, bon nombre de jeunes gens vigoureux, désireux de prendre part au « gournadek », à la lutte corps à corps, qui se tenait sur le placître même de la chapelle. Le vainqueur de la lutte remportait le mouton. D'autres récompenses étaient réservées à ceux qui avaient fait preuve de bonne endurance. Ces luttes avaient toujours lieu après la célébration des premières vêpres, le samedi ; les notabilités de Gouesnac'h y assistaient, le clergé lui-même prenait plaisir parfois à cette sorte de jeu... »

C'est à saint Cadou que se vouèrent les chevaliers Bretons du *Combat des Trente*, pour remporter la victoire sur les Anglais (voir le *Barzaz-Breiz*, p. 194 et seq.). C'est en son honneur aussi que, le jour du pardon annuel de notre chapelle, dernier dimanche de Septembre, les jeunes gens des paroisses voisines et rivales se livrent à des luttes homériques, lesquelles devinrent si violentes que, vers 1863, M. de Cambourg, maire de Gouesnac'h, de concert avec le Recteur, se vit obligé de supprimer le pardon, pour couper court à ces abus. Pendant les huit ou dix ans de cette suppression, la chapelle demeura fermée et abandonnée, la toiture s'effondra, entraînant dans sa chute la voûte ou lambris en bois sur lequel étaient peintes diverses scènes de l'histoire de saint Cadou, perte

regrettable, à la vérité, car les peintures de légendes sont rares chez nous.

Mais pendant que sa chapelle restait fermée et que son culte semblait oublié par ses fidèles, saint Cadou ne restait pas inactif. Certains soirs, et surtout à l'époque du pardon, il réunissait ses anciens lutteurs trépassés et, dans le silence de la nuit, au milieu des ténèbres du placître entourant la chapelle, on entendait des cris de combattants, le bruit de luttes formidables ; c'est du moins ce que nous a raconté, avec grande conviction, un sexagénaire du voisinage : « Saint Cadou faisait des siennes, *Sant Cadou a deue da ober e baotr* ».

La toiture a été réparée. La chapelle a été rouverte, les pardons ont été rétablis, et les luttes ont recommencé, mais plus humaines et mieux ordonnées.

L'édifice est une construction de la fin de la période ogivale, xvi^e siècle, et se compose d'une nef, de deux branches de croix et d'une petite abside droite, s'avancant seulement de 1 m. 60 en dehors de ces branches ; le tout a 19 m. 50 de longueur à l'extérieur. La façade Ouest, percée d'une porte à nervures, gorges et accolade, est surmontée d'un petit clocher gothique, armé à ses angles de deux petits canons en pierre, en guise de gargouilles. Le côté Midi a aussi une porte en anse de panier de même style que celle de l'Ouest et, tout à côté, on lit cette inscription un peu problématique, que le tailleur de pierres a dû mal comprendre et mal interpréter : FABRIPA : 1578 : F. IOLIER

Le transept Sud est éclairé par une fenêtre flamboyante à trois baies ; à l'abside, on trouve une large fenêtre à cinq baies, remplie par une maçonnerie qui laisse voir le tracé des meneaux. Au bas des rampants des pignons, sont différents animaux, lions, chiens, léopards, dont quelques-uns tenant des écussons frustes ; même un petit

bonhomme, sorte de lansquenet, chevauchant dans une position mal commode.

Au transept Nord, au-dessus de la fenêtre à quatre baies, est un écusson échiqueté, puis une date et une inscription fruste et inintelligible : 1620 ... NTFAB ... HATRIPHCHA.. ? Les dernières lettres ne seraient-elles pas le commencement du mot : CHAPELAIN ?

Sur le glacis du bas de cette fenêtre est une inscription : 1632 : Y : M : CAPITAINE : RECTEVR, postérieure de douze ans à la première.

Au côté Nord de la nef, est accolée une sacristie, dont la lucarne a un fronton triangulaire, genre Renaissance.

A l'intérieur de la chapelle, on peut remarquer, tout d'abord, que le pavé est fait de briques carrées de 0 m. 20 de côté, chose rare en notre pays, mais qui ne doit pas surprendre ici, puisque les environs offrent un gisement abondant d'argile plastique qui alimente encore les poteries de Loc-Maria-Quimper et que, sur les bords des anses de Saint-Cadou et de Toulven, on trouve deux établissements portant le nom de *Tuilerie* et *Briqueterie*.

Les trois autels de l'abside et des branches du transept sont en granit, avec bases et tables moulurées. La fenêtre à 5 baies qui domine le maître-autel a dû être murée lorsque cet autel a été surmonté d'un grand et riche retable en bois, offrant tous les caractères de la fin du xvii^e siècle. Quatre colonnes à chapiteaux corinthiens forment deux niches latérales abritant les statues de saint Cadou et de la Vierge-Mère. Saint Cadou est représenté en chape à plis très drapés, coiffé de la mitre et tenant la crosse ; il a une barbe un peu touffue et une moustache assez fine tombant des deux côtés.

Les culs-de-lampe de ces statues, ainsi que les piédestaux des colonnes, sont ornés de cartouches et de médaillons agrémentés de têtes d'anges, de fleurs et de guirlandes.

des, le tout très habilement sculpté. Dans les frontons courbes des niches, mêmes ornements, en de plus grandes proportions. Ces frontons sont couronnés de pots-à-feu et d'anges assis et debout. Autres anges encore, avec aigles et guirlandes, dans les consoles et volutes latérales. Dans le fronton du panneau carré du milieu, deux anges soutiennent un cartouche encadrant un blason portant 3 billettes surmonté d'un tortil.

Les autres statues en vénération dans la chapelle sont : petite Vierge-Mère. — Saint Antoine, avec barbe, livre, bâton à T et petit cochon. — Un saint évêque en chape, mitre et crosse, bénissant de la main droite. — Saint Pierre, en chape, portant une grande clef du paradis et coiffé de la triple couronne à fleurons gothiques bien découpés. — Saint Tujan, en robe et manteau d'ermite, tenant de la main gauche un bâton à deux bourdons, et de la droite serrant contre sa poitrine un livre ouvert ; à sa ceinture, pend sa clef légendaire, et du bas de sa robe sort la tête d'un chien enragé.

Sur l'autel du transept Sud, est une statue moderne de saint Herbot, second patron de la chapelle. L'ancienne statue de ce saint est maintenant dans l'oratoire extérieur.

Oratoire.

Tout près de la chapelle, du côté Midi, est un édicule carré, largement ouvert par devant et sur les deux côtés, ayant au fond un autel en pierre, où l'on peut célébrer la messe le jour du pardon, en vue de la foule réunie sur le vaste placître, foule trop nombreuse pour être contenue dans la chapelle. Près de cet autel, est la vieille statue de saint Herbot, en robe et manteau à capuchon, tenant un livre de la main gauche. Des oratoires analogues existent à Plougasnou et à Saint-Jean-du-Doigt ; celui de Plouégat-Guerrand a été détruit, il y a quelques années.

Derrière cet oratoire est un petit calvaire ou croix montée sur un piédestal formant autel. Les branches de la croix sont brisées, mais on voit encore le Christ crucifié, quatre anges recueillant dans des calices le Précieux Sang coulant des plaies des pieds, des mains et du côté, et un cinquième tenant le titre : I N R I. A l'avant est un *Ecce-Homo*.

Fontaine.

Au bas du placître, est la fontaine de dévotion, abritée par une large arcade en anse de panier. Dans le fronton de cette arcade, est un écusson dans lequel on distingue un grélier. Devant la fontaine est un enclos rectangulaire de 3 m. 10 sur 3 m. 70, fermé par des murettes composées de doubles dalles de pierre, accolées et posées de champ, recouvertes par un chaperon arrondi.

2^o Notre-Dame de Bon-Secours.

Entre la chapelle de Saint-Cadou et le bourg, près de l'entrée du parc de Boutiguéry, au fond d'une large allée de hêtres et de chênes, s'élève la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, ou de Vrai-Secours : *Itroun-Varia Wir-Sicour*. Sur la façade, on lit la date de 1729 et cette inscription : N : E : D : M : VINCENT : PIERR : R .

Sur le cintre de la porte est cette inscription toute récente : NOTRE DAME DE VRAY SECOVRS. La date de 1729 nous avertit bien qu'il ne faut pas s'attendre à trouver ici un édifice de style ; il est en effet d'une très grande simplicité, avec portes et fenêtres à plein-cintre, sans aucune ornementation. Au-dessus de la porte Nord, on lit : Y : E : D : M : D : IACQUES : HENRY : C . (*uré.*)

La pièce ci-jointe, que nous a communiquée M. Floch, ancien recteur, en 1889, nous montre que cette chapelle en avait remplacé une plus ancienne :

« L'an mil sept cent vingt huit, le vingt et cinquième jour du mois de Fevrier, avant midy, devant nous notaires royaux, hereditaires apostoliques au siège de Conqfouenant et Rosporden avec soumission y jurée, ont comparus en leurs personnes Allain Le Cosqueric, menager, demeurant au lieu de Kervern bras, et Guillaume Cotten, aussi menager, demeurant au lieu de Botiguiry, les deux en la paroisse de Gouenach, lesquels, après avoir déclaré qu'ils possèdent en propriété à titre de domaine congéable sous le seigneur marquis Du Bordage, aux issues des lieux de Kervern bras, Kervern bian et Botiguiry, une piece de terre froste et froide de la concistance d'environ un demy journal nommé Menes ar feunteun, donnant de tous les bouts et cottés sur terres des d. lieux de Kervern et Botiguiry, et considerant que ce petit terrain peut tout a fait convenir et etre utile pour la commodité et reedification de la chapelle dediée a notre Dame de Bon Secours en la d. paroisse de Gouenach, ont de leurs franche et libre vollonté déclaré et déclarent par cette faire un don et abandon pur absolu perpetuel et irrevocable de ce jour à jamais de tous leurs droits interets et pretentions en la piece de terre cy dessus specifiée pour tourner au proffit de la fabrice de la chapelle de Notre Dame de Bon Secours et y demeurer a l'avenir comme des a present perpetuellement unie et attachée avec pouvoir aux fabriques et general de la paroisse d'en disposer pour l'utilité et embellissement de la d. eglise, comme il sera jugé convenable. Les d. droits et interets des d. Cosqueric et Cotten en la d. pièce de terre évalués la somme de trois livres, en decharge et acquit delaquelle chapelle les d. Cosqueric et Cotten, pour rendre leur Don entier et plus profitable, déclarent formellement qu'ils s'obligent et demeureront tenus a l'avenir de payer et acquitter envers le d. seigneur marquis Dubordage toutes les charges, rentes, redevances et droits

seigneuriaux quelconques auxquels la d. piece de terre pour etre soumise et affectée comme faisant une partie integrante de leurs d^{tes} tenues de Kervern et Botiguiry, sur la generalité des quels trois livres et terre en dependances. Par ailleurs, ils transferent des a present et se chargent de paier et supporter toutes les d. charges, rentes, redevances, droits seigneuriaux generalement sans aucune reservation a pouvoir y etre contraints sous l'obligation generale commune et solidaire de tous leurs biens presents et a venirs, parceque bien entendu auparavant de clore battir ou disposer dela piece de terre les fabriques ou le general de la d. paroisse prendront le soin d'obtenir l'agrement du d. seigneur marquis Du Bordage, attendu qu'en qualité de seigneur fonctier de la d. piece de terre la propriete du fond luy appartient et que les d. Cosqueric et Cotten, n'ayant a eux que les superficies et l'usufruit du fond, n'entendent et ne sont en droit de disposer que de ce qui leurs appartient et non de celui du seigneur fonctier au moyen et satisfaisant à tout ce que devant demeurera le dit terrain propre uny et attache a la d. chapelle de Notre Dame de Bon Secours a perpetuité. Decla- rons les d. Cosqueric et Cotten en faire les fabriques leurs subrogés et cessionnaires irrevocables, avec pouvoir de faire insignue le present, prendre possession, bannir et sy approprier alaquelle fin pour prendre la d. possession et pour faire tous les actes a ce requis et necessaires, ils ont nommé et nomment pour leur procureur general et special M _____, a qui ils donnent tout pouvoir requis et pertinent avec promesse de l'advouer et n'en faire revocation, a tout ceque devant faire tenir et accomplir et n'en venir contre s'obligent les d. Cosqueric et Cotten comme devant sur l'obligation generale et solidaire gage et ypoteque de tous leurs biens presents et avenir a pouvoir y etre contraints par execution saisie et

vente suivant l'ordonnance. Fait, passé et consenty au bourg paroissial de Gouenach. Et affirmant les d^{ts} Cosqueric et Cotten ne scavoit signer, ils ont prié et requis de signer pour eux, scavoit le d. Cosqueric, M. Laurens Taniou, et le d. Cotten, M^{re} Jacques Henry, pretre, et les autres notaires, les d^{ts} jour et an. Ainsy signé : L. Taniou, Jacques Henry, pretre ; Brunet, notaire royal apostolique, et Chapeau, notaire royal apostolique, qui garde l'original dument controllé et insigné a Concarneau, le dixieme Mars mil sept cent vingt-huit, par le Dauphin, signé Chapau, notaire royal apostolique, avec paraphe. »

« Aujourd'hui, est comparu par devant les conseillers du Roy notaires gardes notes et du scel de Sa Majesté au Chatelet de Paris, soussigné haut et puissant seigneur Messire René Amaury de Montbourcher, Chevallier Marquis Du Bordage, et de la Moussaye, seigneur des terres du Mur Hennes et Queriven et autres lieux, demeurant en cette ville de Paris, faubourg Saint Honoré, paroisse de la Magdelaine de la Ville l'evesque, lequel a déclaré qu'il approuve l'acte dont copie est cy dessus et des autres partis a condition que Allain Le Cosqueric et Guillaume Cotten, ses vassaux y denommez, continueront de luy paier la meme rente qu'ils luy devoient a cause de la piece de terre consistante en un demy journal nommé Menes ar fenteun avant le Don qu'ils en ont fait par le d. acte à la fabrique de la chapelle de Notre Dame de Bon Secours, et que le dit seigneur Marquis Du Bordage en restera toujours seigneur de fief propriétaire et fondateur, avec tous les droits seigneuriaux et utiles deus et attachez a ses d. qualitez, attendu que ce terrain est au proche fief de ses terres et seigneuries du Mur Henven et Queriven, comme dependant de ses domaines congeables de Kervern Bras, Kervern bian et Botiguiry, dont le fond luy appartient et les droits réparatoires seulement a ses vassaux. Fait et

passé a Paris, en l'hotel du d. seigneur Marquis Du Bordage, susd. faubourg Saint Honoré. L'an mil sept cent vingt huit, le deuxieme jour d'Avril, et signé.

« René AMAURY DE MONTBOURCHER ; PREVOST ; CHAMPRA. »

Fontaine.

Elle se trouve dans la prairie voisine, de l'autre côté de la route, presque dans l'axe de la façade de la chapelle. Une petite niche est creusée dans le dossier formant fronton. Le bassin, carré, est profond de 1 mètre, et l'eau coule abondante et limpide dans un long caniveau en granit, pourvu en son milieu d'une petite cuvette ronde, pour les ablutions des pèlerins.

Du trou circulaire percé au milieu du pavé de la fontaine, s'échappent fréquemment des bulles d'air qui viennent bouillonner à la surface. Ce phénomène s'observe souvent dans bon nombre de fontaines de pèlerinage, et le peuple y attache des significations mystérieuses.

3^o Sainte-Barbe.

Au fond d'un petit vallon, au Nord-Ouest du bourg, à 100 ou 150 mètres de la rive gauche de l'Odet, une fontaine, quelques pans de murs, trois arcades ogivales, dont deux à l'entrée des bras de la croix et l'autre séparant la nef de l'abside, le tout surmonté d'un petit clocher aigu, que l'on entrevoit un instant, par une échancrure du terrain, lorsqu'on descend l'Odet en bateau ; c'est ce qui reste de l'ancienne chapelle de Sainte-Barbe. A quinze ou vingt pas, dans le flanc de la petite colline qui lui fait face au Nord, est une sorte de caveau rond, maçonné et voûté en coupole, dont il semble difficile de déterminer la destination.

4^o *Saint-Maudetz.*

Se trouvait sur le bord de la rivière et dépendait du manoir de Lanhuron. On s'y rendait du bourg, pour la procession de Sacre. Peu après le Concordat, elle ne fut plus affectée au culte, et les statues furent transportées en l'église paroissiale. Une fontaine, aujourd'hui comblée, se trouvait près de la chapelle, et les pèlerins y venaient puiser de l'eau pour se guérir des fièvres.

Dans le parc de Lanhuron, se trouve une auge de forme triangulaire, dans laquelle saint Maudetz, arrivant d'Irlande, serait venu aborder sur les rives de l'Odet.

RECTEURS (1)

1550. Alain Poulain ; résigne au suivant.
 1550. Vincent Falcher.
 1612-1621. Alain Coroller.
 1632-1652. Maurice Capitaine.
 1652-1661. Guillaume Keruzoré.
 1661-1662. Guillaume Keruzoré.
 1663-1667. Olivier Le Rousseau, Sr de Rosmelec.
 1667-1668. Pierre Piriou.
 1676-1686. Guillaume Le Berre.
 1686-1704. René Blanchard ; décédé le 30 Décembre 1744, à l'âge de 42 ans.
 1704-1744. Vincent Pierre ; décédé le 30 Décembre 1744, à l'âge de 75 ans.
 1745. François Coloigner.
 1745-1762. François Le Roux ; résigna sa paroisse.

(1) Cette liste est empruntée au tableau imprimé par les soins de M. Jean-Marie Floch, recteur, en 1881.

- 1762-1773. Noël Kernévez ; avait été recteur de Bodivit ; décéda le 12 Janvier 1773.
 1773-1782. Guillaume-Jean-Marie Lamarre ; nommé recteur de Moëlan.
 1784-1786. René-Jacques Le Siner ; avait été recteur de Saint-Thurien ; inhumé le 9 Mai 1786, 61 ans.
 1786-1791. François Saint-Jalme ; né à Plouguernével en 1750 ; prêtre en 1775 ; vicaire de Saint-Goarec en 1782 ; puis recteur de Gouesnac'h ; prêta serment ; retourna à Rostrenen (se maria).

VICAIRES ET PRÊTRES DE GOUESNAC'H

- 1648-1651. François Quiniou.
 1652-1657. Corentin Clément.
 1652-1664. Paul Bizien.
 1658-1687. Henri Cabellan.
 1665-1676. Maurice Jacob.
 1680. Alain Péron.
 1683-1684. Yves Marzin.
 1684-1686. Gorgon Le Berre.
 1687-1691. Yves Garnier.
 1692-1693. P. Le Barz.
 1694-1696. Yves Bauguion.
 1696-1703. Jean Goarison.
 1699-1703. P. Robin.
 1703-1722. Alain Lahuec.
 1722-1723. Tanguy Tanguy.
 1724. Jean Quillien.
 1727-1749. Jacques Henry.
 1750. Brélivet.
 1751-1754. Pierre Février.
 1754-1763. G. Dénic ; nommé recteur de Bénodet.

1757. Guillaume Hamon.
1758-1762. Corentin Pierre ; devient recteur de Bodivit.
1762-1770. François Le Bélec.
1786. René-Jean Lameur.
1772-1792. Corentin Caugant ; né à Edern, le 15 Février 1627 ; prêta le serment le 23 Janvier 1791 ; curé constitutionnel de Gouesnac'h, y mourut le 11 Mars 1799.

RECTEURS APRÈS LE CONCORDAT

- 1802-1822. Alexis Paul ; né à Locmaria-Quimper, le 19 Avril 1759 ; prêtre en 1783 ; vicaire à Lanniscat ; recteur de Gouesnac'h en 1802.
1825-1848. Michel Larhant, de Pluguffan ; décédé le 12 Décembre 1848.
1849-1853. René Jaffry, d'Audierne.
1853-1856. Luc-Alain-François Martin, de Trégunc.
1856-1863. René-Marie Cuillandre, de l'île Molène.
1864-1869. Grégoire Floc'h, de Mahalon.
1869-1875. Olivier Rohel, de Plouédern.
1875-1881. Joseph-Amédée Roualec, de l'île de Batz.
1881-1891. Jean-Marie Floc'h, de Mespaul.
1891-1902. René Le Gall, de Lababan.
1902-1909. Abel-Jean Robinaud, de Roscoff.
1909. Jean-Etienne Cavellat, d'Elliant.

VICAIRES

1847. Paul Bernard ; vicaire non rétribué.
1888. Jean-Marie L'Abbé.
1889. Henri Floc'h,
1890. Jean-Louis Querrec.
1902. Etienne Monfort.
1906. Jean-Yves Cozic.

ANTIQUITÉS

Camp de Saint-Cadou ou de Kerzinaou. — M. Le Men, dans sa notice sur les *Oppidums du Finistère*, signale, à la pointe de Saint-Cadou, un camp à remparts vitrifiés, dans le genre du camp de Péran, dans les Côtes-du-Nord. En effet, tout le promontoire, compris entre l'Odet et l'anse de Saint-Cadou, forme un vaste camp défendu sur deux côtés par ces deux cours d'eau, et du côté des terres par un long retranchement large de 3 à 4 mètres et haut de 2 à 3 mètres. Ce retranchement est composé de pierres et de terre ; mais il est bien difficile, sinon impossible d'y trouver la moindre trace de vitrification, à moins que M. Le Men n'y ait rencontré quelques débris provenant des tuileries ou briqueteries du voisinage.

En 1886, le recteur, M. Floc'h, découvrit un four à poterie, renfermant un nombre considérable de petits augets en terre cuite fort minces s'emboitant les uns dans les autres. (Voir le *Bulletin de la Société Archéol. du Finistère*, 1888, t. XV, p. 235.)

LE PETIT SÉMINAIRE DE PONT-CROIX

(Suite.)

VI

La Vie de Collège.

(Suite.)

Bien délicat est le rôle du professeur chargé d'organiser les représentations dramatiques. Il existe un répertoire de pièces pour collèges et patronages, mais bien différent du Théâtre classique. Le public du parterre n'est pas le même que celui des gradins ; celui-ci préfère le tragique. Un certain nombre de mélodrames reviennent ainsi périodiquement sur l'affiche et toujours avec le même succès, de poignards qui brillent dans l'ombre, de chaînes secouées sur la paille humide des cachots, d'éclairs laissant après eux une âcre odeur de feux de bengale. D'autre part, les acteurs — généralement des rhétoriciens — ayant expliqué le célèbre apophtegme : *Nascuntur poëtæ, fiunt oratores*, et ne sentant pas, en eux, l'inspiration de Virgile, ont le noble souci d'acquérir l'action de Démosthène. La distribution des rôles est ainsi rendue plus difficile, d'autant que, dans la plupart des cantons de Basse-Bretagne, on garde un fort accent de terroir, qui certes ne manque pas de saveur, mais qui détonne singulièrement dans *le Voyage de M. Perrichon* ou dans *le Chapeau de paille d'Italie*. Ajoutez que la mise en scène est des plus rudimentaires : des costumes indéfiniment transformables, des décors passe-partout, de simples planches, une trappe par où s'évanouissent les fantômes : la com-

plicité des spectateurs est nécessaire pour amener l'illusion de la réalité. Que d'impressions vives y ont été pourtant ressenties qui hantent le sommeil, distraient les heures de veille, alimentent la conversation et fournissent, dans les correspondances, les éléments d'une critique dramatique, sinon littéraire. Grâce au dévouement et à l'habileté de l'impresario, on vit parfois représenter du Molière, et même quelques scènes de *Cyrano*.

Les troupes d'acteurs en tournée de province n'osaient guère s'aventurer jusqu'à Pont-Croix et, si l'on en juge d'après ceux qui vinrent, un jour, y représenter la *Passion*, l'art n'y perdait rien. Quelques prestidigitateurs amusèrent parfois la galerie de leurs lazzi et de leurs tours de magie très blanche. Et le célèbre Besses de Larzes, qui jonglait avec les vers, y donna des séances très intéressantes.

Les distractions, plutôt rares, n'empêchent pas le travail de battre son plein. Le second trimestre est le plus fructueux.

L'hiver ne se fait guère sentir au pays du Cap et souvent il s'écoule sans qu'on ait pu jouir du privilège de se lever à six heures, lorsque la neige couvre la terre d'un léger manteau blanc. Il est vrai qu'on garda longtemps l'heure du pays, en retard de vingt-cinq minutes sur l'heure légale, jusqu'à ce qu'une horloge au cadran visible, établie dans la tour de la chapelle neuve, ne permit plus cet anachronisme.

A cinq heures un quart, tous les élèves, éveillés ou non, doivent être rendus à la chapelle. Ils assistent à la prière et entendent la messe pendant laquelle, il faut l'avouer, plusieurs ont la tentation de reprendre le songe brusquement interrompu par la cloche inopportune. Une longue étude commence à six heures. Elle est consacrée à apprendre les leçons.

Les programmes n'étaient plus élaborés, comme autrefois par MM. les Professeurs ; il n'y avait qu'à prendre les manuels d'enseignement secondaire, mais on n'était pas poursuivi par la hantise des examens officiels, le baccalauréat n'ayant jamais été établi au Petit Séminaire de Pont-Croix. Cela permettait de donner une culture littéraire moins étendue peut-être, mais plus profonde et plus classique. On nous accuse généralement de négliger les sciences : le budget de l'enseignement libre ne permet guère d'utiliser toutes les nouvelles découvertes. Le cabinet de physique contenait bien les pièces essentielles, mais elles pouvaient mieux figurer dans une exposition rétrospective, qu'être employées comme appareils de démonstration. La machine pneumatique arrivait péniblement à faire un vide très relatif dans les hémisphères de Magdebourg, et la compétence de certains, en la matière, n'allait pas plus loin que de les séparer. Une machine de Ramsden produisait, par un temps favorable, de maigres étincelles. La pièce principale du cabinet d'histoire naturelle était un squelette pour l'âme duquel on récitait pieusement une prière avant de commencer la description.

Outre les devoirs quotidiens, des compositions hebdomadaires ou bimensuelles servaient à contrôler le savoir des élèves et à stimuler leur émulation. La Dictature a disparu ; l'Empire subsiste, au moins de nom, car le premier et le second n'ont plus guère d'autre prérogative que de porter la croix, encore n'en usent-ils pas souvent.

Une Commission d'examen présidée par un Vicaire général et composée de professeurs du Grand Séminaire passait dans toutes les classes, et les notes obtenues par chaque élève étaient solennellement proclamées en réunion plénière. Deux jours après, ceux dont la paresse n'était pas absolument crasse, partaient en chantant, par un clair matin, pour les vacances de Pâques.

Elles ne duraient que trois semaines. Mais quel charme, après le rude hiver, de se retrouver dans la chaude atmosphère de la famille et de faire l'école buissonnière, quand la nature se réveille, au gazouillis des petits oiseaux !

Le dernier trimestre est d'ailleurs plus court et plus varié. Fêtes et distractions se multiplient. C'est le mois de Marie, clôturé par un pèlerinage à la chapelle si gracieuse de N.-D. de Comfors : la promenade matinale, la lecture du panégyrique composé par un élève de Rhétorique, la Messe de communion, le petit déjeuner sur l'herbe à Meilars, le chant du *Magnificat* à la fontaine de Roscudon, autant d'impressions pieuses et joyeuses qui ne s'effacent pas de la mémoire et du cœur. Ce sont les solennités de la Fête-Dieu rehaussées par les musiques vocale et militaire : rien de plus beau que le chant du *Jesu dulcis memoria* entonné par des voix fraîches et pures, dans le cadre de verdure et de fleurs des reposoirs, après la sonnerie de la bénédiction. Puis, les longues siestes dans les vallons ombragés, les baignades en rivière, et les collations de crêpes de blé noir, en quelque ferme du voisinage.

Une fois par semaine, pendant le troisième trimestre, les élèves de Rhétorique suivaient un cours d'archéologie. La chaire et les cloisons de la classe étaient illustrées de dessins représentant les différents styles d'architecture. L'église de Pont-Croix offre de magnifiques spécimens de l'art roman et ogival, et les environs abondent en souvenirs mégalithiques. Quelques monuments sont encore assez bien conservés : allées couvertes de Kerballanec, retranchements gaulois de Castel-Coz, dont plusieurs se disputent l'honneur de la découverte ; dolmens de Saint-Dreyer, etc. De nombreuses taupinières disséminées sous les bois de pins, dans les landes, offrent au moins l'apparence de tumulus. Un groupe d'élèves était

en train de piocher un tas de cailloux embroussaillés, où l'on croyait « sentir le romain », lorsque le propriétaire du champ vint obligeamment les prévenir que ces pierres avaient été déposées là, au moment du défrichement.

De petits incidents de ce genre venaient de temps en temps faire diversion, et l'on s'acheminait tout doucement vers la Distribution solennelle des Prix. Présidée par Monseigneur l'Evêque, elle attirait un grand nombre de parents et d'amis heureux de donner un témoignage d'estime et de sympathie à la Maison dont Mgr Graveran définissait ainsi le rôle dans le discours qu'il prononça à cette occasion, en 1846 (1).

« Il y a vingt-quatre ans que cette école fut fondée, grâce à la prévoyance éclairée d'un prélat que votre jeune âge n'a pu connaître, mais dont le nom ne peut vous être inconnu, Mgr Dombideau de Crouseilles, grâce encore aux saintes largesses d'un prêtre vénéré que vous avez vu s'éteindre au milieu de vous, plein d'années et de mérites...

« Quel bien a produit cette maison et quel bien elle produira dans l'avenir ! Nous nous rappelons l'époque déjà éloignée où nous venions choisir ici les élèves qui devaient entrer au Grand Séminaire, pour s'y préparer, d'une manière plus immédiate et par des études spéciales, à la redoutable carrière du sacerdoce. Depuis lors, combien de prêtres, de pasteurs sont entrés dans la vigne et ne cessent d'y travailler, selon les vues du Père de famille !

« Vous y viendrez à votre tour et vous continuerez ces traditions de science et de piété que cette maison a contribué, pour sa grande part, à faire fleurir dans notre heureux pays...

« On voudrait se persuader dans le monde que les

(1) *Vie et Œuvres*, t. IV.

études sont faibles dans nos séminaires, que le niveau de la science y baisse chaque jour ou du moins ne s'élève pas à la hauteur qu'il atteint dans d'autres établissements. Et pourquoi, chers enfants ? Serait-ce votre travail qui ferait ici défaut, ou bien la direction des études, la bonté des méthodes, le savoir des maîtres ? Nous ne craignons pas les regards de la critique la plus sévère, et nous nous reposons avec confiance sur vous de l'honneur et de la renommée de cette Maison. »

Les successeurs du vénéré prélat ont bien voulu répéter que cette confiance n'avait pas été trompée.

(A suivre.)

CATHERINE DANIELLOU

Une voyante à Quimper au XVII^e siècle.

(Suite.)

Catherine, après avoir logé deux ans chez le menuisier de la rue des Jésuites (1645-1647), alla demeurer un peu plus loin, dans le voisinage de la chapelle Saint-Antoine (aujourd'hui la prison de Mescloaguen), chez un M. Lambert, où elle passa sept ans (1647-1654), recevant toujours des élèves pensionnaires, qui suivaient les cours du collège. C'est de là qu'elle fit, en 1651, le voyage de Mur. De retour à Quimper, elle continua à être persécutée du démon qui, souvent, lui donnait de grands soufflets, que tous ceux qui étaient présents entendaient sans rien voir, si ce n'est le visage de Catherine tout meurtri. Le Père Maunoir ajoute : « Ce vilain lui faisait endurer souvent les tourments des martyrs : il la grillait comme saint Laurent, il la frappait à coups de pierres, lui faisait endurer les tourments de la Passion, lui imprimant les playes de N. S. ; je lui vis une fois une de ses mains percée ; les vendredis, on lui faisait endurer les tourments de la couronne d'épines, et j'ai vu sa petite coiffe teinte de sang en forme de couronne. »

« Comme on lui avait fait cuire une pomme pour lui donner quelque rafraîchissement, en la coupant pour la lui présenter, je la trouvai toute remplie d'épingles que le démon y avait insérées pour l'étrangler. Jeanne Jaouen,

qui l'assistait souvent en ses souffrances, rapporte que, l'accompagnant un jour de Douarnenez à Quimper, elle vit à tout bout de champ, qu'on la lapidait par les chemins, qu'on lui lançait des mottes de terre, si bien qu'elle était couverte de sang. »

Lorsque Michel Le Nobletz mourut, le 5 Mai 1652, Dieu permit que Catherine fut la première avertie de son entrée dans la gloire. Sa bonne maîtresse, accompagnée de sa *servante Catherine*, vint la visiter et lui présenta un ecclésiastique rayonnant de gloire : « Voici, dit-elle, mon « grand ami Michel Le Nobletz ; il vous a assistée déjà, il « le fera encore ; c'est un grand ami de la Vierge, qui lui « a obtenu de son Fils trois belles couronnes : de virgi- « nité, de docteur, et de mépris du monde dans l'état de « prêtre séculier ». Michel Le Nobletz se mit alors à ge- « noux, et la bonne maîtresse lui dit : « Demandez, Michel, « ce qu'il vous plaira, je tâcherai de l'impêtrer de mon « Fils. » — « Madame, pardon pour les infidèles ! » — « C'est beaucoup. » — « Pardon, pour ceux qui ont célé « leurs péchés en confession et ont communie en mauvais « état ! » — « Mais ils ont profané le sang de mon Fils ! « Cependant, nous leur obtiendrons des grâces pour se « convertir. » — « Pardon, pour ceux qui n'ont pas res- « titué le bien mal acquis, qui ont conservé de la rancune « et ne se sont pas réconciliés ! » — « Je tâcherai de leur « obtenir une grâce de conversion. » — « Pardon, pour « ceux qui se sont donnés corps et âme au malin esprit, « avec obligation de le servir à jamais ! » — « Vous êtes « importun dans vos demandes ; cependant, puisque vous « le voulez, j'en prierai mon divin Fils. » Le Père Mau- « noir ajoute que les Pères missionnaires déposeront, en « temps et lieu, que Michel Le Nobletz s'est apparu plus de « quatre-vingts fois depuis sa mort, à de très grands pé- « cheurs, et en particulier à ceux qui s'étaient voués au

démon, dont plusieurs se sont convertis avec des grâces spéciales du ciel.

CHAPITRE XIX

ANNÉES 1654-1663

Le 26 Novembre 1654, le Père Bernard, directeur de Catherine, ayant un pressentiment que sa dernière heure n'était pas éloignée, c'était deux ou trois jours avant sa mort, envoya Catherine à Douarnenez, afin qu'elle ne fût pas aussi affligée de sa mort, et afin qu'elle eût quelque assistance en ce lieu, où il y avait quantité de personnes charitables qui avaient du respect pour sa vertu, car à Quimper, lieu de sa naissance, elle y était comme au milieu des Scythes et des barbares, dénuée de ressources, ne logeant plus les écoliers et ne pouvant travailler, à cause des maladies continuelles dont elle était affligée.

Trois ou quatre jours après son départ, le samedi avant le premier dimanche de l'Avent (le 28 Novembre 1654), le Père Bernard mourut et, incontinent, apparut à Catherine, revêtu d'un surplis et d'une étole, le visage rayonnant comme un soleil. Il se présenta conduit par sa bonne maîtresse (Notre-Dame), son petit père (saint Corentin), son grand ami (saint Joseph), les deux Pères Jésuites (saint Ignace et saint François Xavier).

La bonne maîtresse dit à Catherine : « Bonjour, ma fille, « voilà Père Bernard, que je vous ai amené pour vous dire « adieu ». Le Père, ayant fait une grande révérence à cette Mère d'amour, prit la parole et dit : « Adieu, ma fille, je « m'en vais à la gloire ; je vous recommande à votre bonne « maîtresse ». De fait, la Sainte Vierge conduisit souvent le Père Bernard et Amice Picard, décédée en 1652, pour consoler Catherine.

Un jour, le P. Bernard, conduit à Catherine par la Sainte Vierge, dit : « Ah ! si je pouvais retourner sur « terre, j'irais au travers des piques, du feu et des roues, « pour amplifier le royaume de Jésus-Christ ! Ah ! Père « Maunoir, que tu peux gagner de gloire ! Combien « d'âmes seront sauvées par ton moyen ! Je prie Dieu « qu'il te puisse donner Guillaume Galerne (recteur du « Mur) pour compagnon ! » Le P. Bernard, se tournant ensuite vers Catherine, lui dit : « Vous ne priez plus Dieu « pour moi » ! Elle répondit : « Vous êtes bienheureux » ! — « Ah ! ma fille, quand on prie Dieu pour nous, la gloire « en est rendue à Dieu, et nous avons un surcroît de joie. »

Le 22 Janvier 1655, elle se sentit portée au milieu de deux vastes campagnes, où elle vit une dame vénérable assise dans une chaise d'or, et le Père Bernard, rayonnant de gloire, à ses pieds. Dans une de ces campagnes, elle vit un grand nombre de personnages, tous éclatants de gloire. Le Père Bernard lui dit : « Catherine, cette multitude, ce « sont les âmes que Dieu nous a fait gagner dans la mis- « sion, à moi et à mon compagnon. Cette autre campagne, « vide, Dieu demande que mon compagnon et Guillaume « Galerne la remplissent. » Aussi, il ne se peut dire avec quel zèle Catherine s'employait pour impétrer de Dieu les grâces nécessaires aux missionnaires. Aussi, a-t-on remarqué qu'à chaque fois qu'on commençait quelque mission, elle endurait des maux capables de la faire mourir ; tantôt son corps était tout glacé et tantôt brûlé par un feu dévorant ; souvent, elle recevait du Malin des soufflets et des coups de bâton. Quelques jours après, sa bonne maîtresse venait lui dire des nouvelles de la mission et l'incitait de recommander cette œuvre à Dieu. Les missionnaires reconnaissaient l'effet de ses prières et mortifications.

L'an 1661, le 17 Septembre, il lui fut représenté, c'est-

à-dire qu'elle s'imagina que Marguerite Poullaouec, de Douarnenez, la pria de faire un voyage en sa compagnie. Ayant beaucoup cheminé, Catherine lui demanda si elles n'étaient pas proches du terme de leur pèlerinage. Marguerite lui répartit qu'elles s'étaient égarées, et ne savait plus où elles étaient. Catherine l'ayant avertie de faire le signe de la croix, elles poursuivirent leur chemin, et se trouvèrent bientôt dans une grande forêt, où il y avait un grand chemin; puis elles entendirent du bruit, et virent des carrosses avec des laquais et des gens de toute condition, ce qui les fit quitter le grand chemin. Elles se trouvèrent bientôt, parmi les ronces et les épines, dans un sentier fort raboteux. Mais ayant pris courage, elles arrivèrent devant un beau château, près duquel était une nombreuse compagnie de personnes à genoux et comme en extase. Leur surprise augmenta, en voyant sortir de ce château les Pères Bernard et Rigoleu, décédés tous deux. La vue du Père Bernard rassura Catherine, qui lui demanda à qui était ce château, et quelle était cette compagnie. « Ce château, c'est le paradis, dit-il, et cette compagnie, ce sont les âmes prêtes d'y entrer par les travaux du Père Maunoir; dites-lui, et à M. de Trémaria, de continuer dans le travail des missions qu'ils ont entrepris. » Marguerite et Catherine eussent bien voulu demeurer dans ce beau lieu, mais le P. Bernard leur dit de retourner à leurs maisons et de prier pour la conversion des pécheurs et les trépassés.

En sortant du bois, ils rencontrèrent M. de Trémaria, qui leur dit qu'il allait offrir à Ploaré une chasuble pour le Rosaire, et présenter sa fille (Corentine) à la bienheureuse Vierge; que son dessein était de passer le restant de ses jours avec le P. Maunoir, en mission; ce qu'il fit pendant dix-huit ans.

« Catherine Daniélou a coopéré à l'érection de la cha-

pelle de Douarnenez, au lieu où le Père Michel Le Nobletz, renommé pour ses vertus et miracles, avait demeuré l'espace de vingt-trois ans, à diverses reprises.

« Vers 1660, Notre-Dame révéla à Catherine, trois ans avant qu'on bâtit cette église, qu'un jour il y aurait à Douarnenez une chapelle autant fréquentée que Sainte-Anne d'Auray. (C'est le plus insigne pèlerinage de Bretagne.)

« Dès que le Père Maunoir — que le Père Michel choisit pour son successeur vingt-deux ans avant sa mort — conçut le désir de faire bâtir ce lieu de dévotion, cette servante de la Vierge l'encouragea dans son dessein. Le Recteur de Ploaré et les habitants de Douarnenez n'y avaient aucune inclination; ce simple peuple se formait mille chimères, s'imaginant que si cette chapelle était une fois bâtie, ce serait la perte de toute cette république.

« Enfin, par le conseil de Catherine, Madame de Pratglas, ayant acheté la maison où avait demeuré l'homme de Dieu, gagna Monsieur l'Evêque pour ce pieux dessein.

« On avait déjà entendu par neuf fois sonner diverses sortes de cloches dans ce lieu, encore qu'on n'en eût vu aucune. On a fait information juridique de cette merveille.

« Monseigneur de Cornouaille (1), qui n'avait pu marcher depuis six mois, se fit porter en cette maison de l'homme de Dieu, en compagnie de M. Amice, son promoteur, de MM. les Recteurs de Ploaré et de Ploulan (Poulan), des Révérends Pères Alain de Launay et Julien Maunoir, et d'un grand peuple de la paroisse de Ploaré et de la ville de Douarnenez.

« En ce même jour, il appuya sur ses pieds, commença à marcher; le lendemain, il entendit la messe à genoux;

(1) Mgr René du Louet, évêque de Quimper, 1642-1668.

depuis six ou sept mois il n'avait pu fléchir les genoux ni faire un pas, ni appuyer sur ses pieds. Ensuite de ce voyage, il se porta de mieux en mieux, dit la messe, conféra les ordres, fit sa visite, prêcha dans sa cathédrale, chanta les trois messes de Noël en l'église Saint-Corentin, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. En conséquence, Monseigneur ordonna qu'on bâtit une chapelle en l'honneur de saint Michel Archange, dans le lieu où avait demeuré M. Le Nobletz près de vingt-trois ans.

« Le 12^e d'Août 1663, fut posée la première pierre de l'église de Saint-Michel; et depuis, plusieurs pèlerins abondent tous les jours en ce lieu, des Evêchés de Léon, de Cornouaille, de Tréguier et de Vannes. Mgr de Cornouaille a donné quarante jours d'indulgence à ceux qui visiteront cette chapelle le mardi, chaque jour du mois de Mai, à ceux qui communieront et y feront dire la messe. N. S. Père le Pape Alexandre VII a donné indulgence plénière à ceux qui se confesseront, communieront et visiteront ce lieu le 1^{er} dimanche d'après Saint-Michel.

« Catherine Daniélou fit de grandes prières pour attirer les bénédictions du ciel sur ce lieu; sa bonne maîtresse (la Sainte Vierge) lui communiqua le plan et la forme de la chapelle comme elle est à présent. Il n'y avait que sept livres d'assurées pour commencer cet ouvrage, qu'on avait reçues lorsqu'on planta la première croix devant le lieu destiné au saint édifice. Elle lui ordonna de dire à son directeur (au P. Maunoir) de prendre courage, que rien ne manquerait, et que quand il faudrait couvrir la chapelle d'argent, il y en aurait assez. L'effet fit voir la vérité de la prophétie: en trois jours on reçut 1.100 l., et la première année 7.000 l.; de plus, cette surintendante de ce bâtiment (la Sainte Vierge) donna charge de faire le mois de Mai, les premières années, la mission, ce qui fut fait; on peut dire sans hyperbole que, dans chaque mis-

sion, plus de quatre-vingt mille personnes y assistèrent chaque année avec des conversions extraordinaires.

« Depuis le commencement de la bâtisse jusqu'à présent, on fréquente presque tous les jours cette place dévote. Les miracles qui ont été faits en faveur de ceux qui s'y sont voués sont sans nombre, bien avérés. On peut voir une partie de ces grâces dans le recueil des miracles que Mgr de Cornouaille a approuvé, et dans le livre des grâces obtenues par l'invocation du saint missionnaire, lequel se garde en la sacristie de Saint-Michel; avec le nom et témoignage des déposants, on pourrait faire un livre entier de la relation de ces guérisons. »

Ce fut pendant ce séjour de Catherine à Douarnenez, que Michel Le Nobletz se servit de son intermédiaire pour donner connaissance à son successeur d'un mal secret qu'il aurait à combattre, c'est-à-dire l'influence démoniaque sur les âmes. — Le 23 Janvier 1658, la bonne maîtresse de Catherine et le petit prêtre de Ploaré, c'était le nom que Catherine donnait à Michel Le Nobletz, lui apparurent et lui racontèrent une histoire de l'affaire secrète, en cette façon. « La nourrice de l'enfant d'un gentilhomme ayant rendu après le sevrage l'enfant à son père, celui-ci lui fit présent d'un bel habit couvert de passement d'argent, pour la récompenser. La nourrice lui répondit qu'étant pauvre et ayant un fils à l'école, elle aimait mieux avoir de l'argent. Il lui dit qu'elle était *diote* de refuser un habit séant à sa qualité, puisqu'elle était d'honnêtes parents, qu'au reste, il lui enseignerait le moyen d'avoir de l'argent pour l'instruction de son fils, si elle le voulait. Ayant répondu qu'elle était contente d'avoir des commodités selon Dieu, il lui conseilla d'amener son fils avec elle. Ce qu'ayant fait, ce seigneur la mena sur une haute montagne, au milieu d'une grande lande, où se trouva un bouc dans une chaire, qui commanda qu'on lui vint baiser les pieds, montrant des

pochées d'or et d'argent pour ceux qui voudraient obéir. Le gentilhomme commença l'adoration et pria la nourrice d'en faire autant, et qu'elle devait se garder d'en rien dire à son confesseur, sous peine de perdre la vie. La nourrice dit que Dieu seul devait être adoré, et aussitôt survint une colombe, qui avertit la nourrice et son fils de faire le signe de la croix, ce qu'ils firent, et le malin disparut. Le gentilhomme, effrayé, se convertit et fit une confession générale à un prêtre missionnaire. Le fils de la nourrice devint un jour religieux. » Après ce récit, le petit prêtre de Ploaré dit à Catherine qu'il était à propos que les Pères missionnaires disent cette histoire en chaire, afin d'autoriser la méthode de son successeur, qui se servait de cette industrie pour que les rustiques et enfants ne fussent séduits, et afin que ceux qui l'auraient été, reconnussent et avouassent leur faute.

Le 4 Avril 1660, au milieu de la nuit, sa bonne maîtresse la visita, en compagnie d'une vingtaine de personnes au milieu des flammes ; le plus éminent de la bande avait une barbe grise et une mitre sur la tête ; il prit la parole et dit : « Catherine, vous nous avez privés d'un grand secours que aviez coutume de nous apporter dans la prison de la justice divine. Vous disiez tous les jours un chapelet pour les âmes du purgatoire qui n'ont personne sur terre qui les assiste en particulier ; hélas ! vous nous avez oubliés hier ; nous sommes tous abandonnés de nos parents et amis ; ne nous oubliez plus, nous vous en prions, au nom de tous nos frères et sœurs qui sont dans le purgatoire et en oubli sur la terre. » Catherine avait communié, l'avant-veille, pour une âme en particulier, mais s'était oubliée, ce jour, des âmes abandonnées dans le purgatoire.

Ce Prélat, qui avait un visage serein et les joues couvertes de larmes, lui dit : « J'ai connu autrefois votre

« confesseur, je l'ai confirmé dans mon diocèse, lorsqu'il avait neuf ans ; dites-lui que je le prie de dire une messe à mon intention ».

« Je m'étais transporté, ajoute le Père Maunoir, l'année précédente, à Plouézoc'h, en Tréguier, d'où ce Prélat (1) était natif. Ayant voulu voir ses parents, M. le Recteur, qui avait été autrefois de ses intimes, me dit qu'il n'y en avait plus aucun en vie dans la paroisse, ce qui me rendit fort croyable que personne ne priait pour lui.

« Devant que de prendre congé de Catherine, ce Prélat lui dit : « Quelques-uns pourront dire que ce que je vous ai dit est une illusion de votre imagination ; êtes-vous contente de sentir quelque échantillon de mes peines ? » — « Oui, ce dit-elle, si c'est le bon plaisir de Dieu. » Lui ayant dit qu'elle présentât le dos de sa main droite, il fit descendre deux flammes dessus cette main, qui fut brûlée jusqu'à l'os dans les deux endroits touchés. La première plaie était large comme un louis d'argent, la seconde comme un denier. »

« On pria pour ce Prélat tout le temps de la Passion, je dis la messe à son intention, et Catherine fit de grandes prières et endura de grandes peines à l'intention de ce Prélat et de sa compagnie.

« Je dépose, à la gloire de Dieu, que, tous les jours de la Passion, à mesure qu'on priait pour ces pauvres âmes, les plaies de la main de Catherine s'amoindrissaient, et que, le jour de Pâques, il ne demeura aucune marque de brûlure. Je conseillais à Catherine de ne découvrir cette grâce qu'à une de ses confidentes, Marguerite Poullaouec, qui a la surintendance des œuvres de piété à Douarnenez ; elle donnera déposition, sous son signe, de cette grâce extraordinaire. »

(1) François Larchiver, évêque de Rennes (1602-1619)

Le jour de Pâques (1), ce Prélat s'apparut à Catherine, avec ses habits pontificaux, resplendissant, et un visage éclatant comme le soleil; il était accompagné de vingt personnes vêtues de blanc, dont les habits brillaient d'un grand nombre de diamants. « Nous vous remercions, Catherine, dit le Prélat, au nom de tous, d'avoir prié pour nous; voici ma compagnie de mon Evêché qui me suit à la gloire. Nous vous remercions ainsi que votre confesseur; il ira, après Pâques, faire mission en mon Evêché; dites-lui, de ma part, qu'il prenne courage, et que je lui recommande mes brebis. »

« Nous allâmes, bientôt après Pâques, faire mission à Fougères, où le bon Evêque m'avait confirmé quatre ans avant son décès (1615). De là, nous allâmes à Saint-Georges de Rentembault, dont Monseigneur de Rennes est recteur primitif. François Larchiver était prélat d'une sainte vie. Il mourut au commencement de l'année 1619, et s'apparut l'an 1661; voilà quarante-deux ans de purgatoire! Oh! que les jugements de Dieu sont insondables! »

(1) 17 Avril. La mission se donnait à Douarnenez.

(A suivre.)

LA CHOUANNERIE

DOCUMENTS

pour servir à son histoire dans le Finistère.

(Suite.)

N° 7.

« Le Faou, 18 Juillet 1793.

« *Le citoyen Nouvel aux Administrateurs de Landerneau.*

« Citoyens administrateurs, je suis parti hier, à 2 heures du matin, avec soixante hommes, et me suis rendu au Nivot, dont nous avons scrupuleusement fouillé les bois. Nos informations et nos recherches particulières prouvent évidemment que le prétendu rassemblement du Nivot n'existe que dans le crâne de ceux qui désireraient y voir se former un noyau contre-révolutionnaire.

« Je ne saurais trop me louer de la patience de la troupe et surtout de sa modération. On a eu l'atrocité de lui demander 20 sols de douze œufs crus. Il m'a fallu faire fabriquer du pain au Faou, et acheter une vache au Pont-de-Buis, pour assurer la subsistance de la troupe. Quant à ses logements, il paraît qu'on avait précisément choisi les plus mauvais citoyens et les plus pauvres.

« Un seul objet me gêne présentement, c'est celui de l'étape: la troupe prétend qu'en sus de ses 28 sous par jour, il lui est dû 6 sous par lieue, pour se rendre au Pont-de-Buis.

« Félix NOUVEL. »

N° 8.

Le 1^{er} Août 1793 (1), le vice-amiral commandant l'escadre (Moran de Galle) écrivait, « à bord du *Terrible* », au commandant de Belle-Ile :

« L'escadre de la République est en présence de l'armée de nos ennemis, j'en compte 27 à 28 (navires). Comme il pourrait se faire que les circonstances m'obligent à faire retirer l'escadre sous la citadelle de Palais, je vous invite à faire mouiller en ligne quelques bateaux de pêche avec des feux, pour m'indiquer, si c'est la nuit, la direction que les vaisseaux devront prendre pour mouiller. »

N° 9.

Le 2 Août 1793 (2), la Municipalité de Lorient écrit au Département du Finistère, pour lui conseiller de faire revenir de Rennes les troupes qu'il y a envoyées, en passant par Vannes, « car ainsi ils seraient à même de se porter au secours de la patrie attaquée, et pourraient se promettre de rendre leur retour avantageux à la République. Lorient et tout le département sont dénués absolument de troupes de ligne, qui sont toutes à la Vendée ».

N° 10.

« Landerneau, 3 Août 1793 (3).

« Au Département »

« Nous vous transmettons, citoyen Administrateur, copie de la lettre de la Municipalité de Lorient en date du 2 de ce mois. Elle annonce qu'une escadre anglaise est à la vue de nos côtes. Nous vous invitons à nous présenter les mesures que vous croirez propres à la défense commune.

« MOYOT, président ;
DU COUEDIC, procureur général, syndic. »

(1) L. 168.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

N° 11.

« Quimperlé, 24 Nivôse an II (13 Janvier 1794) (1).

« Nous, commissaires soussignés, commis par la commission administrative du département du Finistère pour surveiller les lettres et paquets qui nous paraîtraient suspects, attestons que nous avons trouvé, il y a environ un mois, une lettre à la poste de cette ville, venant de Pontivy, à l'adresse du Sr Lalie ; que l'ayant ouverte, nous l'avons trouvée souscrite du nom de Marie Merrien, qui déclarait avoir reçu dans la maison du dit Lalie, lors de la tournée du général Rossignol à Pontivy, les dénommés le ci-devant chevalier de Tinténiac et deux autres émigrés ; que, de suite, nous remîmes la dite lettre aux citoyens Pradier et Le Roux, délégués par les représentants du peuple près les côtes de Brest, qui s'en chargèrent pour la porter, dans le jour, au citoyen Julien, agent du Comité du Salut public, à Lorient ; que depuis la dite époque, ayant intercepté deux autres lettres venant de la dite Merrien au dit Lalie, du 1^{er} et 11 Janvier 1794, et les ayant trouvées fort suspectes, les avons déposées entre les mains des citoyens Administrateurs du Directoire du District, qui prendront à cet égard le parti que leur sagesse leur dictera.

« Fait à Quimperlé, le 24 Nivôse, II.

« BIENVENUE ; J.-B. DENNIEL. »

N° 12.

« 29 Nivôse an II (18 Janvier 1794) (2).

« Les représentants du Peuple à l'adjutant général Robinet, commandant à Morlaix.

« Un expres que nous recevons dans le moment du District de Carhaix, nous témoignant des craintes sur l'appa-

(1) L. 268.

(2) L. 117.

rition de quelques groupes de brigands qui se sont montrés du côté du Faouet, et comme nous sommes instruits que vos forces sont plus que suffisantes, nous nous contentons de faire partir le citoyen Prignet, aide de camp du général Triboult, tant pour t'envoyer copie de la dépêche reçue de Carhaix, que pour avoir promptement des nouvelles sur ces attroupements qui ne nous paraissent pas bien dangereux.

« Pour copie : DUVAL. »

N° 13.

« Le 10 Floréal an II (29 Avril 1794) (1).

« Au citoyen président du district de Quimperlé.

« Républicains,

« En attendant que je découvre quelques personnes suspectes, je vai provisoirement te dénoncer le bon Dieu et la bonne Vierge, l'un et l'autre sont de très petite structure, mais les croix où le Christ est crucifié et les vierges adaptées, sont très grandes, très grosses et, par conséquent, assez intéressantes pour fixer l'attention des vrais républicains; ne serait-il pas honteux, dans les instants où les principes de la raison triomphent, de laisser exister des reliques enfantées par le fanatisme et protégées depuis tant de siècles par la tyrannie ?

« N'en doute pas, citoyen, ces objets sont encore les idoles de la majorité des habitants des campagnes, et sois convaincu que ces derniers sont encore plus attachés à leur belle croix d'argent qu'à notre sublime et incomparable Constitution. Je suis par avance convaincu qu'une administration aussi bien ordonnée où tu présides ne balancera pas à prendre le sage parti de faire transporter dans le plus bref délai, des temples du mensonge des communes

(1) L. 268.

de Bannalec et Clohar, les belles et grandes croix qui y existent, à la résidence de la raison, pour être transmises au creuset national et y être purifiées de toutes les erreurs où elles ont plongé les crédules disciples des gens du fanatisme et du despotisme; je scai que la nation n'est point susceptible d'un vil intérêt, mais je sais aussi qu'un don de 1.200 livres que pourront produire ces deux pièces étant travesties en monnaie serait aussi utile au service de la République qu'inutile et nuisible dans leur forme actuelle à la société et à la propagation des bons principes.

« Salut et fraternité.

« BINET. »

N° 14

« 14 Mai an II de la République (1).

« Pasquier, capitaine général des Douanes,
à Plounéour-Trez.

« Citoyen administrateur,

« Je vous préviens qu'il y a sur la côte, depuis le Corréjoux jusques vers Kerlouan, une frégate et des corsaires anglais qui croisent. Ils ont poursuivi le corsaire de Saint-Malo monté par le capitaine Dupuy-Coucy fils et armateur, jusques dans les rochers du Corréjoux, hors de la portée de la batterie, où ils l'ont abandonné, et la patache de ce poste a été luy aider à entrer dans ce port.

« Le capitaine de ce corsaire a dit avoir vu une flotte dehors qui paraissait sortir d'Angleterre et vouloir croiser sur les côtes... »

N° 15.

4 Novembre 1794 (2).

Le 14 Brumaire an III, les gendarmes Guillaume Barvet et Charles Cras, de la brigade de Châteauneuf, étaient en

(1) L. 168.

(2) Nous analysons ici les procès-verbaux conservés aux Archives départementales.

ournée sur la commune de Plonévez-du-Faou, et on avait dû leur signaler comme suspecte la ferme de Langouily, où habitait Jean Le Granec, car ils s'y rendirent à cheval, conduits par un guide nommé Roignant, de Plonévez. Comme ils s'approchaient de la maison, ils remarquèrent un jeune homme qui s'empessa de courir vers la demeure de Le Garrec ; ils le suivirent au trot de leurs chevaux, et en arrivant près de la porte, ils virent en sortir un homme, portant le costume des paysans de Pleyben, qui traversa précipitamment l'aire, mais qu'ils poursuivirent et saisirent dans le verger voisin, malgré les efforts de Le Garrec pour les en empêcher. Aux interrogations des gendarmes, il répondit qu'il était de Pleyben et était venu à Langouily voir son oncle ; sur ce, les gendarmes le firent entrer dans la maison, où ils lui déclarèrent ainsi qu'à Le Garrec, au nom de la loi, qu'ils avaient à les suivre jusqu'au bureau municipal de Plonévez. Le Granec dit qu'il les aurait accompagnés, mais qu'en attendant, s'ils voulaient manger un morceau et trinquer avec eux, il allait leur servir un coup de cidre.

Les bons gendarmes se gardèrent bien de refuser, et s'attablèrent ; ils mangèrent du pain, de la viande, et ne se contentèrent point d'un coup de cidre, car, dans son interrogatoire, Granec dit qu'ils « en burent douze bouteilles et s'enivrèrent ». Toujours est-il qu'à la fin de la collation, Granec demanda s'il était absolument nécessaire qu'il allât, lui aussi, jusqu'à Plonévez. Absolument, répondirent les gendarmes, qui commencèrent alors par fouiller *l'homme suspect*, qu'ils n'avaient pas perdu de vue depuis qu'ils l'avaient saisi. Ils ne trouvèrent sur lui qu'un couteau, mais ils s'aperçurent que leur captif cherchait à glisser quelque chose par derrière à Garrec. Ils saisirent l'objet ; c'était une boîte en fer blanc, contenant des formules d'hosties, ce qui les confirma dans le soupçon que

c'était bien un prêtre réfractaire qu'ils tenaient prisonnier. Aussitôt, ils lui lièrent les mains avec une corde et, montés à cheval, prirent la route de Plonévez, le trainant après eux.

Pendant ce temps, Granec avait enfourché un cheval, et se trouvait déjà à la sortie du placître de la ferme. Les gendarmes le hélèrent à plusieurs reprises, pour le sommer de ne pas aller plus vite qu'eux ; de peur qu'il ne comprit pas le français, Le Cras, qui connaissait le breton, l'interpella dans cette langue, pour lui faire la même injonction. Mais Granec courait toujours au grand galop, et ne s'arrêta qu'au village de la Villeneuve Coatcoulouarn, où il attendit, près de la barrière. « Je vous attendais, dit-il aux gendarmes. Si vous désirez, je n'irai pas plus vite que vous. » Mais il était évident qu'il avait donné l'éveil et, dès lors, Barbet et Cras purent concevoir quelque inquiétude, car ils avaient remarqué, sur le bord de la route, plusieurs paires de sabots qui laissaient supposer que les propriétaires ne les avaient quittés que pour avertir au plus tôt les voisins du danger que courait un prêtre fidèle. Cependant, tous se remirent en route. Mais non loin, au milieu d'une allée plantée d'arbres qui conduisait au *Pont-an-Aour*, les archers aperçurent, sur le pont et aux environs, une grande quantité de paysans. Barvet s'écria : « Il faudra ici perdre sa vie ». Puis il pria son camarade Cras de leur parler breton et de les prier de nous laisser passer, que nous ne faisons de mal à personne. A quoi, les paysans répondirent que puisqu'on leur faisait du mal, ils en feraient aussi. Et à l'instant, les gens qui étaient dans la prairie se précipitèrent sur les gendarmes avec des pioches, des fourches et des *paroires* de sabotiers. Jean Le Granec se jeta sur Barvet, le prenant au collet et, en même temps, la foule se rua sur lui, l'accabla de coups et le poursuivit jusqu'au *liorzou*, ramassant

des pierres sur le chemin, disant qu'ils le tueraient s'il ne criait : « Vive le Roi » ! Ce que fit Barvet pour éviter la mort. Il ne sait du reste ce que sont devenus son sabre, son pistolet, son baudrier, son chapeau, car il a perdu connaissance et ce n'est qu'après être revenu à lui qu'il put se rendre à Menezgloda, chez Jean Le Corre, qui l'a conduit, le lendemain, à la municipalité de Plonévez, où il reçut les soins du citoyen Démisy, officier de santé.

Quant à son camarade Cras, il fut encore plus maltraité. Voulant traverser la rivière sur son cheval, il reçut un coup de fourche au bras gauche, deux coups de pioche, l'un sur l'avant-bras, l'autre sur l'épaule, et un coup de pierre dans la joue ; il perdit, de plus, dans la rivière, son manteau et la croupière de son cheval.

Inutile de dire que, pendant la bagarre, le prêtre avait disparu.

Quant au citoyen Roignant, guide des gendarmes, « il a été obligé de courir pour se sauver, et de changer de route pour s'en retourner chez lui ».

Ajoutons que ce prêtre poursuivi était un prêtre de Pleyben, M. Sévère ou Cévaër, qui mourut avant la fin de la Révolution, et que le malheureux gendarme qui avait crié : « Vive le Roi » ! pour avoir la vie sauve, fut condamné à dix ans de galères. (M. Boissière.)

(A suivre.)

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

GOUESNOU

Cette paroisse qui s'appelait autrefois Langouesnou ou Saint-Gouesnou doit sa fondation à ce saint Evêque qu'Albert le Grand donne comme successeur de saint Houardon sur le siège de Saint-Pol-de-Léon. Toujours est-il que les Evêques de Léon ont conservé, sur cette paroisse une juridiction séculière dite de Saint-Gouesnou.

EGLISE PAROISSIALE

Dans la région de Brest c'est la plus belle et la plus monumentale. La date la plus ancienne qu'on y trouve est celle de 1607, à la porte du transept Sud ; à l'intérieur, sur les sablières du chœur, on a celle de 1613. L'abside, tournée vers la grande place, offre un ensemble très mouvementé et très riche, en même temps que d'une silhouette élégante, avec ses pans coupés, ses hautes fenêtres, ses pignons aigus, ses contreforts ses clochetons et ses pyramidions couronnés de croissants. Quelle est l'origine de ces croissants de

couronnement, que l'on trouve aussi au porche de Saint-Houardon de Landerneau, et dans quelques autres édifices de cette époque ? Il est à croire qu'ils ont été empruntés au château de Kerjean, en Saint-Vougay, lequel a été construit sous le règne de Henri II, 1553-1563 et accuse fortement, dans son ensemble et dans ses détails, l'influence du château d'Anet, où les croissants ont été prodigués en l'honneur de Diane de Poitiers.

Contrairement à l'usage habituel qui place les porches sur la façade Midi, nous trouvons, ici, le porche accolé à la façade Nord ; mais il y a une raison de convenance, car c'est ce côté qui est le plus en vue, étant longé par la grand'route de Brest à Lannilis, et c'est aussi par là que le plus grand nombre de paroissiens accède à l'église. Ce porche, commencé en 1642, appartient à la grande famille des porches du bassin de l'Elorn : Bodilis, 1570 ; Landerneau, 1604 ; Guimiliau, 1506 ; Trémaouézan, 1610-1623. On y retrouve les mêmes éléments, les mêmes caractères : appuyant les angles, deux puissants contreforts ornés de niches sur leurs trois faces et couronnés de lanternons ; deux colonnes à chapiteaux composites supportant le premier fronton en demi-cercle surbaissé ; plus haut, un deuxième fronton plus aigu ayant pour rampants une découpe flamboyante, et au milieu deux cariatides-gaines encadrant une niche au-dessus de laquelle monte un très beau clocheton à deux étages. La grande arcade d'entrée est supportée par deux belles colonnes françaises, colonnes traditionnelles dans nos porches, faites de tambours cannelés alternant avec des bagues saillantes et ornementées, inventées par Philibert Delorme. Sous la clef en volute d'acanthé de cette arcade est gravée la date de 1664.

A l'intérieur du porche, dans la frise courant sous les niches des douze Apôtres, est cette inscription :

O : QVAM : METVENDVS : EST : LOCVS : ISTE : VERE :
NON : EST : HIC : ALIVD : NISI : DOMVS : DEI : ET :
PORTA : CELI : — DOMVM : DEI : DECET : SANCTITVDO :
SPONSVS : EIVS : CHRISTVS : ADORETVR : IN : EA :
— 1642.

Comment faire concorder cette date de 1642 avec celle de 1664, inscrite en haut de l'arcade ? Se peut-il qu'il y ait eu une interruption si longue dans le cours des travaux ?

Les deux huis en chêne des portes qui donnent accès dans l'église sont de la date de la construction, composés de panneaux ornés d'entrelacs, de têtes de chérubins, de dix anges en pied et drapés, portant les instruments de la Passion ; et dans de petites nichettes, au sommet, sont les statuette de Notre-Dame et de saint Gouesnou.

A l'intérieur, on peut admirer la belle hauteur de la nef, les poutres et les sablières richement sculptées ; dans le sanctuaire, deux étages de niches en pierre, les six niches supérieures surmontées de dais très ornementés, comme ceux du porche.

Au-dessus des autels secondaires sont deux retables anciens. Celui de l'autel Nord a un grand bas-relief représentant saint Yves assis sur un siège élevé, rendant la justice et ayant autour de lui un riche offrant une bourse, deux pauvres, une veuve, un orphelin et un homme de loi. Un petit ange tient un cartouche sur lequel est écrit : SAINT . YVES . Le retable de l'autel du Rosaire a de très belles colonnes torses avec enroulements de vignes.

Dans les panneaux de la tribune, qui est toute récente, on a reporté des sculptures anciennes, statuette et bas-reliefs.

La date de la fin des travaux est indiquée par deux inscriptions gravées sur les sablières ou corniches du chœur.

Du côté de l'Évangile :

CET . EDIFICE . FVT . FAICT . AV . TEMPS . DE . M^r .
G . TOVRONCE . RECT . 1615 .

Du côté de l'Épître :

F . PIELARS . FABRIQUES . E . GVEGVEN . LAN . 1615 .

On voit dans l'église la dalle tumulaire de Guillaume Touronce, avec son effigie gravée et son épitaphe ainsi conçue, en caractères gothiques :

CY GIST NOBLE ET VENERABLE PERSONNE
MAISTRE GUILHOMME TOURONCE
CHANOINE DE VANNES
RECTEUR DE SAINT GOUESNOU

Au haut de la porte percée au bas du clocher, dans le pignon Ouest, on lit la date de 1772, ce ne peut être là que l'indication d'un travail de restauration ou d'une reprise en sous-œuvre, car ce clocher offre tous les caractères du xvi^e siècle, ainsi que l'église. Deux contreforts l'appuient à sa base et encadrent la porte d'entrée ; les deux chambres des cloches sont entourées de belles balustrades saillantes ; de légers clochetons se détachent au pied de la flèche qui s'élève, très élancée, très aiguë, hérissée de crossettes sur ses angles.

Les archives de l'Évêché possèdent un procès-verbal, dressé le 7 Janvier 1607, donnant l'état de l'église avant son agrandissement ; nous le publions *in extenso* malgré sa longueur, car il nous fournit des renseignements intéressants sur la disposition des autels, vitres, tombes et sur les seigneurs prééminenciers (1).

(1) Cette pièce est une copie absolument calligraphiée par M. Le Sénéchal de Pénanguer, recteur de Gouesnou vers 1786, mais le copiste ne semble pas toujours très au courant des termes héraldiques.

Du 7 Janvier 1607.

Procès-verbal avant l'agrandissement de l'église paroissiale de Gouesnou par les paroissiens.

« Tangui Pententenyou escuyer sieur de Kermorvan conseiller du roy et son senechal en la cour de Saint-Renan Brest sçavoir faisons que noble venerable persone Messire Guillaume Touronce prêtre recteur de la paroisse de Saint-Gouesnou nous seroit venu trouver au lieu de Kermorvan, où nous faisons nostre continuelle residence le dernier jour de Novembre l'an mil six cent six lequel nous auroit remonstré que *les paroissiens du dit Saint-Gouesnou tant nobles que partables auroient délibéré de desmolir le corps cœur de la dite eglise pour l'agrandir et la rediffier d'une autre façon, ce qu'ils n'ont voulu faire que préalablement estat ne soit fait de la dite eglise et des preminences y estant a present, nous suppliants humblement d'y vouloir condescendre jusques au dit Saint-Gouesnou pour faire les estats, a quoi inclinant l'aurions advisé d'avertir ses paroissiens tant nobles que partables et tous prétendans interest en la démolition de la dite eglise et dites préminances tant prosne faisant que les avis particuliers de s'y trouver a heure de grande messe en la dite eglise du dit Saint-Gouesnou au dimanche septieme de Janvier prochain en suyvant au quel lieu et heure aurions donné assignation de nous trouver et a la dite fin serions partis exprès du dit lieu de Kermorvan distant du dit Saint-Gouesnou de cinq lieues, où arrivé le samedy sixième jour du dit mois de Janvier et le lendemain septieme du dit Janvier l'an mil six cent sept nous nous serions rendus au dit Saint-Gouesnou ensemble Messire François le Jar escuyer sieur de Chevdu Bois*

procureur du roy de la dite cour, aussi mandé exprès, et ayant en notre compagnie Messire Mathieu le Barzic commis au gref de la dite cour pris pour avocat et nous estant transporté en la dite eglise paroissiale du dit Saint-Gouesnou a heure de la grande messe dite le dit jour et celebrée par le sieur Touronce recteur susdit. Et ayant le dit sieur Recteur fait entendre a ses paroissiens present faisant le sujet de nostre commission ont comparus : maistre Yves Gouzillon escuyer sieur de Keryvant procureur fiscal de Reverend Père en Dieu Messire Rolland de Neuffille evesque de Léon en la dite cour et jurisdiction de Saint-Gouesnou, noble puissante dame Mauricette de Goullanou dame vicomtesse de Coetquenau douairiere de Plœuc curatrice de haut et puissant Messire Sebastien de Plœuc son fils baron de Guergorlay seigneur de Plœuc Tymeur le Brignou y demeurant a present au chateau du Brignou paroisse de Plouvien, damoiselle Jullienne Penannech femme et compagne epouse de noble puissant François Rioualen sa procuratrice speciale sieur et dame de Meslean et noble homme Jan Rioualan sieur du Froutyven douairin du dit sieur de Meslean et son presomptif héritier et noble et faisant aussi pour les sieurs de Meslean en promettant tant la dite dame de Meslean demeurant au dit lieu de Meslean paroisse de Saint-Gouesnou que le dit sieur du Froutyven demeurant au lieu de Lanousouarn paroisse de Plouenan sous obligation de leurs biens que le sieur de Meslean a present malade aura agréable ce qui fait sera en la presente assemblée et qu'il ne viendra jamais en contre, damoiselle Françoise Simon dame douairiere de Kergroas curatrice de noble homme François Gouzillon son fils aîné sieur du dit lieu de Kergroas demeurant au lieu de Kergroas en la paroisse de Saint-Gouesnou, François Courtois escuyer sieur de Lezevet demeurant

en la paroisse de Ploumoguier et François Denis escuyer sieur du Bois y demeurant en la paroisse de Saint-Gouesnou et les paroissiens contributifs a fouage de la dite paroisse sçavoir François Guimarch, François Helary, Mathias Jestin, Gilles le Tartu, Michel le Dreau, Rene le Beuf, Yves Gestin, Vincent Migadel, Yvon Gueguen, Jacques Pondaven, Yvon le Tous, Rolland Cloarec, Guillaume le Guell et Jean Mao fabrique de la dite eglise, Guillaume Floch procureur terrien en la dite paroisse pour l'an passé, Yvon le Guen choisi ce jour a procureur pour la dite paroisse et plusieurs autres paroissiens contributifs, lesquels nobles et partables ayant conferré de leurs communes affaires qui après meure délibération consentent le demolissement du chœur chanceau de la dite eglise parce qu'elle est trop petite et trop basse, afin d'y faire un autre bastiment suivant le dessein fait par Yvon Jacq maistre maçon en tirer le portrait par Maistre Goulven Leslobec peintre present aussi en leurs personnes et nous ont requis de faire estat des préminances et armoiries qui sont a present en bosse des vitres de la dite eglise et de leur dit dessein nouveau afin de conserver son droit a chacun et obvier aux abus qui pouroint survenir a cause du dit changement, ce que leur avons accordé et permis d'y proceder apres la grande messe. Icelle finie et achevée avons en presence des dits procureur du roy procureur fiscal tous les susdits nommés nobles et partables procédé à faire le dit estat comme ensuit et avons commencé par le dedans de la dite eglise par la grande et maitresse vitre du pignon oriental estant au devant du grand autel laquelle consiste en quatre panelles et une rose au dessus de sept soufflets, au plus haut soufflet a la representation l'image de M. Saint-Gouesnou et aux autres soufflets et corniches au dessous neuf ecussons sçavoir aux deux prochains soufflets du dit image deux ecussons l'un

devers le Septentrion ou Evangile portant les armes pleines du Brignou qui sont *de gueule a six besant et une fiff dor* et l'autre devers le Midy ou du coté de l'Epistre portant les armes du Brignou en alliances les armes du Pont qui sont *dor a un lion de gueule* et au dessous du dit ecusson devers le septentrional deux autres ecussons es deux autres soufflets prochain, l'un portant les armes du Brignou en alliances les armes du Guellenec qui sont *une banière quarrée d'argent semée d'hermines ayant un chef de gueule semé de trois fleurs de lys dor* et l'autre ayant les armes du Brignou en alliances les armes de Tyvarlen qui sont *d'argent a trois pales d'argent d'azur* et au dessous *azur et un lyon d'argent*. Et en deux panelles au dessous des trois ecussons y a deux representations, l'une qui est prochaine du milieu de la dite vitre portant les armes de Plœuc qui sont *d'argent avec trois cheffrons de gueule semé d'hermines en ecartelet* avec les armes de la baronie de Guergorlay qui sont *des veres dor gueulle l'un contre l'autre*, l'autre representation devers le Septentrion portant les armes de Plœuc Guergorlay en alliances les armes du Brignou et au dessous du dit ecusson du Brignou avec les alliances du Pont devers le Midy, y a deux soufflets l'un vers le milieu de la vitre portant les armes pleines de Meslean qui sont *d'argent à trois roses et un cheffe de gueulle* l'autre vers le Midy portant les armes de Meslean en alliances les armes de Kergroazes qui sont *d'argent a trois fusées de sable* et en lune des corniches a droit au dessous des armes du Brignou avec l'alliance du Pont sont les armes de Meslean avec les armes de Kermorvan Jourdren en alliance qui sont *de gueule a une croix d'argent* et en l'autre corniche devers le Midy sont les armes de Meslean avec les armes de Kersauson en alliance qui sont *de gueule a une boucle d'argent*. Et en la rose au milieu droit au dessous dudit image de Saint Gouesnou

et au dessous des deux panelles du milieu sont les armes pleines de Meslean avec un aïse que le dit sieur du Froutyven et dame de Meslean ont aussi dit appartenir au dit sieur de Meslean en la dite costiere aussi etre mise, a cause d'une fille de la dite maison de Meslean en son tems abbesse de Hennebont ou y a et y a en la quatrieme pannelle devers le Midy une representation portant les armes pleines de Meslean *et en l'arcade qui cerne le cœur devers le Septentrion* sont au dessus *et au haut du dit arc près le grand autel* en pierre en bosse les armes du Brignou et au dessous un tumbé élevé armoyé au dessus des armes de Plœuc et Guergorlay en alliances les armes du Brignou au bout susain des armes du Brignou en des quintefeuelles en alliance et au bout susain les armes plaines du Brignou et au coté devers le septentrional les armes du Brignou ayant en alliances les armes du Pont *et du coté du cœur* les armes de Tyvarlan en alliance avec les Brignou et de l'autre coté de la dite tumbé devers le Septentrion est la chapelle du Brignou ayant un autel et au devant icelui une fenestre composée de trois panelles et une rose au dessus de trois soufflets, au plus haut soufflet sont les armes de Plœuc et Guergorlay en escartelet, en l'autre devers le Septentrion les armes de Plœuc et Guergorlay avec les armes du Brignou en alliances et en l'autre les armes de Plœuc et Guergorlay en alliances les armes de Goulaine qui sont *de gueule a trois leopards dor avec une fleur de lys en abyeme* et au bas de la pannelle devers Septentrion y a une representation portant les armes de Plœuc et Guergorlay en ecartelet et en l'autre devers le Midy autre representation portant les armes de Plœuc avec les armes de Goulaine en alliance, et devers le Septentrion y a en la chapelle, autre fenestre composée de deux panelles et une rose et en la dite rose sont les armes de Plœuc de Guergorlay et ecartelet ; au dessous y

a une voute et au haut dicelle en bosse en pierre les armes de Plœuc et Guergorlay en alliance les armes du Brignou et sous la dite voute y a un escabeau de plus bas en la vitre et en la muraille du Septentrion et en l'endroit du second arc y a une fenestre et deux panelles et une rose la dite rose portant un ecusson des armes de Plœuc et Goulaine en ecartellet et en la pannelle vers loccident autre ecusson portant les armes de Plœuc et Guergorlay en alliances les armes du Brignou et une voute au dessous non armoyé et neamoins reconnu de tous appartenir a la dite dame de Plœuc ; et vis a vis a costé sous le second arc et devant l'autel de Sainct Goulven y a un escabeau de trois pieds et demy de largeur et quatre de longueur appartenant a la dame de Plœuc et joignant au dessous autre escabeau appartenant a la dame de Kergroas et vis a vis a la dite muraille devers le Septentrion autre fenestre composé de deux panelles et une rose de trois soufflets ; en la plus haute sont les armes de Kergroas qui sont *dor a trois coloumps et une fiff dazur* en la rose devers loccident les armes de Kergroas avec les armes de Gazret qui sont *cing grenelles de gueules et un lezard a travers* et en l'autre rose devers le Midy les armes de Kergroas en alliances les armes du Tromeur qui sont *dor en un lion de gueule* et en la dite pannelle devers Occident les armes de Kergroas en alliance les armes de Keruzou qui sont *dargent a un nillé dazur avec un lambeau de gueule* au dessus est en l'autre pannelle les armes de Kergroas et en alliance *argent et un arbre de sinople* avec les Carman, et au dessous les fenestre une voute ayant au haut dicelle en pierre en bosse les armes de Kergroas et au bas de la dite voute y a un escabeau appartenant a la dite dame de Kergroas, et contre la muraille au dedans du cœur y a une lisiere parsemée des armes de Plœuc laquelle a esté mise lors du decés du dernier seigneur et plus bas au coté septentrional au

dessous du portique y a une autre fenestre a present bouchée que la dite dame de Plœuc dit lui appartenir. Au haut du premier arc pres le grand autel du costé du Midy et au milieu du dit arc sont en pierre en bosse les armes pleines de Meslean en blason et dessous cernant le cœur y a une pierre tombale pierre de kersanton armoyée dessus de deux ecussons, lun portant les armes plaines de Meslean, l'autre les armes de Meslean et du Froutyven et ecartelé qui sont *sable a une bude et un dart demy argent* et au bout susain les armes plaines de Meslean en alliance les armes de Kerandraouff qui sont... *a un lion dargent* et autre ecusson devers le cœur portant les armes de Meslean avec les armes de Kersauson en alliance et autre devers le Midy portant les armes de Meslean en alliance les armes de Rambouch qui sont *dor a six colombes dazur* ; et de l'autre de la dite tombe du cœur devers le Midy ou l'Epistre, est la chapelle de Meslean et joignant icelle tombe un accoudoir devant l'autel au pignon oriental d'icelle chapelle, y a une fenestre composée de quatre panelles portant en representation la vie de M. Sainct-Jehan et au dessus de la rose y a huit ecussons : au plus haut sont les armes pleines de Meslean, au prochain au dessous en le Septentrion sont les armes de Meslean en alliances les armes du Fournevet qui sont *gueulle a deux couronnes dargent* et en l'autre du costé du midy les armes de Meslean en alliance les armes de Penannech qui sont *dargent a six besans de gueule* ayant un ecusson dazur, aux deux autres devers le Septentrion sont les armes de Meslean avec en alliance de Kersauson lun et l'autre Meslean avec les armes de Kergroazes en alliance et en lun des deux autres ecussons et Midi sçavoir, au plus proche du milieu de la dite vitre les armes de Meslean et en alliance les armes du Froutyven et en l'autre les armes de Meslean et en alliance les armes de Treuiguer qui sont *argent a*

trois coquilles et un croissant de gueules, et en la muraille devers le Midy y a autre fenestre de deux panelles et une rose au dessus, en la dite rose y a un ecusson portant les armes pleines de Meslean avec les armes de Kersauson en alliance et en l'autre pannelle devers Occident autre ecusson portant les armes de Meslean avec les armes de Kerandraon en alliance, et au dessous y a une voute et au haut d'icelle un ecusson en pierre en bosse portant les armes pleines de Meslean et en la dite voute un escabeau et au dessous du second arc devant l'image de saint Pierre y a deux escabeaux appartenans au sieur de Meslean, et vis a vis en la muraille devers le Midy deux fenestres : la plus haute composée de deux panelles en une rose et en la rose sont les armes plaines de Meslean et au dessous y a une voute et au haut d'icelle un ecusson en pierre en bosse portant les armes plaines de Meslean et au dessous la dite voute un escabeau, et l'autre fenestre plus bas composée aussi de deux panelles a une rose et la dite rose portant les armes de Meslean avec les armes de Kergroazes en alliance qui sont *d'argent a deux turces d'azur* et plus bas au dit pignon meridional y a une fenestre vis a vis du fond baptismal a present non armoyé, que la dame de Meslean a dit lui appartenir, et y a en chacune des chapelles du Brignou et Meslean une porte pour entrer du cimetiere dans les dites chapelles et au bas de l'église sous la tour y a deux panelles vitré et non armoyé d'aucunes armes mais la dite dame de Plœuc dit y avoir droit et d'y mettre ses armes lesquelles elles estoient, auparavant la démolition de la tour de la dite église ; et a fait sommer sortir de la dite église et fait le tour d'icelle commencé par le bas d'icelle et en la tour sont les armes du dit seigneur Evêque qui sont *un saulthouer d'argent semé de caripanes d'azur* (1) en pierre en bosse, sans aucun arms est

(1) Les armes de Mgr de Neufville étoient *de gueules au sautoir de vair*.

en la muraille devers le Septentrion ; au bas de la fenestre de la dite chapelle du Brignou y a un ecusson en pierre en bosse portant les armes du Brignou et pareil ecusson au pignon oriental de la dite chapelle une liziere au dehors icelle chapelle du Breignou, la dite liziere continue au pignon oriental de la dite église avec les armes en alliances de Plœuc sans autre ecusson en pierre en bosse, et au haut du pignon oriental de la dite chapelle de Meslean y a aussi un ecusson en pierre en bosse portant les armes plaines de Meslean ; et ce fait comme devant ont les dits procureur du roy procureur du dit seigneur Evêque et les nobles et partables consenti le démolissement de la dite église entierement pour la rebattir, aggrandir et hausser, a commencer par le haut bout du cœur au premier tems convenable, en la forme aux conditions ci après, que le cœur sera composé de deux arcs de chacun costé chacun arc contenant pied vuide, et au haut du premier arc devers le Septentrion seront mis les armes du Brignou en pierre en bosse sous chacune arcade pied de hauteur, au dessous du dit arc remis la dite tombe en la forme qu'elle est a present avec les armes en alliances de Plœuc du Brignou, et en l'autre arc vis a vis du costé du Midy seront remis au haut d'icelui en bosse les armes de Meslean avec la dite tombe en pierre de kersanton armoyé comme devant des armes de Meslean et ses alliances, que le haut du cœur et le pignon oriental sera fait en forme ovale de donner aux lanternes composées de trois grandes fenestres chacune de trois panelles sçavoir : lune au milieu laquelle aura une rose au dessus des dites panelles qui sera de cinq soufflets au plus haut desquels sera remis l'image de M. Saint Gouesnou et au dessus de son chef les armes de France, et les deux autres soufflets au dessous en la pannelle devers le Septentrion seront a la dite dame de Plœuc au dit nom, et aussi le plus (bas) soufflet devers le

Midy et prochain sous le dit image y seront remis les armes de Plœuc et Brignou avec telles alliances qu'il plaira la dite dame et l'autre soufflet et panelle au dessous devers le Midy demeureront au sieur de Meslean et y seront pareillement remis ses armes, et le haut de la panelle du milieu appartient aussi au sieur Meslean pour y mettre un seul ecusson de ses armes avec la crosse comme il est a present, et au dessous droit au milieu de la dite panelle la dite dame de Kergroas au dit nom auroit aussi un seul ecusson a la permission de la dite dame de Plœuc et du dit sieur de Meslean et aura la dite dame de Plœuc deux representations en la dite grande vitre comme elle avoit et le dit sieur de Meslean une ; dans l'autre fenestre du donnant devers le Septentrion sera pareillement fait de trois panelles et cinq soufflets laquelle appartient en entier a la dite dame de Plœuc, et l'autre de l'autre costé devers le Midy sera de meme façon et appartient en entier au sieur de Meslean et de chacun costé du cœur y aura une vitre pour une chapelle a croisée au haut et chacun vitre y aura autel, au dessus une fenestre en chacune chapelle, autre autel et fenestre au pignon septentrional merydional armoyé par dehors en bosse ; et au dessous des dites fenestres devers le Septentrion et Mydy y aura en chacune chapelle une voute au haut desquelles y aura aussi un ecusson en pierre et appartient la dite chapelle devers le Septentrion depuis le cœur et le bas pignon occidental dicelle et en droit ligne du dit pignon jusqu'au cœur entierement, a la dite dame de Plœuc et y seront ses armes remis tant en bosse que en fenestre ; et seront chacune des dites chapelles de huit pieds hors la vitre et a chacun y aura une porte pour entrer et sortir au cymitiere ; et l'endroit qui sera entre le bas pignon de la dite chapelle du Brignou jusque au cœur au dessous du second arc jusques au dernier pillier du dit second

arc contenant douze pieds de quarré, sera et appartient aussi en entier a la dite dame de Kergroas et pourra y mettre tombe et escabeaux tant pres le pignon septentrional que joignant le dit pillier, sans entrer au cœur ny en la dite chapelle du Brignou ; et au dit pignon sera faite une fenestre, au dessous une voute lesquelles pareillement appartient a la dite dame de Kergroas et y seront les armes pareillement remis tant en bosse que vitre ; et la dite chapelle devers le Mydy bastie comme devant jusqu'au dernier pillier du dit second arc, appartient entierement au dit sieur de Meslean et seront pareillement ses armes tant en bosse que en vitre, et au plus haut du dit pignon oriental par dehors sera mise une belle pierre bien taillée portant les armes de France et de Bretagne en banniere avec la couronne et les deux ordres mise en couleur de blason ; et ne pourra aucun mettre ni escabeau ni tombes elevees ni basses au cœur sans l'expres consentement des dites dame de Plœuc et de Meslean fors que le recteur de la dite paroisse pour lequel sera mis une pierre tombale au bas du marchepied du grand autel et a six pieds du dit autel, lequel emplacement appartient au dit recteur seul pour être inhumé ou celui des prêtres qu'il voudra, decès leur advenant, et aux droits prohibitifs a tous autres est les dits cœur et chapelles ainsi batties, tous susdits ont consenti le demolissement du grand corps de la dite eglise pour estre rebatti au niveau du dit cœur, a condition que la dite dame de Plœuc aura devers le Septentrion au bas du chanceau de la dite eglise devant le crucifix vis a vis de l'autel de Saint Goulven et a pied du dit autel, un escabeau de trois pieds et demy de largeur et quatre de long ; et de deux pieds plus bas le dit sieur de Lezerec aura un escabeau de trois pieds de largeur, trois pieds et demy de long et les tombes au dessous du dit escabeau ; et l'autre coté vis a vis

devers le Midy, le dit sieur de Meslean aura un escabeau auprès de l'autel de Saint Pierre de la grandeur de trois pieds et demy de largeur et quatre de long ; et le dit sieur du Bois aura la plus haute fenestre au dit chanceau devers le Midy, y mettra ses armes et en la voute au dessous, tant en bosse que en vitre, au dessous au bas de la dite voute, pourra mettre un escabeau de pareille grandeur de trois pieds de largeur trois pieds et demy de long sans le pouvoir hausser plus avant que le coin du bas bout de la dite voute, et aussi aura deux tombes sous son dit escabeau ; et tous les autres fenestres du corps de la dite eglise seront garnis de vitres blanches et ne pourra aucun mettre ses armes sans le consentement de tous et pour le profit de l'église ; le tout ce que dessus quitte de rente fors que les sieurs de Meslean païra et continuera comme au passé pour le pain benit, trois boisseaux froment mesure Saint-Gouesnou, sous les prieres au prone, a la fabrique par an de rente et la dite dame de Kergroas la somme de cinq sols monnois et le dit sieur du Bois vingt sols monnois aussi de rente ; et moyenant ce les dite dame de Plœuc, sieur de Meslean, dame de Kergroas, sieur de Lezeret quittent tous droits qu'ils ont a present tant en fenestre, escabeaux, tombes, au bas de la dite eglise, et seront tenus les paroissiens et feront la mise des nouveaux edifices et remettra les dits vitres des dame de Plœuc, sieur Meslean, dame de Kergroas comme dit est sauf a se servir des pierres de taille et des ecussons vitres et autres etoffes des dites chapelles pour les employer au nouveau edifice, et au surplus les dits paroissiens distribueront au plus donnant et dernier encherisseur toutes les autres tombes du corps chanceau de la dite eglise n'estant pas avant ce jour arrenté a heure de prone et devant le dit sieur recteur, et ne pourra aucun noble les encherir et sauf aux dits paroissiens contribuables qui ont avant ce

jour des tombes arrentes en la dite eglise, de les pouvoir avancer es le haut du dit chanceau a meme rang qu'ils les ont a present sous les memes rentes anciennes et avant que autres puissent encherir ni aucun autre tombe et placement ; de tout quoi avons rédigé notre proces verbal par écrit, icelui fait delivrer par nos adjoint aux dits paroissiens a tous autres y denommés pour leur servir valloir ou il appartiendra. Fait les dits jour et an que dessus sous nos signs, des procureur du roy et procureur fiscal, des dits dame de Plœuc, dame de Meslean, sieur du Froutyven, Lezeret, du Bois, les signes du dit sieur recteur, de maitre Yves Helary curé de la dite paroisse, du dit Guivarh a la requete des dits autres paroissiens qui ont dit ne sçavoir signer, le sign du dit Lestobec, les contre marche du dit Jac qui ont pour les dits vieil et nouveau edifice ; en chacun cy attaché en deux peaux de nous parafe au milieu, de chacun des dits portraits sous le signe de nostre dit adjoint. »

*
*
*

Dans la nuit du 14 au 15 Avril 1718, le tonnerre tomba sur 24 églises situées entre Landerneau, Lesneven et Saint-Pol, dans lesquelles on sonnait les cloches pour écarter la foudre.

« L'église de Gouesnou fut entièrement détruite. On y vit trois globes de feu de 3 pieds et demi de diamètre, se réunir et se diriger vers l'église qu'ils percèrent à deux pieds au-dessus du rez-de-chaussée, tuèrent deux personnes de quatre qui sonnaient et firent sauter les murailles et le toit, comme aurait fait la mine, de sorte que les pierres étaient semées confusément à l'entour, quelques-unes lancées à 26 toises, d'autres enfoncées en terre de deux ou trois pieds, des deux hommes épargnés il en restait un

dont on ne put tirer autre chose si non qu'il avait vu l'église tout en feu, crouler au même instant. Son compagnon survécut sept jours à l'accident sans se plaindre d'aucun mal, mais il était dévoré d'une soif brûlante qu'il ne pouvait éteindre » (1).

Le 20 Décembre 1774, M. Corre, recteur de Goueznou, un peu en retard pour les renseignements réclamés de l'Evêché, sur l'état de la mendicité en Léon, adresse à Mgr de la Marche la lettre suivante :

« MONSEIGNEUR,

« La religion et la charité m'engagent certainement à être sensible aux malheurs des pauvres de la paroisse de Goueznou. Je prie votre Grandeur d'être persuadée de ma sensibilité à leur égard, et de mon exactitude à donner relativement à ces membres de Jésus-Christ qui me seront toujours chers, toutes les instructions dont je serai capable. Si je n'y ai pu employer, Monseigneur, toute la célérité que vous exigez c'est que j'ai voulu être plus exact et que je n'avois pas pu acquérir depuis le peu de temps que je demeure sur cette paroisse, la connoissance suffisante des pauvres de l'endroit que je croyois en plus petit nombre que je ne les ai trouvés.

« 1^o Je trouve, Monseigneur, sur la paroisse de Goueznou environ vingt-six familles réduites pendant un temps considérable de l'année à la mendicité. Elles peuvent former un total de cent vingt cinq pauvres ou davantage. Il y a encore, Monseigneur, au moins autant de familles qui par la modicité leurs fermes étant obligées de vendre leur denrées dans un temps desavantageux pour payer

(1) *Magasin pittoresque*, 1838, p. 195. (Extrait d'une notice sur Lesneven, imprimée en 1825.)

leurs seigneurs, et d'en acheter ensuite celles qui sont nécessaires à sa vie, à grands frais et souvent à crédit depuis environ le mois de mai jusqu'à la récolte, sont réduites à un état presque aussi misérable et souvent plus malheureux que la mendicité. Le reste de la paroisse, Monseigneur, qui ne forme, je crois, en tous, tout au plus qu'un total de mille ames, vit sans nécessité et sans aisance.

« 2^o Je crois, Monseigneur, que le principe et la source de la misère, en Goueznou, vient de la cherté des denrées nécessaires à sa vie, de la cherté et de la pénurie des terres labourables, qui font que les cultivateurs tachent de se suffire à eux-mêmes et de s'entraider même sans donner à gagner au journalier qui n'a qu'un salaire presque toujours incapable de soutenir sa famille, ce qui le nécessite quelquefois à mendier, lui est par là une occasion de tomber dans la paresse.

« 3^o Je crois cependant que s'il y a quelqu'un qui mandie par paresse le grand nombre des mandians est celui des enfants, des vieillards et des personnes infirmes.

« 4^o Je crois qu'un moyen de supprimer, ou au moins de diminuer la mendicité dans cette paroisse seroit de trouver celui d'occuper les journaliers, soit en leur procurant préférablement à quelques fermiers, des places aux ouvrages de Brest, soit en les occupant aux grands chemins pour le soulagement des convoyeurs, et en fournissant aux femmes et enfants qui ne peuvent travailler que dans leurs maisons, un ouvrage qui leur donnât quelque profit, et qu'ils puissent trouver une ressource pour apprendre quelques métiers et un soulagement dans leurs maladies.

« 5^o Mais, dans la paroisse de Goueznou, Monseigneur, il n'y a ni hôpital, ni fond, ni aucun casuel pour le soulagement des pauvres.

« 6° Un moyen, je crois désirable d'y en établir un, serait d'obtenir que chaque particulier qui y a des terres dont il n'y consomme pas le produit, veuille bien y répandre une partie des aumones qu'il donne peut-être quelquefois ailleurs à des pauvres moins dignes. Je crois qu'on pourroit par là former un fond bien secourables pour les pauvres.

« J'ai été à lieu, Monseigneur, de connoître votre charité à leur égard, je ne doute point que toujours industrieuse à les secourir elle ne vous suggere des moyens qui me sont inconnus de soulager une paroisse qui a le bonheur de vous avoir pour seigneur spirituel et temporel. J'aime à me flatter que vous voudrez bien lui accorder une protection particulière.

« J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect et la soumission la plus grande, Monseigneur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« E:J: CORRE, *Rr de Goueznou.*

« Goueznou, le 20 Décembre 1774. »

(A suivre.)

LA CHOUANNERIE

DOCUMENTS

pour servir à son histoire dans le Finistère.

(Suite.)

N° 16.

« Keriomarch, 2 Frimaire an III (23 Novembre 1794) (1).

« Citoyen administrateur,

« Les brigands nous approchent de plus en plus ; ils ont passé par deux communes de notre District, hier et aujourd'hui ; ils ont coupé, ce matin, l'arbre de la liberté, à Berné, et y ont pillé et dévasté chez l'instituteur de la langue française, qui a été heureux de ne s'y pas trouver. On nous a assuré qu'ils se sont portés à Guilligomarc'h, dans votre district, et qu'ils y ont assassiné le vicaire constitutionnel ; et comme j'apprends ici, en passant avec un détachement que j'ai pris pour aller à la découverte, que vous ignoriez ces événements, je m'empresse de vous les apprendre, afin que vous preniez vos mesures pour nous seconder et tâcher d'apprendre quelles sont les retraites de ces scélérats.

« Le jour avant-hier, ils ont été battus entre Bubry et Mellerand ; on leur a tué 29 hommes et pris un demi-baril de poudre.

« Votre commissaire, l'agent général du District du Faouet,

« F. HIRGAN. »

N° 17.

Quimperlé, 12 Frimaire an III (2 Décembre 1794) (1).

L'Administration provisoire du département envoie au District de Quimper une lettre du District de Quimperlé, aux représentants à Brest.

« Citoyens représentants,

« Pour la première fois, le sang innocent a coulé sur le territoire de notre District. Un prêtre constitutionnel (Cabon, vicaire de Guilligomarc'h), a été assassiné, à minuit, de sept coups de fusil, le 1^{er} de ce mois (22 Novembre), par un corps de brigands que l'on porte à deux cents. Il y avait parmi eux des gens habillés à la mode de la ville, en veste de chasse, armés de fusils à deux coups, la plus grande partie habillée en paysans. Le percepteur de cette commune, croyant son argent plus en sûreté dans la maison de ce prêtre, y avait déposé environ 700 livres, qu'ils ont enlevés.

« On les annonce au nombre de 1.000, dans la forêt de Pontcallec, près Plouay, à une heure du massacre qu'ils ont commis. »

N° 18.

« Faouet, 13 Frimaire an III (3 Décembre 1794) (2).

« *Lettre du District du Faouet au District de Quimperlé.*

« Citoyens collègues, nous avons été des premiers instruits du massacre du curé constitutionnel de Guilligomarc'h, et nous avons été d'autant plus vivement affectés de ce malheur qu'il semble menacer et tous les prêtres assermentés et toutes les autorités constituées en général.

« Il a été question, ici comme chez vous, d'établir des

(1) L. 248.

(2) L. 268.

corps de garde dans les différentes communes, et quelques-unes même s'y offraient de bonne grâce ; mais nous avons pensé que ce serait nuire à l'agriculture et fatiguer inutilement les bonnes gens ; car, dans une année abondante en cidre, les veilleurs boiront dans la nuit ou le lendemain matin. D'un autre côté, nous avons craint de les faire massacrer par les brigands, ou au moins de voir piller leurs armes ; car des hommes aussi peu exercés et aussi peu disciplinés, ne feraient qu'une garde très négligée et seraient faciles à surprendre par des scélérats préparés à un coup de main. Vous n'ignorez pas que des postes entiers de troupes de ligne ont été surpris à Ambon, Melleran et ailleurs. Nous nous sommes donc bornés à recommander une grande surveillance à de bons patriotes connus dans les campagnes, et de nous prévenir de tous les mouvemens dont ils auraient connaissance.

« Ce qui vous a été dit du rassemblement de mille hommes en la forêt de Pontcallec, est absolument faux ; nous y avons fait faire plusieurs battues ; on n'y a rien découvert, pas même la moindre trace des brigands. Cependant, l'arbre de la liberté a été renversé au bourg de Berné, le soir même du massacre du malheureux Cabon. Celui de Kernascléden, encore voisin de Pontcallec, a été aussi abattu dernièrement, mais nous soupçonnons que c'est par de mauvais sujets du bourg et des environs.

« Salut et fraternité. »

N° 19.

« *Lettre du District du Faouet.*

« Faouet, 14 Nivôse an III (3 Janvier 1795) (1).

« Frères et amis, nous sommes toujours en butte aux invasions des brigands, qui continuent leurs vols et leurs

(1) L. 268.

assassinats. Ces jours derniers, ils ont tué le boucher approvisionneur de la troupe, qu'ils ont ensuite jeté à la rivière ; ils ont volé, à Berné, tous les souliers qui se trouvaient chez un cordonnier de la République ; à ajouter que nous touchons aux communes insurgées d'Inguinel, Bubry et autres, et que, sans troupe, nous courons les plus grands dangers. Cependant, des 98 hommes que nous avons ici, on nous en retire aujourd'hui 50, pour une expédition qui peut être de longue durée. Prière d'envoyer 60 hommes, en attendant le retour du détachement. »

N° 20.

« 22 Nivose an III (16 Janvier 1795) (1).

« Nous Benjamin Penerven, juge de paix du canton d'Arzano, sur la nouvelle du pillage commis au presbytère d'Arzano la nuit du 21 au 22 Nivose III, par des individus connus sous le nom de brigands chouans, nous nous sommes en compagnie de Joseph Jégo et de Louis Kerlo, transportés au dit presbytère habité par le citoyen Jean Claude Pécart, cidevant curé du dit Arzano, à raison de constater la valeur du délit. On y a pillé pour une valeur de 1.057¹ et si le dit Pécart se fut trouvé le soir chez lui il eut été indubitablement tué.

N° 21.

« Quartier général de Landerneau, 3 Ventôse an III
(21 Février 1795) (2).

« *Le général de division Chabot, aux administrateurs
du District de Landerneau.*

« Citoyens, je m'empresse de vous faire passer copie de l'avis que me donne le général en chef (Hoche). Il contient

(1) L. 16. 168.

(2) L. 168.

la nouvelle officielle de la soumission des rebelles aux lois de la République (datée du 1^{er} Ventôse an III).

« Il est bien flatteur pour moi de pouvoir vous annoncer une nouvelle aussi avantageuse, puisque nous n'allons plus offrir à l'Europe étonnée que le spectacle d'un peuple de frères qui s'unissent pour combattre les ennemis extérieurs qui oseraient attenter à notre liberté.

« Salut et fraternité.

« CHABOT. »

N° 22.

« 15 Ventôse an III (5 Mars 1795) (1).

« *District du Faouet au District de Quimperlé.*

« Citoyens, nous avons encore recours à vous dans un moment d'une grande inquiétude ; les brigands sont en force dans nos parages et suivant un rapport que nous ne pouvons révoquer en doute, ils se dirigent à nous attaquer de nouveau ; nous avons besoin de quelque renfort pour peu de temps, car on nous en annonce, mais nous en avons un besoin urgent dans la circonstance pour nous tenir en garde et aller à la découverte.

Ces brigands ont été ce matin à la cidevant abbaye de Langonet, y ont pris toutes les armes qui y étaient et ont pensé y égorger le citoyen le Gorgeu l'un de nos collègues que nous y avons envoyé en commission. Ces scélérats ont dit qu'ils ne voulaient que des armes pour tomber sur le Faouet où ils pouvaient promettre qu'il n'en échapperait aucun.

« BARGAIN, LE GOARANT, ROUSSEAU cadet, LE GORGEU. »

(1) L. 268.

N° 23.

« Chateauneuf, 29 Germinal an III (18 Avril 1795) (1).

Carguet au District de Carhaix.

« Les 22, 23, 24 et 25, j'ai parcouru les communes de Plonévez, Lannédern, Loqueffret et le Cloître, je n'ai eu aucune connaissance qu'il y ait eu des brigands; j'ai appris seulement de Falchier, marchand de bœufs de Loqueffret que le 19 il rencontra en revenant de Quimperlé une bande de brigands d'environ 150 hommes dont la majeure partie sans armes et très mal vêtus, auprès de Guisriff, qui lui firent crier : « Vive le Roi ! » Il le fit pour sauver sa vie. On lui demanda s'il était citoyen ; il répondit à contre-cœur que non et qu'il ne l'avait pas été. Les ennemis lui dirent d'être toujours ferme dans ces principes et à cette condition on le laissa passer. Il m'a dit que ces gueux avaient défendu aux cultivateurs de livrer des grains aux citoyens, à aucun prix, sous peine de mort. »

N° 24.

4 Mai 1795.

Rapport d'un faux chouan au général Jaulin, commandant à Carhaix (Finistère) (2).

« LIBERTÉ.

ÉGALITÉ.

FRATERNITÉ.

« Déclaration passée à l'administration du Faouet ce jour quinze floréal an 3^{me} de la République française une et indivisible, devant nous Joseph-Marie Le Goarant, administrateur dudit district, commissaire nommé par arrêté du représentant du peuple Guezno, en date du 12 pluviôse dernier, pour recevoir les informations et

(1) L. 117.

(2) Ce document, reproduit avec son orthographe exacte, est extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, tome VII.

interrogations relatifs aux attroupements séditieux qui s'étaient portés sur la cité du Faouet la nuit du neuf au dix audit mois de pluviôse dernier.

« S'est présenté un militaire en uniforme national, ayant grade de caporal, à nous inconnu ; taille de cinq pieds deux pouces, cheveux et sourcils châtains, les yeux gris, nez aquilain, visage plain et d'une jolie figure.

« Interrogé de nous dire son nom, surnom, âge, qualité et demeure avant son arrivée au Faouet, a répondu qu'il se nomme Gabriel Lebois âgé de 23 ans, caporal au 3^e bataillon de la 141^e demie brigade, qu'il est originaire de la commune de St-Martin-des-Champs, district d'Avranches, département de la Manche, et qu'il étoit en détachement en la commune de Motreff, district de Carhaix.

« Interrogé s'il a pris une part directement ou indirectement à l'action contre-révolutionnaire que les rebelles tentèrent en cette cité du Faouet,

« A répondu que non, qu'il étoit à cette époque à son bataillon à Brest, et que le 13 ventose dernier il vint en détachement au bourg de Motreff.

« Interrogé de quelle manière et par quels motifs il a quitté son détachement,

« Répond qu'après une conférence avec le général Jaulin, commandant à Carhaix, il fut arrêté que lui répondant, ferait feinte de déserteur et se joindroit à ce titre aux chouans, afin de découvrir leurs marches, leurs noms, et s'assurer de leurs repaires ; qu'à ces fins il quitta Motreff le huit de ce mois, au soir, et se rendit chez le Merdy, agent national de ladite commune, auquel il fit part de son projet simulé de se rendre brigand ; que ce même agent le reçut à bras ouvert et avec satisfaction. En conséquence le lendemain matin ledit Le Merdy, agent national se rendit à Langonnet afin de s'assurer s'il n'y auroit pas quelque chef de brigands ; qu'ayant trouvé en ladite

commune de Langonnet le capitaine Salvar, il envoya un exprès au déposant qui étoit resté chez lui à Motreff, et où il avoit commandé de le bien traiter, ce qui fut très-bien exécuté, de se rendre en ladite commune de Langonnet où le même exprès, qui étoit un sabotier d'auprès du bourg, le conduisit dans un village, maison couverte d'ardoise, entre Motreff et Langonnet, qu'il croit appartenir à une veuve épaisse, d'une moyenne taille, âgée de plus de cinquante ans, ayant deux garçons dans ladite maison, parlant français, d'une taille différente; que là se trouva le capitaine Salvar accompagné d'un cavalier de la réquisition, nommé François, qui disoit avoir servi sous Charette, dans la Vendée.

« Interrogé quelle réception Salvar lui fit et ce qu'il devint ensuite et comment se comportoit cette veuve à leur égard ?

« Répond que Salvar le reçut avec joie, qu'il lui demanda s'il avoit des armes et s'il n'y auroit pas quelques uns de ses camarades qui voulussent l'imiter; et sur ce que le répondant lui dit qu'il n'avoient point d'armes, que deux de ses camarades étoient d'avis de le rejoindre, Salvar dit alors : « Ça est bon, il ne sera pas difficile d'avoir leurs armes ! » Que la veuve où ils étoient, traitoit fort bien les brigands, qu'elle lui parut s'entendre avec eux et leur être entièrement dévoué, qu'ils couchèrent chez elle où Le Merdy, agent national de Motreff, vint les rejoindre le lendemain, en leur disant qu'il avoit couché chez Yvenat, prêtre réfractaire, en la Trêve de la Trinité, commune dudit Langonnet; que ce même agent national dit au répondant que jamais il ne travailleroit pour la République, qu'au contraire, il feroit tout ce qui dépendroit de lui pour la détruire, et qu'avant de quitter le répondant, ledit agent national lui paya un pot cidre en l'engageant de tenir bon dans le bon parti qu'il venoit de pren-

dre et de bien servir Louis 17: que le même agent, dans la persuasion que le correspondant pourroit faire partir quelques-uns de ses camarades du détachement de Motreff, exigea de lui un billet d'invitation pour leur remettre, ce que le répondant fit, bien persuadé que ses camarades connoissoient sa marche et ses intentions; qu'aussitôt le départ dudit agent de Motreff, sur environ midi dudit jour, le capitaine Salvar, le cavalier et le répondant partirent de chez la veuve et arrivèrent au bourg de la Trinité chez le sacriste où ils burent chacun un coup d'eau-de-vie, et de là ils passèrent dans un autre village sur la dite commune de Langonnet, entrèrent dans une maison où on leur donna un fusil simple; continuant leur route tous ensemble ils arrivèrent de jour à la ci-devant abbaye de Langonnet où ils entrèrent et où ils furent très-bien accueillis, et y firent la collation; le fils de Breban arriva pendant qu'ils collationnoient, il leur fit beaucoup d'instances pour les engager à rester souper et coucher et attendre l'arrivée de son père qui étoit au bois. Ce que Salvar refusa en disant que ses affaires l'appeloient ailleurs, mais qu'il auroit le plaisir de venir les voir et manger la soupe avec eux des premiers jours; que ce même homme que le déposant désigne pour être le fils de Breban est gravé de petite vérole, nez pointu et court, bien croisé, cinq pieds trois à quatre pousés, figure plaine; et que des femmes et filles de la maison, venant d'entendre dire que le déposant étoit déserteur, elles firent beaucoup ses éloges, l'assurant que dans le jour il avoit passé une quinzaine de déserteurs venant de Brest, qui faisoient pitié; que ces mêmes déserteurs leur avoient paru avoir peur en passant devant leur maison, mais qu'ils n'avoient rien à craindre qu'elles auroient désiré les avoir vu assez tôt pour leur offrir à boire et à manger; que sur cela Salvar leur dit que toutes les fois qu'elles en verroient

d'avoir soin de les lui adresser ; qu'enfin le même homme que le répondant vient de désigner, et qu'une femme de ladite maison dit à son entrée : « Voilà monsieur qui arrive, dite au répondant qu'il est avec un braf homme », en montrant Salvar ; et celui-ci lui recommanda que s'il venoit deux camarades du répondant, à la ci-devant abbaye où on leur avait donné rendez-vous, de les lui envoyer au Pont-Callech ; ce qu'il promit faire, en assurant Salvar qu'il les recevrait bien à leur passage, et qu'ils eurent cet homme gravé et ledit Salvar, un pourpaler ensemble en idiom breton, que le répondant ne compris pas, sinon le mot Charette ; que Salvar dit au même homme qu'il lui ferai part de ce qu'il auroit appris de Jean-Jean, chef de canton, avec lequel il devoit avoir une prochaine entrevue.

« Interrogé où ils furent à la sortie de la maison de Langonnet, répond qu'ils se rendirent le même jour tous les trois ensemble au bourg de Prézéac (Priziac), entrèrent chez un particulier, burent quelques coups de cidre. Salvar lui prit une paire de bas de laine brune qu'il donna au répondant ; que Salvar menaça ledit particulier de tuer parce qu'il travailloit pour la République et qu'il eût à se prendre garde ; ensuite Salvar dit : « Allons chez le Jean foutre de prêtre qui est vis-à-vis. » Aussitôt ils entrèrent dans la maison habitée par le ci-devant curé de Priziac, qu'ils trouvèrent dans son jardin. Salvar l'aborda en lui disant : « Te voilà donc, coquin, foutu gueux de scélérat ; tu continue ton ancien métier, il faut que tu renvoye ta servante, et si j'apprends que tu dise la messe ou que tu fasse quelques fonctions de prêtre, ta vie ne sera pas longue, et même, dès le moment, j'ai envie de te la faire perdre. » A cet effet, il tira ses pistolets de sa poche ; il n'en fit cependant pas usage, il se contenta de lui faire donner une paire de souliers au répondant, et, après

être sorti de la maison, faisant route par le grand chemin qui conduit à Guéménée, un particulier, tenant cabaret à la dernière maison sur la gauche dudit chemin, d'ici audit Guéménée, appela Salvar et les invita tous les trois à boire de son vin qu'il tira à pleine cruche, les obligea à souper et coucher chez lui, ce qu'ils acceptèrent, remarqua le déposant, que ce cabaretier était l'ennemi de la République, par ses propos ; que sur les huit à neuf heures du soir arrivèrent quatre chouans à cocarde blanche, armés chacun d'un fusil dont un double, les vrais camarades de Salvar ; ils prirent part au festin et burent tous à s'enivrer. Le répondant s'en fut coucher avec un de ses chouans dans une maison près le bourg au nord dudit cabaret ; qu'avant de se quitter le cabaretier dit à Salvar et à ses camarades qu'il fallait faire venir le patriote du bourg ; que trois d'entre eux sortirent et revinrent un instant après avec un homme ayant un pantalon, un gilet et un bonnet, que le répondant reconnut être celui où ils avoient entrés en arrivant au bourg et où Salvar avoit pris une paire de bas brune. Alors Salvar lui annonça qu'il falloit mourir ; sur cela, ils se disputèrent entre eux pour savoir qui le fusilleroit. Le répondant, qui l'avoit entendu citer patriote, le voyant à genoux, demanda sa grâce à Salvar, et comme il ne le voyoit pas plus que les autres disposé à la lui accorder, il leur réitéra ses instances en leur disant que s'étant trouvé indisposé un jour en passant à Priziac, il l'avoit bien accueilli et eu de lui tous les soins possible ; ce prétexte imaginé, que le particulier se garda bien de démentir, arracha de ces scélérats la grâce qui leur étoit demandée, ils se contentèrent d'exiger dudit particulier la remise de son sabre qu'il fut chercher et leur apporta aussitôt, et se retira après avoir reçu du répondant la paire de bas que Salvar lui avait prise.

« Le répondant qui fut se coucher avec le chouan dont

il a été parlé, se rendit le lendemain au cabaret où étoit Salvar, son camarade, ancien cavalier et un homme de la taille de cinq pieds deux à trois pouces, bien croisé, qu'on dit être un ci-devant noble, et qui dit lui-même avoir été officier des brigands de la Vandée, avoir une femme très-grande, la plus grande du païs ; qu'il avoit avec lui une fille habillée en paysanne, qu'il dit être sa sœur ; qu'il donnerait à lui répondant, un autre habit que celui qu'il avoit ; remarqua que cette fille peut être âgée de trente un an ; que ce soit disant noble, paya le déjeuner et une bouteille de vin qui lui coûta douze livres, qu'ils burent, le répondant et lui ; que ledit jour, sur les onze heures du matin, ils ont quitté le bourg de Priziac, Salvar, le cavalier et le répondant ont pris la route de traverse qui conduit à Berné : ils ont parcouru divers villages, bu et mangé en différentes maisons et couché pendant deux nuits ; ils étoient parfaitement bien reçus,

« Le 13 de ce mois ils se sont rendus tous les trois au château du Pontcalleck, après avoir soupé chez Le Bihannic, meunier du Corougue, l'un des détenus de ce jour en la maison d'arrêt du Faouet ; arrivé audit château de Pontcalleck où Pierre, domestique d'ycelui, blondin, les conduisit, après les avoir été chercher audit moulin, en entrant dans ledit château ils furent parfaitement bien reçu par une petite demoiselle âgée de plus de trente ans, qui parut au répondant être de grande connoissance et liée avec Salvar et le cavalier ; elle leur offrit à souper et sur ce qu'ils dirent qu'ils en venoient, elle leur versa deux bouteilles de cidre, remis une lettre à Salvar et chacun se coucha. Le lendemain, sur les trois heures du matin, la même demoiselle, accompagnée de deux autres chouans, furent avertir Salvar et le cavalier de se lever pour aller à la messe d'un prêtre réfractaire ; qu'environ les cinq heures du matin arriva ledit Le Bihannic, meunier du Cor-

rougue, accompagné d'un autre brigand, tous deux armés de fusils, qui annonçèrent que la nation marchait sur eux, et, comme ils se sauvoient dans la forêt, ils rencontrèrent ladite demoiselle qui revenoit au château, qui leur dit qu'il étoit faux que la nation fût en marche ; qu'alors que la troupe sortoit on étoit toujours prévenus dans les campagnes ; que lui, répondant, fut se coucher de nouveau, et que Salvar et ses camarades furent conduire leur prêtre, crainte d'accident ; que sur les dix heures du matin dudit jour, Salvar et le cavalier arrivèrent au château où étoit le déposant, que ladite demoiselle l'avoit fait déjeuner en lui disant qu'il avoit très-bien fait de se joindre au chouan ; que la disette étoit à Lorient et que partout la République étoit dans la misère ; qu'il falloit soutenir son roi de préférence ; plusieurs chouans armés se firent réciproquement la barbe, un d'eux la fit au déposant, qui par besoin y consentit, mais toujours en crainte.

« Ledit jour 14 de ce mois sur les onze heures du matin, Salvar, ledit cavalier et le répondant partirent du château et se rendirent dans un village, chez un petit homme, cheveux blond, barbe rouge, âgé d'environ quarante ans, ayant un fils gravé de petite vérolle, de l'âge de réquisition, qui n'a pas joint ; ils y dinèrent. Six chouans armés y arrivèrent après ; le père, parlant français, dit à son fils de prendre son fusil et de marcher avec ces bonnes gens à l'exercice ; alors ils partirent au nombre de dix pour se rendre près d'une chapelle, annoncée être le lieu de l'exercice. Faisant route ils passèrent par un village où Salvar dit qu'il y avoit un jeune homme qui ne servoit pas la république et qui ne vouloit pas non plus servir le roy ; n'ayant point trouvé ce jeune homme, une femme de la maison parla à Salvar et celui-ci la menaça de lui tirer un coup de pistolet qu'il tenoit en main ; que rendu à ladite chapelle ils y trouvèrent un rassemblement d'envi-

rons cinquante chouans dont quarante armés de fusils et tous habillés en paysans de différents âges, que le répondant y reconnut et parla au prétendu noble qu'il avoit vu au bourg de Preziac, que Salvar lui donna lecture de la lettre que la demoiselle lui avait remise au Pont-Calleck. La bande des chouans se mit à faire l'exercice par partie, ayant tous la cocarde blanche et criant : *Vive le roi !* après quoi les chefs ayant eu conférence ensemble, ils ordonnèrent à leurs chouans de se rendre tous, dimanche prochain, à la Trinité, commune de Langonet, pour y passer la revue sous les ordres de Salvar. La bande s'est aussitôt divisée ; une partie a pris d'un côté ; le capitaine Salvar, le cavalier, le répondant et vingt-deux autres se sont rendus à un auberge au-delà de la chapelle Saint-Paterne, où le déposant s'est grandement amusé avec eux : il a affecté d'instruire son capitaine Salvar à un maniement d'armes de vieux style ; il les excita à boire splendidement, que tel étoit l'usage d'une troupe courageuse ; il se charge de verser à boire, leur manifestant la joie d'être avec eux, afin de pouvoir réussir dans ses projets ; et, en effet, ils étoient tellement yvres qu'une partie s'est retirée en différents lieux. Un particulier du Faouët : barbe noire, habit brun, étant arrivé sur les huit heures du soir au cabaret où ils étoient encore plusieurs à boire avec Salvar, celui-ci le fit boire avec eux ; il lui demandoit s'il n'avoit pas peur des chouans, il lui répondit que non, qu'il alloit payer un pot de cidre et se rendre au Faouët, d'où il étoit absent depuis quelques jours. Salvar le prévint que ses chouans étoient en ribotte, que s'ils le rencontroient ils pourroient le tuer, qu'il devoit attendre au lendemain. Crois le déposant que ce qu'a pu faire ce particulier du Faouët étoit pour éviter la fureur des chouans ; que le déposant croyant avoir acquis des connoissances à sufire sur la conduite des brigands, méditant toujours de les aban-

donner et de marcher avec ses camarades, pour les détruire, il a profité du moment où Salvar étoit endormi et plein de vin, auroit fait le semblant d'arranger les armes qui étoient au cabaret, et fait le choix des deux meilleurs, qu'il auroit placé à côté, fait tomber ensuite la chandelle dans différentes brossailles et, profitant de la recherche qu'on en faisoit et du sommeil des chouans, s'est vivement saisi des deux fusils dont un double, et s'est rendu à grands pas au Faouët où il est arrivé sur une heure et demie du matin de ce jour ; il a été aussitôt conduit au commandant de la force armée du Faouët, auquel il a fait part de toutes les choses et du repaire où pouvoit être Salvar et ses camarades, a offert de marcher avec un détachement pour s'en saisir, ce qui a été aussitôt arrêté et exécuté, au point que Salvar et plusieurs autres à lui inconnus ont été amenés le matin de ce jour environ dix heures à la maison d'arrêt du Faouët, aux cris répétés de : *Vive la République !* Dit de plus le déposant ; qu'il a entendu Salvar dire très souvent que tous ceux qui habitoient le Faouët étoient des gueux, des fripons, des scélérats ; qu'il avoit pris la ville une fois, qu'il la prendroit encore.

« Et est tout ce que ledit Bois a dit savoir et connoître. Lecture lui faite des interrogats et de ses réponses à yceux, ainsi que de ses dépositions, a dit que tout contient vérité, qu'il y persiste n'y vouloir rien changer, augmenter ni diminuer, a signé avec nous commissaire susdit, lesdits jour et an que dessus. *Signé* : Le Bois, caporal, et Le Goarant.

« De plus, ledit Le Bois déclare se rappeler que lors de la revue passée par les brigands le quatorze de ce mois, il y remarqua un jeune homme armé qui s'approcha et lui dit en français qu'il avoit été blessé d'un coup de feu à l'attaque du Faouët et fait prisonnier, et lui demanda s'il

n'étoit pas le soldat qu'il avoit vu au corps de garde lorsqu'il y fut conduit avant son emprisonnement ; que ce jeune homme lui parut avoir reçu une espèce d'éducation, et bien décidé à tenir au parti des brigands.

« Que dans les différentes conférences qu'il a eu avec le capitaine Salvar, celui-ci l'a assuré qu'il étoit intimement lié avec un prêtre réfractaire, qu'il lui nomma Yvenat, habitant la commune de Langonet, et le plus souvent la trêve de la Trinité audit lieu, et que le même prêtre étoit leur homme de confiance, très-utile à leurs expéditions.

« Fait en directoire de district au Faouët, sous les seings dudit Le Bois, et le nôtre, commissaire susdit, lesdits jour et an. *Signé* : Le Bois et Le Goarant. Pour expédition conforme à elle déposée au secrétariat du district du Faouët. *Signé* : Bonneau, cadet, vice-président, et Briant, pour le secrétaire.

« Pour copie conforme à l'expédition restée à mon bureau.

« *Le Procureur syndic du district de Carhaix,*

« LE CORNU. »

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

GUESNOU

(Fig.)

Fontaine de Saint-Gouesnou.

Dans la Vie de saint Gouesnou il est écrit que, lorsqu'il construisait son monastère, une seule chose l'incommodait, c'étoit la disette d'eau, qu'il fallait aller quérir bien loin de là ; mais Dieu lui révéla un certain endroit où, ayant foui deux pieds en terre, il trouva une bonne source d'eau vive.

A 10 ou 15 mètres du portail Ouest de l'église, au bas d'une déclivité, est la fontaine monumentale du saint Patron. Au milieu d'un bel enclos carré de 5 m. 50 de côté, se trouve un bassin quadrangulaire qui en renferme un autre de forme ronde, à un niveau inférieur. L'eau s'écoule par un caniveau en granit percé de trois cuvettes rondes pour les ablutions des pèlerins. Le mur de clôture, d'une épaisseur de 0 m. 60, est en très bel appareil de pierres de taille avec chaperon en double doucine. Toute l'enceinte, en contrebas de 1 m. 70 en moyenne du terrain environnant, est pavée de dalles de granit, et on y descend de trois côtés par des échaliers et des marches. Tout autour, règne un banc de pierre pour le repos des

malades et des pèlerins. Au milieu du côté Midi, est un petit autel surmonté d'une niche avec fronton en courbe surbaissée, et au pied de la statue de saint Gouesnou est sculpté l'écusson de Rolland de Neufville, qui fut évêque de Léon, de 1562 à 1613, *de gueules à un sautoir de vair*.

Des deux côtés de l'autel, sont deux sièges en pierre creusés au rond, dans le genre des anciennes chaires pontificales des basiliques de Rome. Étaient-ce deux sièges d'honneur pour les marguilliers chargés de maintenir l'ordre et préposés à la perception des offrandes les jours de grand pardon ? Cette fontaine a beaucoup de rapport avec celles de Saint-Jaoua, à Plouvien, de Saint-Roch, à Moëlan, et de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, à Locronan, mais les surpasse toutes par ses belles dimensions et la noblesse de son style.

TROMÉNIE DE SAINT-GOUESNOU

Le comte Comore, rencontrant saint Gouesnou dans son ermitage, lui offrit, pour bâtir un monastère, autant de terre qu'il en pourrait clore de fossés en un jour. Le Saint accepta, prit une fourche, et, la traînant par terre, « il marcha environ deux lieues de Bretagne en quarré, et à mesure qu'il traînait ce bâton fourché, la terre, chose étrange, se levait de part et d'autre et formait un gros fossé qui servait pour séparer les terres qui lui avaient été données, de celles de Comore ; lequel enclos a été toujours tenu en telle révérence qu'autrefois il servait d'asile et de lieu de refuge aux malfaiteurs et n'y eut-on osé rien semer ni labourer les terres comprises dans ce pourpris, pour les punitions arrivées à plusieurs, qui, ayant tenté de profaner ce lieu, avaient été châtiés de mort subite » (A. G.).

C'est l'origine et la raison de cette procession, encore en usage, qui, comme à Landeleau et à Locronan, a été

instituée pour perpétuer les droits du Saint sur le territoire qui lui avait été concédé.

Ogée nous dit qu'à cette procession, Charles de Blois y porta les reliques en 1342 ; Jean V en 1417, et le duc Pierre en 1455 eurent également cet honneur (1). Ces personnages étaient pour la circonstance revêtus du surplis, et cet usage a continué pour les porteurs jusqu'à ces derniers temps.

Le 4 Mai 1803, M. Olivier Quéré, « desservant provisoire de Gouesnou, » écrivait à Mgr André :

« Le jour de l'Assomption de Notre Seigneur, se trouve à Gouesnou le pardon, qui est un des plus célèbres du diocèse et par son antiquité et le concours de monde qui y vient : il est d'un usage très ancien de faire, ce jour-là, une grande procession qui a au moins trois lieues de circuit. Les reliques de saint Gouesnou y étaient portées par des ecclésiastiques ou des nobles, nu pieds. Elle a été interrompue pendant la Révolution, mais à présent le vœu du bon peuple demande que cette procession se fasse, ce jour-là. Un peuple immense la faisait précédemment, et continue de faire *confusément* cette station, tous les ans, sans être réunis au brancard portant les reliques de notre saint Patron. La piété de ces zélés chrétiens ne serait que plus animée à la suite du précieux dépôt que nous avons pu heureusement conserver. »

M. de Kerdanet nous dit que « cette procession a toujours été de stricte obligation, tellement qu'un jour de mauvais temps, le clergé n'ayant pas voulu la faire, les croix et les bannières quittèrent d'elles-mêmes l'église, firent la procession et s'arrêtèrent dans un coin de la paroisse, sous un arbre touffu appelé depuis *ar vezen voulous*, l'arbre de ve-

(1) M. de Kerdanet estime que c'est à la procession de saint Gouesnou, en Saint-Brieuc, que figurèrent ces personnages.

lours, » à cause, sans doute, des bannières qui l'entouraient.

Voici comment se faisait autrefois cette procession, d'après les notes manuscrites de M. J. Cariou, 1860 :

« La paroisse de Guipavas se rendait processionnellement au lieu de Saint-Thudon pour se réunir à celle de Saint-Gouesnou ; on ne pénétrait dans l'enceinte réservée que les pieds nus. Là, les reliques des deux paroisses étaient placées sur les pierres, vieux débris de l'ermitage de Saint-Thudon ; un prêtre prononçait un discours de circonstance, puis le Recteur de Guipavas faisait baiser les reliques.

« Cette cérémonie terminée, les deux processions se remettaient en marche jusqu'à la limite des deux paroisses, indiquée par une croix en pierre qui existe encore à l'extrémité Ouest du village de Kermao ; on y faisait une station où, après une prière récitée devant les reliques posées sur le piédestal de la croix, on donnait les reliques à baiser, et les processions se séparaient pour retourner dans leurs paroisses respectives.

« Cette cérémonie ne se fait plus avec la même solennité ; la paroisse de Gouesnou est encore fidèle au rendez-vous, mais les reliques sont suivies d'une foule moins considérable. Guipavas ne s'y rend plus et ne participe à cet acte de dévotion que par l'envoi des reliques de saint Pierre et de saint Paul, confiées à un marguillier qui les place sur les marches de la croix de pierre, sur le passage de la procession, non loin de l'enclos de Saint-Thudon. »
(Extrait des notes manuscrites de M. J. Cariou, 1860.)

Au XVII^e siècle, les reliques de saint Conogan étaient exposées sur le parcours de la procession de Saint-Gouesnou, par les paroissiens de Beuzit-Saint-Conogan.

Aujourd'hui, bon nombre de ces usages sont tombés en désuétude, comme on pourra en juger par la relation suivante du cérémonial actuellement observé, que nous

devons à l'obligeance de M. Duval, recteur de Gouesnou.

« Le matin de l'Ascension, après la messe des pèlerins, dite à cinq heures, la procession part de l'église paroissiale vers six heures ; on y porte la croix processionnelle, les reliques de saint Gouesnou dans un reliquaire spécial, puis, dans un autre reliquaire, les reliques de plusieurs Saints martyrs ; elles sont portées par des jeunes gens pris en général parmi ceux qui ont tiré au sort dans l'année ; pour remplir cet office, ils se débarrassent de leur habit et prennent un surplis sans manches ; chaque reliquaire est précédé d'une lanterne.

« La procession, qui doit parcourir le territoire dit le *Pénity*, sort du cimetière par la grille la plus rapprochée du presbytère, au chant de l'*Iste Confessor*, puis des Litanies des Saints.

« La première station a lieu à la croix de Penhoat ; la croix et les reliques font, trois fois, le tour du calvaire, pendant que l'on chante *O Crux ave*. Puis l'on s'engage dans un sentier couvert, au sortir duquel on s'arrête au haut d'un champ pour réciter *Pater, Ave, Gloria patri* ; c'est la seconde station.

« A travers champs, on vient rejoindre la grande route de Guipavas, que l'on suit pendant quelque temps ; à deux ou trois cents mètres de là, on arrive au lieu appelé *Kador sant Gouesnou*, la chaire de saint Gouesnou ; on se tourne vers le Sud, et l'on chante l'antienne *Sacerdos et pontifex* ; c'est la troisième station.

« On continue vers Saint-Thudon, où l'on s'arrête pour la quatrième station, à une croix qui se trouve dans un champ. On y récite *Pater, Ave, Gloria*.

« La cinquième station est en face du village de *Corribin*, sans que rien marque l'endroit précis ; on y récite encore *Pater, Ave, Gloria*. De là, on continue à se rapprocher de la grande route de Brest, pour arriver à la sixième

station, devant la croix de Kergaradec. Chant de *O Crux ave*. Puis on traverse la route de Brest pour prendre celle de Lambézellec et, depuis une dizaine d'années seulement, on s'arrête dans une chapelle particulière pour chanter l'*Ave maris stella*.

« En revenant vers Gouesnou, on quitte la route pour entrer dans une prairie dite *Goarem-ar-Sant*, la prairie du Saint : on y prie près d'une fontaine, dont on boit de l'eau avec des bols placés à cet effet pour l'usage des pèlerins ; c'est la septième station traditionnelle.

« Puis, huitième station à la chapelle de *Kergroas*, qui n'est ouverte qu'à cette occasion ; on y chante le *Magnificat* et, se rendant au bourg, on descend à la fontaine monumentale de Saint-Gouesnou pour y réciter *Pater, Ave, Gloria* ; de là, la procession passe par le bourg, chante *O Crux ave* devant la croix de *Saint-Mémor* pour rentrer à l'église au chant de l'*Iste confessor*. Il est environ neuf heures et demie, et l'on a parcouru environ quatre lieues depuis six heures du matin ; c'est dire à quelle allure on a marché, si l'on tient compte des temps d'arrêt aux stations et dans les villages traversés, car on s'y arrête aussi un instant pour permettre aux habitants de passer sous les reliques ; et comme cette procession accélérée a lieu à une époque de l'année où les chaleurs sont souvent accablantes, sur divers points du parcours on a la charité de déposer une baratte d'eau et quelques bols pour le soulagement des pèlerins... »

CHAPELLES

1^o Chapelle de la Pierre.

Cette chapelle était un bénéfice sous le nom de *Gouvernement de la Pierre*, dont étaient présentateurs les sei-

gneurs de Mesléan, puis de l'Archantel. Nous ne saurions dire positivement d'où lui venait ce titre singulier de « chapelle de la pierre ». Fait-il allusion à cette grande pierre que saint Gouesnou fit élever non loin de son monastère pour marquer la ligne extrême que les femmes ne pouvaient franchir (A. G.) ? Ou, plutôt, a-t-il quelque rapport avec une pierre dont parle M. de Blois, continuateur d'Ogée :

« A peu de distance du bourg, existe une petite chapelle dans laquelle on voit une pierre presque ronde et ayant environ 5 mètres de circonférence (1). Les uns la regardent comme un monument du culte druidique, les autres comme provenant de saint Gouesnou, qui aurait fait pénitence en s'imposant d'y laisser chaque jour son bras immobile pendant plusieurs heures. Elle était encore, il y a quelques années, dans un champ près de Kerangalet, et les pèlerins venaient y placer leurs membres atteints de maladie, pour en obtenir guérison. Un des curés l'a fait renfermer dans la petite chapelle où elle est maintenant, afin de la soustraire à ces pratiques superstitieuses. »

2^o Notre-Dame de Laurette.

Chapelle du cimetière, où se desservait une chapellenie fondée par le S^r de Kergroas, à charge d'une messe basse le mercredi. Était en ruine en 1630. Cette chapelle est dite de Sainte-Anne, en 1813.

(1) Cette pierre, dite de Saint-Gouesnou, épaisse de 0 m. 60 c., est percée vers son centre d'un trou d'un diamètre de 0 m. 15 c., dans laquelle on introduit le bras pour se guérir des rhumatismes. (*Bullet. Soc. Arch. Finistère*, tom. IV.)

3^o *Le Peniti.*

Chapelle dite du Peniti-Gouesnou. Le corps politique était présentateur d'une chapellenie qui y avait été fondée au revenu de 120 livres, à charge d'une messe matinale dimanches et fêtes.

Trois autres chapellenies se desservaient à l'église paroissiale :

Chapellenie d'écuyer Olivier de Kerlec'h, S^{sr} de Penancreac'h ; revenu, 33 livres ;

Chapellenie de Jean Le Floch ; présentateur, le S^{sr} de Kergroas ; maintenant, l'abbé de Saint-Germain ; 30 livres pour 30 messes par an à l'autel de Saint-Goulven ;

Chapellenie de Rolland Cloarec, dont les héritiers, qui en sont présentateurs, paient 53 livres pour une messe, le samedi, à l'autel du Rosaire.

RECTEURS DE GOUESNOU

1505. Olivier Kerliezeuc.
 1544. François de Bosco, administrateur de la psal-
 lette Léon, en fut *annataire*.
 1573. de Launay, chanoine de Léon, recteur.
 1587. Décès d'Olivier Oliva.
 1587-1616. Guillaume Touronce.
 1630. Rubien Marché.
 1652. Etienne de la Coste, archidiacre de Léon.
 1669. O. de Penhoadic.
 1695. Décès de Mathieu Gourlay.
 1695. Pierre Le Papou, prêtre de Cornouaille.
 1758. Décès de Laurent Bouchar.
 1758-1773. Guillaume Mével.
 1774-1782. Elie-Joseph Corre.

1782-1790. Yves-Bernard Le Sénéchal, de Pénanguer.

1792. Claude Le Gléau, curé constitutionnel ; Yves Talarmin, vicaire.

RECTEURS DEPUIS LE CONCORDAT

1804-1806. Pochart, ordonné par Expilly, avait été curé de Lesneven.

1806-1809. Germain Marc, de Landerneau.

1809-1818. Thomas Cazuc, de Saint-Pol.

1818-1821. Jean-François Le Loutre, de Saint-Thégonnec.

1821-1825. Jean-Louis Tanguy, de Guiclan.

1825-1840. Pierre Cloarec, de Guiclan.

1840-1853. René Scouarnec, de Taulé.

1853-1857. François-Marie Siou, de Plabennec.

1857-1858. Charles-Dominique Gras, de Roscoff.

1858-1865. Jean-Edouard Le Goff, de Landerneau.

1865-1873. Jean-Louis-Marie Monot, de Plounévez-Lochrist.

1873-1881. Pierre-Vincent Cariou, de Plogonnec.

1881-1884. Alcide Péron, de Recouvrance.

1884-1889. Auguste-René Morgant, de Saint-Pol.

1889-1900. Félix-Laurent Poullaouec, de Ploumoguier.

1900-1908. Francis-Marie Duval, de Landivisiau.

1908. Pierre Joncour, de Landudec.

VICAIRES

1830. Jean-Marie Berthou.

1840. Joseph Le Gall.

1848. Christophe Laot.

1849. François-Marie Mazé.

1856. Hervé Cadoret.

1858. Louis-Marie Le Goff.

1865.	Jacques Guéguen.
1870.	Jean-Goulven Le Gac.
1872.	René-Marie Colin.
1876.	Hervé-Pierre Barré.
1894.	Yves-Marie Déniel.
1906.	Yves-Thomas Le Maout.

FAMILLES NOBLES

Du Bois, Sr de Kerlosquet : *d'azur à 3 treffles d'argent.*
 Courtois, Sr de Bourgneuf-de Lézérec : *d'or à deux jumelles de sable, trois treffles de même en fasce entre elles.*

Denis, Sr du Bois : *d'or à 3 fasces onnées d'azur, au pin de même sur le tout.*

Gouillon, Sr de Kergroas : *d'or à la fasce d'azur accompagnée de trois pigeons de même, becqués et membrés de gueules ; devise : Sans fiel.*

Jourdren, Sr de Mesléan : *de sable à une bande onnée d'argent, cotoyée de deux fers de lance de même.*

Pappe, Sr de Vieuxbourg : *d'argent à la rose de gueules boutonnée d'or ; devise : Point géhéné point géhénant.*

Penmarch, Sr de Mesléan : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à la tête de cheval d'argent, qui est Penmarch, aux 2 et 3 d'or à trois colombes d'azur, qui est du Colombier ; devise : Prest ve (Il serait à propos).*

Rivalen, Sr de Mesléan : *d'argent au chevron de gueules accompagné de 3 quintefeuilles de même.*

De Saint-Gouesnou ou Langoueznou : *de gueules à la fasce d'or accompagnée de six besants de même.*

CATHERINE DANIELLOU

Une voyante à Quimper au XVII^e siècle.

(Suite.)

CHAPITRE XX

MORT ÉTRANGE DE CATHERINE

Au commencement du mois de Décembre 1663, Catherine, se sentant fort malade, fit appeler le Curé de Ploaré, qui la confessa, lui porta le Bon Dieu, mais ne la croyant pas si malade, ne lui donna pas l'extrême-onction. Cependant, le jour de la fête de la Conception de la Vierge, pendant la nuit, à deux heures du matin, comme les deux servantes chargées de la veiller étaient endormies, Catherine ressentit des douleurs intolérables, comme jamais elle n'en avait éprouvées ; elle eut l'impression d'être à l'agonie, et abandonnée de ses consolateurs ordinaires ; elle vit en même temps une bande de démons affreux, dont l'un tenait un livre tout noir, et lui disait : « Tu es à nous, voici dans ce livre tous les péchés que tu as commis ». Puis ils lui spécifièrent tous ses prétendus péchés

qu'elle aurait commis depuis l'âge de sept ans ; en même temps, elle vit, heureusement, une troupe rayonnante de lumière et de beauté, dans laquelle elle reconnut le Père Bernard, qui lui présenta plusieurs de ces saints personnages : « Cette dame, dit-il, est la bienheureuse Vierge, « que vous avez prise pour mère dès votre bas âge ; puis « voici saint Joseph, son époux, pour lequel vous avez eu « toujours grande dévotion ; voici saint Corentin, votre « père ; voici votre bon ange, saint Michel, Marie-Magde- « leine auxquels vous avez recommandé les pauvres pé- « cheurs, sainte Barbe que vous avez si souvent priée de « vous assister à l'heure de la mort ; enfin, vos amis, « saint Ignace, saint François-Xavier, saint Guenec, saint « Antoine, saint Elouan. »

Puis la Sainte Vierge lui dit : « Ne vous mettez pas en « peine de cette troupe infernale, mettez votre confiance « en la bonté de Dieu et aux mérites de la vie et de la « mort de mon divin Fils ». La première bande de dé- « mons s'enfuit, mais fut remplacée par une autre plus per- « fide. Ceux-ci lui dirent qu'elle n'avait que faire de crain- « dre la mort, qui n'est formidable qu'aux pécheurs ; que, pour elle, elle avait toujours bien vécu, et avait l'âme nette de tout péché.

Mais la Sainte Vierge, faisant signe à Catherine de ne pas les croire, elle s'écria : « Vous avez menti, maudits « trompeurs, je suis une pauvre pécheresse, j'ai crucifié « mon Seigneur par mes péchés, je l'ai couronné d'épi- « nes ; j'ai grand regret, mon doux Jésus, de vous avoir « tant offensé, j'espère en votre miséricorde, ayez pitié « de moi. »

Alors, son bon ange lui présenta un grand tableau où étaient représentés tous les mystères de la Passion de Notre Seigneur, qu'elle avait médités tous les jours. La vue de ces mystères la consola beaucoup, et elle rendit

enfin l'esprit et remit son âme entre les bras de la Sainte Vierge.

Après cette mort extraordinaire, qui ne dura que quelques heures et qu'on pourrait peut-être expliquer par une extase, la servante de Dieu est conduite en enfer, en purgatoire et au paradis, et le récit qu'elle nous a laissé de sa vision est saisissant comme le récit du *Dante*.

L'Enfer.

Aussitôt après sa mort, elle fut menée, par la Sainte Vierge, saint Corentin et son bon ange, en un lieu souterrain où elle vit des tourments épouvantables. Elle vit les démons tirant d'un grand puits un homme tout rouge de feu comme un fer sortant de la fournaise, et qu'ils relançaient dans le même lieu avec un bruit épouvantable. Son bon ange lui dit que c'était un grand seigneur qui avait commis des meurtres et autres crimes énormes. De là, elle fut conduite près de grandes fournaises ; dans l'une, se trouvaient toutes sortes de religieux. Notre-Dame lui dit : « Demandez-leur pourquoi ils ont été condamnés à ces « flammes ? » — « C'est, dirent-ils, pour avoir été orgueil- « leux, adonnés à la bonne chère, pour avoir manqué à « nos vœux de pauvreté, d'obéissance, de chasteté. »

Dans l'autre fournaise, elle aperçut des religieuses de divers ordres, et leur ayant demandé la cause de leurs tourments : « Hélas ! dirent-elles, c'est le défaut de cha- « rité, les unes vis-à-vis des autres, c'est le défaut d'obéis- « sance, de régularité, de dévotion, c'est l'esprit du monde ; « voilà la cause de nos maux, plût à Dieu qu'un messenger « du ciel allât dans tous les couvents raconter nos souf- « frances, et crier d'une voix tonnante : « Faites pénitence, « faites pénitence ! »

Dans une autre fournaise, elle vit des papes, des évêques, des ecclésiastiques de tous les pays. Saint Corentin la pria de les interroger comme les autres sur la cause de leur damnation. Les uns répondirent : « Nous avons été « avarés et impitoyables envers les pauvres ». D'autres s'écriaient : « Maudite yvrognerie, maudites compagnies, « nous avons employé nos richesses en festins, en débau- « che, à nourrir des chiens et de méchantes personnes, et « nous avons laissé languir de faim les pauvres membres « de Jésus-Christ ». Elle reconnaissait les évêques à leur mitre, et les distinguait des recteurs qui, de leur côté, criaient et disaient qu'ils étaient là pour avoir négligé d'enseigner leur troupeau, de le corriger et de lui donner le bon exemple.

Puis elle fut transportée près d'un grand lac de feu et de soufre, où elle vit un grand nombre de dames, de demoiselles, de gentilshommes et de grands seigneurs, qui, à ses interrogations, répondaient par des pleurs et grincements de dents inexplicables : « Nous sommes ici, « disaient les dames et demoiselles, les unes pour notre « vanité, nos parures indécentes, nos affections déréglées « et désordonnées aux danses, au jeu, aux plaisirs du « monde, n'ayant rien voulu endurer pour l'amour de « Dieu ». Les autres disaient : « Nous sommes condam- « nées pour avoir négligé l'éducation, l'instruction et la « correction de nos enfants et de nos domestiques ».

Les gentilshommes criaient que l'injustice, le désir de vengeance, l'abandon des pauvres, l'ivrognerie et l'impudicité étaient cause de leur malheur. Les uns hurlaient comme des chiens enragés, disant : « Nous brûlons dans « ces flammes pour n'avoir pas payé nos serviteurs, ni « les pauvres laboureurs que nous avons contraints de « travailler à la sueur de leur front ». Les autres criaient : « Nous brûlons pour nos extorsions injustes, pour avoir

« exigé des présents de nos pauvres vassaux, en diverses « occasions : comme pour les *écobues*, les fileries, la nais- « sance de nos enfants. Oh ! maudite injustice ! »

Les autres disaient : « C'est pour nos infâmes plaisirs « que nous sommes roulés dans ces brasiers ardents ; « hélas ! nos plaisirs sont passés et nos tourments ne fini- « ront pas ! Si le monde savait ! si le monde savait, com- « bien sont rigoureux les jugements de Dieu ! O nobles, « si vous saviez combien sont redoutables les tourments « de l'enfer ! »

Après avoir contemplé ce triste spectacle, Catherine vit la partie réservée aux hommes et femmes qui ont vécu dans l'état de mariage sans la crainte et amour de Dieu. Les hommes étaient enchaînés avec leurs femmes, les pères et mères avec leurs enfants, ils se dévoraient entre eux à belles dents, comme des chiens enragés. Les hommes disaient : « Maudit le jour qui me lia à toi, méchante « femme, compagne de mes crimes et de mes peines éter- « nelles. La haine, la colère, les querelles, l'abus et la « profanation d'un grand sacrement, m'ont chargé de « ces fers. » La femme répliquait : « Méchant, perfide, « homme déloyal, c'est la jalousie, la fureur, les malédic- « tions, les tristesses, la haine maudite qui sont cause de « mon malheur ; maudit le jour qui vit notre union, mau- « dit le moment malheureux où je te vis en face ! »

Catherine entendit aussi les cris effroyables des enfants enchaînés avec leur père dans ces feux dévorants : « Mau- « dit père, disaient-ils, par tes larcins, par ton injustice, « par tes mauvais exemples tu es cause de mes mal- « heurs ! » Le père répliquait : « Engeance de vipère, tu « es la cause de ma damnation, le trop grand amour que « je t'ai porté sur la terre m'a précipité dans ce lieu. » L'enfant insistait : « Si tu avais voulu m'envoyer au caté- « chisme, si tu avais pris la peine de me corriger dès ma

« tendre jeunesse, père dénaturé, je ne serais pas à présent enchaîné avec toi dans ces flammes éternelles. » Elle vit alors ces enfants malheureux se jeter sur leur père et les mordre à belles dents.

Elle aperçut aussi les mères enchaînées par des liens de fer avec leurs filles : « Engeance de vipère, s'écriaient-elles, tu m'as entraînée avec toi dans ce lieu de misère ; pour t'avoir trop chérie, je suis dans ce brasier ». La fille répliquait : « Louve ! louve ! tu m'as perdue par tes mauvais exemples, tu m'as appris la vanité, tu m'as appris à porter des bijoux, des aunes de ruban, des dentelles d'or et d'argent, à me décolleter indécemment ; tu m'as laissée aimer le monde et ses maudites compagnies, tu m'as laissée vivre d'une vie sensuelle et trop libre, sans me corriger ni me reprendre, tu n'es pas ma mère, mais une tigresse, une lionne, une mégère ; c'est toi qui m'as entraînée dans ce lieu de supplice ! »

Ensuite, son bon ange fit voir à Catherine une rivière de feu qui était le lieu assigné aux veuves mondaines, et la pria de les interroger sur la cause de leurs tourments : « Nous sommes de fausses veuves, répondaient-elles ; au lieu de pleurer nos péchés, au lieu de nous souvenir de nos pauvres maris, de prier, de jeûner, de faire l'aumône, de fréquenter les sacrements et les sermons, nous avons préféré la vanité, les beaux habits, la bonne chère, les jeux de cartes, les danses, les compagnies mondaines ; voilà la cause de nos malheurs. Si vous saviez, femmes mondaines, si vous saviez combien sont cuisants ces brasiers où nous sommes ! »

De ce lieu, Catherine fut avertie de suivre son ange près de grandes chaudières, où elle vit des marchands ou artisans, qui, interrogés sur la cause de leur damnation, répondirent : « Nous, marchands, nous avons couru les foires et les marchés, nous nous sommes parjurés, nous

« avons fait tort à autrui par faux poids, en comptant mal, en passant de la fausse monnaie, en vendant trop cher pour donner des délais par usure... » Un meunier dit : « J'ai pris des sacs au delà de la mesure de blé qui m'était assignée » ; un tailleur : « J'ai dérobé l'étoffe qui m'avait été confiée » ; un charpentier : « J'ai apporté chez moi le bois qui ne m'appartenait pas de droit » ; un couvreur : « J'ai dérobé les clous qui m'avaient été donnés pour mon travail » ; un chirurgien : « J'ai entre-tenu les playes pour gagner davantage » ; un apothicaire : « J'ai vendu des drogues corrompues, à mauvaise fin » ; un serviteur et une servante : « Nous avons dérobé le temps et le bien de nos maîtres, et n'avons pas été fidèles à empêcher le dommage qu'on leur a fait ».

Comme Catherine fut prête de sortir de ce lieu plein d'horreur, elle aperçut une grande place, comme une chambre de justice ; elle y vit des messieurs qui ressemblaient à des gens de justice, avec des bonnets carrés et des robes longues. Elle en reconnut un qu'elle avait vu autrefois ; lui ayant demandé la cause de sa perdition, il répondit : « Hélas ! dans ma charge, pour amasser du bien à mes enfants, j'ai fait tort à autrui, et chargé ma conscience sans faire restitution. Ceux que vous voyez dans ce Parquet de la Justice du Dieu vivant, ont été juges, avocats, procureurs, huissiers, sergents ; ils sont au milieu de ce feu pour avoir fait faveur aux riches, aux nobles, à leurs amis, au préjudice des pauvres, des orphelins, des veuves et des personnes de basse condition ; ils pensaient que leurs vols et fraudes étaient bien cachés, mais le juste Juge, après avoir dissimulé un temps, a enfin découvert leur malice ; il leur avait donné la justice en main, ils l'ont violée en laissant les crimes impunis, en prolongeant les procès pour gagner davantage, et en prenant des sommes injustes pour leur vacations. »

Tout proche de ce lieu, elle vit des personnes de toute condition : « Ce qui nous a plongées dans cette abyme de « misère, disaient-elles, c'est la mauvaise honte; nous « n'avons pas rougi de pécher, mais nous avons eu honte « de confesser nos crimes : en voici des millions qui se « sont donnés au Diable, l'ont adoré, lui ont baisé les pieds, « et, sur la menace du démon de les tuer s'ils avouaient « leurs crimes, il les ont celés au prêtre en confession. »

Elle entendit un démon qui tourmentait une âme et lui disait en se moquant d'elle : « ... Suis-je ton Dieu ? Est- « ce moi qui t'ai créée ? Suis-je mort pour toi sur une « croix ? et pourtant c'est moi que tu as servi. » Puis, lui enfonçant une fourche de fer rouge dans les flancs, il lui répétait ces paroles : « Tu m'as servi, ah ! tu m'as servi ! « voilà ta récompense ». L'âme s'écriait : « Traître, déloyal ! « tu m'as trompée ; pour n'avoir pas voulu avouer, sur tes « conseils, que je t'avais vu, que je t'avais obéi, tu me « tourmentes ; tu m'avais pourtant promis toutes sortes « de bien, tu m'avais assurée que, dans ta demeure, on « trouverait des joyes, des festins, de beaux habits, un « palais doré. Tu es un menteur, un affronteur. Tire-moi « de ces flammes ! » — « Jamais ! » — « Un peu de relâ- « che ! » — « Jamais ! » — « Une goutte d'eau pour rafraî- « chir ma langue ! » — « Jamais ! » Et au lieu de lui donner du soulagement, plusieurs démons se jetèrent sur elle et augmentèrent ses tourments.

Catherine vit en ces lieux un si grand nombre de personnes, qu'elle pensa que tous les hommes étaient damnés.

Le Purgatoire.

Saint Corentin tira sa brebis de ce lieu ténébreux, et la conduisit sur le bord du purgatoire. Elle vit une grande

quantité de religieux et de religieuses ; elle reconnut un Père cordelier avec lequel elle avait été en rapport sur la terre ; il lui dit qu'il était condamné pour longtemps dans ce lieu et que, cependant, Dieu lui avait fait une grande grâce, c'est de faire un bon acte de contrition peu avant la mort, autrement, il eût été perdu à jamais ; en même temps, il demanda pardon à Catherine de l'avoir autrefois gravement offensée.

Les âmes du purgatoire lui témoignèrent une grande joie de sa visite, et la remercièrent des prières qu'elle adressait tous les jours au Ciel pour leur délivrance.

Elle y vit également plusieurs personnes qui avaient été gagnées à Dieu par les missions de Basse-Bretagne, et la remercièrent d'y avoir coopéré par ses prières et ses souffrances. Les âmes abandonnées de toute assistance la remercièrent de la dévotion particulière qu'elle avait pour hâter leur délivrance.

Le Paradis.

« Après avoir achevé ces deux visites, son bon ange l'éleva vers un lieu plein de délices. Elle vit des murailles toutes d'or et de pierres précieuses ; encore qu'elle fût en dehors, elle voyait, au travers de ces belles murailles comme au travers d'un beau crystal, des abîmes de gloire et de beauté que son cœur ne put expliquer ; elle remarqua des palais lumineux, des bois aux feuilles d'or et entendit des voix d'oiseaux dont l'harmonie surpassait tout ce qu'on peut concevoir ; elle aperçut au milieu de ce pays une grande rivière qui roulait un sable doré ; elle vit un grand chœur, sans bornes, où il y avait nombre d'anges, de saints et de saintes ; au-dessus, elle vit Notre-Seigneur, la Sainte Vierge et, près d'elle, saint Joseph, saint Joachim, sainte Anne, saint Jean-Baptiste, les

Apôtres, saint Michel, saint Corentin, le Père Michel Le Nobletz, proche du Père Bernard, et les autres Saints auxquels elle avait eu en sa vie une grande dévotion.

« Encore que ces objets fussent ravissants, son âme était abîmée dans la vue, dans l'amour et dans la possession du Roi de ce lieu. Sa vue avait tellement charmé l'œil de son âme, qu'elle n'avait d'application qu'à contempler et aimer cet océan de tout bien.

« Comme elle contemplait cette fontaine de beauté, elle remarqua que la Sainte Vierge descendit de son trône et s'approcha près du Père Michel Le Nobletz, qui était prosterné à genoux, semblant l'implorer, et la Sainte Vierge lui souriait comme si elle lui eût témoigné que sa prière lui était agréable.

« Encore qu'elle s'aperçut de ces choses, toutefois le plus fort de son âme ne pouvait se détacher de la contemplation de l'incompréhensible Beauté qui lui dit : « Ma fille, « votre vue n'est pas encore assez forte pour me voir face « à face, tel que je suis. Mon serviteur Michel m'a deman- « dé, par l'entremise de ma mère, que vous retourniez « en votre corps. Il faut que vous enduriez encore pour « les pécheurs et pour les âmes du purgatoire. Allez encore « travailler à ma gloire, et je vous attendrai. »

« Notre-Dame l'encouragea également, disant : « Retour- « nons encore sur terre, afin de travailler pour le salut « de ceux qui font hommage au diable dans l'assemblée « des impies, pour les athées, les hérétiques, les grands « pécheurs et pour les âmes du purgatoire ; il vous faudra « offrir vos maladies, les peines que vous fera le *méchant* « *écolier*, pour le succès des missions du Père Maunoir, « votre confesseur ; il faudra lui dire de nos nouvelles. »

« Dans son retour sur terre, Catherine fut accompagnée de la Sainte Vierge, saint Joseph, saint Corentin, saint Michel, son bon ange, sainte Catherine, la Madeleine,

sainte Barbe, saint Ignace, saint François-Xavier, et des Pères Bernard et Michel Le Nobletz.

« Lorsque l'âme de Catherine fut ramenée à sa chambre, elle voyait plus parfaitement les objets matériels qu'avec les yeux du corps, elle voyait le dedans des pierres et du bois, comme si c'eût été du cristal. Lorsqu'elle avissa son corps, qui était demeuré dans son lit, elle ressentit une grande horreur : « Faut-il, dit-elle, que je ren- « tre dans cette carcasse, que je me renferme dans cette « prison de terre ? Puisque c'est la volonté de Dieu, que « son nom soit béni ! »

Et après avoir reçu la bénédiction de la Sainte Vierge et de toute sa compagnie, elle rentra dans son corps.

« Elle trouva que ses servantes étaient encore endormies et ne s'étaient pas du tout éveillées pendant son voyage. »

(A suivre.)

LA CHOUANNERIE

DOCUMENTS

pour servir à son histoire dans le Finistère.

(Suite.)

N° 25.

« 20 Floréal an III (9 Mai 1795) (1).

« Le 20 Floréal an III, devant nous, Joseph-Marie Le Goarant, administrateur du district du Faouët, a été amené Jean-Joseph Salvar, pour la continuation de son interrogatoire.

« Interrogé, quels sont ceux qu'il a connus à la revue des chouans, près la chapelle de Saint-Germain, en Berné, le 14 de ce mois, répond y avoir connu : Morgant, Joseph Le Gallo, Mathurin Le Gallo, déserteurs ; le fils du Glouet, du Noguello, en Berné ; Jean Conan, de Rosglas, en Meslan ; Joseph Bodreimont, de Kergoat, en Berné ; Jean Lorens, des Salles Beaubleds, et François Le Dorven, du Voudec, en Berné ; ledit Lorens était spectateur seulement.

« Que, le 9 Floréal, étant en une auberge en Priziac, entre l'étang et l'abbaye, avec François Cavalier, déserteur de Meslan, un homme, venant du bois de l'abbaye, lui dit qu'il y avait, du côté de la Trinité, un homme de Motreff qui cherchait des chouans pour enrôler dans leur troupe un déserteur ; qu'ils furent tous deux à sa rencontre ; que

(1) L. 78.

rendus au côté du Nord du bourg de Langonet, ils trouvèrent, dans le chemin, un jeune homme qui leur dit que l'agent national de Motreff les cherchait pour leur livrer un déserteur et les engager d'aller chez lui ; que du lieu où ils étaient ils remarquèrent un sabotier qui travaillait ; qu'ils furent le trouver, lui demandant s'il avait vu quelqu'un qui cherchait des chouans pour leur remettre un déserteur. Ledit sabotier répondit que, le matin de ce jour, l'agent national de Motreff qu'il connaissait lui avait demandé s'il n'avait pas entendu dire qu'il y avait dans ces parages des chouans, pour pouvoir leur livrer un déserteur qu'il avait depuis quelques jours chez lui ; qu'il lui répondit qu'il ne savait pas ; mais qu'il croyait qu'il pouvait les trouver du côté de la Trinité ou Priziac. Le sabotier lui dit qu'il savait où il était et qu'il irait le prendre volontiers. Salvar accepta l'offre, et le sabotier partit de suite pour aller à Motreff prendre le déserteur et l'amener le même jour chez ledit jeune homme où ils s'étaient donné rendez-vous, où ils couchèrent et mangèrent ; le lendemain, ils envoyèrent chercher cet agent national de Motreff au bourg de la Trinité, qui vint les joindre. »

N° 26.

« 23 Floréal an III (12 Mai 1795) (1).

« Nous, capitaine du bataillon de la Gironde, commandant la force armée du Faouët, chef-lieu de district du département du Morbihan, certifions que, le 15 du mois courant, environ une heure et demie du matin, l'officier du poste de la place amena devant moi un militaire avec marques de grade de caporal, qui venait d'être arrêté à son entrée dans la cité du Faouët et conduit au corps de

(1) L. 78.

garde de la place, lequel me dit s'appeler Le Bois, caporal au 3^e bataillon de la quatorzième demi-brigade d'infanterie; qu'il était en détachement dans la commune de Motreff d'où il avait parti il y avait six jours, de l'agrément de ses supérieurs, pour se rendre avec les brigands qui environnaient son cantonnement et feindre une désertion afin de connaître la marche de ces scélérats et parvenir ensuite à en livrer, autant qu'il serait en son pouvoir, aux peines dues à leurs forfaits; qu'à cet effet, le dit caporal m'ayant instruit qu'après avoir enivré un chef de cette horde avec laquelle il avait parcouru les campagnes pendant cinq jours et partie des nuits, il l'avait quitté et enlevé deux de leurs fusils dont un double, pour se rendre ici; il pensait qu'en faisant partir sur-le-champ un détachement de la garnison avec lequel il offrit de marcher, on pourrait se saisir de ce même chef de brigands et de plusieurs de sa bande qu'il connaissait; à quoi je consentis. L'expédition fut prompte et secrète, elle réussit parfaitement; le chef indiqué par le caporal le Bois, nommé Salvar jeune, jeune homme de 28 à 30 ans, fut saisi et arrêté à la faveur de la bayonnette, sous un lit où il s'était caché, à l'entrée de la troupe dans la maison, ayant deux pistolets auprès de lui. Il arbora sa tête d'un chapeau à haute cuve ayant un panache et cocarde blanche et audessus ce que ces scélérats appellent Sacré-Cœur de Jésus. Dix de ces forcenés, reconnus par le caporal le Bois pour avoir fait partie du rassemblement de 200 hommes qui avait eu lieu la veille pour un exercice, furent également arrêtés et amenés, le dit jour, 15 de ce mois, dix heures du matin, sur la place de cette cité et de là enfermés dans les prisons.

« Je certifie de plus que le caporal le Bois s'est conduit en bon républicain pendant son séjour ici.

« MARAN, capitaine. »

N^o 27.

« Carhaix, le 5 Prairial an III (24 Mai 1795) (1).

« *Le Procureur du District de Carhaix*
au Procureur-syndic du Département.

« J'ai reçu votre lettre du 2 et l'arrêté du Département du 4^{er} courant; je vais m'y conformer et déjà même j'ai fait choix d'un homme qui part demain pour parcourir les communes de Motreff, Saint-Hernin et Spézet, qui sont les plus suspects de ce District. Il m'est même parvenu que le ci-devant marquis de Roquefeuille est errant sur ces trois communes, et je sais qu'au village de Pellaë, en Spézet, il y a, chez un nommé Le Loupper, une petite fille de sept à huit ans abandonnée de son père et de sa mère émigrés, qui sont l'un et l'autre des Roquefeuille. J'en ai prévenu le commandant de la force armée de Carhaix, qui a donné des ordres aux troupes cantonnées à Motreff, d'envoyer de fréquentes patrouilles vers Pellaë, car il est fort à présumer que le ci-devant marquis va de tems en tems voir sa petite nièce. Il m'est même parvenu que, pour être plus libre dans ses courses, il a déposé ses effets dans une maison de la commune de Saint-Hernin; je saurai des premiers jours quelle est cette maison.

« Quant à l'embauchage, le procureur de la commune de Motreff est prévenu de ce crime, il est en prison à Carhaix et vous avez ci-joint copie des pièces de conviction que nous a envoyées l'administration du Faouet; que faire de cet homme ?

« Quant aux prêtres réfractaires, je vous ai déjà marqué qu'il en était venu cinq dans mon bureau qui promirent de vivre paisibles, soumis aux lois et fidèles à la République. Les cinq m'ont écrit depuis pour rétracter

(1) L. 78.

leur soumission. Relisez mes lettres, elles vous instruiront du mal que font dans ce pays les prêtres réfractaires.

« J'ai donné 100 francs à celui qui part demain pour parcourir les communes de Motreff, Saint-Hernin et Spézet ; le motif apparent de son voyage est d'acheter du bois de chauffage ; ce qui le met dans le cas d'aller de village en village.

« *Le Procureur-syndic : LE CORNEC.* »

N° 28.

« Quimperlé, le 11 Prairial an III (30 Mai 1795) (1).

« *District de Quimperlé à Département.*

« Votre lettre du 6 de ce mois nous demande le tableau au vrai de notre position, la voici :

« Par notre lettre du 17 Floréal (6 Mai) nous vous avons instruit de notre position, elle n'est pas devenue plus favorable, à beaucoup près. Relativement à la partie du Morbihan qui nous avoisine, il n'est plus permis à un républicain d'y paraître sans courir les plus grands risques. Dans quelques communes de notre district limitrophes du département, les sentinelles ont été attaquées, dans la nuit du 7 au 8 de ce mois, à plusieurs reprises, sans succès ; dans la nuit du 8 au 9, plusieurs brigands ont volé et pillé le village de Penquelen, en Querrien, à une heure et demie de Quimperlé ; trois habitants de la commune de Rédéné, il y a huit jours, ont perdu chacun deux bœufs et une jument enlevée à force ouverte et durant la nuit ; tous les jours, enfin, nous apprenons de nouveaux malheurs.

« Notre garnison est bien composée, mais trop faible pour faire des sorties et des battues en campagne. Le

(1) L. 18.

salut du District et du Département exige que Quimperlé soit pourvu d'une force imposante.

« On nous a rapporté que plusieurs de nos ci-devant émigrés étaient rentrés et commandaient les brigands qui nous chagrinent ; nous n'avons point de preuves positives de ces faits ; aujourd'hui encore, on dit avoir reconnu Tinteniac dans la commune de Querrien.

« *LE NIR, LE GRAIN.* »

N° 29.

« Quimperlé, 13 Prairial an III (1^{er} Juin 1795) (1).

« *Procureur-syndic de Quimperlé
à Procureur général syndic.*

« Citoyen, les brigands continuent à infester la commune de Querrien ; ils viennent de voler au citoyen Chef du Bois, à Kerguyomar, huit à dix vaches, un couple de bœufs du plus haut prix, deux chevaux et autres objets. Sa perte est de 60 à 70.000 fr. (*sic*).

« Toutes les recherches et perquisitions faites sur le champ n'ont procuré aucune connaissance de leur marche ; on sait seulement qu'ils ont leur repaire à Berné et aux environs de Guéméné.

« Le 10 courant, ces traîtres ont enlevé, à trois quarts de lieue de Lorient, deux sergents de notre garnison, chargés de faire prendre des habillements chez le commissaire des guerres. Sur la route d'Hennebont, ils ont tiré aujourd'hui quelques coups de fusil sur les volontaires qui nous sont arrivés. Ils nous font une guerre ouverte ; jusqu'à quand les ménagerons-nous ?

« Salut et fraternité.

« *BIENVENU.* »

(1) L. 18.

N° 30.

« Quimperlé, le 15 Prairial, an III (3 Juin 1795) (1).

« *Cambry au Département.*

« Depuis vos dernières lettres, j'ai mis tout en usage pour bien connaître la position du district de Quimperlé.

« L'esprit public se corrompt dans les campagnes par les intrigues de quelques chefs de chouans, par les insinuations des prêtres, par les inquiétudes qui donnent les changemens dans les manières, par l'audace des brigands, par les crimes contre la loi que le Gouvernement (anxieux du paysan) ne parait pas avoir la force, les moyens de prévenir ou de punir. L'homme de la campagne ne voit pas à côté de lui la puissance qui protège son existence, qui défend sa propriété ; s'il n'est pas enrôlé, s'il ne prend pas parti chez les chouans, il leur donne asile, il les nourrit, et dans aucune circonstance il n'ose témoigner contre eux.

« Les communes de Scaër, Arzano, Guilligomarc'h sont corrompues. Cinq postes sont placés avec intelligence par le citoyen Meunier, que nous nous applaudissons de posséder, c'est un homme ferme, plein d'activité, très propre à nous tranquiliser et qui mérite tout éloge. Il sent qu'il serait nécessaire d'avoir un bataillon complet à Quimperlé, de placer un nouveau poste à Saint-Thurien, de détruire, par une garnison sûre et forte, les insolents rassemblements qui, sans cesse, existent à Plouai et dans ses environs, de purger Pontscorff de ces hommes dangereux qui, dans les foires multipliées qui s'y tiennent, pervertissent l'esprit public, commandant des rassemblements, s'opposant à la circulation des assignats, et paraissant en plein jour couverts de signes, des couleurs, des emblèmes de la révolte.

(1) L. 18.

« Réfléchissant sur les moyens de s'opposer à l'entrée des brigands dans nos cantons, le citoyen Meunier pense qu'il serait absolument nécessaire qu'on lui fit délivrer une trentaine de tentes pour faire garder des ponts, des parrages, des rivières, des échappées très dangereuses.

« Cet exposé n'est pas celui d'un homme inquiet ou prévenu, c'est le résultat de mûres délibérations, d'observations qui me démontrent qu'on peut préserver le Finistère de la corruption du Morbihan, mais qu'il faut employer des moyens suffisants, convaincre les brigands qu'ils ne peuvent compter sur un moment de repos dans notre district et présenter un front qui tranquilise l'homme faible et épouvante les coupables. « *CAMBRY.* »

N° 31.

« 25 Prairial, an III (13 Juin 1795) (1).

« *Bienvenu, procureur-syndic de Quimperlé
à Procureur général syndic.*

« Citoyen, les brigands dont nous sommes entourés et qu'on appelle mal à propos chouans, continuent à se rassembler presque sous nos yeux ; leurs forces se multiplient, leur noyau grossit sensiblement, ils volent, ils pillent plus impudemment que jamais. Voici l'un de leurs derniers vols.

« Hier, à deux ou trois heures de l'après-midi, à une demi-lieue de Plouay, sur la grande route d'Hennebont au Faouet, ces scélérats, réunis au nombre de quatre à cinq cents, s'emparèrent d'une voiture chargée de fer et de résine et attelée de quatre excellents chevaux, le tout appartenant au citoyen Georget, papetier au Faouet. Les représentants du peuple lui ont promis une indemnité.

(1) L. 18.

Ne croirait-on pas que les administrations du Morbihan sont entièrement paralysées ! Les attroupements des révoltés se forment dans tous les districts de ce département ; ces scélérats se recrutent, s'organisent en bataillon, s'arment, manœuvrent, commettent partout, le jour comme la nuit, les dernières horreurs, effrayent, pervertissent les cultivateurs crédules et timides, volent, maltraitent et assassinent les patriotes reconnus, désorganisent toutes les autorités, ont l'un de leurs quartiers généraux aux environs de Plouay et de Pontscorff, y sont pour ainsi dire en garnison, et les autorités constituées du Morbihan voient tout cela d'un œil tranquille et se bornent probablement à délibérer sur les mesures que l'on prendra dans un temps où elles pourraient être infructueuses.

« Le département du Finistère ne pourrait-il pas, ne doit-il pas demander à l'administration supérieure du Morbihan le motif de cette insouciance plus que surprenante ? Ne pourrait-il pas demander pourquoi, par exemple, on ne met pas à Plouay et à Pontscorff des détachements suffisants pour en écarter les bandes de brigands qui y sont en garnison et qui infestent les communes environnantes ? Sauf votre plus prudent avis, je crois cette démarche indispensable.

« Salut et fraternité. »

N° 32.

« Le 30 Prairial an III (18 Juin 1795) (1).

« Devant la municipalité de Châteauneuf-du-Faou s'est présenté le citoyen René-Marie Soueff, lequel a déclaré, pour dissiper le bruit qui a couru de son émigration, qu'en effet il fut à la foire de Roudoualec pour connaître le prix courant des bêtes, que sur le bruit, qu'au cidevant châ-

(1) L. 18.

C'est le 17 Juin (29 Prairial), que les chouans enlevèrent les poudres du Pont-de-Buis.

teau de Kersalaun il y avait des chevaux, je fus en me promenant chez le citoyen Floc'h en prendre connaissance. Ce dernier étant absent, je m'approchais trop près du château et je fus pris par quatre bien armés et conduit prisonnier avec une femme inconnue et le greffier de la commune du Saint ; lesquels chouans partirent sur le champ avec leurs prisonniers à l'arrière garde entre deux colonnes et prirent la route de Quimper, où ils firent halte et prirent leur repos.

« Dans leur marche, le bruit courut parmi eux qu'ils avaient assassiné le citoyen Prédour, instituteur à Briec ; de là, ils se dirigèrent vers Quimper, puis s'en vinrent sur leurs pas au Pont Coblent où ils firent halte et envoyèrent un détachement assassiner le curé constitutionnel de Gouézec, où ils prirent un guide pour se rendre à Saint-Ségal où ils assassinèrent le citoyen Guillou, curé constitutionnel. Le citoyen Soueff, craignant de l'être aussi, fit plusieurs tentatives de s'évader, mais il fut contraint de marcher et demeura sans boire ni manger du 27 Prairial à deux heures de l'après-midi, jusqu'environ minuit du 28.

« De Saint-Ségal ils allèrent au moulin à poudre où ils en prirent plusieurs charges, probablement pour la Vendée, et revinrent par Pleyben pour se rendre à la mine de Poullaouen ; on devait serrer les poudres au château du Timeur. Sur les minuits il a pu s'évader. »

N° 38 (1).

Le 25 Juin 1795, les émigrés arrivaient dans la baie de Quiberon, et c'est vraisemblablement pour seconder cette entreprise que les chouans, quittant le Morbihan, traversèrent comme un coup de foudre la Cornouaille pour s'emparer de 6 à 7 milliers de poudres du Moulin à pou-

(1) L. 78.

dre, le 17 Juin, et en jeter de 12 à 13 milliers à l'eau. En passant par Briec, ils tuèrent le Curé constitutionnel, qui fut trouvé dans la cour du presbytère, la tête traversée d'une balle. Voici le rapport qui fut présenté à ce sujet aux administrateurs :

« Ce jour 29 Prairial an III (17 Juin 1795), vers les 3 heures de l'après-midi, le citoyen Kerincuff, invité à passer à l'administration pour communiquer les renseignements qu'il devait avoir reçus concernant l'apparition des chouans à Briec et l'assassinat qui y a été commis, a dit que, le matin de ce jour, il lui était venu deux cultivateurs, un de Trégourez, l'autre de Briec; qu'il en tenait, qu'étant hier au dit Trégourez, il y arriva environ cent hommes qui fouillèrent toutes les maisons pour avoir des armes; que partis dans l'intention de s'approcher de Quimper, ils se trouvèrent au milieu d'une troupe d'hommes armés, d'environ 800; qu'on leur ôta aussitôt leurs cocardes et qu'ils entendirent des autres dire : « puisqu'ils sont du côté de Briec, ils nous serviront de guides »; que ces deux derniers leur parurent de Leuhan, mais que tous les autres étaient habillés à la mode de Vannes, et qu'ils parlaient très mauvais breton, tous d'ailleurs à pieds, à l'exception d'un seul qui semblait le commandant et qui était à cheval; que chemin faisant cette troupe fut rejointe par une autre venant du côté de Coray et composée de cent hommes portant des fusils de munitions; que dans le temps de cette réunion il avançait un pareil détachement, du côté d'Édern; qu'ayant été renvoyés par cette troupe avant d'arriver à Briec, ils ignoraient ce qu'elle y avait fait; qu'ils croient seulement entendre qu'ils avaient assassiné le Curé de cette commune et ensuite pris la route de Châteaulin. »

(A suivre)

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

GOUÉZEC

La paroisse de Gouézec, sous le patronage de Saint-Pierre, nous est connue dès le commencement du XIV^e siècle (1310) par deux pièces du Cartulaire de Quimper (nos 164 165), qui nous apprennent qu'à cette époque, un nommé Yves, recteur de cette paroisse, était dépositaire, à Quimper, du sceau de la juridiction séculière de l'Evêque Alain Morel.

Les actes du procès de canonisation de Saint-Yves nous apprennent également que le Saint résida quelque temps dans un manoir de cette paroisse, appartenant à la famille de Pestivien, et c'est, sans doute, en mémoire de ce séjour du Saint qu'une chapelle lui fut dédiée, dont il ne reste que les ruines, au manoir de Kerriou. Voici ce que rapportent les actes du procès de canonisation, datés du mois de Juin 1330.

Jean de Pestivien, chevalier, 4^e témoin, âgé d'environ 50 ans, ayant déclaré qu'il avait entendu Yves de Tréguier prêcher dans plusieurs églises, notamment à la cathédrale de Quimper, et même sur les routes, les juges lui demandèrent s'il pouvait citer quelques-unes de ces prédications

en pleine route. Et le témoin répondit qu'un samedi du mois d'Août, un an environ avant la mort d'Yves de Tréguier, arrivée en 1303, lui, Jean de Pestivien, se rendait à pied à Saint-Renan, par Quimper, quittant, en compagnie du bienheureux Yves, un manoir que possédait son père à Gouézec. Dans ce pieux pèlerinage, il était suivi de ses trois sœurs Thyphaine, Plaisie et Bienvenue, ainsi que de plusieurs autres personnes ; or, en route, saint Yves, remarquant qu'une de ces dames était fatiguée, il pria de s'arrêter à un certain carrefour, et commença à prêcher la parole de Dieu, lorsque survint un certain chevalier, seigneur de Quoetpont, qui chevauchait avec un autre compagnon. Celui-ci, descendant aussitôt de cheval, s'apprêta à entendre la prédication ; mais comme le seigneur de Quoetpont passait outre sans se soucier de la parole de Dieu, il fut rudement apostrophé par le Saint : « Regardez donc cet individu qui passe fièrement, n'ayant de goût que pour les pompes et artifices du démon ; s'il y avait ici quatre filles de joie et un tambourin du diable, il se serait bien empressé de s'arrêter ; mais pour entendre la parole de Dieu c'est autre chose. Je prie Dieu qu'il soit châtié dans sa chair, pour qu'il puisse faire pénitence avant de mourir. » La punition ne se fit pas longtemps attendre : quinze jours après, le seigneur de Quoetpont fut saisi d'une paralysie, qui le retint plus d'un an au lit. Un neveu du malade, demandant un jour à la mère du témoin, le seigneur de Pestivien, quel pouvait être le remède de cette maladie, celle-ci répondit que ce mal devait être l'effet des paroles de saint Yves, et qu'il n'y avait pas d'autre remède que de se vouer au saint prêtre de Tréguier. Le neveu s'empressa de rapporter à son oncle ce qu'il venait d'apprendre ; celui-ci se voua immédiatement à saint Yves, et promit de se faire transporter à son tombeau, où il recouvra la santé.

ÉGLISE PAROISSIALE

A l'entrée du cimetière est un petit arc de triomphe daté de 1754, surmonté d'un fronton assez aigu, aux deux côtés duquel sont les statues de :

1. — Saint Nicolas, évêque de Myre, assez populaire dans ce pays, en chape, mitre et crosse, ayant à ses pieds les trois petits enfants dans le saloir ; l'un des enfants est debout sur le rebord.

2. — Saint Michel, armé de toutes pièces, foulant aux pieds le démon figuré par un dragon s'agrippant à ses jambes.

Au revers sont deux autres statues : saint Jean-Baptiste, portant l'agneau sur un livre ; — Un saint Evêque.

CROIX

Tout à côté de l'arc de triomphe est une croix en granit assez originale, dont le socle carré porte ces deux dates :
1727 — REFAITE 1780

La tige, hérissée de bosses, comme un arbre ébranché, porte à son sommet quatre groupes ou scènes différentes :

1. — *Face* : Notre Seigneur entre deux soldats, lié de cordes, les mains derrière le dos ;

2. — Notre Seigneur en croix, accosté de la Sainte Vierge et saint Jean.

3. — *Revers* : Notre Seigneur portant sa croix ;

4. — Notre-Dame de Pitié, avec son divin Fils sur ses genoux.

L'église, sans avoir grand aspect extérieur, offre tous les caractères de la première moitié du xvi^e siècle, tout particulièrement dans le petit porche Sud et la porte ornée percée dans le même côté de l'édifice. Le clocher,

à double rang de balustrades saillantes et à flèche octogonale, est de construction plus récente, 1747, date gravée au-dessus de la porte Ouest.

A l'intérieur, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est la maîtresse-vitre, contenue dans une fenêtre à quatre baies. Dans les trois baies de gauche, est représentée la CRUCIFIXION, Notre Seigneur en croix, et les deux larrons. Autour de la croix du Sauveur, sont un certain nombre de personnages à cheval : saint Longin lui perçant le côté de sa lance, le centurion, les princes des prêtres et les pharisiens, le montrant du doigt avec dérision ou l'apostrophant avec mépris, puis des soldats portant des lances et l'éponge au bout d'une hampe ; Marie-Madeleine étreint le pied de la croix et lève les yeux vers son Maître crucifié. Plus bas, des soldats et des juifs se disputent les vêtements du Sauveur et dégainent leurs glaives et leurs dagues pour trancher ces dépouilles et aussi pour se frapper mutuellement. Dans la dernière baie de gauche, la Sainte Vierge semble s'affaïsser de douleur, et est soutenue par saint Jean et entourée par les Saintes Femmes.

Au-dessus du bon larron, un ange emporte son âme au ciel. A la croix du mauvais larron est appliquée une échelle par laquelle on semble le hisser pour le crucifier ; il est vêtu d'une chemise flottante et a l'air tout résigné, ce qui semble un contre-sens ; un diable rouge est à ses côtés et lui souffle à l'oreille de mauvais sentiments.

Certains détails de cette scène sont la réplique exacte de ce que l'on voit dans le vitrail de Tourc'h, datant de 1550, spécialement saint Longin, la Madeleine, les soldats se disputant les vêtements et l'évanouissement de la Vierge.

Dans la quatrième baie, à droite, on a représenté la DESCENTE DE CROIX. Joseph d'Arimatee et Nicodème, aidés de leurs serviteurs, descendent avec respect le corps de Notre Seigneur. Près des pieds du Sauveur, est

la Madeleine, tenant entr'ouvert son vase de parfums. Plus bas, se reproduit presque identiquement la scène du *spasimo* de la Sainte Vierge, encore soutenue par saint Jean et par une Sainte-Femme. — Au-dessus, dans un des soufflets, se trouve une troisième reproduction du même sujet. Dans le soufflet du milieu est un Père-Eternel tenant la boule du monde ; puis, par ailleurs, quelques fragments indéterminés.

Statue : Au-dessous de l'autel Nord, est un groupe de Saint-Yves, entre le riche et le pauvre, provenant de la chapelle de Saint-Yves dont il sera parlé plus loin. Le saint Justicier se tourne vers le pauvre qui le supplie, tandis qu'il se détourne du riche qui veut le corrompre à prix d'or. Le pauvre porte une besace, a le bas des jambes couvert de molletières et est vêtu d'un habit troué et rapiécé. Le riche a des cheveux longs, mouche et moustache Louis XIII, souliers à boucles et tient d'une main son chapeau à grand panache, tandis que, de l'autre, il offre au Saint des pièces d'or.

Autres statues : Notre-Dame, Vierge-Mère, posant les pieds sur le croissant de la lune.

Saint Pierre.

Notre-Dame du Rosaire, entre saint Dominique et sainte Catherine de Sienne.

Trois saints évêques, dont un saint Corentin et un saint Nicolas

Saint *Diboan*, représenté en diacre, comme saint Laurent, mais sans gril.

Ecce-Homo.

Sainte Catherine, de la période gothique.

Au-dessus de la porte de la sacristie, est gravée cette inscription :

MISSIRE . IVLIEN . GOVEZEL . R .

LAVRANS . BRIAND . FA . 1724 .

A l'entrée du chœur, dans le pavé, est incrustée une plaque en cuivre portant cette épitaphe :

†
ICI . REPOSE . LE . CORPS
DE
R . P . GVILLAVME . LE . ROVX
MISSIONNAIRE . JESVITE
MORT . EN . ODEVRE . DE . SAINTETÉ
PENDANT . Q'VIL . PRÉCHAIT
UNE . MISSION
DANS . CETTE . PAROISSE
EN . 1725

Le cœur de ce saint missionnaire se trouve dans la vieille église de Lothey, parce qu'il est mort au château du Guilly, en cette paroisse.

(A suivre.)

LE PETIT SÉMINAIRE DE PONT-CROIX

(Fig.)

Par ce temps de bouleversements politiques et sociaux, la durée des institutions les meilleures semble peu à peu se réduire à celle de la vie humaine, avec cette différence pourtant qu'elles sont généralement frappées en pleine vigueur et tombent sous le coup d'une légalité qui prétend mettre le droit au service de la force. Tel fut le sort du Petit Séminaire de Pont-Croix. Les dernières années furent les plus belles et les plus fécondes et, brutalement, « manu militari », par un acte qui nous ramène aux temps de la barbarie ancienne, ornée simplement des formes administratives, la pauvre Maison, hier encore si active, s'est trouvée vide et déserte. Et naturellement, le coup qui l'a frappée atteignit, en même temps, l'homme en qui s'incarnait, depuis plus de vingt ans, la vie même du Petit Séminaire et dont nous voudrions esquisser la physionomie si originale et si forte.

*
*
*

Ancien zouave pontifical et brillant élève du Séminaire français, M. Belbéoc'h (Jean-François) était directeur au Grand Séminaire lorsqu'il fut appelé à remplacer M. Le Moigne, nommé chanoine titulaire, comme supérieur du Petit Séminaire de Pont-Croix. Il y vint, avec la mission très précise de relever la discipline fléchissante et difficile à maintenir à cause du grand nombre des élèves. Nul mieux que lui ne pouvait apaiser « le monstre » ; c'est

ainsi qu'il appelait cet être collectif, insaisissable, qu'est une bande d'élèves un peu frondeurs.

Parmi tous les commandements dont il avait entendu parler aux zouaves, il aimait à rappeler celui-ci : « *Facia feroce a l'enemigo !* Face féroce à l'ennemi » ! Il excellait à l'exécuter.

Il suffisait que ce simple mot : « le Supérieur » ! ou par abréviation (?) « le Supin » ! fut jeté dans une étude en effervescence ou dans un dortoir en liesse, pour que tout rentrât dans l'ordre immédiatement. Et qu'est-ce donc lorsqu'on entendait sa voix tonitruante, saccadée : « Manifestement, il faut que cela cesse » ! Et les mouches mêmes ne volaient plus dans la grande salle de réunion, où près de quatre cents jeunes gens retenaient leur souffle, osant à peine détourner les yeux lorsqu'il passait la tête raide, le regard courroucé, les lèvres frémissantes. Aussi, lorsque la lourde porte s'était refermée derrière lui, il se produisait naturellement une détente que son brusque retour venait parfois troubler.

On ne craignait rien tant que d'aller chez M. le Supérieur, au point que l'obligation de lui présenter les places obtenues dans chaque composition, faisait parfois redouter l'honneur d'être empereur ! Que d'hésitations surtout chez le délinquant qui s'en va apporter son pensum ou recevoir une semonce ! Il gravit péniblement les vingt marches qui mènent à l'appartement de M. le Supérieur. Une première fois, il frappe à la porte si discrètement qu'il n'y a pas de réponse ; mais à quoi bon retourner, puisqu'il faudra revenir et revivre les mêmes péripéties. Un second coup plus fort, et la porte s'ouvre. M. le Supérieur est là, généralement debout devant une grande table surchargée de documents, en face d'une bibliothèque, son unique richesse et sa grande joie. Sans tourner la tête, il laisse échapper deux ou trois phrases brèves, rapides, sous

forme d'apostrophe violente ou de douche glaciale dont l'effet ne se fera sentir que plus tard car, pour le moment, on est tout à la joie d'en être quitte.

Aucun Supérieur n'a été plus craint, aucun ne fut peut-être plus aimé. On sentait que, sous cette rude écorce, il y avait un cœur d'or, une âme d'autant plus sensible qu'elle mettait un soin jaloux à n'en rien laisser paraître. Aussi, les compliments qu'on lui adressait au premier de l'an et au jour de sa fête, le 17 Juin, avaient-ils, à défaut d'autre mérite, celui de la sincérité. Il y répondait comme à coups de boutoir, suivant son expression favorite, déclarant qu'il ne se nourrissait pas d'illusions. D'ailleurs, « la perfection n'est pas de ce monde et le Créateur, en laissant vivre et prospérer les coquins, nous montre bien qu'il faut se contenter de cette honnête médiocrité dont parle la sagesse antique » ; mais celle-là, il l'exigeait impérieusement !

Il l'obtint et put rendre à l'Evêque ce bon témoignage que nous trouvons dans une des lettres malheureusement trop rares qui aient été conservées.

« Pont-Croix, le 15 Octobre 1891.

« MONSEIGNEUR,

« Voilà notre rentrée faite et la machine commence à fonctionner régulièrement. Au point de vue du nombre des élèves nous aurions mauvaise grâce à nous plaindre ; il nous est venu près de 80 nouveaux, ce qui, en tenant compte des départs, nous fait une trentaine d'élèves de plus que l'an dernier. Nous étions, avant les vacances, un peu moins de 350 ; nous sommes, en ce moment, près de 380. Aussi la maison est-elle littéralement comble. Nous avons eu mille peines à caser tout ce bataillon. Pour les dortoirs, il n'y avait pas de difficultés : ils sont désormais

assez vastes (1), mais nos trois salles d'étude sont insuffisantes. Il y en a une où les enfants sont vraiment les uns sur les autres. Elle est faite pour une centaine, 120 tout au plus, et j'ai dû y loger près de 170. Cet entassement me préoccupe et m'inquiète, et je cherche le moyen d'y remédier le plus tôt possible. Mais j'ai beau me creuser la tête, je ne vois pas où déverser ce trop plein. Il faudra bien cependant arriver, coûte que coûte, à trouver quelque part un local que l'on puisse transformer en étude.

« L'esprit de nos jeunes gens paraît devoir rester cette année ce qu'il était les années précédentes, c'est-à-dire très bon ; les anciens n'ont pas changé et les nouveaux emboitent le pas tout naturellement. Ce sont presque tous des fils de paysans, d'ouvriers ou de petits commerçants, qu'une forte éducation chrétienne a, de bonne heure, formés à la piété et à la docilité. Je crois donc que l'on peut compter sur une année scolaire satisfaisante à tous égards.

« Le silence obstiné de la *Semaine religieuse* au sujet de votre santé est, sans doute, une application du proverbe « Pas de nouvelles, bonnes nouvelles », et j'espère qu'il reste désormais peu ou point de traces de cette cruelle indisposition qui, sans nous alarmer (puisque dès le premier instant on avait pris soin de nous rassurer), nous avait cependant profondément affligés.

« Je suis, Monseigneur, avec le plus profond respect,
de Votre Grandeur
le très humble et très obéissant serviteur,

« J.-F. BELBÉOC'H,
« Prêtre. »

Cette lettre était adressée à Monseigneur Lamarche dont les relations avec M. Belbéoc'h furent empreintes d'une

(1) On venait d'aménager un vaste dortoir au troisième étage de l'aile de la porte.

particulière cordialité. Ancien aumônier militaire, peut-être l'Evêque avait-il été frappé de l'allure toute martiale du Supérieur. Comme un fourrier prépare un campement, celui-ci se chargea d'organiser la tournée pastorale au pays du Cap, en Janvier 1889. Après avoir réuni les prêtres du canton, il écrivit à M. le Vicaire général une longue lettre où il expose les désirs de chacun, y ajoutant ses observations personnelles, recommandant par exemple de ne pas aller dans tel presbytère, parce qu'« il n'a rien de commun, pour la propreté, avec le pont d'un navire hollandais », et de ne se présenter qu'entre les repas dans tel autre, parce que « quand vous y mangez un mets épicé, vous ne savez jamais si le condiment vient des Indes ou de la manufacture de Morlaix ». Calligraphiées avec une plume d'oie sur papier à la main, ses lettres — comme sa conversation — sont émaillées de mots pittoresques et de traits humoristiques.

Dans sa première visite au Petit Séminaire, Mgr Lamarche, non content de répondre aux souhaits de bienvenue qui lui furent adressés par un élève de Rhétorique, tint à visiter lui-même toutes les classes, trouvant pour chacun un mot affectueux, s'amusant beaucoup de la brouille qui éclatait entre la grammaire et la logique, lorsqu'il donnait à traduire la parole de saint Augustin : « *Ubi amatur non laboratur...* ». Quand on aime on ne travaille pas », répondaient naïvement les forts en thème, à la grande confusion du professeur.

Ses vénérés successeurs n'ont cessé de témoigner au Petit Séminaire la même bienveillance ; elle s'est manifestée principalement par la construction d'une magnifique chapelle, qui devait être le couronnement de l'œuvre, et qui fut son tombeau.

En déblayant le terrain, on a découvert, encastrée dans la pierre fondamentale de la chapelle des Ursulines, une petite boîte en plomb de 0,06 × 0,08. Sur le couvercle on lisait ces mots *F. R. hiacintus* de Pleuc EPI. CORNUBIENSIS (1730), et dans l'intérieur se trouvait une médaille en argent du Jubilé de Benoît XIII (1724). Le chœur des religieuses, situé du côté de l'Épître, avait été transformé en salle d'étude et remplacé par une autre construction latérale dont l'étage supérieur servait aux réunions de la Congrégation.

Dès sa première visite au Petit Séminaire, Mgr Dubillard fut frappé de la pauvreté de la chapelle, « sombre et noire, irrégulière et sans style, composée de deux bras se coupant à angles droits, » ce qui est à la fois disgracieux et incommode. Elle lui parut d'autant plus misérable que la chapelle du Grand Séminaire était alors toute resplendissante de jeunesse et de beauté. A la retraite ecclésiastique, l'Évêque fit part de son projet de donner à ses futurs ministres du sanctuaire, un monument plus digne de son objet en même temps que de leur vocation et, le 21 Novembre 1901, en la fête de la Présentation de la Sainte Vierge, patronne du clergé, il recommanda cette œuvre à la charité des prêtres et des fidèles, s'inscrivant lui-même pour dix mille francs, en tête de la souscription ouverte dans la *Semaine religieuse*.

Depuis longtemps, l'architecte, M. le chanoine Abgrall, ancien professeur, possédait dans ses cartons un projet qu'il perfectionnait sans cesse, ne pouvant le réaliser. Enfin, dans le courant de Septembre 1902, l'ancienne chapelle ayant complètement disparu, les fondations furent creusées, et bientôt les lignes du futur monument s'élevèrent au-dessus du sol, dessinant « une nef large et spacieuse, une abside hémicirculaire, des passages faisant office de bas-côtés, huit chapelles latérales et deux bras de

transept se terminant par des absidioles rondes ». Monseigneur l'Évêque tint à bénir lui-même la première pierre. On y déposa deux parchemins renfermés dans un étui en cuivre, avec des pièces d'argent au millésime de l'année. Le premier contenait une inscription latine en beau style épigraphique, consacrant à Dieu, sous l'invocation de saint Vincent de Paul, la nouvelle chapelle, et relatant le fait du jour. Sur la seconde, étaient inscrits les noms de M. le Supérieur du Petit Séminaire, de M. l'Économiste et de tous les Professeurs.

Cette cérémonie eut lieu le mardi 23 Décembre 1902, par un temps clair et radieux, symbole des sentiments de joie et d'espérance qui remplissaient tous les cœurs et dont M. le Supérieur se fit l'interprète en ces termes :

« C'est Votre Grandeur qui a été le promoteur de cette œuvre, qui a résolu cette construction depuis longtemps nécessaire, et qui a provoqué pour cela la générosité de son clergé. Sous le ciel chargé d'orage, sous les nuages menaçants suspendus au-dessus de nos têtes, quelques-uns ont pu dire que c'est là tenter Dieu, que c'est commencer une œuvre présomptueuse, comme les citoyens de la Pentapole, les contemporains de Loth, qui construisaient et bâtissaient, la veille du jour où le feu du ciel tomba sur eux et détruisit leurs villes. Mais il y a une vieille maxime qui avait cours au temps d'Abraham : espérer contre toute espérance, et je ne sache pas que l'Évangile l'ait abolie. J'espère donc et, fort des bénédictions que vous venez de répandre sur notre œuvre à sa naissance, je me permets d'assurer que cette chapelle s'achèvera, avec la grâce du bon Dieu, et je vous convie, Monseigneur, et vous, vénérés confrères, en réunion plus plénière, à la consécration solennelle, au mois d'Octobre 1904. »

Comme il arrive dans la construction de la plupart des œuvres d'art, cette date fut sensiblement dépassée. Et

c'est seulement le vendredi 21 Juin 1905 qu'eut lieu la consécration de la chapelle du Petit Séminaire. Inoubliable fête dont l'éclat fut encore rehaussé tant par la présence d'un nombreux clergé que par la splendeur des cérémonies liturgiques dirigées par M. le chanoine Gadon, supérieur du Grand Séminaire, et commentées, dans une instruction solidement théologique et très pieuse, par M. le chanoine Le Roy, curé-archiprêtre de Châteaulin.

Vers la fin du repas qui suivit la grand'messe, célébrée par M. Berthou, curé de Landivisiau, M. le Supérieur, en cette langue personnelle, savoureuse, tant goûtée, renouvela ses sentiments de reconnaissance à Monseigneur l'Evêque, le promoteur de l'œuvre ; à M. le chanoine Abgrall qui l'a réalisée, avec tout son talent comme avec tout son cœur. « Des actions de grâces furent également présentées à M. le sénateur Gassis, aussi distingué architecte qu'habile entrepreneur ; à M. Cornec, qui a su conduire à bonne fin les travaux commencés par M. Gassis ; au bon et vigilant contre-maître, M. Kerguélen, qui en a été la cheville ouvrière ; au sculpteur hors pair, M. Lucas, dont le ciseau intelligent a fait épanouir la pierre à tous les chapiteaux ; à M. l'abbé Soubigou, économe, dont le savoir-faire professionnel a tiré le vaisseau de plus d'une mauvaise passe ; à l'ensemble, enfin, du clergé diocésain de qui la bourse s'est — en dépit de sa platitude habituelle — généreusement ouverte à l'appel de l'Evêque. » Sans fausse modestie, M. le chanoine Abgrall se déclare fier de son enfant, à qui, pour terminer, Monseigneur l'Evêque souhaite longue vie.

Et, pendant quelques mois, ce fut un enchantement. Elle était si belle notre chapelle, toute éclatante de blancheur, dans son vêtement de granit, avec sa parure d'autels en marbre et de statues ! Si suaves étaient les chants exécutés par la schola, soutenus par la voix des orgues ! Quelle paix ! quel recueillement !

*
*
*

Hélas ! vers 10 heures du matin, le mardi 29 Janvier 1907, notre vénéré Supérieur se tenait debout — son infirmité ne lui permettant pas de rester agenouillé — devant le tabernacle vide. Autour de lui, les professeurs occupaient les stalles du chœur et le silence impressionnant n'était interrompu que par le sanglot des larmes refoulées.

Soudain, dans le lointain du cloître, on entend des cris, des pas précipités. Les portes latérales s'ouvrent brusquement, et les gendarmes, frappant de la crosse de leurs fusils les dalles de la nef, s'avancent vers le sanctuaire. Leur chef met la main sur l'épaule du Supérieur et le fait conduire sur la rue. Ainsi pour chacun de nous.

Quel crime avons-nous commis pour être honteusement chassés de chez nous ? Etions-nous vraiment indignes de continuer notre ministère ? Nous étions « hors la loi », mot fatidique qui, dans le cours des siècles, a couvert les plus insolentes tyrannies.

Le 14 Décembre 1906, le simple jeu de la loi, comme le couperet d'une guillotine sèche, vint mettre un terme à l'existence civile de l'Eglise de France, de ses Paroisses et de ses Séminaires.

Dès la veille, nos élèves avaient été licenciés. Ils étaient partis tristement, sans comprendre grand'chose à ces vacances forcées et ne sachant pas quand elles finiraient. Un moment, on eut un peu d'espoir. La maison avait été louée, par le Bureau des Séminaires, à MM. Rossi, chanoine, et Salaün, économe. Des démarches furent faites pour la transformer en établissement d'enseignement secondaire, conformément à la loi de 1850. Rien n'étant venu les entraver, on crut pouvoir fixer, provisoirement, au 29 Janvier la date de la rentrée. Ce devait être le jour de l'expulsion violente et de la sortie définitive.

— 312 —

En attendant, quelles angoisses ! Rien ne peut donner une idée de l'énervement qui saisissait l'être tout entier dans cette chère Maison vide et désolée. L'envie vous prenait, par moments, de crier aux persécuteurs : Faites plus vite ! Et pourtant nous étions des hommes ! nous étions jeunes ! Et certes, la vie chantait en nous libre et joyeuse !

Qu'en a-t-il donc été de ces pauvres femmes ignoblement chassées de leurs humbles demeures, après des mois d'agonie, pour être jetées sur les longues routes de la misère et de l'exil ? Que les auteurs des expulsions s'en aillent devant l'Histoire, le front chargé d'un crime de lèse-humanité !

Nous étions une vingtaine de professeurs et peut-être autant d'élèves et d'amis. Un bataillon d'infanterie, une escouade de sapeurs du génie et plus de deux cents gendarmes à pied et à cheval furent mobilisés pour « la prise de possession de l'immeuble par le séquestre ». Et la scène se déroule, toujours la même : portes brisées, vaines protestations... Vers onze heures et demie, l'opération était terminée.

Ce drame eut un épilogue. Trois ans après, dans l'après-midi du 14 Février 1910, une voiture, venant de la direction de Quimper, longeait au pas, les murs de l'établissement, depuis fermé. Quelques hommes suivaient tête nue : ils escortaient la dépouille mortelle du dernier Supérieur du Petit Séminaire de Pont-Croix.

J.-M. PILVEN.

— 313 —

CATHERINE DANIELLOU

Une voyante à Quimper
au XVII^e siècle.

(Fin.)

CHAPITRE XXI

SECONDE VIE DE CATHERINE

Après ce retour sur terre, Catherine fut quelque temps dans un étonnement étrange, revoyant ses consolateurs ordinaires. « Où étiez-vous donc, hier soir, ma bonne maîtresse, mon petit père, et vous l'ami de saint Joseph ? « Je vous ai appelés ; j'avais toujours espéré que vous « m'eussiez assistée à ma mort. Il n'y a eu que le Père « Bernard qui m'a tenu bon. » Ceux-ci lui dirent que Dieu les avait occupés en une affaire de grande importance pour sa gloire.

Dieu lui rendit la vie pour souffrir le reste de sa vie pour la conversion des pécheurs ; aussi, depuis, fut-elle tourmentée et maltraitée des démons lui apparaissant sous forme humaine ; elle ressentit diverses maladies et souffrit spécialement de cette chaleur intérieure si grande,

que l'eau qu'elle vomissait brûlait et écorchait les mains de ceux sur lesquels elle tombait.

« Le Roi ayant envoyé des soldats à Douarnenez, les démons, prenant la forme de soldats, s'apparurent à elle, au nombre de quatre, armés de nerfs de bœuf, se jettèrent sur elle et la meurtrirent des pieds à la tête, si bien qu'elle fut privée de l'usage de tous ses membres, avec des douleurs très aiguës.

« Elle fut visitée du glorieux saint Vincent Ferrier, accompagné de sa maîtresse, qui lui dit lui avoir amené ce bon religieux habillé de blanc et de noir, qu'elle avait vu autrefois dans l'église cathédrale de Vannes, près du sépulcre de saint Vincent Ferrier. Ce bon religieux lui dit qu'ayant appris de sa maîtresse que Catherine était affligée, il était venu la consoler et l'exhorter de tenir bon à la croix de Notre Seigneur; qu'endurer de bon cœur à l'exemple de Jésus-Christ était le vrai chemin du ciel; il pria Catherine d'assurer le P. Maunoir qu'il l'accompagnerait jusqu'à la mort dans toutes ses missions.

« Quelque temps après, sa bonne gouvernante lui amena le R. P. Quintin, qui avait été son premier confesseur en la ville de Châteauneuf (en 1634); il lui dit :

« Souvenez-vous, ma fille, que je vous dis autrefois, à Châteauneuf, que je vous chercherai un jour, et que je vous trouverai dans la croix; voici l'heure venue que je vous avais prédite; prenez bon courage, il faut vous résoudre à vivre et à mourir dans la croix, que vous avez prise pour partage.» Cet homme de Dieu la consola extrêmement.

« Quelque temps après, la *vie* de M. Le Nobletz ayant été imprimée, le Père Maunoir appliqua ce livre sur la tête de Catherine, auquel temps elle fut guérie sur-le-champ. *Et qui vidit, testimonium perhibuit et verum est testimonium ejus.*

« La maîtresse de Catherine lui ordonna d'exhorter de sa part son confesseur (le P. Maunoir) d'entreprendre la construction d'une maison de retraite pour y faire les exercices spirituels aux ecclésiastiques et aux personnes séculières. Le Père n'avait ni denier ni maille pour ce dessein si difficile, qui demandait près de 40.000 livres, dans un pays où il n'y avait pas grande abondance de biens ni de personnes charitables.

« Le Père, qui n'était pas accoutumer de quêter, avait bien de la répugnance à s'y mettre, lorsqu'il vit surtout, dès le commencement, se fermer la main qui avait fait le fond principal de ses espérances humaines; mais la bonne maîtresse de Catherine insista: « Dites au Père qu'il soit hardi à demander l'aumône pour cette œuvre, et je promets que mon fils et moi nous procurerons ce qui sera nécessaire pour bâtir la maison d'oraison que Dieu lui inspire d'ériger pour sa gloire ».

« Il plut à Dieu de bénir cette œuvre, car Madame de Brennilis et M. le Recteur de Plouguernével, ayant appris ce dessein, offrirent 500 livres, sans qu'on les en sollicitât.

« Le R. P. Jégou, pour lors recteur du Collège de Quimper, étonné de ces favorables prémices de la providence de Dieu, entreprit cet ouvrage, où le Révérendissime évêque de Cornouaille, François de Coetlogon, mit la première pierre, et, au bout de quatre ans, Dieu nous a fait la grâce de voir cet œuvre parfait.

« On peut y loger quatre-vingts exercitants; il faut avouer que ce bien est un *mont de piété*, un lieu de refuge et une des principales citadelles de la cité de Dieu. »

« L'an 1667, le 6^e de May, étant encore à Douarnenez, elle fut visitée du petit maître de sa maîtresse, des Pères Bernard, Le Grand, La Vigne, du père de M. le Recteur de Mur et de l'oncle de ce dernier, qui lui avait résigné sa paroisse.

« Le père du Recteur de Mur avait un habit blanc couvert de brillants ; il dit à Catherine de recommander à son fils de faire du bien à tous, sans regarder à qui, de suivre le Père Maunoir partout où il voudra.

« Catherine remercia Dieu de lui avoir donné tant de joie ; elle sentit un surcroît de courage et dit : « Oh ! mon Dieu, je veux vivre 60 ans, à condition de souffrir ; envoyez-moi encore ces soldats, qu'ils me mettent en pièce de rechef avec leurs nerfs de bœuf ; je le veux, puis pourrir sur un fumier pour l'amour de mon Dieu. Oh ! sainte Marie-Madeleine, donnez-moi une parcelle de votre amour pour aimer mon Dieu ! »

« Le jour suivant, Madeleine Lucas, décédée, marraine du Recteur de Mur, et sa tante Marguerite Desmar, également défunte, s'apparurent à Catherine et la prièrent de venir à Mur et de loger chez Julienne, sœur du Recteur.

« Vers le mois d'Août 1667, Catherine quitta Douarnenez et vint habiter au village de Quistillic, en Saint-Guen, trève de Mur. Ce fut dans les environs, qu'un jour son petit maître, s'élevant sur un petit tronc de poirier, s'écria : « Il faut que je prêche aujourd'hui, puisque le Recteur de Mur n'est pas en sa paroisse ; il fait du reste la volonté de mon Père, puisqu'il obéit à son Evêque ». Il était, en effet, avec le prélat, visitant son diocèse. Ce petit prédicateur se prit à dire : « Approchez-vous, mes enfants, apprenez de bonne heure la crainte et l'amour de Dieu, la dévotion, l'obéissance, l'humilité ; vous portez déjà des serpents à vos têtes, à vos manches, à vos habits, c'est-à-dire ces rubans, instruments de votre vanité. Quand vous aurez vingt ans, où irai-je vous chercher ? Vous serez occupés de danses, de jeux de cartes, le diable vous aura enchaînés. » Le petit prêtre de Ploaré prêchait aussi à son tour, et disait, en frappant la chaire : « Comment, jeunesse, comment ne changerez-

« vous pas ! Et vous, pères et mères, jusqu'à quand tarderez-vous d'envoyer vos enfants pour être instruits en la foi et en la crainte de Dieu ? Sera-ce à douze ans ? C'est pourtant à sept ans qu'ils commencent à offenser Dieu ! A vingt ans, ils auront déjà un pied dans l'enfer ! »

« A Saint-Guen, Catherine continua à souffrir de grands tourments, particulièrement la veille des grandes fêtes et les vendredis. Elle offrait ces peines avec un grand courage, pour la conversion des plus grands pécheurs et la délivrance des âmes du Purgatoire. Cependant, un jour, comme elle endurait, sa bonne maîtresse la vint visiter avec un visage riant, et Catherine de lui dire avec simplicité : « Comment, vous riez en voyant une chrétienne endurer ! J'ai peur que vous ne soyez un diable au lieu de ma maîtresse, qui est bonne. » — « Ma fille, répondit cette dernière, nous sommes bien aises lorsqu'on endure en ce monde pour Dieu, car on n'endure rien dans l'autre. » Catherine répliqua : « Je ne me soucie pas où endurer, quand ce serait en enfer, pourvu que ce soit pour Dieu, et que Dieu soit avec moi. »

« Catherine était arrivée à Saint-Guen, vers le milieu du mois de Mai 1667. Au mois de Juillet suivant, sa bonne maîtresse la visita, en compagnie d'une belle fille, qu'elle dit aimer à cause de sainte Dorothee. Cette sainte fille, qui portait un panier plein de fleurs, dit à Catherine qu'elle voudrait bien avoir des petites filles du bourg de Saint-Guen pour les mener au jardin d'où elle avait cueilli ces belles fleurs. En même temps, sa maîtresse dit à Catherine que trois petites filles appelées Marie, à savoir : Marie Texier, Marie Colin, Marie Rabaie et une quatrième, Julienne Le Texier, mourraient bientôt. Catherine raconta à M. le Recteur de Mur, son confesseur, ce qu'elle avait appris et, rencontrant par la suite ces petites filles, elle les appelait *Boet ar Barados*, pain de paradis, leur disant,

en souriant, qu'elles mourraient bientôt, à quoi elles répliquaient qu'elles viendraient la chercher pour les accompagner en paradis.

« De fait, cinq ou six jours après, Marie Le Texier, âgée de 10 ans, mourut le 2 Août 1667, et s'apparut, en compagnie d'un ange blanc, à sa compagne et voisine Marie Colin, qui était un peu souffrante, lui disant : « N'êtes-vous pas contente de venir avec moi ? » — « Oui, certainement, répondit celle-ci. » — « Eh ! bien, si votre mal s'aggrave, ce sera dans trois jours. »

« Le lendemain, Marie Colin, allant avec Marie Rabaie, sa compagne, porter de l'eau à des laboureurs, elle faisait ses adieux à tous les champs qu'elle traversait, faisant sur eux un signe de croix et disant : « Adieu champ, je ne vous reverrai plus ». Au retour, elle sentit son mal s'aggraver ; elle se mit au lit et mourut au bout de trois jours, le 8 Août. Quelque temps après, elle s'apparut à Marie Rabaie, sa voisine, âgée d'environ cinq ans ; elle était accompagnée d'un ange, et tenait un cierge à la main, et dit à la petite : « Etes-vous contente de venir avec moi ». Sur sa réponse affirmative, la défunte ajouta : « Mais il faut que vous soyez plus malade que vous n'êtes ». — « Qu'im-
« porte ! » dit l'enfant. Ce qu'ayant dit, sa maladie augmenta subitement et, peu après, elle mourut. Julienne Le Texier mourut aussi un an après. »

CHAPITRE XXII

DIEU DISPOSE CATHERINE A SON DERNIER PASSAGE,
SA SAINTE MORT

Au commencement de Septembre, Catherine, comme le lui avait annoncé sa bonne maîtresse, éprouva quelque

soulagement, et resta quelque temps sans endurer les douleurs extrêmes qu'elle ressentait depuis sa résurrection, et qui auraient été capables de la faire mourir, si la providence de Dieu ne l'eût conservée pour accroître la couronne de sa patience. Peu de jours après ce calme relatif, Catherine se mit à pleurer et, comme on lui en demandait la cause : « C'est, dit-elle, que Notre-Seigneur m'a oubliée ». Le but de tous ses vœux étant de mourir, comme son cher Maître, sur la croix.

Le premier dimanche d'Octobre, ses souffrances redoublèrent, elle endura le martyre de saint Laurent, et ses chairs paraissaient comme brûlées. Le jour de saint François, elle ressentit les douleurs des cinq plaies, et Notre Seigneur lui déclara que l'heure de sa délivrance approchait, ce dont elle prévint M. le Recteur de Mur, son confesseur.

Tout le mois d'Octobre, le malin esprit redoubla d'acharnement pour la maltraiter avec un excès de cruauté extraordinaire. Tout son corps n'était que plaie et meurtrissure. Elle offrit ces peines pour les Evêques, pour les Etats de Bretagne, qui se tenaient pour lors, et pour le Père Mau noir, qui faisait la mission de Kernével, disant que c'était son habitude de souffrir ainsi au commencement de chaque mission.

Le jour des Morts, elle reçut le viatique à genoux, avec de grands élans d'amour, d'humilité et de reconnaissance. Quelque temps après, elle fut ravie en extase, pendant laquelle plusieurs âmes du purgatoire lui demandèrent son assistance, car elle se prit à chanter :

« Anaoun quez en em consolet
« E vere vi et delivret,

« Pauvres âmes, consolez-vous, bientôt vous serez délivrées. » Dans le plus fort de son agonie, M. de Mur lui dit

que le Ciel était ouvert, et que Jésus, son époux, l'attendait. Elle étendit alors les bras et, se soulevant, elle dit avec transport : « *Tost, tost, tost* ».

Le 4 Novembre, elle fut mise en extrême-onction et, aussitôt, baisant la croix et jetant trois soupirs, elle rendit son esprit avec une grande tranquillité.

Tous ceux qui assistèrent à sa mort ont déposé qu'une teinte vermeille extraordinaire parut sur sa face et persévéra jusqu'à son enterrement, qui n'eut lieu que cinq jours après. Durant ce temps, son visage, plus beau que pendant sa vie, alors qu'elle était en parfaite santé.

Après qu'elle fut ensevelie, son corps répandit une odeur suave de fleurs odoriférantes. M. le Recteur de Mur, Missire Guillaume Le Clezio, prêtre de Saint-Connec, et M^{lle} Julienne Galerne en ont témoigné.

A la nouvelle de sa mort, on accourut de tous côtés, pour faire toucher à son corps les chapelets et autres objets de dévotion. Le Recteur de Mur prit deux fois la parole pour faire son oraison funèbre, avant son enterrement ; tous ses auditeurs pleuraient au récit de ses vertus et des grandes peines qu'elle avait endurées en donnant un si rare exemple de patience.

M. le Recteur de Mur, dès qu'il avait vu Catherine à toute extrémité, avait envoyé chercher le Père Maunoir, qui était à la mission de Kernével ; mais cette sainte fille prédit qu'il arriverait trop tard. On attendit le Père quatre jours après ; quand il arriva, le cinquième jour, le corps était déjà descendu dans la fosse, mais sans le couvrir de terre, et le Père eut la consolation de voir son visage plus beau que pendant la vie.

Catherine fut inhumée dans l'église de Saint-Guen, trêve de Mur, proche l'autel de la confrérie des Trépassés, en une tombe un peu élevée, voisine de la muraille, du côté du Midi. Les registres paroissiaux donnent ainsi qu'il suit son acte de décès.

« Honorable femme Catherine Daniélou, native de la
« ville de Quimper-Corentin, âgée d'environ 48 ans, ayant
« demeuré en cette trêve depuis la my-Mai dernière, était
« venue en pèlerinage à St Elouan. Ayant aussitôt ago-
« nisé durant un mois entier, comblée de peines, de grâ-
« ces et de mérites, mourut le vendredi au soir, environ
« les 9 ou 10 heures, avec toutes les marques de piété pos-
« sibles, le 4^e jour de Novembre 1667, dans l'octave de la
« Toussaint et des Trépassés, auxquels elle avait une très
« grande dévotion, y fut enterrée dans cette église tré-
« viale de St Guen et mise au côté droit de l'autel de la
« chapelle des Trépassés, sous l'image de St près
« la muraille, dans le balustre, dans un petit tombeau
« relevé, le jour de l'octave de Tous les Saints, ayant res-
« tée cinq jours sans avoir été inhumée, assistée de 28 prê-
« tres et très grand concours de peuple de diverses pa-
« roisses, en odeur de très grande sainteté. Il est vrai que
« ça toujours esté un miracle de patience, comme Job,
« miracle de pénitence, un cœur tout d'or, de charité en-
« vers Dieu et ses créatures, et vraie fille de la croix du
« Sauveur, sœur de la pauvreté, humilité, miséricorde et de
« toutes les vertus que l'on puisse désirer dans une âme.
« Ça été un théâtre de la miséricorde de Dieu et de ses
« bontés et aussi une victime exposée aux rigueurs de sa
« justice pour les pécheurs ; ça été un objet de la rage de
« l'enfer et des caresses du paradis.

« En foi de quoi nous avons signé.

« GALERNE, J. BILLON, GALLERNE,
« Recteur de Mur. Prêtre. Diacre. »

« Peu de temps avant son décès, la Sainte Vierge avait averti Catherine de donner avis à M. le Recteur de Mur de faire trois fontaines près l'église de Saint-Guen, dédiée

à Notre-Dame de Pitié et à sainte Marie-Madeleine, prédisant que l'eau de ces fontaines rendrait meilleure celle de l'ancienne fontaine, et que cette eau, prise par dévotion, opérerait beaucoup de grâces.

« La chose est arrivée comme elle avait été prédite ; l'eau est incomparablement meilleure qu'auparavant, et les grâces que Dieu a faites par le moyen de cette eau et par l'intercession de sainte Marie-Madeleine et de la bonne Catherine, sont remarquables et en grand nombre. »

Le V. P. Maunoir cite plusieurs de ces guérisons obtenues particulièrement par les pèlerins des environs de Mur, toutes vérifiées par ordre de Mgr François de Coëtlogon, évêque de Cornouaille. Nous n'en citerons que deux, dont furent favorisées deux personnes appartenant à des paroisses du diocèse actuel de Quimper.

« Marguerite Téphani, orpheline, native de Crozon, ayant été percluse d'une jambe environ six mois et privée tellement de sentiment qu'elle ne sentait pas les épingles qu'on y enfonçait ; de plus, sa main droite était tellement fermée, qu'il était impossible de l'ouvrir et de redresser ses doigts. Cette mineure qui, l'année précédente, était servante, se voyant dans l'impuissance de gagner sa vie, se recommanda à la Mère des orphelins et de miséricorde. Marguerite Poullaouec, de Douarnenez, la prit par charité et la traita de son mieux ; comme j'étais à la mission de Douarnenez, avec le P. Martin et quelques missionnaires, une dame vénérable s'apparut à cette pauvre orpheline et lui dit : « Dites à votre confes-
« seur, le P. Maunoir, qu'il vous procure une aumône,
« un guide et un cheval, pour vous transporter au tom-
« beau de Catherine Daniélou ; on a fait passer cette
« servante de Dieu pour une possédée du diable ; Dieu
« vous fera connaître l'état qu'il en a fait et le pouvoir
« qu'elle a auprès de la divine Majesté ; lorsqu'on vous

« montera à cheval, votre main s'ouvrira, et lorsque vous
« aurez fait vos prières au tombeau de la servante de
« Dieu, vous serez guérie parfaitement. »

« Tout étant prêt pour son voyage, lorsqu'on la mit sur le cheval, sa main s'ouvrit, en présence d'Yves Le Map, de Plonévez-Porzay, son conducteur, et de Madeleine Raoul, servante de Marguerite Poullaouec.

« M. le promoteur de Quimper, Guillaume Galerne, recteur de Mur, fit information de cette grâce, lorsque cette fille passa par Quimper, et prit commission de l'Evêque à cet effet, et revint à sa paroisse. Marguerite Téphani fut conduite, quelque temps après, au sépulcre de la servante de Dieu, par le sieur Promoteur et dom Billon, prêtre, où ayant fait une demi-heure d'oraison, elle dit au Promoteur qu'elle sentait près de sa jambe comme une armée de puces. Dom Billon lui ôta ses anilles et lui commanda de marcher toute seule ; ce qu'ayant fait, après avoir rendu grâces à Dieu, M. le Recteur de Mur et dom Billon la menèrent à l'église de Saint-Elouan, éloignée d'un bon quart de lieue, et elle marcha fort bien. M. le Promoteur étant de retour à Quimper, fit achever l'information de cette parfaite guérison. Tous les bourgeois de Douarnenez sont témoins de cette grâce, qui arriva l'an 1671. »

La même année, « François La Teste, recteur de Lan-
« riec, ayant été fort incommodé de vomissements de
« de sang, le jour de la Sainte-Barbe 1671, depuis 5 heu-
« res du matin jusqu'à 3 heures après midi, et se sentant
« suffoqué d'une oppression d'estomac, fut abandonné
« des médecins, qui lui donnèrent avis de recevoir l'ex-
« trême-onction. En même temps, dom Christophe Le
« Scan, prêtre missionnaire de la paroisse de Scaër, lui
« conseilla d'implorer l'assistance de Catherine Daniélou,
« qui avait en son vivant offert ses prières et souffrances

« pour les missions et les missionnaires. Il lui donnait
 « d'autant plus volontiers cet avis, qu'il avait travaillé,
 « ces années passées, aux missions, sous la conduite du
 « Père Maunoir. Le malade ayant goûté cet avis, promit à
 « Dieu de visiter le tombeau de cette servante de Dieu ;
 « en même temps, son oppression cessa, ainsi que les
 « vomissements de sang. Il accomplit sa promesse et,
 « ayant célébré la messe au tombeau de Catherine, il
 « donna attestation de la grâce reçue en présence des
 « soussignants, le 30 Avril 1671.

« Pierre LE PORELLEC, *prêtre missionnaire* ;
 Guillaume GALERN, *promoteur* ; Julien
 MAUNOIR, S. J. »

LA CHOUANNERIE

DOCUMENTS

pour servir à son histoire dans le Finistère.

(Suite.)

N° 34.

« Le 30 Prairial an III (18 Juin 1795) (1).

« Devant la Municipalité de Châteauneuf-du-Faou s'est
 présenté le citoyen René-Marie Soueff, lequel a déclaré,
 pour dissiper le bruit qui a couru de son émigration, qu'en
 effet il fut à la foire de Roudoualec, pour connaître le
 prix-courant des bêtes ; que sur le bruit qu'au ci-devant
 château de Kersalaun il y avait des chevaux, je fus en
 me promenant chez le citoyen Floc'h en prendre connais-
 sance. Ce dernier étant absent, je m'approchai trop près
 du château et je fus pris par quatre hommes bien armés
 et conduit prisonnier, avec une femme inconnue et le
 greffier de la commune du Saint : lesquels chouans parti-
 rent sur le champ avec leurs prisonniers à l'arrière garde,
 entre deux colonnes, et prirent la route de Quimper, où
 ils firent halte et prirent leur repos.

« Dans leur marche, le bruit courut parmi eux qu'ils
 avaient assassiné le citoyen Prédom, instituteur à Briec ; de
 là, ils se dirigèrent vers Quimper, puis s'envinrent sur leurs
 pas au Pont Coblent, où ils firent halte, et envoyèrent un
 détachement assassiner le Curé constitutionnel de Gouézec,
 où ils prirent un guide pour se rendre à Saint-Ségal, où
 ils assassinèrent le citoyen Guillou, curé constitutionnel.
 Le citoyen Soueff, craignant de l'être aussi, fit plusieurs

(1) L. 18.

tentatives de s'évader, mais il fut contraint de marcher, et demeura sans boire ni manger du 27 Prairial à deux heures de l'après-midi, jusqu'à environ minuit du 28.

« De Saint-Ségal ils allèrent au moulin à poudre, où ils en prirent plusieurs charges (1), probablement pour la Vendée, et revinrent par Pleyben pour se rendre à la mine de Poullaouen; on devait serrer les poudres au château du Timeur. Sur les minuits il a pu s'évader. »

La pièce suivante nous montre le plus grand désarroi dans l'armée républicaine opposée aux chouans.

N° 35.

« 30 Prairial an III (18 Juin 1795) (2).

« L'an III de la République française, le 30 Práirial, nous officiers municipaux de la commune de Pleyben, certifions que plusieurs détachements requis se sont rendus dans cette commune et que, d'après des renseignements de la marche des brigands, nous les avons requis (les détachements) de se rendre à Landeleau, à cette fin de les mettre en défaite et d'intercepter le convoi de poudre qu'ils avaient pris, et que le citoyen Colomb, commandant en chef du 1^{er} bataillon de la 67^e demi-brigade de Quimper, a dit avoir reçu des ordres du Département de se retirer sur-le-champ de Pleyben, pour se rendre à Briec; sur quoi, les autres commandants de chaque détachement n'ayant voulu obtempérer, se sont chacun d'eux retiré à son poste indiqué, vu que le chef de bataillon sus mentionné n'a pas voulu marcher.

« Il est malheureux de ne pouvoir, dans le moment, arrêter un fléau si nuisible à l'humanité. De tout quoi nous avons rapporté le présent.

« SIMON, *officier municipal*; LE GOFF, *officier municipal*;
CORNEC, *procureur*; PLOUZENNEC, *greffier*. »

(1) C'est le 17 Juin (29 Prairial), que les chouans enlevèrent les poudres du Pont-de-Buis.

(2) L. 18.

N° 36.

« 1^{er} Messidor an III (19 Juin 1795) (1).

« Ce jour premier Messidor an III, huit heures du matin, s'est présenté au directeur du district de la Ville-sur-Aone (Châteaulin), le citoyen René Breut, maire de la commune de Gouézec, lequel a déclaré que, le 29 Prairial dernier (17 Juin), environ les quatre heures du matin, il arriva chez lui seize hommes armés de fusils de différents calibres dont un à deux coups, de pistolets et de sabres, à lui inconnus, habillés de différents costumes; qu'en arrivant, l'un d'eux lui demanda s'il était patriote; qu'il lui répondit affirmativement; que celui qui lui fit cette demande se retourna vers les autres et leur dit: « Il « répond qu'il est patriote »; qu'un de la bande répliqua: « Oui, comme Charrette »; qu'après, ils lui demandèrent s'il était le maire de la commune; et qu'il leur répondit affirmativement; que lors, ils lui dirent qu'il n'avait pas besoin d'avoir peur, qu'il ne lui arriverait aucun mal; qu'ils lui dirent ensuite de leur préparer à manger.

« Qu'un des trois, qui était à cheval, et que la bande appelait son commandant, descendant de cheval, le lui donna par la bride en lui disant de l'attacher et de lui donner à manger; qu'en lui donnant la bride de son cheval, il lui demanda s'il n'avait pas encore vu des émigrés; que lui ayant répondu que non, il lui dit: « A présent, tu « en vois »; qu'en entrant dans la maison, il plaça trois sentinelles aux portes.

« Que pendant qu'ils étaient à manger, le commandant lui demanda s'il allait à la messe des prêtres assermentés; que lui ayant répondu qu'il y allait, le même commandant lui dit: « Cela ne vaut rien, n'y allez plus ».

« Qu'il lui demanda son fusil, que l'ayant vu, il le garda et lui fit donner un mauvais à sa place; que ces mêmes hommes prirent aussi chez lui environ trois charges de

(1) L. 18.

fusil en poudre qui lui restaient encore ; qu'il fut obligé de donner une chemise à un de la bande, qui la lui avait demandée ; qu'un autre le prit à l'écart et lui demanda 20 écus en numéraire, s'il pouvait les lui donner ; que lui ayant dit qu'il n'avait pas de numéraire, qu'il n'avait que du papier, ce même homme lui répliqua que le papier n'était pas bon et qu'il n'en voulait pas.

« Qu'après avoir mangé, ils se levèrent en lui disant qu'il était temps de partir, n'ayant que deux heures pour rejoindre leur compagnie ; qu'ils partirent et prirent la route du Pont-Coblant.

« Qu'en quittant de chez lui, le commandant lui dit que bientôt leur armée serait venue dans ce pays au nombre de 30.000 et qu'ils combattaient pour avoir un Roy.

« Que jusqu'à cette époque, lui, maire, n'avait pas su qu'il y eût des chouans dans ce pays, ni entendu parler des assassinats qu'ils avaient commis ; qu'il ne les sut qu'après le départ des seize de chez lui ; qu'il arriva trois enfants du bourg, pieds nus, chez lui, en criant que le Recteur était tué et lui dirent d'aller au bourg ; qu'il n'y fut pas directement, qu'il passa au village de Gomoal trouver le juge de paix, qui s'y était sauvé avec sa famille, et qu'il avait su par les trois enfants s'y être rendu ; que de là, il se rendit au bourg, où il trouva effectivement le Curé constitutionnel tué dans l'entrée de sa maison, où il entra, et vit tous les meubles brisés ; qu'on lui dit que les assassins du Curé étaient au nombre de cinq et que c'étaient les seuls étrangers qui eussent paru au bourg jusqu'à ce moment ; il y apprit également les assassinats qui avaient été commis à Briec et à Édern ; qu'il fit tous ses efforts pour trouver un homme au bourg pour venir instruire l'administration ; qu'il ne trouva personne, tout le monde étant en fuite. A ajouter qu'une partie des chouans qui ont été chez lui parlaient le breton du pays. »

(A suivre.)

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

GOUÉZEC

(Fin.)

LE PÈRE LE ROUX

Sur les cahiers de l'église de Lothey, pour l'année 1725, on trouve écrit :

« En l'année 1725, le 17 du mois de Juillet, a été inhumé par Monsieur Guillaume Tromeur, Recteur de Leuban, vers six heures du soir, dans notre Eglise paroissiale de Lothey, du côté l'Evangile, le cœur du Révérend Père Guillaume Le Roux, missionnaire Jésuite, mort le même jour, à trois heures du matin, au manoir du Guilly, après avoir reçu tous ses sacrements. »

« Le corps du Révérend Père, après avoir été dans notre Eglise pendant le temps voulu pour faire les cérémonies ordinaires, a été donné par Nous, prêtres et paroissiens de Lothey, à Monsieur Julien Gouézel, Recteur de Gouézec, pour être inhumé dans son Eglise où le Père Le Roux avait commencé une mission, et ceci à cause de la mission, aux prières et aux demandes du Révérend Père François-Navier de Coëtlogon, son supérieur, Recteur du Collège des Pères Jésuites à Quimper, et d'après les demandes de Messieurs les Missionnaires, selon l'avis

du monde et de ceux qui faisaient leur mission en l'Eglise paroissiale de Gouézec. Et ont signé :

- « G. TROMEUR, *prêtre, recteur de Leuhan* ;
 « YVES ROPARZ, *prêtre* ;
 « H. TOULANCOAT, *recteur d'Edern* ;
 « ABIBON-PAUL LE COZ, *prêtre, curé de Blévin* ;
 « YVES BALC'H, *prêtre* ;
 « JULIEN GOUÉZEL, *recteur de Gouézec* ;
 « BERTRAND LE DAVID, *prêtre* ;
 « G. H. CHIRON, *Jésuite missionnaire* ;
 « G. F. FLOC'H, *prêtre, nommé par Monseigneur l'Evêque pour tenir lieu de Recteur, en la paroisse de Lothey.* »

CHAPELLE DE NOTRE-DAME DES FONTAINES
 OU DE LA TRINITÉ

Cette chapelle, située au bord de la route de Quimper à Pleyben, doit cette dénomination aux trois fontaines qui l'avoisinent, ou plutôt qui la précèdent, devant la façade Ouest. Deux d'entre elles sont très simples, mais la troisième est surmontée d'un édicule gothique en granit, formant voûte et toit, comme on en trouve à bon nombre de nos chapelles de pèlerinage, et notamment à Notre-Dame de Quilinen, en Landrévarzec. C'est à cette fontaine spécialement que s'attache la dévotion des fidèles ; on l'appelle fontaine de Notre-Dame, et les deux autres, fontaines de Saint-Jean et des *Trois-Marie*.

Une légende locale a cours à propos de ces sources :

Une pauvre mère de famille mourut en mettant au monde deux enfants jumeaux ; le père, déconcerté, ne sachant comment nourrir ces enfants, résolut d'aller les noyer à l'une de ces fontaines ; il les met dans un panier

d'osier ; mais avant de les jeter à l'eau, il dépose le panier sur l'une des dalles voisines, et fait une prière devant la statue de la fontaine principale ; une belle dame lui apparaît, lui assurant qu'elle lui trouvera une nourrice et une protectrice pour ses enfants ; il prend confiance et trouve, en effet, ce secours inespéré pour les deux petits nouveaux-nés. Depuis ce temps, la trace de la corbeille d'osier est restée imprimée sur la pierre.

*
*
*

La façade Ouest de la chapelle est de très riche architecture de la fin de la période gothique. La porte est encadrée d'un ébrasement profond composé de sept tores ou colonnettes et de deux guirlandes de feuillages. Dans les côtés, montent deux gros contreforts avec niches et dais couronnés de pinacles. Au-dessus, deux encorbellements successifs portent la base du clocher, qui est de la même date et du même style, mais dont la chambre à deux baies et le couronnement en lanternon ont été refaits au xvii^e siècle ou au xviii^e. Du côté Nord, est une tourelle formant cage d'escalier, et sur l'angle Midi on voit un encorbellement très curieux qui devait en porter une autre lui faisant pendant.

Le côté Nord de l'édifice est assez simple, mais autour de l'abside à pans coupés et à gâbles aigus, on voit un beau déploiement de contreforts, avec gargouilles singulières et pinacles, pour la plupart découronnés.

Même ornementation au transept Sud, qui est vraiment monumental. Sur le côté Ouest de cette branche de transept est une jolie porte à anse de panier, encadrée de nervures prismatiques, petits pinacles et accolade feuillagée. Autre porte à peu près semblable sur le côté Sud de la nef, et enfin, sur le milieu de cette façade, admirable

petit porche saillant de deux mètres, donnant accès dans la chapelle par deux portes géminées, absolument semblables à celles que l'on trouve à Notre-Dame de Quilinen. Ce sont deux compositions ravissantes qui sont dues certainement au même architecte.

* * *

A l'intérieur, l'édifice se compose d'une nef principale, séparée d'un bas-côté Nord par cinq travées à colonnes cylindriques très hautes, sans chapiteaux. Il y a deux branches de transepts et une abside à pans, percée de trois fenêtres. Deux de ces fenêtres et trois de celles des transepts conservent de remarquables fragments de vitraux, mais incomplets et bouleversés par des restaurations :

a) Adoration des mages ; — Assomption, Sainte Vierge debout dans un nuage lumineux, entourée d'anges, dont deux tiennent une couronne au-dessus de sa tête ; — Même Sainte Vierge, plus petite et sans couronne ; — Annonciation.

b) Adoration des bergers ; — fragments.

c) Maitresse vitre : Notre Seigneur, en croix, entre les deux larrons ; tout le bas a disparu ; très beaux couronnements au haut des baies, motifs d'arabesques et petits anges.

d) Transfiguration : Notre Seigneur entouré d'une gloire jaune, bleue, rouge ; — Moïse avec ses cornes lumineuses ; — Elie portant l'habit du Carmel, mais en bleu. En bas, les Apôtres et un donateur présenté par saint Pierre.

e) Annonciation : Ange Gabriel et Sainte Vierge sous un dais gothique ; — Sainte-Trinité : Père Eternel coiffé d'une couronne d'empereur, Notre Seigneur assis, Saint-Esprit entouré d'anges et de bienheureux.

On y remarque les armes des Lesmais, S^r de Roscanon : *d'argent à 3 fasces d'azur, accompagnées de dix hermines de sable 4, 3, 2, 1.*

Les statues en vénération sont :

1^o Vierge-Mère, moderne ;

2^o Notre-Dame de Pitié, moderne ;

3^o Vierge-Mère gothique, xiv^e ou xv^e siècle ; Enfant-Jésus tenant une colombe ;

4^o Saint Michel, gothique ;

5^o Saint Sébastien, très maigre ;

6^o Saint Marc, avec lion, coiffé d'une sorte de capuchon rond ;

7^o Sainte Barbe, avec tour gothique ;

8^o Saint Herbot (?), avec livre, accompagné d'un monstre ou dragon non ailé, mais à griffes terribles, corps squamé et queue longue. Sur le cul-de-lampe, est un écusson à trois fermails.

CALVAIRE

Au côté Sud du cimetière du placître, est un calvaire triangulaire, portant la date de 1584 ; le soubassement est formé par un banc en granit ; sur les faces et sur les contreforts d'angle sont creusées douze niches, encadrées de colonnettes en spirale, petits pinacles et contre-courbes feuillagées. Sur la face Nord, deux petits personnages, dont les têtes seules émergent du massif, tiennent des banderoles avec ces inscriptions :

AVE . GRATIA . PLENA — PAX . VOBIS

Sur la plate-forme, les gaules des trois croix sont toutes garnies de bosses, et ont leurs chapiteaux et leurs croisillons ornés d'oves, de rinceaux, de godrons, de panneaux ovales et rectangulaires qui indiquent bien la deuxième moitié du xvi^e siècle. Le fût de la croix du milieu

porte la date de 1593, et au-dessus du croisillon est gravée celle de 1597. Le Christ, le mauvais larron et la statue de saint Jean ont disparu ; il ne reste plus que la Sainte Vierge et le bon larron, dont un ange emporte l'âme au ciel.

CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE TRÉGURON

Cette chapelle, située à trois kilomètres N.-O. du bourg, est le centre d'une grande dévotion, surtout de la part des mères de famille et des nourrices, qui y demandent à la Sainte Vierge abondance de lait pour nourrir leurs enfants. C'est un édifice d'assez vastes proportions, ayant une longueur totale de trente mètres. La façade Ouest est d'assez riche architecture de la fin de la période gothique. L'ébrasement de la porte est orné de moulures séparées par des gorges ; des deux côtés, sont des pilastres couronnés de pinacles et réunis par une contre-courbe feuillagée ; puis viennent deux contreforts bas, mais vigoureux. Le clocher gothique comprend un beffroi à deux baies, surmonté de clochetons d'angle et d'une flèche hérissée de crochets. Au rampant du pignon Ouest et des gâbles des fenêtres, sont des gargouilles, des lions et des marmousets. Le mur Sud, percé d'une porte et de deux fenêtres, a une bonne hauteur, mais le mur Nord, correspondant à un bas-côté, a sa toiture descendant très près du sol.

L'abside à pans coupés, malheureusement masquée par le transept et la sacristie, présente un aspect monumental, avec son soubassement à caissons, ses belles fenêtres surmontées de gâbles, ses contreforts percés de niches à coquilles et couronnés de lanternes, le tout de style Renaissance du xvii^e siècle, 1633, par conséquent,

d'une construction postérieure à la nef et à la façade Ouest. Une sacristie octogonale est reliée à cet abside.

Non loin de cette sacristie, en face du pignon du transept Midi, est une croix montée sur un haut piédestal octogonal. Sur le socle, se trouve une jolie *piéta* ; sous les pieds du Christ, se lit la date de 1749.

Sur le croisillon, devant et au revers, se voient répétés les écussons des Poulmic, Sr de Tréguron : *échiqueté d'argent et de gueules*, et des La Boixière, Sr de Rosvéguen : *de sable au sautoir d'or*.

Sur la fenêtre de la sacristie, est la date : 1758, et sur une autre pierre :

F : F : P : M : R :

ET : P : JEAN

CL : PAIGE : R

RICHART : F

Intérieur.

L'intérieur est presque monumental, grâce aux arcades robustes qui séparent la nef du collatéral Nord. Les branches du transept et de l'abside donnent de l'ampleur à l'édifice.

Dans le chœur, du côté de l'Evangile, est la statue de la Patronne, Notre-Dame de Tréguron, abritée dans une niche d'ornementation de la fin du gothique. Cette grande statue est en pierre, assise dans un fauteuil ornementé ; les cheveux tombent de chaque côté en deux tresses abondantes, serrées dans des bandeaux en fin tissu ; le corsage, très serré à la taille, est largement ouvert dans le haut, pour lui permettre de donner le sein à l'Enfant-Jésus. Cette particularité et quelques détails de sa draperie lui donnent une analogie bien accusée avec la statue de Notre-Dame de Kergoat, en Cast. Sur son socle, on lit la date de 1634.

Au fond de l'abside, sont les statues de saint Joseph et de saint Corentin ; dans le côté Sud, en face de Notre-Dame, le groupe triple de sainte Anne, la Sainte Vierge et l'Enfant-Jésus, celui-ci assis sur les genoux de sa Mère et de son Aïeule, et lisant dans un livre.

Dans le transept Nord, sont sainte Catherine et sainte Marguerite. Dans le transept Midi, saint François-d'Assise montrant ses stigmates, puis saint Eloi, costumé en maréchal-ferrant, avec des tenailles passées à sa ceinture, occupé à ferrer, sur une enclume, un pied de cheval, détaché de l'animal.

Sur les volets de la niche sont peints huit petits personnages :

1° Une sainte abbesse, portant crosse, peut-être sainte Scolastique ou sainte Candide ;

2° Saint Jean-Baptiste ;

3° Saint Guillaume d'Aquitaine, en robe brune, le corps entouré de chaînes de fer, tenant en main un bourdon de pèlerin ;

4° Saint François-d'Assise ;

5° Michel Le Nobletz, vêtu du même genre de surplis qu'il a au Conquet dans sa statue tumulaire ;

6° Saint Yves, ayant robe rouge, camail et barrette de même couleur, avec surplis moucheté d'hermines ;

7° Saint Dominique.

Dans la fenêtre absidale, la seule baie du milieu a conservé les restes d'un vitrail ancien : Notre Seigneur en croix, avec la Madeleine à ses pieds ; puis Longin et le centurion ; le tout un peu dans la même note que le vitrail de l'église paroissiale.

Dans la fenêtre du transept Nord, restent : une Nativité de N. S. ; — une Circoncision ; — un fragment d'une Annonciation, une Vierge très jolie devant un prie-Dieu surmonté d'un livre ; — quelques autres fragments.

A la retombée des angles du lambris, sont des corbels ou anges en saillie, tenant des écussons où sont les armes des Poulmic et de la Boixière.

CHAPELLE DE SAINT-YVES

On en trouve les ruines à l'entrée du parc du château de Kerriou, appartenant à M. le comte de Legge. Le plan était absolument le même que celui de Notre-Dame des Fontaines et de Tréguron : nef, transept à deux branches et collatéral unique du côté Nord. La façade Ouest est encore entièrement debout, porte gothique du commencement du xvi^e siècle, contreforts avec médaillons ronds, contenant des têtes et indiquant la Renaissance, niche à pilastres cannelés, chambre de cloches d'un dessin encore gothique, mais surmontée d'un dôme et de deux lanternons. Les murs du pourtour sont détruits, sauf à l'abside et au transept, où l'on voit encore des fenêtres flamboyantes. Sur la façade, se trouvait l'écusson des Marigo, entouré du collier de Saint-Michel.

* * *

M. Caër, recteur, nous écrivait, en 1892, qu'il y a eu encore à Gouézec une chapelle dédiée à saint Guénolé. On ne sait au juste où elle était située, mais on voit encore sa fontaine au milieu d'une prairie, à 3 kilomètres du bourg, dans la direction de Lennon.

Une tradition ancienne dit encore qu'il y avait une chapelle au village de Moguerou, à 3 kilomètres Nord-Ouest du bourg, et même que l'église paroissiale y était autrefois.

Il y avait également, au village de Lanrigui, à 2 kilomètres Nord du bourg, une chapelle dédiée à saint Diboan ; la fontaine existe encore ; on y jette des croix de

bois, et celui dont la croix va au fond, doit s'attendre à mourir dans l'année. « Heureusement, ajoute M. Caër, qu'il y a dans le pays d'autre bois que du buis. »

*
*
*

En 1738, le recteur, René Calloch, protestait de toutes ses forces contre un abus intolérable, qui compromettait d'une manière évidente la salubrité publique. Un mal épidémique s'étant répandu dans la paroisse, la mortalité s'était accrue dans des proportions d'autant plus inquiétantes que, malgré les défenses réitérées de l'autorité, on tenait à inhumér les cadavres dans les églises et qu'à Gouézec, particulièrement, ces inhumations se faisaient avec si peu de précaution, à une si petite profondeur, en se servant pour pierre tombale de dalles d'ardoises d'une faible épaisseur, si bien que des exhalaisons mortelles se répandaient dans l'église et allaient jusqu'à ternir les dorures du retable. Dans un mémoire, le Recteur cite plusieurs faits à l'appui de sa plainte.

En 1719, le Recteur d'alors fit creuser au cimetière une fosse pour l'enterrement d'un cadavre ; mais un parent du défunt, Yves Le Seach, s'y opposa, « mit par dérision une grosse pierre dans la fosse, qu'il combla de nouveau. Le Recteur protesta et lut les arrêts qui s'opposaient aux inhumations dans les églises ; et alors, ajoute M. Coroller, dans son mémoire :

« Leur fureur éclata par un coup de fusil, qui rompit les fenêtres du Recteur. C'est ainsi que, dans la paroisse de Gouézec, le bruit des armes a fait taire l'oracle de la Cour, *leges inter arma silent.* »

Autre scène : Laurent Gadal, voulant faire inhumér sa femme, chargea ses valets de creuser une fosse dans l'église. Ceux-ci trouvèrent un cadavre encore entier et,

pour faire place à la femme de leur maître, ils n'hésitèrent pas à « arracher la tête sanglante (?) et encore toute chevelue du cadavre récemment inhumé, et à en rompre tous les membres. Cette exécration licence, qui fait rougir la nature même, mit en fuite tous ceux qui étaient dans l'église et les saisit d'une juste horreur. »

Malgré tout, à une date plus récente, le 21 Septembre 1736, « Guillaume Caugant ordonna de percer dans l'église pour y enterrer Yves Le Moal. Malgré l'opposition du Recteur, on leva différentes pierres tombales, et on y enterra définitivement le corps à fleur de terre. Les prêtres présents voulurent s'y opposer ; un grand tumulte s'en suivit, et les prêtres, quittant l'église, allèrent, suivis de la population, réciter les dernières prières au cimetière, près de la tombe qui avait été ouverte pour recevoir Yves Le Moal, pendant qu'on enterrait le corps, sans prêtre, dans l'église. A la protestation du Recteur, Caugant disait bien haut : « Opposez-vous tant qu'il vous plaira, je ne m'embarrasse pas de votre opposition ».

RECTEURS AVANT LA RÉVOLUTION

1310. Yves, recteur.
 1394-1405. Nicolas an Corr.
 1512-1530. Décès d'Alain Trégain, chanoine ; était, en outre, recteur de Moëlan, Clohars-Carnoët, Plouyé, Briec, Gourin, Beuzec-Cap-Sizun et du Faouët.
 1530-1534. Décès de Louis Kerguern, chanoine et recteur de dix autres paroisses.
 1580-1583. Décès de François Kergadalen.
 1596-1603. François Bourelly.
 1642. Georges Ferrand, chanoine.
 1671-1679. J. Le Moine.
 1725. Julien Gouézel.

- 1736-1738. René Le Calloc'h, bachelier en Sorbonne.
 1769-1773. Le Pape.
 1773-1787. François Le Foll.
 1788. Yves David, ancien vicaire de Gouézec; il prêta serment, et fut tué par les chouans, lors de l'expédition du Pont-de-Buis, en Juin 1795 (1).

RECTEURS DEPUIS LE CONCORDAT

- 1803-1809. François Guinement, de Bolazec, devint curé d'Elliant et aumônier de la Retraite, à Quimperlé; décédé le 3 Décembre 1825.
 1809-1814. Jean Quéré, de Scrignac; décédé le 22 Décembre 1814.
 1814-1821. Jean-Marie Kermel, de Crozon.
 1821-1822. Jérôme Lochou.
 1822-1823. André Le Boulc'h, de Roscoff.
 1823-1867. Jean-Louis Keranguéven, de Ploudaniel.
 1867-1875. René Péron, de Langolen.
 1875-1882. Noël Marchand, de Cléden-Cap-Sizun.
 1882-1910. Guy-Marie Caër, de Plouénan.
 1910. François Colin, de Guipavas.

VICAIRES

1827. Nicolas Jaffrès.
 1831. Pierre-Marie Jaouen.
 1832. Jean-Marie Cozic.
 1846. Herlé Belbéoc'h.
 Cyprien Guillou.
 1872. Yves-Louis Le Bihan-Poudec.
 1873. Yves-Marie Thépaut.
 1875. Louis Keraudren.
 1877. Constant Castel.

(1) Voir les détails dans les documents publiés sur la Chouannerie dans le Finistère (Bulletin diocésain).

1882. Jean-Marie Ollivier.
 1883. Jean-Louis-Marie Le Dez.
 1883. Jean-Marie Le Bras.
 1888. Emile-Joseph Jean.
 1893. Jean Bianic.
 1894. Paul-Marie Le Fur.
 1897. Jean Briant.

FAMILLES NOBLES

Bouexière, Sr de Rosvéguen : de sable au sautoir d'or; devise : *Vexillum regis*.

Guermeur, Sr de Roscanvel : de gueules à 3 losanges d'argent rangés et accolés en fasce accompagnés de six annelets de même, trois en chef, trois en pointe, rangées 2, et 1.

Kerfors, Sr de Kerderff : d'argent au grêlier d'azur enghiché et lié de même.

Lesmais, Sr de Roscanou : d'argent à 3 fasces d'azur accompagnées de dix hermines de sable, 4, 3, 2 et 1.

Pic, comte de la Mirandole, Sr de Kerjaques : écartelé aux 1 et 4 d'or à l'aigle de sable becquée, membrée et couronnée d'or, qui est la Mirandole, aux 2 et 3 échiqueté d'argent et d'azur, qui est Pic.

Poulmic, Sr de Rosvéguen, Trogurun, et Kerguélen : échiqueté d'argent et de gueules, le premier échiquier chargé d'un annelet de sable; devise : *De bien en mieux, ou Espoir en mieux*.

Poulpiquet, Sr de Lanvéguen : d'azur à 3 pallerons (alias, pies de mer) d'argent, becquées et membrées de gueules; devise : *De pen, assez*.

Prévost, Sr du Squiriou de Kerdrehennec : d'argent à trois bandes fuselées de gueules; devise : *Adversis major et secundis*.

Riou, Sr du Kerriou : d'argent à la fasce de gueules, surmontée d'une merlette de même.

LA CHOUANNERIE

DOCUMENTS

pour servir à son histoire dans le Finistère.

(Suite.)

N° 37.

« 2 Messidor an III (20 Juin 1795) (1).

« L'an III, 2 Messidor, à 2 heures de l'après-midi, se sont présentés au directoire du district de Ville-sur-Aulne, Yves Milin, demeurant au lieu de Penhoaden-Huella, et Louis Vigouroux, demeurant au Drenit-Huella, sur la commune de Saint-Ségal, lesquels ont déclaré que, le 29 Prairial dernier, des chouans vinrent chez eux et les forcèrent de les suivre avec leurs chevaux au Pont-de-Buis ; qu'ils les y suivirent avec chacun un cheval.

« Que rendus au Pont-de-Buis, les chouans chargèrent les deux chevaux de poudre et forcèrent les déclarants à marcher avec eux ; qu'ils les ont suivis, savoir : Louis Vigouroux jusqu'à Saint-Hernin, et le dit Milin, à deux lieues par de là, jusqu'à Plevin, où ils ont été congédiés avec leurs chevaux et payés par le chef en assignats à face royale ; que, parmi ces chouans, ils ont aperçu qu'il y avait au moins trois prêtres, par la qualification qu'on leur donnait de « Monsieur l'abbé » et par des cannes qu'ils portaient au lieu de fusils ; qu'en passant au bourg de Landeleau, ils enlevèrent le Curé constitutionnel et sa servante, après avoir pillé tous les effets de la maison ; que, rendus

(1) L. 18.

au bourg de Saint-Hernin, ils ont donné leur grâce à ce Curé et à sa servante, à la sollicitation d'un jeune prêtre insermenté qui s'y trouve ; que, néanmoins, le prêtre de Landeleau et sa servante n'ont été relâchés qu'au bourg de Plevin, en même temps qu'Yves Milin, déclarant.

« Observent qu'en sortant du Pont-de-Buis, les chouans se rendirent sans s'arrêter jusqu'au bourg de Plonévez-le-Faou, où on leur avait vendu du pain, des crêpes et du beurre en quantité suffisante.

« Observent, de plus, qu'ils ont reçu, savoir : Yves Milin, la somme de 1.130 livres en douze assignats de 90 livres et un assignat de 50 livres, tous à face royale, avec 21 livres en numéraire, y compris la valeur de six sacs ; et le dit Vigouroux, 790 livres en sept assignats de 90 livres et trois de 50 livres et 21 livres en numéraire.

« Signé : MILIN. (Vigouroux ne sait signer.) »

N° 38.

« Messidor an III (21 Juin 1795) (1).

« Dépositions faites ce jour, devant les Administrateurs du district de Ville sur Aulne.

« Yves Guillemot, officier municipal de St Ségal, dépose que, le 29 du mois dernier, environ les neuf heures du soir, il apprit, par François Nicolas, de Kerveur, André et Pierre Floc'h, du Tampoul, que les chouans avaient pillé la commune et s'étaient rendus au Pont de Buis ; il n'a appris la mort du Curé que le lendemain, 30.

« François Nicolas, officier municipal, dit que, le 29, il était à la foire de Menes Com, qu'il n'a eu connaissance du passage des chouans à St Ségal que le lendemain ; il a entendu dire que le Curé avait été assassiné, que le calice a été volé par les chouans, et qu'ils ont coupé l'arbre de la liberté.

(1) L. 18.

« Henri Vigouroux, du bourg, déclare que, le 29 Prairial, environ midi, un nombre de chouans furent chez lui et le forcèrent de leur donner à manger ; qu'environ les quatre heures, ils revinrent et le forcèrent d'atteler ses bêtes pour transporter partie des poudres qu'ils avaient volées au Pont-de-Buis, et qu'ils prirent la route du Cloître, de là à Plonevez, où ils arrivèrent environ minuit, où ils firent halte jusqu'à huit heures. Ils arrivèrent à St Hernin environ une heure après midi, ayant passé par Landeleau et Pontifen ; qu'à Landeleau ils prirent le Curé et, à St Hernin, où ils le conduisirent, on fit venir l'ancien Recteur de cette commune et, sur le témoignage que ce dernier rendit du Curé de Landeleau, il fut lâché, selon qu'on l'a dit au déclarant.

« Jean Le Bihan, domestique chez la veuve Jean Riou, au bourg de St Ségal, dépose qu'il a été réquisitionné pour le transport des poudres jusqu'à St Hernin, où il eut son congé ; que lorsque les chouans arrivèrent à Plonevez, on leur apporta du pain, des crêpes et du beurre en abondance et du cidre pour souper ; ces vivres étaient apportés par les gens du pays. Le 30, ils partirent de Plonevez, vers les huit heures du matin ; ils étaient au nombre de 600.

« Laurent Sizun, meunier à la Boissière, en Ederu, répond que, le 28 Prairial, environ 4 heures du soir, plusieurs chouans s'étaient rendus chez lui et l'avaient forcé de leur donner son fils et de les suivre chez un nommé Darcillon, du lieu de Kerennou, en Briec, où il fut retenu jusques environ 10 heures du soir, et où il vit un rassemblement d'hommes armés. Il n'apprit que le lendemain, environ 10 heures, le meurtre du citoyen Prédour, instituteur ; qu'il s'évada à la faveur de la nuit, vers 10 heures du soir ; que l'arbre de la liberté a été coupé à Ederu. »

N° 39.

« 4 Messidor an III (22 Juin 1795) (1).

« L'an III, ce jour 4 Messidor, avant midi, nous soussignés, Yves Mesclouet, administrateur du district de Carhaix, et Jean-François Le Cornec, procureur-syndic, commis à l'effet de recevoir les déclarations des maires et procureurs des communes sur lesquelles ont passé les chouans, certifions que Joseph Le Bihan, maire, et Louis Hourman, procureur de Plonévez, nous ont rapporté que, le 30, vers le soir, et le premier Messidor, au matin, ils apprirent que les chouans, au nombre de 600, escortant trois charettes chargées, arrivèrent au bourg de Plonevez, entre onze heures et minuit, le 29 Prairial ; qu'ils coupèrent l'arbre de la liberté, se répandirent dans les maisons et les villages ; qu'ils en partirent le 30, entre les huit et neuf heures, et que, n'ayant appris leur passage que ce jour, ils crurent qu'il était trop tard pour avertir le district ; et ont signé.

« En l'endroit, Jean Le Bigaignon, maire, et François Guyomarch, Jacques Guillem et Louis Guillemot, officiers municipaux de Motreff, se sont présentés. Jacques Guillem dit que, le 30 Prairial, environ les cinq heures du soir, les chouans, au nombre de quatre à cinq cents, escortant quatre charettes, passèrent à sa porte, au village de Lescleden, qu'il en entra quelques-uns chez lui, lesquels mangèrent tout le lard, toutes les crêpes et le pain, et qu'ils prirent le chemin de Branolo. Les autres ont appris ces faits par la voix publique, et ne vinrent pas avertir le directoire, sachant que Poulhizac, de leur commune, s'était chargé de la commission.

« En l'endroit, Grégoire Le Cravec, maire, René Le Guern, officier municipal, et François Le Jeune, procu-

(1) L. 18 et 117.

reur de la commune de Landeleau, demeurant écartés du bourg, déclarent qu'ils étaient à leurs travaux, le 30 Prairial; que Le Gravec et Le Guern se rendirent au bourg, vers le soir; qu'ils y apprirent que les chouans y avaient passé entre dix heures et onze heures, escortans trois charettes chargées; qu'ils étaient de sept à huit cents; qu'ils enlevèrent le citoyen Le Bris (curé) et l'une de ses domestiques, et pillèrent la maison; qu'environ midi, il passa par le bourg cinq officiers à cheval, auxquels il fut dit, par la brue de la veuve Le Pasteïr, que les chouans avaient continué la grande route vers Pontrifien, et que les officiers dirent que, ne sachant de quel côté avaient tourné les chouans, ils allaient se rendre à Châteauneuf, où leurs ordres les appelaient; que la troupe, venant de Carhaix, passa le bourg environ deux heures après-midi.

« Le même jour, s'est présenté le citoyen Jean Guillaume Le Bris, ex curé constitutionnel de Landeleau, qui a dit que les chouans arrivèrent au bourg entre dix et onze heures; que 30 ou 40 d'entr'eux entrèrent au presbytère; que l'un d'eux le prit au collet et lui demanda: « As-tu sermenté? » — Qu'il leur répondit; « Oui »; qu'on lui demanda ensuite s'il avait une montre et des armes; qu'il répondit: « Non »; que durant cette conversation tumultueuse avec quelques uns, les autres s'étaient répandus dans ses appartements et prirent ce qu'ils trouvèrent de portable comme linges, calice, boîte aux s^{tes} huiles, vieux style, commestibles, etc.;

« Qu'ils lui firent monter un cheval qu'on lui a dit être celui du Curé constitutionnel de Goézec, tué par eux; qu'en montant à cheval il leur dit: « Autant vaut-il me tuer à pied qu'à cheval »; à quoi il lui fut répondu: « Cela n'est pas encore décidé »; qu'il partit avec l'avant garde; qu'il passa par Pontrifien, par le Boisgarin, et arriva à St'Hernin environ une heure de l'après midi;

qu'ils en repartirent environ les trois heures, pour se rendre à Branolo, par Lescleden; qu'en traversant la grande route de Carhaix à Gourin à Goarenvec, il fut envoyé des gens en avant vers Carhaix, pour savoir s'il venait des forces de ce côté;

« Que rendu près de Plévin, il fut mis en liberté, lui et sa domestique, qui s'en revinrent, il ne sait par quelle route, parce qu'ils s'égarèrent, et arrivèrent chez lui le premier Messidor, après avoir couché chez Le Cloarec, à Penanjon;

« Que, chemin faisant, avec les chouans, ils lui dirent plusieurs fois qu'ils ne l'avaient enlevé que dans la crainte qu'il eût donné avis à Carhaix de leur passage et de leur marche, et qu'il fut renvoyé à pied dans la crainte que, renvoyé à cheval, il n'eût pris la route de Carhaix;

« Que la marche des chouans se faisait avec le plus grand silence, ne permettant à personne de parler qu'à voix basse; que, partout où ils passaient, ils s'informaient des garnisons qui pouvaient être aux environs, de leur force et de leur distance; qu'il fut délibéré, à l'approche de Motreff, si l'on marcherait sur cette garnison et, de là, sur Carhaix; que ceux qui opinaient pour l'affirmative disaient que la garnison de Motreff n'était rien, que celle de Carhaix était extrêmement affaiblie par les détachements envoyés de part et d'autre, et que l'expédition était facile; que ceux qui étaient pour le parti de continuer la route disaient que leur mission étant d'enlever les poudres prises au Pont de Buis, il fallait s'en tenir là, et cet avis prévalut; que cette délibération fut très longue et très animée, et qu'il vit plus d'une fois l'instant où l'on allait marcher sur Carhaix; qu'on lui demanda quelle pouvait être la force de cette garnison; qu'il répondit qu'il ne la connaissait pas, mais qu'il savait qu'il devait y arriver du renfort, si même ce renfort n'y était pas

déjà arrivé, et c'est ce qui lui paraît avoir déterminé à continuer la route, car les chefs le remercièrent de son avis.

« Invité à dire à combien il estime la perte de son mobilier, il répondit qu'il en enverra, dès qu'il le pourra, une note détaillée. »

D'autres rapports mentionnent « que les chouans étaient costumés de différentes manières, mais la plus grande partie en paysans du costume ordinaire de la commune de Baud, et presque tous armés de fusils à deux coups, de pistolets de même » :

N° 40

« 7 Messidor an III (25 Juin 1795).

« *Les Administrateurs du district de Ville sur Aune
aux Administrateurs du Département.*

« Citoyens, le 29 Prairial dernier, environ une heure de l'après-midi, un parti de chouans composé de six à sept cents, commandé par le nommé Lantivy, ex noble, s'est jeté sur la poudrière du Pont de Buis, près cette commune, a pillé cette manufacture, en a enlevé six ou sept milliers de poudres et en a jeté douze à treize mille à l'eau. A dix heures du matin, les chouans étaient à une lieue de nous, et nous ignorions parfaitement leur marche; nous étions dans la plus grande sécurité; ce n'est que vers une heure de l'après-midi, que nous avons appris qu'ils étaient à St Ségal, et qu'ils marchaient sur le Pont de Buis; ils avaient cependant, jusqu'alors, commis des atrocités sur leur passage: ils avaient égorgé un instituteur et trois prêtres assermentés, pillé, volé les particuliers sur leur route.

« Nous n'avions pas de forces à opposer à l'invasion de cette horde de brigands; trente hommes de garnison était

tout ce que nous avons, malgré qu'auparavant nous eussions demandé une force plus imposante pour la sûreté du pays et pour faire rentrer nos grains et nos réquisitions.

« Notre garde nationale est nulle, étant sans armes; les secours que nous avons sollicités, pour aller à leur poursuite, vinrent trop tard; à leur arrivée, les chouans étaient déjà loin; ils firent route, nous a-t-on dit, vers le Morbihan, et ils paraissent y être entrés.

« Leur arrivée dans nos parages ne semble pas avoir été ignorée de tout le monde. A la nouvelle de leur approche, les nobles ici, sortis d'arrestation, avaient la joie peinte sur leur figure; un d'eux, se disant ci-devant noble (Jean-Baptiste-Bernard Baumont), se transporta au Pont de Buis, leur parla et embrassa un des chefs; il publia à son retour que les chouans étaient d'honnêtes gens et bons chrétiens qui ne se battaient que pour avoir un chef et qui ne faisaient de mal à personne; eux qui, à sa connaissance et presque sous ses yeux, venaient d'assassiner un prêtre assermenté. Nous l'avons traduit au tribunal criminel, avec les pièces au soutien.

« Nous ne devons pas vous dissimuler, citoyens, que nos cultivateurs sont susceptibles de suivre les conseils des prêtres non conformistes et des ex nobles, qu'il peut en résulter un grand inconvénient pour la chose publique; la preuve se tire des conséquences: il faut, certes, que les chouans aient été bien servis, pour avoir pu traverser incognito tout le pays et être tombés à l'improviste à une lieue de nous, sans que nous en fussions instruits; ils ont avec eux des prêtres qui paraissent être les premiers à voter le massacre de prêtres assermentés qu'ils peuvent trouver; ils savent, ces êtres pervers, qu'une fois débarrassés de la présence importune des autres, il ne leur restera plus d'obstacle, et qu'ils s'empareront totale-

ment de l'esprit faible et crédule des habitants des campagnes; ceux-ci suivaient de bonne foi la Révolution; mais il est à craindre qu'ils ne changent entièrement si on n'y apporte un prompt secours.

« LE BOUÉDEC; LOGEAT; LE NORMANT, *secrétaire.* »

N° 41.

« Carhaix, 8 Messidor an III (26 Juin 1795) (1).

« Fischer, chef du 3^e bataillon de la 141^e demi brigade, commandant à Carhaix, aux Administrateurs du département du Finistère.

« Depuis la dernière invasion des chouans dans le Finistère, je n'ai pas eu le temps de m'entretenir avec vous de mes affaires particulières; je suis sûr que j'ai été dénoncé et que l'on vous a adressé un in-folio de diatribe contre moi; j'espère que vous voudrez bien m'en confier une copie.

« Je vous préviens que la désertion est au comble, et que les soldats désertent par millier avec armes, bagages et cartouches. On n'a jamais eu une désorganisation aussi complète, elle est effrayante. Elle a plusieurs causes: les embaucheurs, l'impunité, le peu de valeur des assignats, on vend ici 40 livres une livre de sel, et 40 sous le blanchissage d'une chemise, et ainsi de suite; les souliers et autres effets de magasin ne peuvent être fournis; toutes ces calamités les dégoutent et grossit une armée qui, tous les jours, devient formidable; je vous invite à prendre des mesures rigoureuses contre les corps constitués, qui les laissent en paix dans leurs foyers et passer sur le territoire sans passeport. Au moment que je vous écris, trente hommes de la même compagnie sont disparus, et cinq cents au moins de la brigade, depuis un mois, sont désertés.

(1) L. 18.

« Je dépose dans vos cœurs patriotes toutes mes peines et mes douleurs; vous êtes les pères du peuple et de l'armée, venez avec impétuosité à notre secours, ou bien les chouans n'auront bientôt plus de soldats à combattre. »

N° 41 bis.

« Rostrenen, 14 Messidor an III (2 Juillet 1795) (1).

» François Marchand, *procureur-syndic*
du district de Rostrenen, à collègue de Carhaix.

« Le bruit s'est répandu ici que vous avez des renseignements sur une descente que les Anglais ont dû tenter du côté de Quiberon, de Guidel, de l'île de Rhuis et aux environs du pays d'Aurai; si le fait est vrai, je vous prie de vouloir bien m'en faire part. »

N° 42.

« 17 Messidor an III (5 Juillet 1795) (2).

« Le Procureur du District de Ville sur Aone
aux Administrateurs du Département.

« Citoyens, j'ai parcouru, avec la colonne mobile du District, différentes communes, dont je vous fais passer le résultat des opérations que j'ai faites.

« Le 14 (2 Juillet), je me suis rendu au Pont de Buis pour conférer avec le chef du détachement qui y est; nous avons pensé qu'il serait indispensable de couper la taille qui domine la manufacture de poudre, afin que l'on puisse découvrir les malveillants qui voudraient s'y introduire encore; cette taille n'étant séparée de la poudrerie que par un ruisseau facile à franchir; c'est par là que les chouans y sont

(1) L. 117.

(2) L. 78.

entrés, favorisant leur descente par des tirailleurs, postés dans cette taille, qu'il était impossible d'apercevoir.

« Cette taille a huit ans et appartient à la fille de Latour Androi, non émigré ; le propriétaire en tirera actuellement un bon parti, et le bien et la sûreté de cet établissement l'exige.

« Nous nous rendimes ensuite à Lopérec, où l'esprit public n'est pas des meilleurs ; l'arbre de la liberté y a été coupé sans qu'on ait pu savoir par qui ; j'ai requis la Municipalité d'en faire mettre un autre, ce qui s'effectuera ces jours.

« Les deux prêtres qui y sont, nommés Guillard et Le Pape, sont, comme tous ceux non assermentés, fanatiques au possible ; nous ne pûmes les trouver ; le District m'avait chargé de les faire arrêter.

« Nous marchons ensuite vers Brasparts, cherchant des déserteurs de la 141^e demi brigade qui y sont ; nous ne pûmes en trouver un, ni les deux prêtres Le Pape et Le Bihan, dont on voulait aussi s'assurer. Nous couchâmes au bourg de Brasparts ; je requis la municipalité de s'assembler le lendemain, pour assister à la plantation d'un nouvel arbre de la liberté, pour remplacer celui que 50 ou 60 hommes armés, que l'on ne connaît pas, coupèrent dans la nuit du 9 ou du 10.

« Le 15 (3 Juillet) nous nous rendimes à Lennon, où les habitans sont encore atterrés depuis le passage des chouans ; nous y trouvâmes l'arbre de la liberté coupé ; nous requîmes la municipalité de le faire remplacer, ce qui doit être fait le 18 ; cet arbre a été coupé par une folle. Nous prîmes notre logement au bourg de Pleyben.

« Le 16, nous parcourûmes la commune de Gouézec, où l'esprit public s'est affaibli ; mais j'espère qu'en peu, il sera comme avant les 28 et 29 Prairial ; la municipalité est bien composée.

« Nous nous rendimes ensuite à Edern, où l'esprit public ne vaut rien ; l'avoisinement de Briec y contribue beaucoup ; les officiers municipaux sont craintifs ; ils doivent cependant remplacer l'arbre de la liberté, que les chouans avaient coupé.

« Je ne saurai trop faire l'éloge de la colonne de ce district ; je dois vous observer qu'il est des journées où la troupe ne peut se passer de rafraichissements en route, comme quand il arrive qu'elle fasse huit ou neuf lieues pour chercher un gîte ; j'espère que j'en serai remboursé. Salut et fraternité !

« DELARQUE. »

N^o 48.

« 6 Juillet 1795 (1).

« Ce jour, 18 Messidor an III, dix heures du matin, dans la salle du directoire du District de Ville sur Aone, se sont présentés les citoyens Simon Nalé, Laurent Martin et Jean Naveau, brigadier et gendarmes de Locronan, lesquels ont conduit une femme ou fille, âgée d'environ trente ans, ayant un tablier de cotonnade bleuf, juppe noire, coiffée d'un bonnet rond festonné, marchand avec des sabots, taille d'environ quatre pieds six pouces, front haut, cheveux et sourcils bruns, yeux bruns, nez retroussé, bouche longue, menton fourchu, visage plat et brun, armée d'un petit bâton, laquelle les dits gendarmes nous ont dit avoir saisie à Quéménéven sur réquisition de la municipalité du dit lieu.

« Interrogée, a répondu être de Crozon et se nommer Louise Garrec et être née au bourg de Landévennec ; qu'après avoir été domestique chez Saunier, chirurgien, l'a quitté, il y a six ans, pour servir huit mois chez Rospiec, à Kernisy, puis aux hopitaux de Quimper pendant deux ans ; depuis elle est errante.

(1) L. 310.

« Il y a environ un an, elle était à Langolen, où l'on rapporta procès-verbal contre elle pour avoir tenu des propos et fut conduite par la gendarmerie à Quimper, où elle est restée quatre mois dans la maison d'arrêt sous l'inculpation d'avoir retenu des effets appartenant ci devant aux hospitalières; qu'elle réside à Quéménéven depuis le 13 du courant (1^{er} Juillet), que son intention en y allant était de se promener.

« Interrogée pourquoi elle a provoqué dans cette commune le retour de la Royauté et annoncé un carnage terrible dans la commune de la part des chouans pour le 19 du courant au plus tard, elle a nié la vérité de cette allégation.

« Interrogée pourquoi elle a voulu engager les particuliers à quitter la cocarde tricolore et menacé d'incendier tous ceux qui ne paraissaient pas être de son parti; a répondu qu'elle avait arraché la cocarde d'un particulier, attendu qu'elle n'était pas conforme à celles que l'on vend dans les boutiques, mais qu'elle n'a pas parlé d'incendier.

« Interrogée si elle n'a pas dit qu'elle avait averti Goraguer, de Briec, et David, de Gouézec, prêtres assermentés, du sort qui les menaçait, par le massacre qu'ils ont subi lors du passage des chouans, le 28 et 29 Prairial dernier, a répondu qu'elle n'a pas parlé à Goraguer, mais qu'elle prévint David, la veille, du sort qu'il a essuyé; personne ne lui a dit que David devait être massacré, mais que telle était son idée.

« Interrogée si elle n'a pas su qu'il y avait des chouans dans le département, a répondu qu'il y en a cinq dans la commune de Lothey, que ce sont des cy devant nobles et qu'ils courent de village en village et ne couchent jamais deux nuits dans le même endroit.

« Interrogée comment elle a pu savoir qu'il y avait cinq chouans à Lothey, a répondu qu'elle les y a vus et les

reconnaître pour les mêmes qui ont été à Edern, Gouezec, Briec, St Ségal et au Pont de Buis.

« Interrogée si elle ne les a pas vus dans ces communes quand ils ont passé, a répondu qu'elle était à Roudoualec, chez David, cultivateur, lorsque les chouans y arrivèrent pour aller à Edern, qu'elle les vit lors pour la première fois, qu'elle fut reconnue par plusieurs d'entre eux et qu'on lui fit changer de costume; qu'on lui donna un habit gris, culotte noire, un gilet vert et un chapeau blanc, qu'on la fit suivre la troupe des chouans, qu'elle fut conduite à Edern, où elle vit tuer l'instituteur, d'où elle les accompagna à Briec, où elle a aussi vu tuer le Curé assermenté; que de Briec on lui donna un cheval blanc pour aller à la découverte et prévenir une sœur converse qui demeure au village de Gars ar Sant, en Briec, de venir au devant des chouans, mais qu'au lieu d'y aller, elle prit le chemin de Gouézec et prévint le Curé que les chouans devaient y passer et qu'il devait être assassiné. De là, elle reprit la route de Briec pour aller à la rencontre des chouans, qu'elle leur dit qu'elle n'avait trouvé personne à Gars ar Sant.

« Que rencontrant les chouans dans le chemin de Briec à Gouezec, on lui fit prendre le chemin de Gouezec, accompagnée de quatre chouans, où étant arrivée, elle vit massacrer le Curé par Kersalaun, de Leuhan, et autres, et que le nommé Tymen, prêtre insermenté, lui donna l'absolution, lequel avait aussi participé au massacre. Que de là, elle accompagna les chouans à St Ségal, où elle vit arrêter le Curé et l'instituteur de Cast; elle a vu aussi tuer le Curé de St Ségal et, rendue au Pont de Buis, elle fut avec le chef des chouans chez le commissaire des poudres lui demander l'ouverture des magasins; qu'on assura le commissaire qu'il n'eut pas eu de mal s'il en remettait les clefs, à quoi le commissaire a obtempéré.

« Qu'étant sur la route du Pont de Buis, elle a vu un particulier embrasser un des chefs des chouans, qu'elle l'a reconnu aujourd'hui dans la maison d'arrêt de cette ville; qu'elle retourna alors à Roudoualec, où elle reprit chez David, au Moustoir, ses vêtements de femme, et vint à Quéménéven. Elle a reconnu, parmi les chouans, Le Tymen, Lardiagou, ex prêtres, l'ex Curé de Landrévarzec et celui de Quillinen, Keroullas de Trefry, Keroullas, de Torranroch du Juch, et Kersalaun, de Leuhan, ci devant nobles. Elle n'a aucun domicile et ne connaît aucun de ses parents. Elle ne sait signer.

N° 44.

« 22 Messidor an III (10 Juillet 1795).

« *Interrogatoire par Jean Georget,*
jugé de paix à Locronan.

« A été amenée par Valet, brigadier de la gendarmerie de Locronan, une femme ou fille âgée d'environ 30 ans, ayant un tablier de cotonnade bleue, jupe noire et coiffée d'un bonnet rond festonné... Interrogée en breton, a dit être Marie Louise Garrec, âgée de 30 ans, sans profession, native de Landévennec; elle est aux prisons de Locronan depuis hier, à deux heures après midi, et y a été conduite par deux gendarmes de Chateaulin, sans savoir de la part de qui.

« Elle a été arrêtée dimanche dernier, 17 de ce mois (5 Juillet), en un village de Quéménéven, par deux individus dont elle ne connaît pas les noms, conduite en prison à Chateaulin, puis transférée, jeudi 20 de ce mois (9 Juillet), dans celles de Locronan.

« Elle était venue à Quéménéven prévenir le Curé de se sauver, ainsi que l'instituteur, parce que les brigands ou chouans devaient venir les assassiner des premiers jours.

« Elle l'avait entendu dire des chouans qui étaient à Plonevez du Faou et avec lesquels elle a été pendant quelque temps.

« Elle est convenue qu'elle ne se serait point couchée dans aucun lit la nuit du samedi au dimanche (4 à 5 Juillet), qu'elle serait allée dans le clocher, qu'elle aurait sonné la cloche pour appeler sa compagnie, à la tête de laquelle elle devait être, sous peine d'être risquée de perdre la vie.

Cette compagnie était composée de chouans parmi lesquels se trouvaient des prêtres insermentés, des ci devant nobles et autres gens, qu'ils devaient y venir pour assassiner le Curé et l'instituteur, sans savoir d'où ils venaient.

« Elle convient avoir dit que ceux qui avaient acheté le colombier de Coetsquiriou auraient été assassinés et leurs villages brûlés; elle l'a entendu dire des chouans.

« Elle a dit également qu'aux villages du Rest et de Coatsulgol, en Briec, il y avait quatre poeles pour faire des crêpes, qu'à Landrévarzec, on avait fait des crêpes et cuit du pain pour les chouans, et qu'à Kervennou on avait tué deux bœufs pour leur fournir de la viande.

« Elle convient avoir dit qu'il fallait mieux charroyer pour les chouans que pour la Nation, mais elle n'a jamais menacé d'assassiner personne.

« Elle a averti David, curé de Gouézec, du coup fatal qui lui est arrivé, et lui avait dit de prévenir ou faire prévenir Goraquer, curé de Briec, de se sauver.

« Elle avoue avoir été présente, sans y participer, aux assassinats commis à Edern, Goezec, S^t Ségal, sur les personnes de Prédour, instituteur à Edern, David, curé de Goezec, Goraquer, curé de Briec et sur le Curé de S^t Ségal.

« Interrogée depuis quand elle fut avec les chouans, répond qu'elle était à Roudoualec chez les nommés Jeanette et Yves du bourg, qui ont une fille au couvent de Quimper; qu'elle y travaillait à l'étope, lorsque le Ven-

dredi Saint dernier (3 Avril), les chouans vinrent là et lui dirent de les suivre, ou elle aurait perdu la vie ; qu'elle fut avec eux devers Gourin et Le Faouet, qu'après ils vinrent à Edern, Gouézec et St Ségal et, chemin faisant, ils ont assassiné trois prêtres constitutionnels et un instituteur ; qu'ensuite, ils furent au Pont de Buis, où ils prirent autant de poudre qu'ils voulurent et lors prirent la route de la mine de Poullaouen ; que, dans le chemin, un des chefs de chouans lui dit d'aller dans le village chercher du beurre qu'il aurait payé en argent sonnante ; et elle fut, en effet, en chercher, mais elle ne retourna pas rendre compte de sa mission et, depuis, ne les a pas vus.

« Elle avoue avoir discrédité les assignats, parce que, dit-elle, l'argent en papier n'était pas bon.

« Interrogée s'il y a des chouans dans le département et si elle en connaît quelques-uns, a répondu :

« Qu'il y en a au château de Trohanet, en Briec, et au château de Trévaré, en Laz ; que c'est chez le métayer de Trévaré qu'on leur prépare à manger ; qu'il y en a aussi chez David, cultivateur au Moustoir, en Chateaneuf. Elle le sait pour les avoir vus elle-même et les connaître pour être du côté de Pont-l'Abbé et Pont-Croix et avoir entendu d'eux qu'ils doivent venir avec d'autres chouans assassiner les patriotes dans les communes de Cast, Quéménéven, Locronan et Plomodiern.

« Elle n'a aucun domicile, et ses parents sont morts. »

(A suivre)

TABLE DES MATIÈRES
DU BULLETIN DE LA COMMISSION DIOCÉSAINE
d'Architecture et d'Archéologie
pour l'année 1910.

	Pages.
Notices sur les Paroisses du diocèse de Quimper, par P. PEYRON et J.-M. ABGRALL. (Suite.)	
La Forêt-Fouesnant	33-85
La Forêt-Lauderneau.....	118
Fouesnant	122
La Feuillée.....	135
Garlan.....	149
Glomel.....	181
Goarec.....	182
Gouesnach	183
Gouesnou	229-265
Gouézec.....	297-329
Catherine Daniélou , par P. Peyron..	20-69-103-163-210-275-316
Le Petit Séminaire de Pont-Croix , par J.-M. Abgrall	53-156-204-303
Pilven	53-156-204-303
La Chouannerie , Documents pour servir à son histoire dans le Finistère, par P. Peyron	142-221-249-286-325-342
Documents : Construction et translation du Calvaire de Pleyben , par Y. Le Coz.....	173
Apparition de sainte Marie-Madeleine à Saint-Évarzec , en l'an V, par P. Peyron.....	5